

Le Groupe HSBC

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. HSBC entend être partout où la croissance se trouve, connectant ses clients aux opportunités qu'il fait naître, permettant aux entreprises et aux économies de prospérer et, en fin de compte, aux espoirs et ambitions de chacun de devenir réalité.

Nombre de clients : 51 millions.

Servis par : 266 000 collaborateurs.

A travers quatre métiers globaux : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

Situés dans : 73 pays et territoires.

Dans cinq régions : Europe, Asie, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Nombre d'implantations : plus de 6 100.

Coté sur les Bourses de : Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes.

Nombre d'actionnaires : 216 000 dans 127 pays et territoires.

Chiffres clés à fin 2014 :

Résultat avant impôt publié en baisse de 17 % à 18 680 millions USD.

Résultat avant impôt ajusté en baisse de 1 % à 22 829 millions USD.

Bénéfice net part du groupe à 13 688 millions USD.

Total du bilan à 2 634 milliards USD.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2015, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Rapport et comptes annuels 2014

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
14	Les Dirigeants
16	Composition du Conseil d'Administration
27	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
63	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale
89	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
122	L'exercice en bref
124	Etats financiers consolidés
255	Etats financiers sociaux
301	Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement
305	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 23 avril 2015
308	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
315	Evolution récente et perspectives d'avenir
316	Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
318	Table de concordance et de référence
320	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

HSBC France est la filiale de l'un des groupes bancaires les plus solides au monde, le Groupe HSBC, dont l'ambition est d'être la première banque internationale. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

La mission du Groupe HSBC

Principaux axes stratégiques de développement
Le Groupe HSBC repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinés à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier des atouts du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales, et notamment de sa présence internationale et de sa solidité financière.

Un positionnement global

Tendances à long terme

La stratégie du Groupe HSBC est alignée sur deux tendances à long terme :

- l'économie mondiale est de plus en plus connectée, avec une croissance du commerce international et des flux de capitaux transfrontaliers qui continuent de dépasser la croissance du produit intérieur brut moyen. Au cours de la prochaine décennie, HSBC prévoit une croissance des flux commerciaux et de capitaux qui dépasseront la croissance du PIB, et que 35 marchés généreront 90 % de la croissance du commerce international avec un degré équivalent de concentration pour les flux de capitaux transfrontaliers ;
- sur les 30 premières économies mondiales, HSBC s'attend à ce que celles d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique quadruplent en taille d'ici 2050, bénéficiant de la croissance naturelle de la population et d'un taux d'urbanisation en hausse. Elles seront alors plus importantes que les économies européennes et nord-américaines réunies. En 2050, HSBC estime que 18 de ces économies proviendront d'Asie, d'Amérique latine ou de la région Moyen-Orient et Afrique.

Le modèle d'activité de HSBC est basé sur un réseau international qui permet de connecter et de servir un portefeuille de marchés cohérent.

Avantages concurrentiels

Dans cet environnement, les avantages concurrentiels de HSBC proviennent :

- de sa présence notable et de son engagement sur le long terme au sein de ses marchés stratégiques ;
- de son réseau international permettant de couvrir le commerce et les flux de capitaux à l'échelle mondiale ;
- de son portefeuille d'activités équilibré centré sur sa base de clientèle ;

- de sa forte capacité à faire croître son capital tout en offrant une rémunération concurrentielle à son personnel et de bons rendements à ses actionnaires ;
- de la force de son bilan à l'échelle locale.

Produits et services

Le Groupe HSBC divise ses activités en quatre lignes de métiers : la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (*RBWM*), la Banque commerciale (*CMB*), la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*GBM*) et la Banque privée (*GPB*).

Les lignes de métiers sont responsables du développement, de la mise en œuvre et de la gestion des propositions commerciales de manière uniforme à travers le Groupe HSBC.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine comprend les services financiers aux particuliers, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. Elle gère des dépôts et fournit des services bancaires transactionnels permettant aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Elle propose des solutions pour les aider dans leurs besoins de financement à court ou à long terme et elle fournit des services de conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les aider à gérer et protéger leur avenir financier.

Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers pour permettre aux clients de gérer et de développer leurs activités locales et à l'international. Sa gamme de produits, de services ainsi que ses canaux de distribution sont conçus pour répondre aux besoins de segments de clientèle spécifiques. HSBC est le leader du développement du Renminbi comme monnaie d'échange, avec la capacité de traiter le Renminbi dans plus de cinquante pays.

Elle s'est organisée autour des besoins et du degré de complexité de ses clients en développant trois segments distincts au sein de la Banque d'entreprises : *Business Banking*, *Mid-Market* et *Large Corporates*.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement à ses clients. Elle est un partenaire de référence pour accompagner les grandes entreprises et les institutionnels dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC.

HSBC propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux, change et actions).

Banque privée

En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir.

Elle propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.

Priorités stratégiques du Groupe HSBC

HSBC France met en œuvre, en France, la stratégie du Groupe HSBC axée autour de trois priorités d'égale importance et liées entre elles :

- faire croître l'activité et les dividendes ;
- mettre en place les *Global Standards* ;
- simplifier les processus et procédures.

Chaque priorité est complémentaire des autres et soutenue par des initiatives touchant l'activité quotidienne. Ensemble, elles visent à créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires et contribuent à la viabilité à long terme de HSBC.

Faire croître l'activité et les dividendes

En faisant croître l'activité et les dividendes, les objectifs sont de faire croître les actifs pondérés des risques (*RWA*) en ligne avec ses critères d'investissements organiques et d'augmenter progressivement les dividendes tout en veillant à maintenir la solidité de son bilan.

HSBC ambitionne de croître en s'appuyant sur le réseau international et sa base clientèle pour améliorer sa position de marché sur ses produits stratégiques.

En 2014, HSBC a défini ses priorités en matière d'investissements afin de capitaliser sur son réseau international et d'accélérer sa croissance organique à travers quatre produits fondamentaux : financement du commerce international et affacturage, gestion de trésorerie, change et produits liés à l'internationalisation du Renmibi (RMB).

Mettre en place les *Global Standards*

En matière de lutte contre la criminalité financière, HSBC met en œuvre les contrôles les plus exigeants du marché, en les déployant partout où sont ses opérations, à travers son programme *Global Standards*.

Elle attend de ses *Global Standards* qu'ils soutiennent ses pratiques commerciales, aujourd'hui et demain, et qu'ils représentent une source d'avantage concurrentiel.

Simplifier les processus et procédures

HSBC s'attache à améliorer ses processus opérationnels, à développer ses fonctions globales, à mettre en œuvre des modèles économiques cohérents et à simplifier son système informatique.

Depuis 2011, HSBC a modifié la manière dont le Groupe opère en établissant un modèle d'organisation mondial avec des métiers et des fonctions globaux afin d'assurer un contrôle centralisé et une surveillance améliorée.

Une stratégie déclinée en France

Le Groupe HSBC concentre son activité sur ses 21 marchés prioritaires dont la France fait partie et où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plates-formes mondiales pour certaines activités de marchés.

HSBC France s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à saisir les opportunités de croissance, tout en continuant d'améliorer son efficacité, en protégeant son activité et ses clients au travers des standards les plus exigeants en matière de conformité, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre la criminalité financière, dans le cadre du programme *Global Standards* mis en œuvre par le Groupe HSBC partout dans le monde. HSBC France continue de développer son activité sur tous les métiers en :

- continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers ;
- s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforçant les synergies entre les différents métiers.

Au travers de ces initiatives, HSBC France veut améliorer son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier. En outre, l'amélioration des performances s'appuie sur la montée en compétence générale de l'organisation, grâce à une politique de formation ambitieuse. Le développement des compétences des cadres dans la gestion de leurs équipes reste une priorité stratégique.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC France a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que trois agences directes, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC Advance. HSBC France a mis en place de nombreuses initiatives pour :

- élargir l'offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, plate-forme de courtage, afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;
- continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

précisément aux attentes des clients, tout en mettant l'accent sur la maîtrise du risque ;

- déployer les services à distance pour servir des clients de plus en plus multicanaux.

Ses trois priorités de croissance sont la croissance sur ses clientèles segments cibles, l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, y compris dans le digital.

L'application des *Global Standards*, en améliorant les modèles de contrôle de gestion des risques et en simplifiant les processus, demeure également l'une des priorités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

La Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises s'attache à être la première banque internationale de ses clients français. Elle offre tout l'éventail des produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement. Elle a quatre priorités de croissance :

- assurer cohérence et efficacité pour ses clients à travers un modèle commercial organisé autour des segments de clientèle et de produits au niveau global ;
- utiliser son réseau géographique unique pour soutenir et faciliter les flux de commerce et de capitaux mondiaux ;
- atteindre l'excellence sur ses produits principaux de gestion des flux, en particulier dans le financement du commerce international et la gestion de trésorerie ;
- renforcer la collaboration avec les autres métiers de la banque.

La mise en œuvre des *Global standards*, le renforcement des contrôles de gestion des risques et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque d'entreprises.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés

Le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis avec l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.

HSBC se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international ;
- continuer à être bien positionné sur les produits qui bénéficieront de tendances économiques mondiales ;
- tirer parti de son expertise et de son réseau international connectant régions développées et régions à forte croissance ;
- renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre les *Global Standards*, collaborer avec les autres métiers de la banque et simplifier les opérations.

HSBC France continue d'exercer en France à plein son rôle de plate-forme stratégique pour l'Europe continentale et de centre d'excellence sur les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés actions à sous-jacent Europe continentale, en augmentant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France continue d'adapter cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements officiels.

Les textes d'application de la loi de séparation bancaire ont été publiés les 10 juillet et 3 octobre 2014.

Conformément au calendrier législatif, HSBC France a déposé le 30 juin 2014 un dossier à l'ACPR comprenant la cartographie de ses activités de négociation d'instruments financiers et les mandats des unités internes concernées. Les activités de marché de HSBC France entrent dans le cadre défini par la loi et n'ont pas lieu d'être filialisées. Une activité marginale sur des instruments de taux d'intérêt a été mise en extinction. Les équipes de contrôle permanent, notamment, ont été mobilisées pour évaluer le dispositif mis en œuvre en application des textes, veiller à la traçabilité des informations et élaborer les procédures renforcées de contrôle. Depuis le 2 janvier 2015, les indicateurs relatifs à la tenue de marché sont suivis pour l'essentiel. L'ensemble des indicateurs requis seront transmis à l'ACPR à compter du 1^{er} avril 2015.

La Banque privée

La Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec la Banque d'entreprises et la Banque de particuliers pour élargir sa base clientèle. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Modification de l'organigramme des structures du Groupe HSBC en France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin de simplifier l'organisation.

En décembre 2013, HSBC France a procédé à l'acquisition, auprès de HSBC Bank plc Paris Branch, de l'ensemble des actions composant le capital social de la société HSBC Assurances Vie (France), qui est devenue sa filiale. En conséquence, au 31 décembre 2013, seul le bilan était consolidé et les résultats de la société d'assurances sont intégrés dans le périmètre de consolidation à partir du 1^{er} janvier 2014.

En février 2014, HSBC Services (France), filiale à 100 % de HSBC France, a cédé les 34 % qu'elle détenait dans la société Financière d'Uzès à la société Goirand SA.

Performance de la banque en 2014

Eléments de contexte

La performance de la banque s'inscrit dans un environnement économique difficile et un contexte réglementaire en profonde mutation.

2014 a été marquée par une croissance économique globalement plus faible qu'attendue en regard des importants stimulants mis en œuvre (politiques monétaires et budgétaires) et de facteurs conjoncturels favorables (faible inflation). Quoiqu'en ralentissement, la Chine est devenue la première puissance économique mondiale. Tandis que quelques pays constatent une légère reprise (Etats-Unis, Royaume-Uni), la conjoncture est restée déprimée en 2014, tant en France qu'en Europe continentale avec une croissance et une inflation proches de zéro, un niveau de chômage et des défaillances d'entreprises en hausse.

Une activité économique ralentie et une augmentation de l'offre de produits ont provoqué une baisse sensible des prix du pétrole, renforçant les tensions déflationnistes. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a poursuivi et amplifié ses programmes d'injections massives de liquidités, amenant les taux d'intérêt court terme à des niveaux voisins de zéro et entraînant une baisse de l'euro sur le marché des changes.

Ce climat économique peu porteur, accompagné de signes de ralentissement de certains pays émergents et de tensions géopolitiques aux portes de l'Europe, a renforcé l'aversion pour le risque des opérateurs et amené les taux d'intérêt à long terme à des niveaux historiquement bas, permettant une augmentation de la valeur des produits obligataires mais pesant sur la marge d'intérêt. A l'inverse, les indices actions, qui avaient augmenté au premier semestre, se sont repliés sur la fin de l'année.

L'Union bancaire en Europe s'est poursuivie en 2014, avec la mise en place progressive des normes Bâle III. Ces textes, qui introduisent de nouvelles exigences en matière de liquidité et de solvabilité, ont pour effet d'augmenter le besoin en fonds propres et actifs liquides des banques et de les amener progressivement à adapter leur profil de risque. Par ailleurs, de nombreux textes sont d'ores et déjà votés ou en préparation dans la plupart des Etats ou au niveau européen (loi de séparation des activités bancaires, mécanismes de résolution, taxe sur les transactions financières) qui devraient conduire les établissements bancaires à améliorer leur organisation et revoir leur appétence au risque, et à renforcer leurs dispositifs de contrôle et leurs politiques de protection des consommateurs.

Une avancée significative en matière de supervision supranationale au sein de la Zone euro est la création d'une autorité dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique au niveau de la Banque centrale européenne. HSBC France, comme l'ensemble des principaux établissements bancaires de la Zone euro, est désormais suivi par cette nouvelle autorité. A cette occasion, les résultats de l'évaluation globale (*comprehensive assessment*) ont permis de rassurer les marchés financiers sur la solidité des grandes banques européennes.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2014, HSBC France est supervisé par la Banque centrale européenne (BCE), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). A l'échelle du Groupe HSBC, les entités françaises sont soumises à la réglementation du Royaume-Uni par la *Prudential Regulation Authority* (PRA) pour les questions prudentielles (sécurité et solidité) et la *Financial Conduct Authority* (FCA) pour leur comportement (consommateurs et protection du marché).

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon trois périmètres sur la base des comptes, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1¹ de l'annexe aux comptes consolidés :

- le périmètre de HSBC en France (périmètre "managérial"²) ;
- le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal) ;
- le pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit³, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice 2014" de l'annexe des états financiers sociaux, page 266.

Résultats financiers consolidés de HSBC en France (périmètre managérial)

Afin d'améliorer la lisibilité de la revue de la performance du Groupe et de ses filiales, HSBC a choisi, en complément des données comptables publiées, de présenter ses principaux agrégats et soldes intermédiaires de gestion selon une vision dite "ajustée". Cette vision consiste à retraiter les données publiées de l'incidence des variations de périmètre et de change entre deux périodes de revue ainsi que de certains éléments significatifs dont la liste et les montants concernant la France sont présentés ci-après :

1 Cf. Note 1 des Etats financiers consolidés page 124.

2 Le périmètre managérial représente la contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc, laquelle inclut le périmètre légal du groupe HSBC France dans son intégralité et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions, ainsi que, jusqu'à fin 2013, les résultats de HSBC Assurances Vie (France) à l'exclusion des coûts de financement de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

3 Cf. Note 1 des Etats financiers sociaux page 267.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Eléments significatifs

(en millions d'euros)

	2014	2013
Revenus		
Credit spread sur dette propre en option juste valeur	(61)	(3)
Couvertures non éligibles du portefeuille de crédits à l'habitat	(173)	52
DVA (Debit Valuation Adjustment)	(23)	(4)
Charges		
Charges de l'exercice liées aux restructurations	(7)	(6)
Total des ajustements	(264)	39

Le résultat avant impôt publié de HSBC en France s'élève à 252 millions EUR en 2014, contre 654 millions EUR en 2013. Cette évolution s'explique principalement par l'impact des éléments significatifs présentés ci-dessus, par la baisse des revenus de l'assurance producteur en raison du fort mouvement négatif de la PVIF¹, ces éléments étant compensés par une bonne performance opérationnelle des métiers ainsi que par une amélioration de la profitabilité tirée par une baisse des charges.

Total

(en millions d'euros)

	2014	2013
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	2 026	2 455
Provisions pour risques de crédit	(112)	(97)
Charges	(1 662)	(1 700)
Sociétés mises en équivalence	-	(4)
Résultat avant impôt publié	252	654
Résultat avant impôt ajusté	516	615

Les revenus publiés s'établissent à 2 026 millions EUR contre 2 455 millions EUR en 2013. Les revenus "ajustés" de HSBC en France, à 2 283 millions EUR, sont en retrait par rapport à ceux de la même période de l'année précédente qui s'établissaient à 2 410 millions EUR. Ils intègrent cependant une baisse sensible des revenus de l'assurance producteur liée à l'impact de la variation de la PVIF des contrats d'assurance-vie (PVIF économique² - 147 millions EUR en 2014 contre + 9 millions EUR en 2013) qui a été marquée par la très forte baisse des taux d'intérêt à long terme. HSBC France continue d'accompagner ses clients en leur proposant des solutions de financement pour réaliser leurs projets et le dynamisme de la production de crédits a permis de compenser l'impact négatif de la baisse des taux sur les marges des dépôts.

Le coût du risque de crédit s'élève à - 112 millions EUR contre - 97 millions EUR en 2013, qui avait représenté un point bas historique pour HSBC France, en raison notamment du fait d'importantes reprises enregistrées sur plusieurs dossiers de grands clients. Le niveau constaté en 2014 est resté mesuré et en ligne avec les coûts constatés durant les années 2008-2012. En 2014, les provisions individuelles ont légèrement progressé au niveau de la Banque d'entreprises et sont revenues à un niveau tendanciel pour la Banque de grande

clientèle. Le coût du risque normatif représente 0,33 % des encours de crédits clientèle contre 0,25 % en 2013 et 0,32 % en 2012.

HSBC en France présente des charges d'exploitation en baisse à 1 662 millions EUR (- 2 % par rapport à l'exercice 2013) en particulier grâce à une bonne maîtrise des frais de personnel et à la non-reconduction de certaines charges exceptionnelles. En cohérence avec la stratégie mondiale du Groupe HSBC, HSBC France poursuit sa recherche d'une plus grande efficacité pour faire face aux défis d'un marché en mutation, en s'attachant à poursuivre le programme d'économies durables. HSBC France, en raison du renforcement des réglementations et du déploiement des *Global Standards*, poursuit ses investissements en matière de conformité. Le coefficient d'exploitation "ajusté" s'établit à 73 % sans retenir l'impact du fort mouvement de PVIF.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC en France poursuit le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC et confirme sa position de banque de référence dans l'accompagnement de la clientèle patrimoniale.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

(en millions d'euros)

	2014	2013
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	656	1 014
Provisions pour risques de crédit	(21)	(24)
Charges	(778)	(776)
Résultat avant impôt publié	(143)	214
Résultat avant impôt ajusté	34	165

Le nombre de clients est désormais d'environ 835 000. La clientèle HSBC Premier reste le marché sur lequel HSBC France souhaite porter un effort commercial particulier avec notamment la campagne "*Premier Relaunch*" au second semestre 2014. Ce segment continue ainsi de faire l'objet d'une conquête dynamique, avec environ 28 000 nouvelles entrées en relation. La proportion des clients HSBC Premier dans l'ensemble reste stable, à près de 48 %.

La stratégie de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine est orientée selon deux axes : la gestion de patrimoine et le crédit immobilier dans le cadre d'une relation bancaire complète.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers progresse et s'élève, en fin d'année, à 36,2 milliards EUR contre 35,2 milliards EUR un an auparavant.

La Gestion de patrimoine bénéficie de l'augmentation des dépôts clientèle, dont les encours s'établissent fin 2014 à 13,7 milliards EUR, avec une progression de 2 % des dépôts. En particulier les dépôts à vue, dont l'encours, à 6,3 milliards EUR progresse de 9,5 %, un rythme supérieur

¹ Present Value of In Force (cf. Note 18 des Etats financiers consolidés page 171).

² Le PVIF économique comprend le PVIF comptable, les instruments de couverture et les provisions techniques.

au marché qui croît de 4,6 %. A l'inverse, l'encours sur les livrets d'épargne a diminué de 0,3 milliard EUR, essentiellement sur les livrets non réglementés, dans un marché stable.

En 2014, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une très importante variation de la *PVIF*. Cet agrégat, qui représente la valeur actualisée des revenus futurs des contrats sur une période de 40 années et comptabilisée en résultat, a été significativement impacté par la forte baisse des taux d'intérêt.

La collecte en assurance-vie a continué de progresser en 2014, à un rythme néanmoins inférieur à celui du marché. Au sein de celle-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 16 %. La collecte brute a augmenté de 3,5 %, à 1,9 milliard EUR, et la collecte nette est positive et supérieure à celle de 2013. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 19,1 milliards EUR contre 18,5 milliards EUR un an plus tôt (+ 3 %).

La Gestion d'actifs continue son développement tant auprès de la clientèle institutionnelle que patrimoniale du Groupe. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 75 milliards EUR, soit une augmentation de 11 %. Cette croissance a été réalisée sur l'ensemble des classes d'actifs, avec une nette progression des produits long-terme.

L'expertise en gestion obligataire de la France au sein du Groupe HSBC a largement contribué à la progression des encours avec la clientèle internationale (nouveaux mandats et collecte sur les fonds ouverts et sur la clientèle institutionnelle en Europe).

Les encours de crédits aux particuliers, à plus de 17 milliards EUR, augmentent de près de 8 % sur l'année, alors même que la demande de crédits en France demeure globalement peu dynamique. La production de nouveaux crédits immobiliers, à plus de 4 milliards EUR, est néanmoins inférieure de 1 milliard EUR à celle de 2013. Cette importante production a été réalisée avec des niveaux de marge satisfaisants après prise en compte du coût de la liquidité.

Ainsi, les revenus publiés sont en forte baisse, passant de 1 014 millions EUR en 2013 à 656 millions EUR en 2014. En vision ajustée (retraités de la variation de valeur des couvertures non éligibles), ils s'établissent à 829 millions EUR contre 962 millions EUR en 2013. Ils continuent à être tirés par l'augmentation de la marge d'intérêt et des commissions de gestion d'actifs. En excluant l'impact des variations de la *PVIF* économique, les revenus progressent de 3 %, confirmant le dynamisme des différentes activités.

Le coût du risque de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine est maîtrisé à - 21 millions EUR par rapport à - 24 millions EUR en 2013. L'année 2014 a notamment été nettement moins impactée par le niveau de pertes opérationnelles sur le crédit.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 778 millions EUR, stables par rapport aux 776 millions EUR de l'exercice précédent.

Le résultat avant impôt publié de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élève à - 143 millions EUR contre 214 millions EUR l'année précédente. En vision ajustée, le résultat avant impôt s'établit à 34 millions EUR contre 165 millions EUR en 2013. La baisse des revenus de l'assurance producteur, liée à la variation négative de la *PVIF*, masque une amélioration de la performance dans les autres activités.

Banque d'entreprises

Dans le cadre du déploiement de la stratégie du Groupe HSBC en France, la Banque d'entreprises de HSBC en France continue de s'affirmer comme un partenaire de confiance des entreprises, tout particulièrement pour leur développement à l'international.

Banque d'entreprises

(en millions d'euros)	2014	2013
Produit net bancaire avant		
provisions pour risque de crédit	655	651
Provisions pour risques de crédit	(79)	(73)
Charges	(395)	(386)
Résultat avant impôt publié	181	192
Résultat avant impôt ajusté	182	195

Dans une conjoncture de demande de crédit peu soutenue de la part des entreprises, HSBC France a augmenté ses encours de crédits moyen et long-terme de + 0,2 milliard EUR, à 7,7 milliards EUR. Cette performance a été obtenue grâce au dynamisme des équipes et à la mise en place d'une enveloppe de 1,5 milliard EUR destinée à financer les projets de ses clients à vocation internationale. L'encours total de crédit de la Banque d'entreprises s'est établi en moyenne à 10 milliards EUR sur l'année 2014. Enfin, la croissance des dépôts s'accélère, avec une augmentation des dépôts à vue de près de 6 %, à 9,2 milliards EUR, en dépit d'un contexte de taux bas et de faible attractivité des placements bancaires.

La Banque d'entreprises poursuit également ses synergies avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés, à la recherche de solutions innovantes au service de ses clients. Ainsi, plusieurs dossiers significatifs ont illustré cette coopération tant dans les domaines des émissions de dettes que des introductions en bourse et des financements innovants.

Les revenus publiés de la Banque d'entreprises, tirés par la marge d'intérêt et le développement des activités d'Assurance, s'élèvent à 655 millions EUR, en progression de 1 % par rapport aux 651 millions EUR de l'année 2013.

Le coût du risque de la Banque d'entreprises s'élève à - 79 millions EUR, en hausse de 8 % par rapport à 2013, conséquence de l'environnement économique difficile. Le taux de provisionnement augmente, à 0,84 % des encours clientèle, après une année 2013 relativement faible.

De leur côté, les charges d'exploitation sont en légère augmentation entre 2014 et 2013 (396 millions EUR en 2014 et 386 millions EUR en 2013). Ainsi, dans un contexte économique incertain, les résultats de la Banque d'entreprises sont résilients, avec un coefficient d'exploitation stable à 60 %.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La Banque d'entreprises présente un résultat avant impôt publié de 181 millions EUR contre 192 millions EUR sur l'exercice précédent. Le résultat avant impôt ajusté est de 182 millions EUR (195 millions EUR en 2013).

Le positionnement stratégique de HSBC en France consistant à accompagner les PME à l'international est renforcé par les revenus générés par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger, qui représentent désormais l'équivalent d'un tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. En 2014, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 10 %, de près de 77 millions USD. Les clients des autres entités du Groupe HSBC ont généré en France des revenus en hausse de 35 % grâce à une structure d'accueil des clients internationaux améliorée.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

HSBC France accompagne des grandes entreprises, institutionnels et Etats dans leurs projets en France ou à l'international, et constitue la plate-forme du Groupe HSBC pour les activités de taux libellées en euro ainsi que pour les dérivés structurés actions à sous-jacent Europe continentale.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en millions d'euros)	2014	2013
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	721	770
Provisions pour risques de crédit	(12)	-
Charges	(437)	(501)
Sociétés mises en équivalence	-	(4)
Résultat avant impôt publié	272	265
Résultat avant impôt ajusté	296	270

L'année 2014 a été marquée par une économie atone, un environnement de taux historiquement bas, des niveaux de volatilité relativement faibles sur les marchés mais aussi par une augmentation de la pression réglementaire, notamment sur les exigences en termes de liquidité et de fonds propres.

En continuant à accompagner ses clients dans leurs besoins de conseil et de financements dans ce contexte difficile, HSBC France a consolidé ou développé ses positions dans différents classements : 6^e pour les émissions primaires de dettes en France¹ et 2^e pour les émissions de dettes publiques en euros², 8^e en fusions-acquisitions¹ et primaire actions¹.

Concernant les activités de marchés, HSBC France continue à systématiquement figurer parmi les premiers établissements teneurs de marchés pour les pays de la Zone euro émettant des volumes significatifs de dette gouvernementale, notamment en France où HSBC se

positionne à la cinquième place des Spécialistes en Valeurs du Trésor³. Les distinctions de "Bond House of the Year"⁴, "SSAR Bond House of the Year"⁴ et "Derivatives House of the Year"⁴, notamment, ont récompensé cette année la participation de HSBC à des opérations significatives, telles que les émissions réalisées avec la République du Portugal, le Royaume d'Espagne et EDF.

Le produit net bancaire publié est de 721 millions EUR (770 millions EUR en 2013). En vision ajustée, le PNB de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à 744 millions EUR en 2014, en repli de 4 % par rapport à 2013. Les revenus de l'année 2014 intègrent une charge de 20 millions EUR relative à la comptabilisation de la *Funding Fair Value Adjustment* (FFVA). La baisse par rapport à 2013 est perceptible à la fois pour les activités de Banque de grande clientèle, malgré de bons résultats pour les activités d'origination, et pour les activités de Marché, pénalisées par un dernier trimestre en retrait à l'image de l'ensemble du secteur.

Les revenus générés par les clients français à l'étranger sont stables par rapport à 2013, et représentent désormais plus de 55 % des revenus totaux générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. En France, malgré un contexte économique difficile, les revenus générés par les clients des autres entités du Groupe HSBC sont en forte augmentation de 21 %.

Le coût du risque de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à - 12 millions EUR en 2014, retrouvant ainsi les niveaux de 2012, après une année 2013 plus favorablement impactée par des reprises de provisions.

Les charges d'exploitation publiées, à - 437 millions EUR, reflétant les efforts de maîtrise des coûts, sont en net repli par rapport à 2013. Dans un environnement réglementaire plus contraignant, HSBC en France poursuit ses investissements en matière de conformité, et a bénéficié d'une non-réurrence de charges exceptionnelles.

Le résultat avant impôt publié de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à 272 millions EUR contre 265 millions EUR en 2013. Sur une base ajustée, le résultat avant impôt est de 296 millions EUR contre 270 un an auparavant.

Banque privée

L'intégration du métier Banque privée au sein de HSBC France en 2012 a été également l'occasion de redéfinir la stratégie, avec un recentrage sur une clientèle "High Net Worth" et des produits sans cesse mieux adaptés à une clientèle exigeante.

1 Dealogic 31/12/2014.

2 Dealogic 31/12/2014, "Euro SSA Bonds".

3 Agence France Trésor.

4 International Financial Review (IFR).

Banque privée

(en millions d'euros)

	2014	2013
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	40	43
Provisions pour risques de crédit	-	-
Charges.	(40)	(27)
Résultat avant impôt publié	-	16
Résultat avant impôt ajusté.	-	16

Dans un contexte peu propice au développement de l'activité de Banque privée, les encours sous gestion sont maintenus à plus de 6 milliards EUR et les revenus sont en légère baisse, à 40 millions EUR. Hors impact de la baisse des revenus de l'assurance producteur liée à la variation de la *PVIF*, les revenus sont stables, à 43 millions EUR.

Les charges d'exploitation, à 40 millions EUR, sont en hausse par rapport à l'année 2013 qui avait bénéficié de l'issue favorable d'un ancien litige.

Le résultat avant impôt publié est à l'équilibre. Ce résultat, qui intègre en 2014 une variation de *PVIF* de - 3 millions EUR, confirme le retour à la rentabilité sur l'activité courante.

Contribution des activités de HSBC en France à l'économie française

Les différents métiers de HSBC en France continuent de participer au financement de l'économie française.

Financement des particuliers

HSBC France a contribué de façon très dynamique au financement du marché immobilier des particuliers en faisant progresser le volume de ses engagements, avec une production en 2014 de 4 milliards EUR de nouveaux crédits. Tous crédits confondus, les encours ont progressé de 8 % sur un an.

Financement des entreprises et accompagnement à l'international

HSBC en France a consacré une enveloppe de crédits de 1,5 milliard EUR, totalement affectée, destinée au développement international de ses clients PME. Les encours de crédits moyen et long terme ont progressé à 7,7 milliards EUR.

HSBC se positionne comme une banque de référence pour ses clients français grâce à sa présence dans plus de 73 pays et dans les marchés émergents les plus dynamiques (Chine, Inde, Brésil...) et a participé à un nombre important d'opérations de financement de ses grands clients.

Financement des Etats et collectivités locales

HSBC France est l'un des acteurs majeurs du marché des dettes publiques en France, en se positionnant deuxième banque pour le placement de la dette de l'Etat¹.

Le Groupe HSBC est, par ailleurs, un intermédiaire majeur sur le marché des dettes publiques en Europe. Ce marché permet de placer les titres, d'en assurer la liquidité et ainsi, de favoriser le financement des Etats et de leurs projets.

Historiquement présent en France, HSBC est l'un des rares établissements à posséder l'intégralité de sa plateforme liquide euro à Paris et à faire de la place de Paris l'un de ses quatre principaux centres mondiaux d'expertise en opérations de marchés.

Depuis 2008, les collectivités territoriales françaises ont augmenté leur usage des marchés obligataires, ce qui leur permet, dans un contexte d'accès au crédit bancaire plus difficile, de diversifier les sources de financement de leurs investissements (école, transports, etc.).

HSBC France se positionne comme chef de file et arrangeur numéro 1 des émissions des collectivités territoriales françaises depuis plus de 10 ans.

Autres contributions

De plus, HSBC France mène une politique active de mécénat en faveur notamment de l'environnement, de l'éducation et de la culture (les informations détaillées sont présentées dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale).

Résultats financiers consolidés

du groupe HSBC France (périmètre légal)

Les revenus publiés s'élèvent en 2014 à 1 929 millions EUR contre 2 222 millions EUR en 2013, en baisse de 13 %. Cette évolution défavorable est due, en grande partie, à l'évolution d'éléments significatifs : variation de la valeur de marché des opérations de couverture non-éligibles, impact du *spread* de crédit sur la dette propre en option juste valeur et la variation de la *Debit Valuation Adjustment*. Les revenus de l'exercice 2014 sont peu impactés par l'intégration dans le périmètre de HSBC Assurances Vie (France), le fort mouvement négatif de la *PVIF*² venant compenser les revenus supplémentaires.

En dépit de l'ensemble de ces éléments, les métiers de HSBC France affichent une performance satisfaisante dans un environnement difficile. Ainsi, la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine affiche une progression de ses revenus en raison d'une croissance sensible des commissions en gestion d'actifs et d'une production dynamique de crédits immobiliers permettant de compenser la baisse des marges sur les dépôts. Les revenus de la Banque d'entreprises progressent légèrement malgré une conjoncture dégradée pour les entreprises. La

¹ Dealogic 31/12/2014, "Euro SSA Bonds".

² Present Value of In Force.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque de financement, d'investissement et de marchés a vu ses revenus baisser légèrement dans un contexte du manque de dynamisme des marchés, de variation de la valeur de la *Debit Valuation Adjustment (DVA)* et de comptabilisation de la *Funding Fair Value Adjustment (FFVA)*, tout en diminuant significativement la taille de son bilan.

Le coût du risque s'élève à - 112 millions EUR, contre - 97 millions EUR en 2013 qui avait représenté un point bas historique dans le coût du risque pour HSBC France, en raison notamment du fait d'importantes reprises enregistrées sur plusieurs dossiers de grands clients, et reste au niveau très modéré de 0,33 % des encours crédit clientèle.

HSBC France présente des charges d'exploitation de - 1 585 millions EUR contre - 1 575 millions EUR pour l'exercice 2013. Cette hausse de 10 millions EUR s'explique par le changement de périmètre lié à l'intégration de HSBC Assurances Vie (France), presque intégralement compensé par une réduction sensible de la base de coûts liée, d'une part, à la non-reconduction de certaines charges constatées en 2013 et, d'autre part, en cohérence avec la stratégie mondiale du Groupe HSBC, à la poursuite par la France de sa recherche d'une plus grande efficacité pour faire face aux défis d'un marché en mutation, en s'attachant à poursuivre le programme d'économies durables. HSBC France poursuit la mise en œuvre du programme *Global Standards* du Groupe HSBC et ses investissements en matière de conformité et de lutte contre la criminalité financière.

Le résultat courant avant impôt publié s'établit à 232 millions EUR contre 546 millions EUR en 2013. Le résultat net part du groupe de l'exercice 2014 s'établit à 198 millions EUR.

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 201 milliards EUR au 31 décembre 2014 contre 209 milliards au 31 décembre 2013. Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale ont diminué de 5 milliards EUR. Le portefeuille de négociation diminue de 3 milliards EUR et les titres pris en pension sont en baisse de 13 milliards EUR. En revanche, les instruments dérivés affichent une hausse de 11 milliards EUR en raison de la baisse des taux d'intérêt. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 2 milliards EUR, en raison d'une production de crédits toujours dynamique.

Au passif du bilan, les dépôts des contreparties bancaires augmentent de 3 milliards EUR, incluant la participation de HSBC France au *Targeted Long Term Refinancing Operation (LTRO)*. Le portefeuille de négociations diminue de 8 milliards EUR avec la diminution des positions vendeuses et les titres mis en pension baissent de 17 milliards EUR, tandis que les instruments dérivés augmentent de 13 milliards EUR en relation avec la baisse des taux. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients progresse de 1 milliard EUR.

Le ratio de liquidité, à 128 %, est maintenu à un niveau élevé, supérieur aux exigences réglementaires françaises (100 %). Le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à un an est à 101 %, attestant la solide position de liquidité de HSBC France.

Afin de financer le développement de ses activités, HSBC France a émis 2 milliards EUR de titres de créance négociables moyen terme à 2 ans (à 28 points de base au-dessus de l'Euribor 3 mois). HSBC France a participé au TLTRO (*Targeted Long Term Refinancing Operation*) à hauteur de 1,1 milliard EUR afin de pouvoir continuer d'accompagner le développement de ses clients en leur proposant des crédits à taux compétitifs.

HSBC France a également renforcé ses fonds propres réglementaires fin 2014 sous forme d'une dette subordonnée Tier 2 de 260 millions EUR intégralement souscrite par HSBC Holdings plc.

En 2014, les actifs pondérés des risques ont augmenté de 1 milliard EUR pour atteindre 33,3 milliards EUR, en raison notamment de l'impact des règles Bâle III sur l'évaluation du risque de contrepartie.

En conséquence, le ratio de fonds propres durs (*CET1 ratio*) s'est amélioré, passant de 13,7 % fin 2013 à 14,1 % fin 2014.

Le ratio de levier (*leverage ratio*) s'établit à 3,52 %, fin 2014. Le ratio de levier sera communiqué publiquement à partir de janvier 2015 et sera obligatoire au titre du Pilier I à partir de 2018.

Résultats de l'évaluation complète réalisée par la Banque Centrale Européenne

Dans la perspective du lancement du Mécanisme de surveillance unique (MSU), entré en vigueur le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne a réalisé une évaluation complète (*comprehensive assessment*) des plus grandes banques de la Zone euro, placées désormais sous sa supervision. Cette évaluation comprend notamment la réalisation d'un examen de la qualité des actifs (*Asset Quality Review, AQR*) et des tests de résistance (*stress tests*), ces derniers étant menés en coopération avec l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'exercice a porté sur 128 banques de 18 Etats membres représentant 85 % des actifs bancaires de la Zone euro. En sa qualité d'établissement de crédit relevant du mécanisme MSU, HSBC France, comme HSBC Bank Malta plc, a fait l'objet de cette évaluation. Le reste du Groupe HSBC n'a pas été soumis à cet examen.

Résultats de l'examen de la qualité des actifs et ajustements

L'examen de la qualité des actifs (*Asset Quality Review, AQR*), qui a été finalisé en juillet 2014, a consisté en une évaluation détaillée et de grande ampleur des activités de crédit et de marché de la banque ainsi que de la Direction financière, portant autant sur l'évaluation des politiques et processus que sur un examen de dossiers de crédit sélectionnés ou de certains modèles de marché de HSBC France au 31 décembre 2013.

Il ressort de l'évaluation qualitative de l'AQR que les procédures, règles comptables et processus appliqués par HSBC France sont conformes aux règles comptables françaises et internationales.

L'examen quantitatif a abouti à certains ajustements prudentiels limités concernant les provisions collectives, les provisions individuelles sur dossiers de crédit et les réserves liées au rajustement de l'évaluation du crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA). Ces ajustements ont représenté au total 106 millions EUR au 31 décembre 2013, soit une baisse de 26 points de base du ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*, CET1).

Selon la méthodologie AQR, ces ajustements prudentiels ne devaient pas être automatiquement intégrés dans les comptes de HSBC France. Cependant, dans le courant de 2014 et dans le cadre du processus d'examen régulier des provisions, HSBC France a augmenté ses provisions individuelles de 44,8 millions EUR sur les dossiers de crédit inclus dans le périmètre de l'exercice AQR.

Concernant les autres ajustements prudentiels au titre des provisions collectives et de la réserve CVA, HSBC France a réalisé des études approfondies pour déterminer s'il était pertinent de refléter lesdits montants dans les comptes 2014 de la banque. Ces analyses ont abouti à la conclusion que le niveau de provisions

collectives et des réserves CVA, calculé par HSBC France, en conformité avec les normes comptables et la politique du Groupe HSBC, était le reflet sincère de la situation financière de la banque.

Tests de résistance

Les tests de résistance communs BCE/ABE (Autorité bancaire européenne) ont été réalisés conformément à la méthodologie publiée par l'ABE en mars et en avril 2014 dans le cadre des *stress tests* des banques de l'Union européenne (UE) en 2014. La résistance des banques de l'UE a été évaluée sur un horizon de trois ans (2014-2016) dans l'hypothèse d'un bilan constant sur la période.

Les résultats des tests de résistance ont été publiés conjointement par l'ABE et la BCE le 26 octobre 2014. Pour les grandes banques du MSU, comme HSBC France, les ratios soumis aux tests de résistance ont été corrigés en fonction des ajustements AQR. Le seuil minimal du ratio CET1 à respecter a été fixé à 8 % pour le scénario de base et à 5,5 % pour le scénario de stress.

A l'issue des tests de résistance BCE/ABE, le niveau minimal du ratio CET1 de HSBC France s'établissait, pour la période concernée, à 11,21 % et 6,60 % respectivement pour le scénario de base et le scénario de stress, contre un ratio CET1 corrigé de l'AQR au 31 décembre 2013 de 12,59 %. Ces résultats sont supérieurs aux seuils minimaux de fonds propres.

Evolution des ratios CET1 selon les scénarios de *stress test* appliqués à HSBC France

	Scénario de base				Scénario de stress		
	2013	2014	2015	2016	2014	2015	2016
CET1 – provisoire non ajusté	12,86 %	11,49 %	11,71 %	11,97 %	8,26 %	7,45 %	6,93 %
CET1 – provisoire ajusté par l'AQR.	12,59 %	11,21 %	11,40 %	11,63 %	8,02 %	7,17 %	6,60 %
Marge de capital par rapport aux seuils ABE (en points de pourcentage du ratio CET1) . . .	–	3,21 %	3,40 %	3,63 %	2,52 %	1,67 %	1,10 %

Les tests de résistance ont un impact plus important sur HSBC France que sur ses confrères du secteur bancaire français, principalement pour les raisons suivantes :

- Les activités de marché de HSBC France occupent une place cruciale dans son modèle économique ; HSBC France est notamment la plate-forme du Groupe pour les produits de taux libellés en euros. Ces activités ont été nettement impactées par la méthodologie des tests.
- Contrairement à nombre d'autres grandes banques, HSBC France n'a eu recours, pour cet exercice, à aucun modèle interne pour calculer les paramètres de risque de crédit stressés (expositions, probabilité de défaillance, taux de perte en cas de défaillance). La banque a décidé d'utiliser les paramètres fournis par la BCE, réputés plus conservateurs et conçus pour être applicables à n'importe quelle banque de chaque pays de la Zone euro.

Résultats financiers du pays "France"¹ considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

En 2014, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 214 millions USD (150 millions EUR), contre 750 millions USD (567 millions EUR) en 2013.

L'écart entre ces chiffres et ceux présentés dans les commentaires sur le périmètre managérial présentés ci-dessus s'explique principalement par l'intégration dans le présent périmètre de la charge financière liée à l'acquisition du CCF par HSBC Bank plc en 2000.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015.

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2014 de 393 117 648,00 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 3 357 913 364,26 EUR, le résultat distribuable s'élève à 3 751 031 012,26 EUR. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 2,23 EUR par action, soit 150 386 354,21 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 3 600 644 658,05 EUR. Le dividende serait mis en paiement à compter du 23 avril 2015.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2014 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Dans la cinquième résolution, il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Andrew Wild en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2015, en remplacement de Monsieur Peter Shawyer, démissionnaire.

Dans les sixième et septième résolutions, il est proposé aux actionnaires de renouveler aux fonctions d'Administrateur Madame Anne Méaux et Monsieur Philippe Pontet pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Il est proposé, dans la huitième résolution, de nommer Madame Carola Gräfin Von Schmettow en qualité d'Administrateur, en adjonction aux Administrateurs actuellement en fonction.

Dans la neuvième résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, suite aux démissions de KPMG Audit FS II et de KPMG Audit FS I, de nommer en qualité de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Jean-Baptiste Deschryver, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Conformément à la recommandation du paragraphe 24.3 du Code AFEP/MEDEF, code auquel la société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est proposé aux actionnaires, dans les dixième et onzième résolutions, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Messieurs Jean Beunardeau, Directeur Général, et Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2014 pages 36 à 38.

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, il est proposé aux actionnaires, dans la douzième résolution, d'émettre un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2014 aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 46 390 607 EUR.

Pour permettre à la société, si nécessaire, de renforcer ses fonds propres ou faire face le cas échéant à des opportunités d'investissement, il est proposé, dans une treizième résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de 100 millions EUR, la résolution proposée comportant en outre la faculté d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et de primes.

En application du premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration pour réaliser une augmentation par apport en numéraire, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, c'est-à-dire, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Afin de se conformer à l'obligation légale susvisée, il est proposé aux actionnaires, dans la quatorzième résolution, de se prononcer sur le principe d'une autorisation à conférer à votre Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

1 La contribution du pays "France" aux résultats du Groupe HSBC inclut, d'une part, le groupe HSBC France, à l'exclusion du résultat d'entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que, jusqu'à fin 2013, les résultats de HSBC Assurances Vie (France), y compris les coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

Ce projet est présenté aux actionnaires pour satisfaire à une obligation légale mais le Conseil d'Administration n'a pas convenance à la réalisation d'une telle augmentation de capital dans la mesure où les salariés de la société ont déjà la possibilité de souscrire à des augmentations de capital leur étant réservées dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe HSBC.

La quinzième résolution propose de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions de l'Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés et du Décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales.

La seizième et dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif



Jean Beunardeau

Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France. Group General Manager du Groupe HSBC.

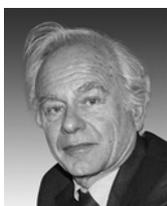
53 ans. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1^{er} février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe Continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



Andrew Wild

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France (depuis le 1^{er} mars 2015). Directeur du Marché des entreprises en France (depuis le 2 février 2015).

44 ans. De nationalité britannique. Diplômé de la Business School de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En juin 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En avril 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en août 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur du Marché des entreprises en France depuis le 2 février 2015 et Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général de HSBC France depuis le 1^{er} mars 2015.



Philippe Pontet

Chairman Investment Banking.

72 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice-Chairman, Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

Anne-Lise Bapst	Directeur de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur des Activités de Marchés
Loïc Bonnat	<i>Head of Principal Investments</i>
Hubert Bouxin	Co-Directeur de <i>Banking</i>
Anne-Catherine Colleau	Directeur de la Conformité - Lutte contre la Criminalité Financière
Myriam Couillaud	Directeur des Ressources Humaines
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Laurent Facque	Directeur de la Conformité Réglementaire
Sébastien Guillo	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Mathilde Lemoine	Directeur des Etudes Economiques et de la Stratégie Marchés
Nathalie Léonard	Directeur des Affaires Fiscales
Malachy McAllister	Directeur de <i>Capital Financing</i>
Philippe Moiroud	<i>Chief Operating Officer</i> , HSBC France, et <i>Chief Operating Officer</i> , Banque de financement, d'investissement et de marchés, France
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Emmanuel Rémy	<i>Chief Risk Officer</i>
Laurence Rogier	Directeur Financier
Pierre Ruhlmann	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	<i>Head of France Transformation</i>

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 1^{er} mars 2015¹

Samir Assaf *Né en 1960*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité des Nominations et membre du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc (depuis mars 2014). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association (depuis mai 2014).

Biographie :

Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient. En janvier 2008, il prend la Direction des Marchés pour l'ensemble du Groupe et est nommé *Group General Manager* en mai 2008. Le 1^{er} janvier 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis le 22 novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Jean Beuardeau *Né en 1962²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2014. Fin de mandat : 2017.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France.

Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France.

Group General Manager, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France).

Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.

Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Andrew Wild *Né en 1970²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2015. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France (depuis le 1^{er} mars 2015).

Directeur du Marché des entreprises en France (depuis le 2 février 2015).

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

² Cf. biographie page 14.

Gilles Denoyel *Né en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2014. Fin de mandat : 2017.

Fonction principale :

President International Institutional Relations, Europe, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} mars 2015).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandat et fonctions ayant pris fin au 1^{er} mars 2015 : Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, *Chief Risk Officer*, HSBC France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.

Mandat ayant pris fin en 2014 : Administrateur : DCNS.

Biographie :

Après une carrière dans la haute fonction publique, il entre chez HSBC France en juin 1996 comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. De mars 2000 à février 2004, il est Directeur Général Adjoint Finances. De mars 2004 au 1^{er} mars 2015, il est Directeur Général Délégué, successivement en charge des fonctions centrales et financières puis, du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurances et des fonctions centrales non financières et, enfin, de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle (*Chief Risk Officer*), avec la responsabilité des relations avec les autorités de régulation. Le 10 janvier 2012, il est nommé Adjoint du Directeur Général. Depuis le 1^{er} mars 2015, il est *President International Institutional Relations*, Europe, pour le Groupe HSBC.

Véronique Duquesne *Née en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.

Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Gestionnaire Middle-Office KYC ("*Know Your Customer*") Banque d'entreprises, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1986.

Michel Gauduffe *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.

Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Directeur Adjoint de la succursale de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : APICIL-ARC.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

Martine Gerow *Née en 1960*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.

Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques de HSBC France.

Fonction principale :

Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel (depuis septembre 2014).

Biographie :

Auditeur interne chez PPG Industries en France et aux Etats-Unis (1983-1985) puis Consultant en stratégie au sein de The Boston Consulting Group, à New York, jusqu'en 1989. De 1989 à 2002, a occupé différents postes au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe Pepsico puis Directeur Financier de Pepsico en France. Entre 2002 et 2007, Directeur Financier de la division Boissons puis Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation du Groupe Danone. De 2008 à 2010, Directeur Financier du Groupe Smithfield puis du Groupe Campofrio Food. De 2010 à 2014, Directeur Général Adjoint en charge des finances, des achats et des systèmes d'information de Solocal Group. Depuis septembre 2014, Vice-Président exécutif et Directeur Financier de Carlson Wagonlit Travel.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Lindsay Gordon *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016. Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques de HSBC France.

Autres mandats :

Chancelier : Université de Colombie Britannique (depuis juillet 2014). Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping (précédemment Centre of Excellence for Marine Transportation), Export Development Canada (depuis avril 2014), Canadian Institute for Advanced Research (depuis octobre 2014).

Biographie :

De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en décembre 1999 puis Président et Directeur Général de HSBC Bank Canada d'octobre 2003 à janvier 2013, date de son départ en retraite.

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016. Administrateur indépendant. Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats¹ :

Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines (depuis juillet 2014). Administrateur : iDbyMe. Administrateur : Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Censeur : Groupe Carrefour (depuis octobre 2014). Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD (depuis janvier 2015). Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme (depuis février 2014). Administrateur : EXPOFRANCE 2025 (depuis février 2015). Mandats ayant pris fin en 2014 : Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Vice-Président : Fondation France INSEAD.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013.

Alan Keir *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général, HSBC Bank plc. *Group Managing Director* pour la région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Bank Middle East Limited (depuis février 2014). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Biographie :

De nationalité britannique. Il est entré dans le Groupe HSBC en 1981. En 2003, il devient *General Manager* et *Global Co-Head* des activités de Banque d'entreprises du Groupe HSBC. Il est nommé *Group General Manager* de la Banque d'entreprises en 2006 puis, en 2011, *Global Head* de la Banque d'entreprises ainsi que *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Depuis octobre 2013, Alan Keir est *Group Managing Director* pour la région EMEA et Directeur Général de HSBC Bank plc.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Anne Méaux *Née en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2011. Fin de mandat : 2015¹.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :
Présidente, Image 7.

Autres mandats :
Présidente : Com Sept Finance, Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.

Biographie :
Attachée au service de presse de l'Élysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée Nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Économie). Depuis 1988, Présidente fondatrice de la société Image 7.

Thierry Moulouquet *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016.
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et Président du Comité des Risques de HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit (depuis octobre 2014) et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue Des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia.
Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.

Biographie :
Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'au 30 juin 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'au 31 mars 2011.

Philippe Pontet *Né en 1942²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2011. Fin de mandat : 2015¹.

Fonction principale :
Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :
Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Guillaume Praud *Né en 1976*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France.

Biographie :
Entré chez HSBC France en 2000.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :
Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :
Entré chez HSBC France en 1982.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015.

² Cf. biographie page 14.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Antonio Simoes *Né en 1975*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.

Fonction principale :

Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni (depuis juin 2014).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.

Biographie :

De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres.

De septembre 2007 à septembre 2009, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc. D'octobre 2009 à décembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, il est nommé *Group General Manager*. De décembre 2011 à juin 2014, responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe. Depuis juin 2014, Directeur Général du Royaume-Uni.

Brigitte Taittinger *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.

Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

Autres mandats :

Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.

Biographie :

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991.

Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris depuis avril 2013.

Jacques Veyrat *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016.

Administrateur indépendant. Membre du Comité des Nominations et membre du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président, Impala SAS.

Autres mandats :

Président : Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Censeur : Sucres et Denrées (depuis octobre 2014). Mandats ayant pris fin en 2014 : Administrateur : Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Sucres et Denrées.

Biographie :

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus.

En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration (composition au 1^{er} mars 2015)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2014	2013	2012	2011	2010
Samir Assaf Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Directeur Général <i>Global Banking and Markets</i> , Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2012	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	-	-
Jean Beunardeau Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement et d'investissement et de marchés, France. <i>Group General Manager</i> , Groupe HSBC.	2008	2017	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur : Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2014	2013	2012	2011	2010
Gilles Denoyel <i>President International Institutional Relations, Europe, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} mars 2015).</i>	2004	2017	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.
Véronique Duquesne Gestionnaire Middle-Office KYC Banque d'entreprises, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2014	2013	2012	2011	2010
Michel Gauduffe Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.	2008	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.
Martine Gerow Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.	2012	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	-	-
Lindsay Gordon Administrateur de sociétés.	2013	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Centre of Excellence for Marine Transportation.	-	-	-

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2014	2013	2012	2011	2010
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.
			Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines. Administrateur : iDbyMe, Fondation Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Censeur : Groupe Carrefour. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Président du Conseil : Insead France. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2014	2013	2012	2011	2010
Alan Keir Directeur Général HSBC Bank plc. Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC.	2013	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France, HSBC Bank Middle East Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkhaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkhaus & Burkhardt AG.	-	-	-
Anne Méaux Présidente, Image 7.	2011	2015 ¹	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance, Anne Méaux Conseil. Membre du <i>Advisory Committee</i> : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du <i>Advisory Committee</i> : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du <i>Advisory Committee</i> : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du <i>Advisory Committee</i> : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	-
Thierry Moulouguet Administrateur de sociétés.	2009	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue Des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue Des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, SsangYong Motor Co. Ltd, Valéo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc.
Philippe Pontet <i>Chairman Investment Banking</i> , HSBC France.	2005	2015 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.

1 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2014	2013	2012	2011	2010
Guillaume Praud Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-	-
Philippe Purdy Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.	2004	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
Antonio Simoes Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc, et Directeur Général du Royaume-Uni.	2012	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	-	-
Brigitte Taittinger Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.	2008	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.
Jacques Veyrat Président, Impala SAS.	2009	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group, Poweo. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société, dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, ainsi que d'indiquer les éventuelles limitations apportées, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez, ci-après, le rapport établi, à ce titre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

La première partie de ce rapport, concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, a été soumise au Comité des Nominations, le 30 janvier 2015, et la seconde partie, portant sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, au Comité d'Audit et au Comité des Risques, le 5 février 2015. Le Conseil d'Administration a, ensuite, approuvé le rapport dans son ensemble, dans sa séance du 6 février 2015.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques, décrites dans ce rapport, sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel HSBC France se réfère, en priorité, est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en juin 2013), publié par l'AFEP et le MEDEF, tout en tenant compte de son statut de filiale non cotée. Ce code peut être consulté sur les sites internet de l'AFEP (www.afep.com) et du MEDEF (www.medef.com).

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés, comme, par exemple, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations.

Ainsi, le Conseil d'Administration de HSBC France ne décide plus de l'attribution de plans d'actions, car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont, désormais, des actions HSBC. De fait, HSBC France applique, sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the UK Corporate Governance Code*), auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

D'autres exceptions à l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont précisées dans la suite du présent Rapport.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de HSBC France a adopté, lors de sa séance du 14 février 2014, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, dont l'objectif est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un niveau élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC. Il convient de noter qu'aucune des dispositions de ce Code n'est en contradiction avec le Code AFEP/MEDEF. L'ensemble des filiales de HSBC France régularisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou l'Autorité des marchés financiers a adopté ce Code durant l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration était composé de 18 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Directeur Général ; le Directeur Général Délégué ;
- le *Chairman Investment Banking* de HSBC France ; le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de HSBC Bank plc ;
- huit Administrateurs, qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le Code AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ; toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise, même s'il s'agit d'une exception aux critères définis par le Code AFEP/MEDEF ;
- quatre Administrateurs, élus ou réélus par les salariés en 2012 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil. Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, trois femmes et onze hommes. L'âge moyen des Administrateurs est de 56,5 ans.

Un représentant du Comité central d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs, dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 9 mai 2014, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur performance, de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. L'Assemblée Générale du 9 mai 2014 a renouvelé les mandats d'Administrateur de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, pour une durée de trois ans. Leurs fonctions respectives de Directeur Général et de Directeur Général Délégué ont été renouvelées par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 9 mai 2014 à l'issue de l'Assemblée Générale.

Lors de sa séance du 18 novembre 2014, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Peter Shawyer de ses mandats d'Administrateur et de membre du Comité d'Audit et des Risques à compter du 31 décembre 2014, et, lors de sa séance du 20 janvier 2015, a coopté, en tant qu'Administrateur, afin de le remplacer, Andrew Wild. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015.

La durée des mandats d'Administrateur est de trois ans, depuis l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

Séance du Conseil d'Administration du 20 janvier 2015

Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France, étant amené à prendre de nouvelles fonctions au sein du Groupe HSBC à compter du 1^{er} mars 2015, le Conseil d'Administration du 20 janvier 2015 a nommé Andrew Wild Directeur Général Délégué de HSBC France et Adjoint du Directeur Général à compter du 1^{er} mars 2015 et l'a coopté en qualité d'Administrateur de HSBC France à compter du 2 février 2015.

La formation et l'information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Lors de son entrée en fonction, le nouvel Administrateur reçoit un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, un programme de rencontres de travail avec les principaux responsables des métiers et fonctions. Ces réunions sont, également, proposées aux Administrateurs déjà en poste.

En 2014, l'ensemble des Administrateurs a été convié à une demi-journée au cours de laquelle les responsables des métiers de HSBC France leur ont exposé leur stratégie.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2014

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'agenda qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu quatre séances, au cours de l'année 2014, avec un taux d'assiduité moyen de 94,4 %, par rapport à 94,1 % en 2013 :

- le 14 février 2014 (taux d'assiduité : 88,9 %) ;
- le 9 mai 2014 (taux d'assiduité : 94,4 %) ;
- le 25 juillet 2014 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 18 novembre 2014 (taux d'assiduité : 94,4 %).

En 2014, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a étudié l'activité, les résultats financiers, l'évolution des coûts et le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration. Dans sa séance du 14 février 2014, il a approuvé le budget ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2014. Il a pris connaissance du plan de gestion de crise de liquidité mis à jour (séance du 25 juillet 2014).

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan. A chacune de ses séances, le Conseil a eu communication de la position de refinancement et de l'évolution de la dette moyen long terme.

Lors de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné les revenus, les résultats, l'évolution des activités et la position du groupe pour chacune de ses activités, avec un développement détaillé sur la stratégie d'un métier différent à chaque séance. Une présentation spécifique concernant la qualité de service dans la Banque de particuliers a été faite lors de la séance du 14 février 2014. Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, pris part au processus de consultation annuelle du Comité d'entreprise sur les orientations stratégiques de l'entreprise, institué par la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi.

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire du Groupe HSBC. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Lors de chaque séance, le Conseil d'Administration a été informé de l'avancement des travaux et des résultats de l'évaluation complète (*comprehensive assessment*) réalisée par la Banque centrale européenne (BCE), dont les résultats ont été publiés le 26 octobre 2014. Il a revu, par ailleurs, la situation du groupe en matière de risques : crédit, marchés, litiges, risques fiscaux, conformité, risques opérationnels et de sécurité et de fraude. Il a approuvé l'appétence au risque du groupe (séance du 14 février 2014) et a examiné, à chacune de ses séances, un tableau de bord permettant d'apprécier les performances et différents indicateurs, au regard du niveau de risque accepté par le Conseil. Compte tenu d'une actualité particulièrement riche, il a été informé, à chacune de ses séances, des principales réformes réglementaires, et de leurs impacts sur HSBC France et, en particulier, la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires, les textes européens CRDIV et CRR et la supervision de HSBC France par la Banque centrale européenne, à compter de novembre 2014. L'évolution des enquêtes ouvertes par différentes autorités concernant des soupçons de manipulation des taux interbancaires a été commentée, en détail, lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du Rapport annuel, préparé conformément aux articles 42, 43 et 43-1 du règlement 97-02 du CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) (séance du 9 mai 2014), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il a été tenu informé des missions et enquêtes réalisées par les diverses autorités, en particulier l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues, et des réponses faites par HSBC France. Il a approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place pour l'exercice 2013 (séance du 14 février 2014), ainsi que le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2014 (séance du 25 juillet 2014). Il a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2013 (séance du 9 mai 2014). Le Conseil d'Administration a approuvé le plan de rétablissement de HSBC France (séance du 9 mai 2014).

Lors de chaque séance, les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation "*needs improvement*" et/ou "*not satisfactory*", l'évolution du nombre de recommandations ouvertes et les changements dans l'organisation de l'Audit interne et la

méthodologie, ont été commentés par le Directeur Général et par le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et des Risques, notamment en matière de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité, et de contrôle permanent.

Outre ces points importants, le Conseil a, bien évidemment, délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Comités du Conseil d'Administration

Comité de Nomination et des Rémunérations

Composition du Comité de Nomination et des Rémunérations

Président :

- Philippe Houzé (indépendant) Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

- Jacques Veyrat (indépendant) Nomination 2010
- Samir Assaf Nomination 2012

Le Conseil d'Administration a nommé, en 2012, Samir Assaf membre du Comité de Nomination et des Rémunérations, car, bien qu'il soit Président du Conseil d'Administration, il n'est pas dirigeant exécutif de HSBC France et ne reçoit aucune rémunération, ni jeton de présence, de la part de HSBC France pour l'exercice de sa fonction de Président du Conseil. Le Conseil a donc considéré qu'il est indépendant, pour donner un avis sur la politique de rémunération de HSBC France et délibérer sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Par ailleurs, il met au service du Comité son expérience en matière, notamment, de rémunération des professionnels des marchés financiers, et sa connaissance des règles établies par le Groupe HSBC. Sa contribution à la préparation des plans de succession de l'équipe dirigeante est également utile au Comité.

Missions du Comité de Nomination et des Rémunérations

Ce Comité a pour principales missions :

- d'examiner toutes questions relatives aux rémunérations chez HSBC France et ses filiales, dans le contexte de la politique de rémunération du Groupe HSBC et en conformité avec les règles locales, et d'apporter ses conseils au Conseil d'Administration de HSBC France et au Comité de Rémunération du Groupe au sujet de la politique et de la structure de rémunération concernant HSBC France, sur la base du contexte réglementaire et des conditions de marché. En particulier, le Comité communique au Conseil d'Administration des recommandations et des

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

propositions concernant la rémunération, les régimes de retraite et d'assurance médicale, les régimes de retraite complémentaire, les avantages en nature et autres émoluments des mandataires sociaux de la société ;

- d'étudier, chaque année, la politique relative à la rémunération des salariés établie conformément au règlement n° 97-02 et du Code monétaire et financier, en particulier les preneurs de risque, les employés exerçant une fonction de contrôle et tout salarié bénéficiant de niveaux de rémunération similaires, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société, et les professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la Société ;
- de proposer les jetons de présence pour les administrateurs en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale ;
- d'examiner et d'approuver toute déclaration exigée par les régulateurs de HSBC France au sujet de la politique de rémunération. En particulier, le Comité examine le rapport préparé conformément à l'article 43-1 du règlement n° 97-02 et le chapitre du rapport du Président concernant la gouvernance et les rémunérations ;
- de solliciter de la part du Comité d'Audit et des Risques ou du *Chief Risk Officer*, la confirmation que la propension au risque était compatible avec les objectifs de performance fixés dans le contexte des éléments de rémunération incitative ;
- d'examiner régulièrement la structure, la taille et la composition requises (y compris les compétences, les connaissances, l'expérience et la diversité) du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil et de formuler des recommandations, au Conseil d'Administration, concernant la nomination ou le renouvellement des mandats des administrateurs et la composition des Comités du Conseil ;
- de préparer toute question relative à la gouvernance d'entreprise en vue de son examen par le Conseil d'Administration ;
- de réaliser l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- d'évaluer l'indépendance des Administrateurs non exécutifs ;
- d'examiner et d'assurer le suivi de la formation et de l'évolution professionnelle des Administrateurs ;
- de s'assurer de l'existence de plans de succession en vue d'une succession en bon ordre aux postes de dirigeants au sein de HSBC France.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont, ensuite, soumises.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations en 2014

Le Comité s'est réuni trois fois, au cours de l'exercice 2014, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat de deux Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale annuelle. Il a été proposé de renouveler le mandat de Jean Beunardeau, Administrateur de la société depuis 2008 et Directeur Général depuis 2012, et de Gilles Denoyel, Administrateur et Directeur Général Délégué depuis 2004 (séance du 13 février 2014) ;
- l'examen de l'indépendance de chaque Administrateur au regard, notamment, des critères du Code AFEP/MEDEF, auquel HSBC France se réfère, mais également sur des critères de compétence, d'indépendance d'esprit et d'implication (séance du 13 février 2014) ;
- des réflexions sur la composition du Conseil, en particulier suite à la démission de Peter Shawyer de son mandat d'Administrateur à compter du 31 décembre 2014, et à la lumière des modifications introduites par l'article 67 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, afin de pouvoir faire, en 2015, des propositions au Conseil d'Administration (séance du 17 novembre 2014) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, au titre des exercices 2013 et 2014, et en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 13 février et 17 novembre 2014) ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2013 et 2014 (séances des 13 février et 17 novembre 2014) ;
- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2013 et 2014, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, ainsi que l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité (séances des 13 février et 17 novembre 2014) ;
- l'examen de la première partie du rapport du Président relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (séance du 13 février 2014) ;
- des propositions, au Conseil, concernant l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC ainsi que sa mise en œuvre par HSBC France et ses filiales (séances des 13 février et 17 novembre 2014) ;

- l'examen des impacts du paquet CRDIV afin de formuler des propositions au Conseil d'Administration, en particulier en matière de rémunérations et de règles de cumul de mandats (séance du 6 mai 2014) ;
- des propositions, au Conseil, sur la mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin, en particulier, d'y intégrer les missions définies par le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC pour les comités des rémunérations de ses filiales (séance du 13 février 2014) ;
- la conduite d'une évaluation du Conseil d'Administration fin 2014, dont les résultats seront présentés au Conseil au cours du 1^{er} semestre 2015 (séance du 17 novembre 2014) ;
- l'examen du processus de revue des plans de succession (séance du 6 mai 2014).

Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations a rendu compte, au Conseil, des travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations, lors des séances des 14 février, 9 mai et 18 novembre 2014. L'ensemble des travaux du Comité a été soumis à l'approbation du Conseil.

Comité d'Audit et des Risques

Composition du Comité d'Audit et des Risques

Président :

- Thierry Moulouguet Nomination 2009
(indépendant) et 2010 en tant que Président

Membres :

- Martine Gerow Nomination 2012
(indépendante)
- Lindsay Gordon Nomination février 2013
(indépendant)
- Peter Shawyer Nomination 2005
(indépendant) Jusqu'au 31 décembre 2014

Les quatre membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable et dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer, ou avoir exercé, des fonctions de membre de Comités d'Audit, de Directeur Financier, d'auditeur ou de Président-Directeur Général d'une banque.

Missions du Comité d'Audit et des Risques

Les missions du Comité d'Audit et des Risques ont été revues, pour la dernière fois, en février 2014, et sont définies dans le règlement intérieur.

Le Comité a la responsabilité d'assister le Conseil, en supervisant les questions relatives à l'audit et aux risques :

- principales responsabilités concernant l'audit :
 - contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise,
 - revoir les politiques et pratiques financières et comptables,

- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière,
- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié,
- discuter, avec les Commissaires aux comptes, des comptes, du périmètre audité, des ajustements apportés, de la conformité avec les principes comptables, des règles de marché, des exigences légales et réglementaires, de l'impact des changements dans les politiques et pratiques comptables,
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
- contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
- assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
- examiner la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
- s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;

– principales responsabilités concernant les risques :

- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur toutes les questions liées aux risques de niveau élevé,
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie,
- conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Nomination et des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque,
- examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents,
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe et des systèmes de contrôle interne,
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la filière Risque et s'assurer du rôle effectif de celui-ci,
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne,

- examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit et des Risques se réunit, généralement, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au reporting financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit et des Risques en 2014

En 2014, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à sept reprises, avec un taux d'assiduité de 96,4 % par rapport à 100 % en 2013 :

- le 11 février 2014 (taux d'assiduité : 75 %) ;
- le 7 mai 2014 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 27 mai 2014 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 10 juin 2014 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 25 juin 2014 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 23 juillet 2014 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 14 novembre 2014 (taux d'assiduité : 100 %),

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué en charge des risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général a également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité d'Audit et des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement à trois des quatre séances trimestrielles du Comité (séances des 11 février, 7 mai et 23 juillet 2014).

En 2014, le Comité a consacré une large part de ses travaux à l'exercice de revue complète (*Comprehensive assessment*) réalisé par la Banque centrale européenne (BCE), dont les résultats ont été publiés le 26 octobre 2014,

ainsi qu'à la contribution de HSBC France à l'exercice de stress du Groupe HSBC réalisé par la *Prudential Regulation Authority*. Outre une revue détaillée de l'avancement des travaux et de leurs résultats à chacune de ses séances trimestrielles, le Comité a tenu trois réunions dédiées aux exercices de stress réalisés par l'Autorité bancaire européenne et la *Prudential Regulation Authority*, les 27 mai, 10 juin et 25 juin 2014. Lors de ces réunions, il a examiné et validé les hypothèses macroéconomiques retenues, ainsi que leurs impacts en termes d'activité, de bilan, de compte de résultat et de risques de crédit et de marché, par métier et pour HSBC France dans son ensemble, ainsi que de ratios.

Le Comité est resté, de nouveau en 2014, extrêmement attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire dans lequel opère HSBC France et à ses impacts. Ses travaux ont porté, en particulier, sur :

- la loi de séparation et de régulation des activités bancaires de juillet 2013, et les autres textes, sur le même thème de la structure des banques, adoptés ou en projet dans d'autres pays ;
- la directive européenne CRDIV et le règlement CRR de juillet 2013, (dit "paquet CRDIV"), qui transposent en droit européen les dispositions dites de "Bâle III", qui visent à renforcer le niveau et la qualité des fonds propres (*tier one* et *core tier one*), à mettre en place un ratio de levier, à améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (à un mois, le *liquidity coverage ratio*, et à un an, le *net stable funding ratio*) et à renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie ;
- l'évolution du dispositif de supervision bancaire, avec l'entrée en vigueur du mécanisme de supervision unique le 4 novembre 2014, et la création d'un fonds de résolution unique.

Lors de sa séance du 14 novembre 2014, le Comité a eu une présentation spécifique sur les évolutions réglementaires en matière de gestion des fonds propres.

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit et des Risques a continué à procéder à la revue des risques, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution et l'optimisation des risques pondérés et l'évolution du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des *stress tests* réalisés sur les risques de marché. Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché. Le Comité a été régulièrement informé de l'évolution de la *Credit Valuation Adjustment* (CVA) et de la *Debit Valuation Adjustment* (DVA) ;

- les risques juridiques et les litiges ;
- les risques opérationnels, y compris les risques opérationnels informatiques ;
- la sécurité et le risque de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels et des pertes opérationnelles du trimestre écoulé. Le Comité a pris connaissance du projet d'adaptation du dispositif de gestion des risques opérationnels (séances des 23 juillet et 14 novembre 2014). Conformément au règlement 97-02, le Comité a été informé de la gouvernance des prestations essentielles, qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, ainsi que la liste des prestations essentielles sous-traitées à l'extérieur et les résultats des contrôles réalisés (séance du 14 novembre 2014).

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2014 (séance du 11 février 2014), puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre.

A sa demande, le Comité a eu des présentations spécifiques de l'organisation de la direction des ressources humaines et des risques RH (séance du 11 février 2014) et des risques fiscaux (séance du 23 juillet 2014).

En application du règlement 97-02 et des normes professionnelles, le Comité a examiné, dans sa séance du 11 février 2014, au titre de l'exercice 2013, et, dans celle du 14 novembre 2014, au titre de l'exercice 2014, les liens entre risques et rémunération dans la politique de rémunération et, en particulier, l'implication des fonctions Risques dans la politique de rémunération et la prise en compte des risques dans la détermination des rémunérations.

Dans sa séance du 7 mai 2014, il a procédé à l'examen du Rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne, établi conformément au règlement 97-02.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité, du contrôle périodique et des relations avec les régulateurs, le Comité d'Audit et des Risques a pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi. Il a revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que les recommandations émises par les Commissaires aux comptes, ainsi que les plans de remédiation. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

A chacune de ses séances, le Comité a été informé de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Par ailleurs, il a été informé, de manière détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne et a passé en revue les principales missions d'audit, en particulier celles défavorablement notées. Il a été particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a pris connaissance de l'évolution des effectifs de l'Audit interne au cours de l'exercice 2013 et approuvé la nouvelle charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2014 (séance du 11 février 2014). Enfin, il a été systématiquement informé des points significatifs des réunions des Comités d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

A chacune de ses séances, le Comité a été informé de l'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la fonction Conformité en deux fonctions distinctes, la Conformité – Lutte contre la criminalité financière et la Conformité réglementaire, supportées par un Secrétariat général commun. Le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels de conformité, qui relèvent les principaux nouveaux sujets de conformité lutte contre la criminalité financière et réglementaire et ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes.

En matière de Conformité lutte contre la criminalité financière, et outre les informations relatives aux outils et à l'application des sanctions internationales, le Comité a pris connaissance, à chacune de ses séances, de l'avancement du programme *Global Standards*, l'une des trois priorités stratégiques du Groupe HSBC, qui vise à appliquer, de manière homogène dans l'ensemble du Groupe HSBC, les normes les plus élevées en matière de Conformité lutte contre la criminalité financière. Lors de sa séance du 11 février 2014, le dispositif de conformité lutte contre la criminalité financière a été présenté au Comité de manière détaillée.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance du programme "*Conduct risk*" du Groupe HSBC, qui est le risque de ne pas assurer un traitement équitable des clients et/ou de perturber l'intégrité et la transparence des marchés financiers, en cours de déploiement, par les différentes lignes de métiers et fonctions. A sa demande, une présentation a été faite au Comité concernant la satisfaction clients et la qualité de service de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (séance du 7 mai 2014). Le Comité a pris connaissance des rapports destinés aux autorités de tutelle : Rapport annuel à l'Autorité des marchés financiers sur la conformité des prestataires de services d'investissement pour l'exercice 2013, et sur la protection des avoirs des clients (séance du 23 juillet 2014), questionnaire destiné à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le respect des règles de protection de la clientèle (séance du 11 février 2014), rapport du médiateur (séance du 7 mai 2014) et rapport annuel sur le contrôle des chèques (règlement 2002-01) (séance du 11 février 2014). Il a examiné le plan d'action conformité pour 2014 (séance du 11 février 2014), puis le plan en matière de Conformité

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

lutte contre la criminalité financière et Conformité réglementaire pour les années 2014 à 2016 (séances des 7 mai et 23 juillet 2014).

Le Comité a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par les autorités de tutelle, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions : Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et *Prudential Regulation Authority*, et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations. Il a procédé à l'examen du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 11 février 2014) et du Rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique), conformément au règlement 97-02 (séance du 7 mai 2014).

Le dernier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Les comptes consolidés annuels 2013 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France"¹, tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise et présentées par la Direction Financière dans le cadre de l'arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2013 (séance du 11 février 2014). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2014, au 30 juin 2014 et au 30 septembre 2014 (séances des 7 mai, 23 juillet et 14 novembre 2014). Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées, en 2013, par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes (séance du 11 février 2014). Il a été informé que la nomination de PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux comptes de HSBC France, en remplacement de KPMG, lui serait soumise formellement lors de sa réunion du 5 février 2015, avant de l'être au Conseil d'Administration. Cette nomination fait suite à la décision du Groupe HSBC de nommer PricewaterhouseCoopers Commissaire aux comptes du Groupe HSBC.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les ratios réglementaires de capital et de liquidité, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêt. Le Comité a été informé des impacts commerciaux et financiers de taux d'intérêt négatifs, ainsi que de l'état de préparation des systèmes (séance du 23 juillet 2014). Enfin, lors de la séance du 23 juillet 2014, le Comité a pris connaissance du plan de gestion de crise de liquidité mis à jour.

Le Comité a approuvé le plan de rétablissement (*recovery plan*) de HSBC France (séance du 7 mai 2014).

Le Président du Comité d'Audit et des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit et des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 14 février, 9 mai, 25 juillet et 18 novembre 2014.

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent une dimension *business* (résultats avant impôts, croissance des revenus, niveau de provisions pour risques, rendements des risques pondérés, etc.), une dimension *Global Standards*, correspondant aux domaines risques et conformité (mise en œuvre des *Global Standards*, respect des règles de conformité et de contrôle interne, gestion active des risques, qualité de la relation avec les régulateurs, etc.), une dimension processus, visant à simplifier l'organisation et à optimiser les coûts, et, enfin, une dimension "*People*", englobant, en particulier, la gestion de la performance et des talents. Ces indicateurs sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. A ces différents critères, s'ajoute, désormais, une appréciation du comportement individuel au regard des valeurs du Groupe, que sont la fiabilité, l'ouverture d'esprit, l'écoute, le courage et l'intégrité.

Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2014 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui sont attribuées aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans,
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,

1 Cf. Note de bas de page n° 2 page 5.

- une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme d'une période de deux ou trois ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2014, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ou trois ans. Par ailleurs, ont également été attribuées des "*Group Performance Shares*" à Jean Beunardeau ainsi qu'à Samir Assaf, qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2014, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 4,9 % de sa rémunération fixe 2014 et 2,6 % de sa rémunération totale 2014. Au 31 décembre 2014, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 24,4 % de sa rémunération fixe 2014 et 12,5 % de sa rémunération totale 2014.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2014, pour un montant de 5,5 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France, sont détaillées pages 36 à 38.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s'applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s'applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l'AMF en décembre 2009¹.

¹ Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation 2009-16 du 10 décembre 2009 modifiée le 17 décembre 2013 et le 5 décembre 2014, relative au guide d'élaboration des documents de référence.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général

(en euros)	2013	2014
	Rémunération totale	Rémunération totale
Jean Beunardeau		
Rémunération fixe	542 007 ¹	545 826
Prime "Material Risk Taker" ²	–	564 000³
Rémunération variable en espèces	274 324	189 413
Rémunération variable en actions ⁴	274 324	189 413
Rémunération variable différée en espèces ⁵	411 487	284 120
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	411 487	284 120
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	342 905	105 229
Jetons de présence	– ⁸	– ⁸
Avantages en nature	–	–
Total	2 256 534	2 162 121

1 Rémunération fixe révisée au 1^{er} février 2013.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée sous forme d'actions et est soumise à une période de rétention de 5 ans (20 % disponibles à la cession en année n+1 et 80 % en année n+5).

4 Actions acquises immédiatement mais soumise à une période de rétention de 6 mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33% en année n+1, 33% en année n+2 et 34 % en année n+3).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (66% en année n+2 et 34 % en année n+3) et soumise à une période de rétention de 2 ans.

7 Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur 5 ans (100% en année n+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.

8 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 41).

Directeur Général Délégué

(en euros)	2013	2014
	Rémunération totale	Rémunération totale
Gilles Denoyel		
Rémunération fixe	450 000	450 000
Prime "Material Risk Taker" ¹	–	104 000
Rémunération variable en espèces	332 870	165 896
Rémunération variable en actions ³	–	165 896
Rémunération variable différée en espèces ⁴	–	110 598
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁵	332 870	110 598
Jetons de présence	– ⁶	– ⁶
Avantages en nature	4 647 ⁷	4 647
Total	1 120 387	1 111 635

1 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

2 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

3 Actions acquises immédiatement mais soumise à une période de rétention de 6 mois.

4 Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33% en année n+1, 33% en année n+2 et 34 % en année n+3).

5 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (66% en année n+2 et 34 % en année n+3) et soumise à une période de rétention de 2 ans.

6 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 41).

7 Voiture de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant (cf. page 34).					

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options CCF exercées en 2014

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

Options HSBC Holdings plc exercées en 2014

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice GBP/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2014 au titre de 2013

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance¹

Au titre de 2013, hormis Samir Assaf, mais qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, seul Jean Beunardeau s'est vu attribuer des actions avec conditions de performance ("Group Performance Share").

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	10.03.2014	45 437	342 905 EUR	10.03.2019 pour 100 %	Départ en retraite

¹ Les conditions de performance auxquelles est soumise l'acquisition des "Group Performance Shares" sont décrites en page 34.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	10.03.2014	54 525	411 487 EUR	10.03.2016 pour 66 % et 10.03.2017 pour 34 %	10.03.2018 pour 66 % et 10.03.2019 pour 34 %
Jean Beunardeau	10.03.2014	36 350	274 324 EUR	10.03.2014 pour 100 %	10.09.2014 pour 100 %
Gilles Denoyel	10.03.2014	44 107	332 870 EUR	10.03.2016 pour 66 % et 10.03.2017 pour 34 %	10.03.2018 pour 66 % et 10.03.2019 pour 34 %

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2015 au titre de 2014

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance¹

Au titre de 2014, hormis Samir Assaf, mais qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, seul Jean Beunardeau s'est vu attribuer des actions avec conditions de performance ("Group Performance Share").

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau.....	02.03.2015	ND	105 229 EUR	02.03.2020 pour 100 %	Départ en retraite

¹ Les conditions de performance auxquelles est soumise l'acquisition des "Group Performance Shares" sont décrites en page 34.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau.....	02.03.2015	ND	284 120 EUR	02.03.2017 pour 66 % et 02.03.2018 pour 34 %	02.03.2019 pour 66 % et 02.03.2020 pour 34 %
Jean Beunardeau.....	02.03.2015	ND	189 413 EUR	02.03.2015 pour 100 %	02.09.2015 pour 100 %
Gilles Denoyel.....	02.03.2015	ND	110 598 EUR	02.03.2017 pour 66 % et 02.03.2018 pour 34 %	02.03.2019 pour 66 % et 02.03.2020 pour 34 %
Gilles Denoyel.....	02.03.2015	ND	165 896 EUR	02.03.2015 pour 100 %	02.09.2015 pour 100 %

Actions de performance devenues disponibles en 2014 pour chaque mandataire social

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant.			

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises en 2014 par chaque dirigeant mandataire social

Les actions attribuées en 2011 ont été acquises pour 66 % en 2013 et 34 % en 2014.

Les actions attribuées en 2012 ont été acquises pour 66 % en 2014.

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau.....	15.03.2011	27 818	
Jean Beunardeau.....	12.03.2012	48 482	
Jean Beunardeau.....	10.03.2014	36 350	
Gilles Denoyel.....	15.03.2011	15 744	
Gilles Denoyel.....	12.03.2012	42 846	

¹ Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles deux ans après l'acquisition. Les actions attribuées dans le cadre du plan anglais sont disponibles dès l'acquisition.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.....	Néant			
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.....	-	-	-	-

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2014 au titre de 2013 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....	10.03.2014	602 633	4 547 962 EUR	10.03.2016 pour 66 % et 10.03.2017 pour 34 % ou 10.03.2014 pour 100 %	10.03.2018 pour 66 % et 10.03.2019 pour 34 % ou 10.09.2014 pour 100 %

¹ Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 44) est acquise immédiatement et disponible après six mois de détention.

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2015 au titre de 2014, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....	02.03.2015	ND	2 535 904 EUR	02.03.2017 pour 66 % et 02.03.2018 pour 34 % ou 02.03.2015 pour 100 %	02.03.2019 pour 66 % et 02.03.2020 pour 34 % ou 02.09.2015 pour 100 %

¹ Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 44) est acquise immédiatement et disponible après six mois de détention.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2014

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions acquises en 2014 (salariés ou anciens salariés).....	636 215	
dont attribution 2011	353 564	15.03.2014
dont attribution 2012	243 196	12.03.2014
dont attribution 2014	39 455	10.03.2014

1 Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes ou les actions gratuites non différées. Les actions gratuites sont disponibles, soit deux ans après l'acquisition, soit dès l'acquisition dans le cas du Plan anglais, soit après six mois de détention dans le cas d'actions immédiates.

Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise

Dirigeant Mandataire Social	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat	Contrat de travail ¹	Régime de retraite supplémentaire HSBC France ²	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean Beunardeau	Directeur Général ³	1 ^{er} février 2010 ⁴	2017	Suspendu	Oui	Non	Non
Gilles Denoyel	Directeur Général Délégué	1 ^{er} mars 2004	2017	Suspendu	Oui	Non	Non

1 Cf. page 35.

2 Cf. page 35.

3 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

4 Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Suite à l'examen du niveau des jetons de présence versés aux Administrateurs, qui n'avait pas été revu depuis 2005, des pratiques du secteur, et au regard de l'accroissement des travaux demandés aux Administrateurs et aux membres des Comités du Conseil, le Comité de Nomination et des Rémunérations a proposé, en 2011, au Conseil d'Administration d'augmenter les jetons de présence.

Ainsi, dans sa séance du 15 février 2011, le Conseil d'Administration a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence, à compter de l'exercice 2011, selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 27 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 12 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 14 000 EUR pour le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 18 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et des Risques,
 - 30 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2014, au titre de l'exercice 2013, Jean Beunardeau, Gilles Denoyel, Alan Keir, Philippe Pontet et Antonio Simoes ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant des jetons de présence, net des prélèvements sociaux, a compte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui seront effectivement versés aux Administrateurs en 2015, au titre de l'exercice 2014, s'établit à 0,29 million EUR, identique à celui versé en 2014 au titre de 2013.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC)

	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012	Jetons de présence versés en 2014 au titre de 2013	Autres rémunérations versées en 2013 ¹	Autres rémunérations versées en 2014 ¹
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Alan Keir ^{2,3}	–	–	–	2 281 498 GBP
Philippe Pontet	–	–	1 225 167 EUR	1 508 875 EUR
Antonio Simoes ^{2,4}	–	–	1 162 936 GBP	1 959 666 GBP
Administrateurs salariés⁵				
Evelyne Cesari ⁶	17 982 EUR	–	–	–
Véronique Duquesne ⁷	5 792 EUR	22 815 EUR	–	–
Michel Gauduffe	24 144 EUR	17 145 EUR	–	–
Thierry Jacquaint ^{6,7}	17 982 EUR	–	–	–
Guillaume Praud	5 792 EUR	17 145 EUR	–	–
Philippe Purdy ⁷	24 144 EUR	22 815 EUR	–	–
Administrateurs indépendants⁸				
Martine Gerow ⁹	2 858 EUR	28 575 EUR	–	–
Lindsay Gordon ¹⁰	–	23 625 EUR	–	–
Philippe Houzé	26 035 EUR	26 035 EUR	–	–
Igor Landau ¹¹	5 715 EUR	–	–	–
Anne Méaux	17 145 EUR	17 145 EUR	–	–
Thierry Moulouguet	156 685 EUR ¹²	145 302 EUR ¹²	–	–
Marcel Roulet ¹³	17 145 EUR	4 286 EUR	–	–
Peter Shawyer	219 766 EUR ¹⁴	32 799 EUR ¹⁴	–	–
Brigitte Taittinger	17 145 EUR	17 145 EUR	–	–
Jacques Veyrat	24 765 EUR	24 765 EUR	–	–

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

3 Nommé à compter du 10 décembre 2013.

4 Coopté le 22 février 2012.

5 En 2013, au titre de 2012, montants versés nets de charges sociales. En 2014, au titre de 2013, montants versés nets de prélèvements sociaux et d'acompte d'impôt sur le revenu.

6 Fin de mandat le 26 septembre 2012.

7 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

8 A compter de 2013, montants versés nets de prélèvements sociaux et d'acompte d'impôt sur le revenu.

9 Nommée à compter du 1^{er} novembre 2012.

10 Coopté le 27 février 2013.

11 Fin de mandat le 15 mai 2012.

12 Dont 36 195 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

13 Fin de mandat le 30 avril 2013.

14 Dont 31 500 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues des directives européennes CRD III de juillet 2010 et CRD IV de juin 2013.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des fonctions Risques, le *Chief Operating Officer* et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de

la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération du Groupe HSBC, lignes de métier globales et France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, en application des règles de différé du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées, en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité, de sécurité de l'information et de réputation.

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime, en s'appuyant sur la synthèse relative à la politique de rémunération préparée par le *People Committee* et sur l'ensemble des documents qui lui sont remis, son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, notamment pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre sous option juste valeur et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validés par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties par région et par pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que la croissance des revenus, l'évolution comparée des revenus et des coûts, le coefficient d'exploitation, l'évolution des provisions pour risque, le résultat avant impôt, ou le rendement des fonds propres et des risques pondérés, et, d'autre part, d'indicateurs non financiers, tels que la qualité des ventes, la satisfaction client, les résultats des missions d'audit interne et la mise en œuvre des recommandations, ou la gestion du risque, évaluée sur la base de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des risques pondérés, du ratio de liquidité, et du montant des pertes opérationnelles. Ces indicateurs sont analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet d'une appréciation sur une nouvelle échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

- performance remarquable,
- performance très satisfaisante,
- performance satisfaisante,
- performance irrégulière.

Cette nouvelle échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de rémunération variable, en fonction de la note de performance et de la contribution par rapport aux objectifs fixés en début d'année.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhérence aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies intermétiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*performance scorecards*).

A noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0, 1 et 2) sont également évalués sur leur adhésion aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, écoute, courage et intégrité).

Conformément aux règles prévues des directives CRD III et CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, au niveau de la France, une liste de 36 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 25 collaborateurs, pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 61 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il convient de noter que parmi ces 61 collaborateurs, six d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

A noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées et est soumise aux règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 42 % et celle-ci représente 46 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de deux ans à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

A noter qu'au-delà de cette population de *Material Risk Takers*, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2014, prévoient un différé sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition et de rétention que celles décrites ci-dessus.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de *malus* s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

(en euros)	Effectif en ETP	Rémunération totale
Dirigeants effectifs	2	3 269 109
Banque de financement, d'investissement et de marchés	699	110 179 437
Banque de réseau et Fonctions centrales	7 935	454 316 432
Total	8 636	567 764 977

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

(en euros)	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2014	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	2	3 269 109	1 663 826	1 605 283
Banque de financement, d'investissement et de marchés	40	28 659 043	15 324 605	13 334 438
Banque de réseau et Fonctions centrales	19	8 020 797	4 492 159	3 528 638
Total	61	39 948 949	21 480 590	18 468 359

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	750 027	855 256	1 605 283
Banque de financement, d'investissement et de marchés	6 636 506	6 697 832	13 334 438
Banque de réseau et Fonctions centrales	1 938 030	1 590 608	3 528 638
Total	9 324 563	9 143 796	18 468 359

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

(en euros)	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	710 619	894 664	1 605 283
Banque de financement, d'investissement et de marchés	7 684 395	5 650 043	13 334 438
Banque de réseau et Fonctions centrales	2 249 014	1 279 624	3 528 638
Total	10 644 028	7 824 331	18 468 359

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
Dirigeants effectifs	394 718	499 947	894 664
Banque de financement, d'investissement et de marchés	2 810 217	2 839 826	5 650 043
Banque de réseau et Fonctions centrales	621 968	657 656	1 279 624
Total	3 826 902	3 997 428	7 824 331

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

(en euros)	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Dirigeants effectifs	3 158 849
Banque de financement, d'investissement et de marchés	17 718 863
Banque de réseau et Fonctions centrales	2 365 644
Total	23 243 356

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	350 000
Total	NC	350 000

Indemnités de départ accordées en année N payées en année N

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	1 211 307
Total	NC	1 211 307

Prestation de pension discrétionnaire en année N

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N
Dirigeants effectifs	2	629 913
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	–	–
Total	2	629 913

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

(en euros)	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	4
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	1
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	6

Sont visées les “promesses” d’indemnisation de rupture accordées au cours de l’exercice de référence.

Conflits d’intérêts

A la connaissance de la banque, il n’existe pas de conflit d’intérêts entre les devoirs à l’égard de l’émetteur, des membres du Conseil d’Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d’autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d’Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

L’article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d’Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d’intérêts doit en faire part au Conseil et doit s’abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l’inviter à ne pas assister à la délibération.

Règlement intérieur du Conseil d’Administration

Dès 1996, le Conseil d’Administration s’est doté d’un règlement intérieur, qu’il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place.

Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l’activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d’un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d’Administration d’une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d’investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d’influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;

- veiller à la qualité de l’information fournie aux actionnaires, ainsi qu’au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil d’Administration et l’information du Conseil. Il rappelle les principales missions et les modalités d’exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d’Audit et des Risques et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tels que précisés, ci-dessus, dans les parties relatives aux missions de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d’ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs. Il définit, enfin, les règles d’intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Evaluation du Conseil d’Administration

En application des recommandations du Code AFEP/MEDEF sur l’évaluation du Conseil d’Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice en 2011. Cette évaluation, menée en interne, a été réalisée sous la responsabilité du Comité de Nomination et des Rémunérations et sur la base des réponses des Administrateurs à un questionnaire détaillé. Les principaux thèmes évoqués portaient sur le fonctionnement et la composition du Conseil et de ses Comités, leur efficacité, les informations dont disposent les Administrateurs pour remplir leur mission, les relations entre le Conseil et la banque et les pistes d’amélioration du point de vue des Administrateurs.

Afin de répondre aux souhaits exprimés par les Administrateurs en matière de formation, une journée, destinée aux Administrateurs indépendants et consacrée à la stratégie et aux différents métiers, a eu lieu le 1^{er} juillet 2011. Par ailleurs, une journée d’intégration a été organisée, le 29 avril 2013, à l’attention, en priorité, des Administrateurs récemment nommés et également proposée à l’ensemble des Administrateurs déjà en fonction. Le 17 novembre 2014, a été organisée, à

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

L'attention de l'ensemble des Administrateurs, une demi-journée au cours de laquelle les responsables des métiers leur ont présenté leur activité et leur stratégie.

Une évaluation du Conseil a été conduite fin 2014, sur la base d'un questionnaire comprenant quatre thèmes : le rôle du Conseil, la composition, les compétences et l'implication du Conseil, le fonctionnement et les pratiques du Conseil, et la culture et le comportement du Conseil. Les résultats en seront présentés au Conseil d'Administration au cours du 1^{er} semestre 2015.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué et aux Directeurs Généraux Adjointes qui, eux-mêmes, peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit¹ et de marché², le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Cadre général du contrôle interne et de la gestion des risques

Contexte

Le contrôle interne de HSBC France repose sur :

- une articulation claire des responsabilités des différents acteurs et des niveaux de contrôle ;
- l'existence d'organigrammes, de définitions de fonctions et de délégations de pouvoirs ainsi que sur des liens hiérarchiques et fonctionnels clairement définis ;
- la séparation des fonctions ;
- des équipes dédiées au contrôle interne au sein des métiers et des directions ;
- des filières de risques transverses animées et supervisées par des fonctions centrales ;
- un suivi des effectifs dédiés au contrôle permanent, afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence ;
- l'existence de cartographies de risques et de contrôles couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe HSBC en France ;
- l'existence de règles de conduite et de déontologie s'imposant à tous les collaborateurs ;
- l'existence de procédures opérationnelles complètes et précises couvrant l'ensemble des activités et détaillant notamment les responsabilités de contrôle ;
- l'existence d'une politique de gestion de la sous-traitance ;

¹ Cf. Les facteurs de risque page 89.

² Cf. Les facteurs de risque page 95.

- un dispositif robuste en matière de nouveaux produits ou activités ;
- l’existence de règles, d’outils et d’une organisation de mesure, de surveillance et de maîtrise des grands risques ;
- la qualité, la sécurité et l’intégrité des systèmes d’information ;
- la qualité et l’intégrité des informations comptables et de gestion reposant sur des contrôles comptables et une piste d’audit ;
- l’existence de plans de continuité d’activité et de plans de secours informatique ;
- un dispositif de *reporting* et de comités permettant une coordination efficace entre les différents niveaux de contrôle ainsi qu’une synthèse des évaluations à destination des dirigeants effectifs et de l’organe de surveillance ;
- l’évaluation de l’ensemble de ce dispositif par un contrôle indépendant de troisième niveau (contrôle périodique).

En 2013, Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les trois lignes de défense, afin d’assurer l’atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel. Ce modèle vise à renforcer l’articulation des différents niveaux de contrôle interne et de gestion des risques en établissant clairement les responsabilités des différents acteurs.

La première ligne de défense est constituée des métiers, fonctions et HTS (*HSBC Technology and Services*) qui sont responsables en premier lieu de s’assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle approprié en ligne avec l’appétence pour le risque ; en particulier, ils sont responsables de :

- identifier les risques et s’assurer que les contrôles sont en place pour atténuer ces risques au travers de cartographies de risques couvrant l’exhaustivité des risques auxquels ils sont exposés ;
- s’assurer que les faiblesses et défaillances sont rapidement et effectivement évaluées, escaladées hiérarchiquement aux fonctions pertinentes de la seconde ligne de défense afin d’y remédier ;
- communiquer et former en matière de risques, afin d’augmenter la prise de conscience, la compréhension et la connaissance des risques ;
- mettre en place des équipes dédiées et indépendantes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM – *Business Risk and Control Management*) pour les assister dans la surveillance des risques et des contrôles en veillant à ce qu’elles disposent de suffisamment de moyens en ressources qualifiées et compétentes ;
- évaluer, avec l’assistance des BRCM, l’efficacité des contrôles afin de s’assurer qu’ils sont effectifs. Cette évaluation peut prendre la forme de définition et de suivi d’indicateurs, de tests ou d’examen thématiques détaillés. Il est de leur responsabilité de veiller à

l’adéquation des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette surveillance selon une approche par les risques documentée ;

- s’assurer que les activités et processus sont exercés conformément à l’intégralité des règles externes et internes.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions et de HTS, dont le rôle est de s’assurer que les risques de la filière qu’elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC France sont gérés en première ligne par les métiers, les fonctions et HTS dans l’appétence pour le risque tel que défini par HSBC France. Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC France satisfait à ses responsabilités de gestion des risques et de contrôle interne à l’égard des risques pour lesquels elles sont en charge de la surveillance.

Les principales missions dévolues aux fonctions de la seconde ligne de défense sur le périmètre des risques dont elles sont responsables sont les suivantes :

- élaborer le cadre, les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques dans le cadre de l’appétence et des tolérances de HSBC France en matière de risques, et superviser leur mise en œuvre effective ;
- coordonner le dispositif de contrôle permanent des risques dont elles ont la surveillance dans l’ensemble des métiers, fonctions et HTS ;
- surveiller de manière indépendante et remettre en question objectivement l’efficacité des contrôles et des actions correctrices menées par les métiers, HTS et les autres fonctions, tels des examens critiques des évaluations des risques et de contrôle, des indicateurs de risques et d’autres travaux d’examen ;
- analyser les risques, les documenter et en assurer le suivi auprès des instances de gouvernance, en particulier le *Risk Management Committee*, notamment à travers l’élaboration de cartographies des principaux risques transverses de leur fonction, “*Top Risks*” ;
- préparer et animer les comités de risques spécialisés.

Parmi ces fonctions, la fonction Risque, dirigée par le “*Chief Risk Officer*” (CRO) joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Financial Crime Compliance* en charge de la supervision des risques relatifs à la criminalité financière ;
- *Regulatory Compliance* en matière de conformité réglementaire ;
- *Security and Fraud Risk* sur les risques de fraude, de sécurité physique, de sécurité de l’information et de continuité d’activité ;
- *Retail Credit Risk* qui supervise le risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit Risk* qui supervise les risques de crédit sur les marchés des entreprises ;
- *Market and Traded Risk* qui supervise le risque de marché ;
- l’équipe *Operational Risk* qui supervise les risques opérationnels et coordonne le dispositif de contrôle permanent.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

En France, la Direction des Affaires Juridiques et la Direction des Affaires Fiscales reportent également au CRO.

Le CRO, en tant que responsable de la fonction de gestion des risques, se repose également sur d'autres fonctions de la seconde ligne de défense pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, de liquidité, de taux et change structurels et fiscaux, HTS qui supervise notamment l'informatique, les prestations externalisées).

La troisième ligne de défense (contrôle périodique) est l'Audit interne dont le rôle est de produire une assurance indépendante destinée à la Direction Générale et au Conseil d'Administration concernant la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne.

Ce dispositif de contrôle interne et de gestion des risques se réfère au COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). En France, le Directeur Général Délégué, responsable de la fonction de gestion des risques et responsable du contrôle permanent (conformément aux exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques), est également CRO.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Group Standards Manual – GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals – FIMs*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques (*Business Instruction Manuals – BIMs* – ou équivalent et circulaires internes). Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'Intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

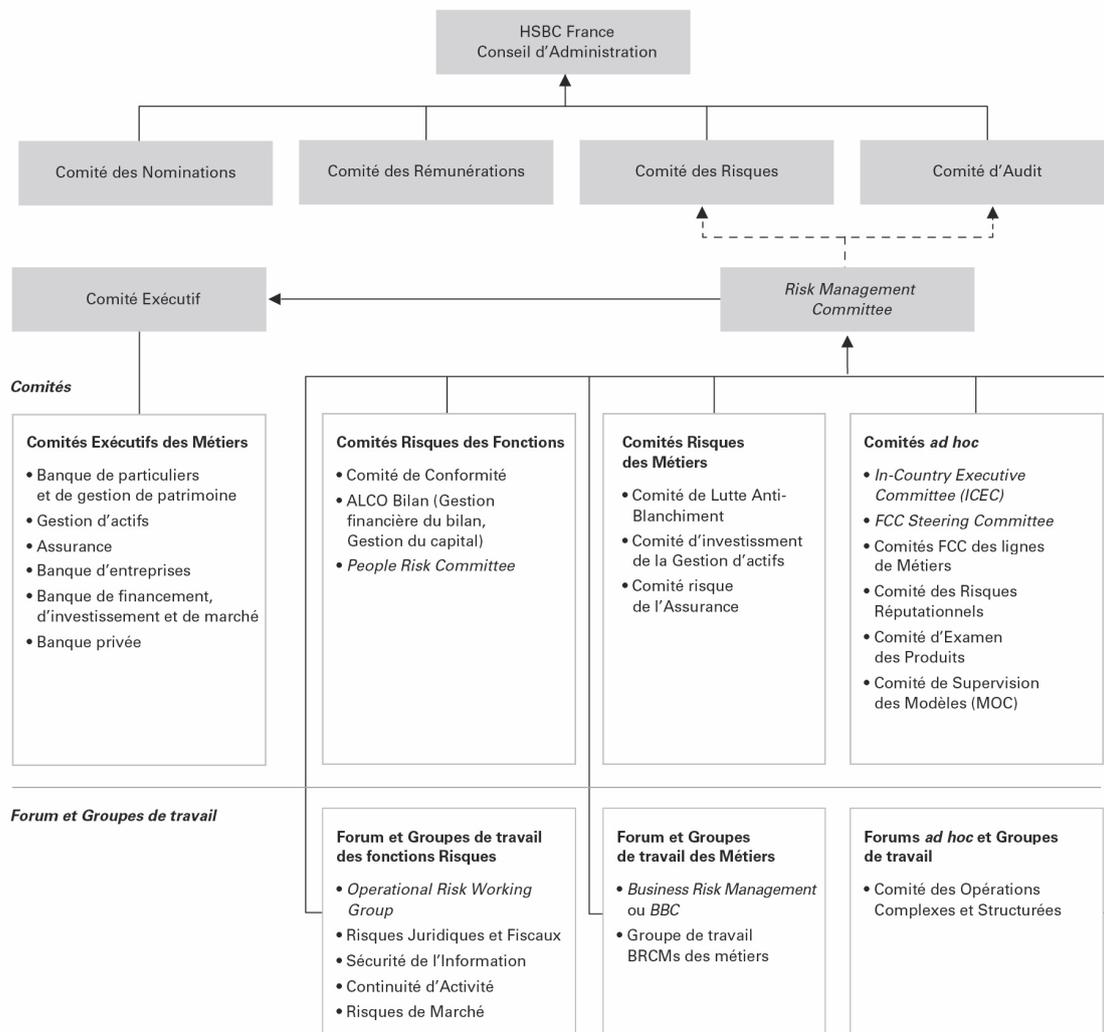
La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un *reporting* annuel pour lequel les responsables sont tenus de confirmer que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision durant l'année écoulée. Sur la base de ces confirmations, le Directeur Général de HSBC France apporte une attestation globale au Groupe HSBC.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

Les Comités internes

La supervision des risques s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, Forums et groupes de travail dédiés dont le schéma ci-dessous fournit l'articulation générale.



La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités dédiés.

Parmi ces comités, le *Risk Management Committee* (RMC), les instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et le Comité de Conformité jouent un rôle clé en matière de coordination et de synthèse des contrôles et de surveillance des risques.

Ce dispositif est complété par des comités des risques spécifiques au sein des métiers, fonctions et HTS qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France.

Le Risk Management Committee (RMC)

Présidé par le CRO et réunissant une large part des membres du Comité Exécutif, le RMC constitue le comité faîtière de gestion des risques et de contrôle interne. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMC reporte fonctionnellement à son homologue européen du Groupe HSBC à travers la communication des comptes rendus. Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMC permettent d'alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France. Le RMC couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le RMC s'appuie sur l'ensemble des comités, Forums et groupes de travail dédiés dont tout ou partie des travaux lui sont communiqués et dont il assure la synthèse (voir le schéma ci-dessus).

Les instances relatives au contrôle interne et aux risques opérationnels (*Operational Risk Working Group (ORWG) et Forum Operational Risk/BRCM*)

L'encadrement et la supervision des travaux de contrôle permanent, tels que définis par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, relèvent du ORWG.

Inspirées de celles définies par le Groupe HSBC, ses règles de fonctionnement ont été adaptées aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et sont revues annuellement.

Le ORWG se réunit trimestriellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il a pour objet de s'assurer que le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe HSBC France est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et fonctions (notamment les risques majeurs) en validant ou en aménageant, en cas de besoin, les contrôles proposés en vue de réduire les risques ;
- d'examiner l'avancée des plans d'actions, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques ;
- d'examiner les incidents notables (pertes avérées ou potentielles, *near misses*), en termes de montant ou de nature, tels que déclarés par les métiers et fonctions ;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (telles que définies dans les manuels (GSM et FIM) ou les circulaires du Groupe) ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que évaluation des risques, outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- d'examiner les résultats des revues portant sur les contrôles internes des métiers et fonctions ou sur des sujets thématiques.

Le ORWG réunit :

- les responsables des métiers de HSBC France (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Gestion d'actifs, Assurances, Banque d'entreprises, *HSBC Technology and Services* (HTS), Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée) ;

- les responsables des principales fonctions ;
- l'Inspecteur Général, responsable de *Global Internal Audit France* (INA FRA) ;
- le responsable de l'équipe *Operational Risk* qui assure l'animation et le secrétariat du Comité ;
- le Secrétaire du Conseil de HSBC France.

La synthèse des travaux et des conclusions du ORWG est communiquée régulièrement au *Risk Management Committee* ainsi qu'au Comité d'Audit et au Comité des Risques du groupe HSBC France.

Les travaux du ORWG se fondent principalement sur la synthèse des travaux du Forum *Operational Risk/BRCM* de HSBC France, qui réunit l'équipe *Operational Risk* et les équipes BRCM, ainsi que des représentants des principales fonctions de seconde ligne de défense, en la présence d'un représentant de l'Inspection Générale.

Le Forum *Operational Risk/BRCM* de HSBC France se réunit trimestriellement suivant un agenda défini par l'équipe *Operational Risk*, quelques jours avant le ORWG. Les échanges et partages des problématiques permettent à l'équipe *Operational Risk* de réaliser une synthèse des faits marquants qui constitue le support du ORWG.

Chaque métier dispose également d'une réunion dédiée au sujet de risques opérationnels et de contrôle permanent organisée trimestriellement par les BRCM. Parmi les membres permanents de ces réunions figurent au moins un membre du Comité Exécutif de HSBC France ou de la principale entité du métier et les responsables des différentes fonctions concourant au dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, ainsi qu'un représentant de l'équipe *Operational Risk*.

Les fonctions de la seconde ligne de défense tiennent un comité de contrôle permanent mensuel ou trimestriel, présidé par le responsable de la fonction et auquel participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers et de l'équipe *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le Directeur Général Délégué.

Dispositif de contrôle permanent

Principes

Le contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que celle-ci est exercée conformément à l'intégralité des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés, conformément au *Group Standards Manual* (GSM) qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un dispositif, sous la responsabilité du Directeur Général Délégué, qui comprend principalement :

- les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et fonctions (*Business Risk and Control Management – BRCM*), assurant la coordination du contrôle permanent pour le compte des responsables auxquels elles rapportent directement ;
- l'équipe *Operational Risk*, en charge d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent. A ce titre, l'équipe *Operational Risk* exerce un rôle de supervision des travaux effectués par, d'une part, les équipes BRCM situées dans les métiers et fonctions, et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions et, d'autre part, les fonctions dans leur rôle d'animation et supervision des risques de leur filière ;
- les neuf fonctions, dont celles exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- et, enfin, un certain nombre de comités qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements.

En complément de son dispositif de contrôle permanent et périodique et afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer (COO)* de HSBC France, examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et autoévaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles effectués dans le cadre des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Le dispositif *Operational Risk*

Au sein de la seconde ligne de défense, la fonction *Operational Risk* assume des responsabilités spécifiques, en rapport avec le dispositif de gestion du risque opérationnel, il s'agit de :

- définir le cadre et la politique en matière de risques opérationnels et superviser leur mise en œuvre ;
- assurer une surveillance indépendante du risque opérationnel, identifier les risques émergents et les défaillances et procéder à des revues spécifiques aux principaux risques ;
- assurer une surveillance des activités de contrôles de second niveau menées par la première ligne de défense ;
- produire une assurance qualité et effectuer un examen critique des cartographies des risques et de contrôles, des plans de contrôle interne, des résultats des missions de contrôles exécutés par la première ligne de défense et l'exhaustivité de la surveillance de la deuxième ligne des métiers et des fonctions ;
- escalader les faiblesses identifiées et les retards des actions correctrices aux comités de gouvernance appropriés.

La fonction *Operational Risk*, à l'instar de son homologue régional *Europe Operational Risk* est organisée par métiers, fonctions et HTS afin de faciliter les échanges avec la première ligne de défense.

L'équipe *Operational Risk* travaille en coopération active avec les équipes BRCM et les fonctions de la seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'actions, la documentation de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore la revue des plans de contrôles.

Le lien fonctionnel fort, mis en place entre l'équipe *Operational Risk* et les équipes BRCM, s'articule autour des axes suivants :

- réunions bilatérales mensuelles *Operational Risk/BRCM*, au cours desquelles sont notamment abordés l'évolution de l'activité et des risques, la réalisation du programme de contrôle annuel, les principaux incidents (pertes avérées ou potentielles et *near misses*), les problématiques de protection de l'information, etc.; au moins une fois par an, sont traités plus spécifiquement la cartographie des risques (notamment les risques opérationnels), le projet de programme de contrôle de l'année suivante et l'évaluation générale des ressources dédiées au contrôle permanent ;
- participation de l'équipe *Operational Risk* aux comités relatifs aux risques et aux contrôles des métiers, fonctions et HTS parmi lesquels :
 - les réunions BRCM (*Forum, Working Group* ou *meeting*),
 - les comités risques des métiers,
 - les comités spécialisés des fonctions (Comité des

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- Risques Juridiques et Fiscaux, Conformité, Informatique, Contrôle permanent, Finance, etc.),
 - le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France et les Comités d'Audit et des risques de ses filiales,
 - réunion mensuelle pertes/provisions : réunion animée par l'équipe *Operational Risk* qui rassemble les équipes BRCM de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de la Banque de particuliers et de Gestion d'Actifs, de la Banque d'entreprises, de la Banque privée, et de HSBC *Technology and Services*, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction Financière, le Crédit, la Direction de la Sécurité et Fraude, afin de partager les informations liées aux incidents du réseau et à déclarer dans l'outil du Groupe, ORION. Une réunion dédiée au métier GBM (*Operational Risk Management Group GBM*) se tient également mensuellement ;
 - transmission par les équipes BRCM des cartographies de risques (au fil de l'eau et au moins une fois par an), des documents supports et comptes rendus des Comités d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France et des contributions aux rapports annuels destinés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne et la gestion des risques (articles 258 et 259 de l'arrêté du 3 novembre 2014) ;
 - autres "points de rencontre" :
 - forums *Operational Risk/BRCM* et réunions d'information ;
 - groupes de travail dédiés (méthodes, indicateurs, scénarios de risques, etc.) ;
 - les actions de formation et de sensibilisation (veille technique et réglementaire, "ateliers" et séminaires, etc.) ;
 - les revues des équipes de Contrôle Interne et les revues thématiques ou de risques transverses.
- La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2014, avec notamment :
- l'initiation du projet du Groupe HSBC : "*Operational risk transformation Program*", visant à simplifier et renforcer le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels, à une meilleure présentation des risques et au renforcement d'une approche par les risques ainsi qu'à une meilleure articulation des rôles et responsabilités au sein du dispositif des 3 lignes de défense ;
 - la revue des cartographies annuelles, par des experts de la seconde ligne de défense, puis leur présentation par métiers et fonctions au *Chief Risk Officer* et leur validation par les responsables des métiers et fonctions concernées. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque sont présentées régulièrement dans les forums et groupes de travail *Operational Risk* et BRCM. Les cartographies de risques servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
 - l'enrichissement et la fiabilisation de certains indicateurs de risques opérationnels pour un meilleur suivi des risques ;
 - un travail d'articulation des plans de contrôle entre lignes métiers et fonctions globales ;
 - le suivi mensuel de l'appétence pour le risque et la détermination des tolérances annuelles de pertes opérationnelles, en étroite collaboration avec les métiers globaux ;
 - la participation à des travaux initiés par le Groupe HSBC concernant notamment le *stress testing* et la préparation à un passage éventuel en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels ;
 - la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
 - l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes, notamment celles fournies par d'autres entités du Groupe HSBC ;
 - la mise à jour des circulaires anciennes.
- La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été poursuivie en 2014 au travers notamment de réunions périodiques de sensibilisation à des sujets d'actualité ou de risques (*Lunch and Learn*) et à travers des formations *e-learning* obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.
-
- ### L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées
- #### L'organisation de la fonction Conformité
- Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la fonction de Conformité dont l'organisation a évolué en 2014 dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC à travers le monde. La fonction de Conformité est organisée autour de deux pôles d'expertise rattachés respectivement aux Directeurs de la Conformité lutte contre la criminalité financière ou au Directeur de la Conformité réglementaire :
- La Direction Conformité lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance, FCC*) qui regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte anti-terroriste, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption. Cette direction est organisée autour d'équipes centrales expertes dans les domaines précités et d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances).
- La Direction Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance, RC*), qui regroupe les règles de bonne conduite et de protection de la clientèle, les règles de marché, et le respect des autres réglementations et inclut le

conseil auprès des fonctions et métiers. Cette direction est organisée par ligne de métier et fonction (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances, HSBC *Technology and Services*).

Des fonctions partagées intervenant à la fois pour les pôles Conformité lutte contre la criminalité financière et Conformité réglementaire regroupent les équipes en charge des contrôles de conformité, des affaires réglementaires et du Secrétariat Général.

Cette nouvelle organisation de la fonction Conformité répond aux principaux objectifs suivants :

- la création d'une organisation homogène de la fonction Conformité au sein du Groupe HSBC au niveau local, régional et global ;
- un meilleur alignement de la fonction Conformité avec les métiers et les fonctions ;
- la distinction des missions de conseils et d'accompagnement des métiers de la fonction de contrôles de conformité.

L'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché aux Directeurs RC et FCC, eux-mêmes rattachés au Directeur Général Délégué en charge des risques, afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction par rapport aux activités opérationnelles, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et des articles 313-2 et 313-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'ensemble des collaborateurs, responsables de la conformité au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et exerçant les responsabilités de Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) ou de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) pour les entités juridiques du groupe HSBC France concernées, est placé sous la responsabilité du Directeur de la Conformité réglementaire. Par ailleurs, certains collaborateurs de la fonction Conformité exercent pour chaque entité juridique du groupe HSBC France concernée la responsabilité de correspondant Tracfin.

Le Directeur de la Conformité réglementaire et le Directeur Conformité lutte contre la criminalité financière assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilités respectives. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF.

L'effectif de la fonction Conformité s'élevait à 95 collaborateurs à fin décembre 2014.

Le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité

La fonction Conformité est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

Identification des risques de non-conformité

La fonction Conformité s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la corruption, la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la politique de rémunération, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation transfrontalière.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence de la fonction Conformité ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France.

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

En 2014, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

- formation de l'ensemble des collaborateurs de la banque à la lutte contre le blanchiment, aux sanctions financières internationales et au risque de réputation ;
- formation selon les lignes de métiers aux thématiques de protection de la clientèle : Aeras, droit au compte, intégrité des marchés, caractère approprié des produits, etc.

Tout au long de l'année 2014, HSBC France a déployé auprès de l'ensemble de son personnel cinq formations obligatoires en *e-learning*, chacun de ces *e-learning* devant être réalisé dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

Parce que la conformité doit être l'affaire de tous au quotidien, HSBC France a également déployé en 2014 une formation obligatoire portant sur la culture et les valeurs qui doit être réalisée par le personnel le plus senior de l'entreprise. Ce sont 19 sessions qui ont été réalisées en 2014, l'effort se poursuivant en 2015. L'objectif suivi par HSBC France est qu'une culture de la performance fondée sur les valeurs devienne le code de conduite à suivre par chacun.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mise à jour et d'évolutions régulières.

Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par l'équipe *Compliance Monitoring and Testing* (CMAT).

La remontée des dysfonctionnements et les comités spécialisés

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* récurrentes ou ponctuelles en vigueur au sein de la fonction Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des comités spécialisés.

La remontée des dysfonctionnements

Les responsables de la conformité des entités du groupe HSBC France établissent, au minimum semestriellement, un rapport dans lequel ils rendent compte du fonctionnement du dispositif au sein des entités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la fonction Conformité assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

Les comités spécialisés

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels.

Le Comité de Conformité se réunit trimestriellement, sous la présidence du *Chief Risk Officer* de HSBC France, en présence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue les rôles suivants :

- d'une part, un rôle décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité ;
- d'autre part, un rôle d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Par ailleurs, dans le cadre du programme "*Global Standards*" mis en œuvre par le Groupe HSBC, un comité dédié à la Conformité lutte contre la criminalité financière (*FCC Steering Committee*) a été mis en œuvre afin d'assurer le suivi de l'implémentation du plan d'action en matière de lutte contre la criminalité financière et du programme "*Global Standards*" en France. Y participent notamment, outre les représentants de la fonction Conformité lutte contre la criminalité financière, la Direction Générale et les responsables des métiers. Ce comité est par ailleurs décliné dans chaque ligne de métier.

Par ailleurs, les comités trimestriels lutte anti-blanchiment, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la fonction Conformité lutte contre la criminalité financière, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des initiatives

commerciales. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction Conformité réglementaire assure le secrétariat.

En outre, les risques de non-conformité sont également reportés dans le cadre d'instances de gouvernance plus larges telles que *le Risk Management Committee* (RMC) où sont présentés les principaux risques de HSBC France.

Faits marquants de l'année

En 2014, le déploiement du programme du Groupe HSBC "*Global Standards*" a été poursuivi avec, notamment, l'implémentation de nouvelles politiques en matière de sanctions financières et de lutte contre la corruption et la mise en place d'équipes dédiées.

Concernant la protection de la clientèle et le respect des règles de bonne conduite, le Groupe HSBC déploie, partout dans le monde, un programme de renforcement du dispositif de contrôle du "*Conduct Risk*".

Le "*Conduct Risk*" recouvre les problématiques liées au traitement juste et équitable des clients ou "*Treating Customers Fairly*", à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur les caractéristiques et risques associés aux produits ;
- proposer des produits générant de la valeur pour les clients et qui sont adaptés aux besoins et profils de risque des clients (risque de "*misselling*") ;
- assurer une gestion des placements en adéquation avec les engagements tout en facturant les produits de manière juste par rapport aux services fournis et équitable entre les clients.
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité des marchés.

L'organisation comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors bilan en support à l'établissement des états financiers et par construction des comptes de résultats.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité des départements *Chief Accounting Officer* (CAO) et des autres départements finance. Il s'agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux expressions

de besoins des utilisateurs, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, des textes comptables français, des normes IFRS.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent les données réalisées en comparaison à celles de l'année précédente et aux objectifs budgétés, sur la base d'un budget élaboré annuellement et actualisé trimestriellement.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "Système 11" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) que pour la maison mère.

La mise en place d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la communication des résultats ;
- le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley (SOX).

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC France et de ses filiales sous logiciel comptable PSGL.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Ce reporting de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service Contrôles comptables de la Direction Financière mène des revues au sein des métiers et fonctions de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier la qualité des justificatifs en support à la réconciliation.

Le contrôle de gestion, qui est en partie localisé au sein des métiers, établit mensuellement des *reportings* à destination de la Direction Générale, du Groupe HSBC, des responsables des métiers et fonctions, ainsi que de la Direction Financière.

Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier qui les présente mensuellement au Comité Exécutif du groupe HSBC France, rend compte au Comité d'Audit et au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France et les communique au Département Financier du Groupe HSBC.

Le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France examinent les comptes trimestriels, semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif trimestriel de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les meilleurs délais et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le contrôle interne SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC (*Audit Issues Database – AID*), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les recommandations SOX, émises par le contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité

du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions, puis les équipes de la seconde ligne de défense (*Operational Risk*, Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, etc.). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la banque, une assurance indépendante et objective sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale et communautaire applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et *process* audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit – GBL INA*) compte aujourd'hui treize équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit fonctionnalisées sont consolidées dans un ensemble qui comporte en outre, cinq groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Amérique latine), ainsi que des groupes d'audit locaux auxquels "*Global Internal Audit France*" (INA FRA), qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d’une part, INA FRA, groupe d’audit à vocation généraliste établi en France, intervenant historiquement pour l’essentiel sur l’audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d’entreprises, des opérations bancaires, de l’informatique et des projets stratégiques. L’effectif d’INA FRA, de 33 personnes, est pour l’essentiel réparti entre un groupe d’auditeurs “métiers” et un groupe d’auditeurs “informatiques” ;
- d’autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :
 - “*Europe and GBM Audit*”, en charge de l’audit de la Banque de financement, d’investissement et de marchés et de la zone géographique Europe ;
 - “*RBWM and GPB Audit*”, en charge de l’audit de la Banque Privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l’Assurance et des charges de retraite, de la Gestion d’actifs et des mécanismes de protection de la clientèle de la banque de détail ;
 - “*Risk and Finance Audit*”, en charge de l’audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l’information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale ;
 - “*CMB and Technology Services and Functions Audit*”, en charge de l’audit de la Banque d’entreprises, des principales fonctions centrales, de la production bancaire et des risques fournisseurs, des infrastructures et systèmes informatiques et de communication et de leur sécurité, des données informatiques, des développements applicatifs, des projets informatiques et changements d’organisation en appui des équipes d’audit métiers.

En outre, comme indiqué *supra*, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l’organisation de l’Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d’audit locaux dans le dispositif d’audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d’une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d’adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d’autre part leur appartenance à GBL INA favorise la mise en œuvre de méthodes d’audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans le

“*Global Internal Audit Standards Manual*” – GASM), ainsi qu’un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2014, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011, qui détermine les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les équipes globales de GBL INA disposent d’un implant d’auditeurs francophones à Paris, doté de quatre personnes, prioritairement affectés aux missions d’audit se déroulant en France, respectivement dans les domaines de la Banque d’investissement, de financement et de marchés, et des Fonctions centrales.

Les interventions de l’audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d’audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l’arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d’audit menées en France le sont en coordination avec l’Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l’établissement et ses filiales assujetties.

L’Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de “*European and GBM Audit*” et au Comité d’Audit et au Comité des Risques de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France.

Les travaux d’audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d’Audit du Groupe (GASM). Le GASM doit être relu, au moins annuellement par tous les auditeurs, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

Au cours de l’année 2014, le GASM a mis un accent tout particulier sur le respect des exigences de méthodologie, de formalisation des étapes du travail d’audit et de qualité. A cet effet, ont revêtu une importance toute particulière :

- l’amélioration qualitative des travaux d’audit menés au sein du Groupe HSBC : l’Audit interne a harmonisé ses méthodes d’évaluation et de priorisation des risques (en s’appuyant notamment sur la dernière matrice en vigueur d’évaluation du risque pour déterminer le niveau de risque dont sont assortis ses constats), s’attache systématiquement à mieux identifier leur cause profonde (“*Root Cause*”) au-delà des seuls symptômes, se conforme à des règles uniformes de présentation et de rédaction de ses rapports, s’assure du caractère exhaustif et de l’intégrité de la piste d’audit des travaux menés, et est soumis à un dispositif interne rigoureux d’assurance-qualité ;
- la classification des interventions de l’Audit en six catégories : les audits de gouvernance ; les audits de typologies de risques, destinés à apprécier l’environnement de maîtrise d’un type de risque donné ; les audits de processus et contrôles ; les audits

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

thématiques ; les audits de projets ; les audits réglementaires, dictés par la réglementation ou les régulateurs, et les enquêtes ponctuelles et investigations spéciales ;

- l'évolution de la nature des relations avec les audités : elle s'est traduite, d'une part, par la substitution aux recommandations traditionnelles des Plans d'actions ("*Management Action Plans*" (MAPs)) discutés et élaborés avec le management au cours de l'audit, détaillant les étapes opérationnelles de correction des anomalies et identifiant leurs responsables ainsi que leurs dates-cibles de mise en œuvre et, d'autre part, par le changement du mode de notation des risques et des rapports d'audit. Ainsi, les risques mis en évidence dans les rapports, précédemment classés en "Modéré" et "Élevé", se voient attribuer une gradation supplémentaire en "Très élevé". Les notations du "*Control Risk*" et du "*Management Action*" sont dorénavant attribuées selon une échelle à trois niveaux, "Satisfaisant", "À améliorer" et "Non satisfaisant" ;
- la mise en place de trois points d'étapes aux moments clés du processus d'audit (préparation, phase de terrain, élaboration du rapport), destinés à assurer une coordination de tous les acteurs concernés de l'Audit interne aux échelons global, régional et local, sur les principaux risques relevés, leur évaluation, l'adaptation et l'échéance des MAPs, et les notations du rapport ;
- une nouvelle version du système développé pour l'Audit interne par le Groupe HSBC (AIS) : ce système intègre notamment, les plans d'audit, l'historique des audits effectués et les programmes d'audit ("*Audit Programmes*" – APGs). Fonctionnant en *workflow*, il permet d'échanger avec les audités sur la mise en œuvre des plans d'action dont ils sont redevables et de préserver ainsi une piste d'audit exhaustive.

Nombre de ces évolutions répondent opportunément aux observations qu'avait formulées l'IFACI lors de la revue que cet organisme avait effectuée sur le dispositif de contrôle périodique de HSBC France en juillet 2013, en particulier :

- la nécessité d'asseoir le plan annuel d'audit sur des risques sous-jacents plus clairement mis en exergue ;
- l'amélioration de la piste d'audit, au travers d'une documentation renforcée des contrôles et tests ;
- le renforcement de l'analyse causale des risques ;
- l'édiction de recommandations aussi opérationnelles que possible.

Par ailleurs, les normes d'audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein d'INA FRA, dans des procédures internes ou des modes opératoires. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé, aux côtés du GASM, par les équipes d'audit pour la réalisation des missions. Ce corpus est revu et actualisé annuellement. De la même manière, un intranet spécifique contient des informations régulièrement actualisées relatives à l'organisation de l'Audit au sein de HSBC France, les différentes politiques Groupe, les procédures internes, modes opératoires et la planification des missions.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au "*Risk Management Committee*" (RMC), au Comité de Conformité, "*Operational Risk Working Group*", au Comité d'Audit et Comité des Risques de la banque et de l'ensemble de ses filiales, ou encore aux "*Global Standards In-Country Execution Committee*", "*FCC Steering Committee*" et Comité *Compliance* ;
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la banque.

En termes de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué également *Chief Risk Officer*, le Directeur de la Conformité réglementaire, la Directrice de la Conformité – Lutte contre la Criminalité Financière et la Directrice du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels, sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du risque de contrôle et/ou du *Management Action*, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France. Ces comités assurent également un suivi de tous les plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre de six mois.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du "Comité Inter-Inspections Générales" (CIIG) qui réunit huit établissements de crédit de la place aux fins de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins cinq d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014. En 2014, prenant la suite de BPCE, INA FRA a assuré pour le compte de HSBC France le secrétariat de ce comité.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Samir Assaf
Président

Paris, le 6 février 2015

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HSBC France S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 27 février 2015

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Développement durable

Le développement durable est le fondement des priorités stratégiques du Groupe, un levier pour atteindre ses objectifs en tant que banque internationale.

Pour le Groupe HSBC, la manière dont il exerce son activité est aussi importante que l'activité elle-même. Pour lui, un développement durable signifie développer ses activités sur le long terme, en prenant en compte les facteurs sociaux, environnementaux et économiques dans ses décisions. Ceci contribue au développement de l'activité et à la santé et la croissance des communautés.

Approche du développement durable

Le développement durable est placé sous la responsabilité du Comité Conduite et Valeurs, un sous-comité du Conseil d'Administration, qui supervise et conseille sur des sujets tels que le respect des valeurs de HSBC et le fait que les évolutions des attentes de la société et des principales parties prenantes sont bien prises en compte. Les priorités et programmes de développement durable sont fixés et menés par la fonction globale Développement durable. Les fonctions centrales, opérationnelles et les lignes métiers globales de HSBC assurent ensemble l'intégration et la mise en œuvre du développement durable au cœur des activités et opérations du Groupe. Les dirigeants des fonctions Risque et fonctions opérationnelles ont pour mission spécifique d'exécuter certains aspects du programme de développement durable du Groupe.

Le développement durable s'articule autour de trois axes : l'intégration du développement durable dans les métiers bancaires, l'efficacité environnementale opérationnelle et le mécénat.

Intégration du développement durable dans le financement des opérations

HSBC anticipe et gère les risques et opportunités associés au changement climatique, à l'environnement et à l'économie. Dans un monde en mutation rapide, il doit faire en sorte que son activité anticipe et se prépare aux évolutions des priorités environnementales et attentes sociétales.

Cadre de gestion de risques

HSBC gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour HSBC et un sérieux risque de réputation pour le Groupe.

Depuis plus de dix ans, HSBC a mis au point et appliqué sa propre méthode de travail avec les entreprises clientes afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles. Le Groupe procède à des évaluations et accompagne les clients en appliquant ses propres politiques qu'il révisé et affine régulièrement. Il a mis en place des politiques dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine

mondial et les zones humides Ramsar. Il applique, enfin, les Principes Equateur.

Le Groupe HSBC se félicite du dialogue constructif qui s'est établi avec les ONG et les groupes d'action et s'engage régulièrement aux côtés de ces derniers sur des questions d'intérêt commun.

Le cadre de gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles efficaces, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables. En 2014, le Groupe a formé ses chargés de clientèle aux risques liés au développement durable, en mettant l'accent sur les dernières mises à jour des politiques et révisions de processus. Les *Sustainability Risk Managers* désignés par HSBC ont assuré la formation des chargés d'affaires dans les métiers des Risques, de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises de chaque région du globe.

HSBC applique les Principes Equateur depuis 2003. Une nouvelle version des Principes Equateur (EP3) a été adoptée en 2013 et le Groupe a introduit ces changements le 1^{er} janvier 2014 après avoir assuré les formations nécessaires et développé des modèles clairs pour une transition en douceur.

En avril 2015, tous les détails ainsi que la garantie indépendante de l'application par HSBC des Principes Equateur seront disponibles à l'adresse suivante : hsbc.com.

Revue des politiques sectorielles et mises à jour 2014

En 2014, HSBC a publié les rapports de deux organismes indépendants (Proforest et PricewaterhouseCoopers LLP) sur le contenu et la mise en œuvre de sa politique relative aux forêts et produits forestiers. Le Groupe a également publié de nouvelles politiques sur l'industrie forestière, les matières premières agricoles, la préservation des Sites du patrimoine mondial et des Zones humides "Ramsar", qui tiennent compte des recommandations. Ces documents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : hsbc.com/sus-risk.

Politique pour l'industrie forestière

La nouvelle Politique pour l'industrie forestière, introduite en mars 2014, fait obligation aux clients de ce secteur d'avoir obtenu à 100 % la labellisation FSC ou PEFC dans les pays à haut risque avant le 31 décembre 2014. L'obtention de cette certification est la garantie d'une exploitation légale et durable des parcelles.

Les commentaires des parties prenantes concernant la nouvelle politique adoptée ont été positifs. Les clients de la filière bois des pays concernés, comme la Turquie et le Mexique, ont bien accueilli les nouvelles règles et obtenu une certification conformément aux nouvelles exigences, mettant ainsi à profit les recommandations. Quoi qu'il en soit, le Groupe est déterminé, dès que les conditions du contrat le permettront, à mettre un terme à toute relation avec des clients qui ne pourraient ou ne voudraient pas respecter les nouvelles normes.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Politique sur les matières premières agricoles

Aux termes de la nouvelle politique sur les matières premières agricoles, les clients du secteur de l'huile de palme sont tenus d'avoir adhéré à la Table ronde sur la production durable d'huile de palme (RSPO) avant le 30 juin 2014, d'avoir au moins une plantation certifiée à la norme RSPO avant la fin 2014 et toutes les plantations certifiées avant le 31 décembre 2018.

Les relations avec les clients qui n'ont pas respecté ce délai seront rompues ; d'autres clients, en revanche, ont réussi à rejoindre la Table ronde sur la production durable d'huile de palme (RSPO) avant la fin 2014. Une entreprise indonésienne de production, raffinage et exportation en constitue un exemple. HSBC a initié un dialogue sur ces changements avec cette entreprise et d'autres en janvier 2014 et continue de leur apporter des conseils. La direction de l'entreprise s'est adressée à des experts tiers pour mieux comprendre la certification RSPO qu'elle a trouvée moins complexe que ce qu'elle anticipait. Deux unités de l'entreprise ont obtenu la certification RSPO en juin 2014 et une nouvelle est en cours.

Pour encourager la transition vers la production durable d'huile de palme, HSBC a créé un produit de pré-financement à l'export à un taux avantageux dédié à l'huile de palme certifiée RSPO. Ce produit de financement, structuré sur mesure, a été lancé en 2014 à Singapour et en Indonésie, et en Malaisie début 2015.

Le premier à avoir bénéficié de ce produit de financement est un grand exportateur d'huile de palme, membre de la Table ronde RSPO depuis dix ans et ayant obtenu toutes les certifications. Ce produit est disponible pour les clients existants et futurs et a pour objectif de contribuer à l'augmentation de la part d'huile de palme certifiée durable.

Des clients de Malaisie, Indonésie, Chine, Taïwan, Corée du Sud, Thaïlande, Turquie et Mexique ont décidé d'obtenir la certification à la norme RSPO pour leurs plantations conformément aux nouvelles politiques et dates butoir fixées par HSBC, tandis que plusieurs autres l'avaient déjà. Des informations plus complètes sur l'effet de ces nouvelles politiques seront disponibles en avril 2015 sur hsbc.com.

La politique pour la préservation des Sites du patrimoine mondial et des zones humides "Ramsar"

Elle est destinée à protéger des sites uniques d'une valeur universelle exceptionnelle, tels que figurant sur la liste des Nations Unies, ainsi que les zones humides d'importance internationale. Cette politique concerne toutes les entreprises clientes qui participent à des projets majeurs dans l'industrie forestière, le secteur agricole, l'industrie minière ou les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et du développement des infrastructures.

Cette politique sectorielle aide HSBC à prendre des décisions claires et équilibrées sur le financement ou non de projets susceptibles d'avoir un impact sur ces sites et zones humides. HSBC a ainsi renoncé à financer des projets dans le cadre de cette politique.

Stratégie Climate Business

HSBC est conscient que, face au changement climatique, la transition vers un monde sobre en carbone doit être engagée. Il est déterminé à accélérer cette transition en soutenant ses clients dans des secteurs *Climate Business* par la recherche d'opportunités de développement d'affaires dans des solutions bas carbone. Ses activités dans le domaine du *Climate Business* portent sur des secteurs aussi variés que le solaire, l'éolien, la biomasse, l'efficacité énergétique, les transports à faible émission de carbone et l'eau. En 2014, l'équipe de recherche de HSBC sur le changement climatique s'est classée parmi les premières du secteur. HSBC a également été un leader dans le financement par les marchés de projets éoliens. Le Groupe a ainsi participé à plusieurs opérations concernant de grandes entreprises internationales, dont la plus importante levée de fonds depuis 2010 pour la fabrication d'aérogénérateurs dans le cadre du refinancement de Vestas pour 1,4 milliard USD.

Les "obligations vertes" sont des titres dont le produit est affecté exclusivement à des projets de protection du climat ou de l'environnement. En avril 2014, HSBC est devenu membre du comité exécutif de l'Association internationale des Marchés de Capitaux pour les "Principes pour les Obligations Vertes". Il s'agit de lignes directrices volontaires qui promeuvent la transparence, le reporting et l'intégrité pour le développement du marché des obligations vertes en clarifiant l'approche sous-jacente de ce type d'émissions.

En 2014, HSBC a commandé un rapport (*Bonds and Climate Change: the state of the market in 2014*) dans le cadre de l'Initiative sur les obligations climat pour aider à sensibiliser aux opportunités offertes par le changement climatique.

HSBC a été en pointe dans le développement rapide de ce secteur. En 2014, le Groupe a été le seul coordinateur mondial, co-chef de file et teneur de livres lors de la première émission d'obligations vertes par une entreprise asiatique, Advanced Semiconductor Engineering Inc. HSBC est également intervenu comme coordinateur mondial unique dans la première émission d'obligations vertes à haut rendement lancée en Europe par Abengoa, ainsi que co-chef de file et teneur de livres pour la première émission gouvernementale sur le marché canadien de la province de l'Ontario.

Principes pour l'assurance responsable – Initiative Finance (PNUE FI)

En sa qualité de signataire des Principes pour l'assurance responsable (PSI), une initiative mondiale en faveur du développement durable, la branche assurance du groupe HSBC s'est engagée à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans ses processus et à communiquer tous les ans sur les résultats des actions engagées en la matière. Un Responsable programme mondial a été nommé pour assurer la direction, la coordination et le contrôle des actions menées dans le domaine de l'assurance responsable dans le monde entier en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans la stratégie du Groupe et respectent les exigences de l'Initiative PSI. Ce programme comprend notamment le pilotage d'activités

appropriées au sein du secteur de l'assurance mais aussi avec des partenaires, des régulateurs et autres acteurs du secteur, la diffusion des meilleures pratiques, l'élaboration d'initiatives mondiales en matière d'assurance responsable.

Efficacité environnementale opérationnelle

HSBC a inscrit la gestion de son empreinte environnementale dans le cadre de sa stratégie en matière d'efficacité opérationnelle et de sa contribution à long terme à la société. Le Groupe œuvre en collaboration avec ses fournisseurs pour trouver de nouveaux moyens de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Il privilégie les énergies renouvelables, il conçoit et exploite ses bâtiments et centres de données de manière plus efficace et réduit ses déchets. Il a pris l'engagement de ramener ses émissions carbone de 3,5 à 2,5 tonnes par salarié et par an d'ici à 2020.

Programme de leadership en matière de développement durable

Pour atteindre ses dix objectifs en matière de développement durable, le Groupe a assuré, depuis 2009, la formation de 847 Senior Managers dans le cadre du Programme de leadership en matière de développement durable. Le programme comprend des activités de sensibilisation sur le terrain ainsi que des séances de développement des compétences de leadership en ligne avec les valeurs de HSBC. De retour dans leurs fonctions et lignes métier, les responsables ainsi formés sont chargés d'intégrer les questions de développement durable dans leurs décisions et projets.

Approvisionnement en énergies renouvelables

En 2014, HSBC a signé trois contrats d'approvisionnement en électricité avec des fournisseurs d'énergies renouvelables au Royaume-Uni et en Inde, qui représentera 9 % de l'énergie consommée par HSBC. La centrale solaire de 10 mégawatts (MW) située à Hyderabad, en Inde, a été mise en service en août pour fournir de l'énergie propre à HSBC. Elle alimentera en électricité trois Centres de services mondiaux et un Centre technologique dans ce même pays. HSBC a joué un rôle majeur en faveur de ce projet en s'engageant à acheter l'électricité produite par la centrale à un prix fixe garanti par l'Etat pendant les dix prochaines années. La centrale fournira une source d'énergie propre et régulière. Le Groupe a réévalué son objectif en matière d'énergies renouvelables car il ne comptabilisera désormais que les sources d'énergie nouvellement créées par HSBC.

Consommation de papier

Pour atteindre son objectif, le Groupe agit dans trois domaines : il s'assure que le papier qu'il achète provient d'une source durable conformément à sa politique d'approvisionnement en papier ; il s'efforce de réduire le volume de papier consommé par ses bureaux et succursales ; enfin, il encourage particuliers et entreprises à opter pour des opérations bancaires électroniques. HSBC a poursuivi la réduction de la quantité totale de papier acheté et l'augmentation de la proportion de papier issu de sources certifiées durables par FSC et PEFC. Depuis 2011, il a diminué ses achats de papier de 53 % et la part de papier provenant de sources certifiées durables représente 92 % de la consommation totale de papier.

La stratégie en matière d'efficacité environnementale opérationnelle en 10 points¹

- 1 Engagement en matière de développement durable : encourager tous les collaborateurs à améliorer l'efficacité énergétique d'ici à 2020.
- 2 Collaboration de la chaîne d'approvisionnement : dégager des économies durables en favorisant l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- 3 Fonds éco-efficacité de HSBC : investir tous les ans 5 millions USD pour développer de nouvelles méthodes de travail, basées sur l'innovation des salariés.
- 4 Energie : réduire la consommation annuelle d'énergie par collaborateur de 1 MWh en 2020 par rapport à 6,2 MWh en 2011.
- 5 Déchets : réduire la consommation de fournitures et recycler 100 % des déchets de bureau et des déchets électroniques.
- 6 Energies renouvelables : augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation du Groupe, en la portant de 0 % à 25 % en 2020.
- 7 Bâtiments verts : concevoir, construire et exploiter des immeubles d'une bonne efficacité énergétique et respectueux de l'environnement conformément aux normes internationales les plus strictes.
- 8 Centres de données : atteindre un taux de rendement énergétique de 1,5 en 2020.
- 9 Voyages : réduire les émissions de carbone (liées aux voyages) par salarié.
- 10 Papier : encourager particuliers et entreprises à opter pour des opérations bancaires électroniques et pour 100 % d'utilisation de papier entièrement recyclé en 2020.

1 Les détails sur les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie en matière d'efficacité environnementale seront publiés sur le site intranet du Groupe HSBC, partie "Citizenship", en avril 2015.

Emissions de carbone

Les émissions de dioxyde de carbone de HSBC sont calculées sur la base de l'énergie utilisée dans ses bâtiments et dans le cadre des voyages d'affaires de ses salariés, dans 28 pays (couvrant environ 93 % des opérations en termes d'ETP). Les données rassemblées en matière de consommation énergétique et distances parcourues sont converties en émissions de CO₂ en utilisant les facteurs d'émission des différentes sources suivantes, dans l'ordre de préférence :

- Données fournies par les fournisseurs de données et prestataires de services ;
- Données fournies par les autorités locales en matière d'environnement. Pour l'électricité, si des facteurs particuliers ne peuvent être obtenus des deux sources ci-dessus, sont utilisées les dernières données disponibles sur les émissions de carbone du réseau national d'électricité, fournies par l'Agence internationale de l'énergie, conformément aux recommandations du Protocole sur les gaz à effet de serre ; et
- Pour les autres types d'énergie et les voyages, et à défaut d'obtention de données spécifiques auprès des deux premières sources, sont utilisés les derniers éléments disponibles fournis par le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales et/ou le ministère de l'Energie et du Changement climatique du Royaume-Uni.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Pour intégrer toutes les opérations sur lesquelles HSBC exerce un contrôle financier (gestion), les résultats des calculs relatifs aux émissions de dioxyde de carbone sont révisés à la hausse sur la base du taux de couverture en équivalent temps plein (ETP) pour tenir compte de toute donnée éventuellement manquante (en général moins de 10 % des ETP). Le Groupe applique, par ailleurs, des taux de révision à la hausse des volumes d'émission pour tenir compte des incertitudes quant à la qualité et à la couverture des mesures et estimations des émissions. Ces taux s'élèvent à 4 % pour l'électricité, à 10 % pour les autres énergies et à 6 % pour les voyages d'affaires, d'après les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) en matière de bonnes pratiques et gestion des incertitudes des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, et l'analyse interne par HSBC de la couverture et de la qualité des données.

Emissions de dioxyde de carbone en tonnes

	2014	2013
Total	752 000	889 000
Source : énergie	633 000	775 000
Source : voyages	119 000	134 000

Emissions de dioxyde de carbone par ETP

	2014	2013
Total	2,92	3,43
Source : énergie	2,46	2,91
Source : voyages	0,46	0,52

Les rapports annuels sur les gaz à effet de serre vont d'octobre à septembre. Pour l'année allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, les émissions de dioxyde de carbone de nos opérations mondiales ont représenté 752 000 tonnes.

Mécénat

HSBC estime que l'accès à l'éducation et à des ressources telles que l'eau potable et l'assainissement est essentiel à la construction de communautés résilientes, qui sont à leur tour la garantie d'activités et d'économies prospères.

Le Groupe apporte une contribution financière à des projets en faveur des communautés et des milliers de collaborateurs dans le monde s'impliquent dans ces actions en faisant don de leur temps et en partageant leurs compétences.

Programmes de mécénat et dons

Chaque année, des milliers de collaborateurs du Groupe HSBC dans le monde participent à ses programmes de mécénat. Des informations plus détaillées sur ces programmes seront disponibles à partir d'avril 2015 sur le site Web à l'adresse suivante : hsbc.com.

En 2014, le Groupe HSBC a accordé 113,9 millions USD au titre du mécénat (2013 : 117,4 millions USD), dont 65,5 millions USD en Europe (2013 : 64,4 millions USD) ; 27,8 millions USD en Asie-Pacifique (2013 : 24,1 millions USD) ; 3,3 millions USD au Moyen-Orient (2013 : 5,2 millions USD) ; 10,4 millions USD en Amérique du Nord (2013 : 11,3 millions USD) ; et 6,9 millions USD en Amérique latine (2013 : 12,4 millions USD).

Les salariés ont fait don de 303 922 heures pendant leurs jours ouvrés dans le cadre d'actions de bénévolat (2013 : 255 925 heures).

Droits de l'Homme

Les droits de l'Homme sont appliqués directement dans les relations aux collaborateurs, et indirectement aux fournisseurs et clients, notamment, dans ce dernier cas, au travers des prêts pour le financement de projets et les politiques de gestion des risques. En matière de Droits de l'Homme, les questions les plus pertinentes pour HSBC sont celles liées au droit à des conditions de travail et de rémunération équitables et satisfaisantes, à l'application du principe "à travail égal, salaire égal", au droit de créer des syndicats et d'y adhérer, au droit à un temps de repos et de loisir, ainsi qu'à l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants. Outre ses propres engagements, tels que le Code de bonne conduite du Groupe HSBC applicable aux fournisseurs (en place depuis 2005), le Manuel des normes mondiales du Groupe HSBC, les valeurs de HSBC et ses principes d'entreprise, HSBC est signataire de normes et engagements mondiaux, dont le Pacte mondial (Global Compact), la déclaration universelle des droits de l'Homme et les principes Sullivan.

A partir de la fin avril 2015, plus de détails sur les performances du Groupe en 2014, ainsi qu'une garantie indépendante au titre de l'application des Principes Equateur et des actions engagées pour réduire les émissions de carbone seront disponibles sur le site Internet du Groupe.

Le rôle de HSBC France dans l'économie et en faveur du développement durable

Solidité de HSBC France

HSBC France est une filiale du Groupe HSBC qui est l'un des plus grands groupes bancaires mondiaux comme en atteste, depuis de nombreuses années, le classement du magazine *The Banker* (publié par le *Financial Times*). En 2014, HSBC est classé en 5^e position. Lors des présentations de sa stratégie et des points d'étape annuels auprès du public et des investisseurs, HSBC confirme chaque année la France comme l'un de ses 21 marchés prioritaires (dont 5 en Europe).

HSBC France présente un bilan solide et affiche des ratios financiers très satisfaisants, le ratio de liquidité, à 128 %, est maintenu à un niveau supérieur au minimum réglementaire français. Le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à un an est à 101 %, attestant la solide position de liquidité de HSBC France. Le ratio de fonds propres durs (*Common Equity One ratio*) s'élève à 14,1 %, soit un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires.

Enfin, HSBC France bénéficie de notations financières d'un niveau élevé. Ces notations sont attribuées par les plus grandes agences mondiales. Standard and Poor's : AA- sous revue pour dégradation, Moody's : A1 perspective négative et Fitch : AA- perspective stable.

Impact territorial, économique et social de HSBC France

Au travers de son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut en effet verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Principaux éléments de ventilation de la Valeur Ajoutée

(en millions d'euros)	2014	2013
Contribution aux prélèvements obligatoires..	426	530
Distributions de dividendes.....	150 ¹	120
Salaires et avantages sociaux (nets de charges)	764	738

¹ Dividende versé en 2015 et non comptabilisé au 31 décembre 2014.

Dans un marché français du crédit immobilier atone, qui présente des taux de croissance modérés des encours totaux (de l'ordre de 2 % en 2014), le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à progresser dans le volume de ses engagements avec une croissance de près de 8 % des encours de crédits. Avec cette performance, le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à gagner des parts de marché avec une croissance 3 fois supérieure à celle du marché.

Concernant le métier de Banque d'entreprises de HSBC en France, l'initiative prise en 2013 a été reconduite en 2014 en portant l'enveloppe supplémentaire de crédits affectée aux clients pour leur développement international à 1,5 milliard EUR. Cette enveloppe a connu un réel engouement et était entièrement affectée dès la mi-octobre 2014. Les bénéficiaires étaient pour 60 % des petites ou moyennes entreprises ou associations, segment désigné *Business banking* et 40 % pour le segment *Middle Market*, correspondant aux entreprises ayant un chiffre d'affaires situé approximativement entre 50 millions EUR et 150 millions EUR. 2 800 entreprises clientes et 203 nouvelles entreprises internationales ont ainsi couvert leurs besoins de financement (besoin d'investissement productif, financement du poste clients, crédits documentaires, etc.). Les financements court terme ont représenté la moitié du total de l'enveloppe et ont été alloués à 75 % au segment *Business Banking*. Fort de ces deux années de plein succès, HSBC en France s'interroge sur un accompagnement différent afin de toujours permettre aux entreprises de se développer. Ses encours de crédit moyen et long terme aux entreprises sont en hausse et atteignent 7,7 milliards EUR à fin décembre 2014.

Fin 2013, HSBC Assurances a participé au lancement des fonds Novo, deux fonds de financement obligataire pour les entreprises de taille intermédiaire non cotées par une participation de 50 millions EUR.

Aussi, depuis 2008, l'accès au crédit bancaire reste compliqué pour les collectivités territoriales françaises. Le recours aux marchés de capitaux leur permet, dans ce contexte, d'optimiser et de diversifier le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2014, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises est en léger retrait en raison d'une offre de financement plus variée qu'en 2013 et 2012, mais cette utilisation se maintient cependant sur des niveaux historiquement élevés et représente à lui seul toujours 12-13 % du financement des collectivités locales. En dépit de cette légère baisse des volumes, HSBC France a fortement renforcé sa position de *leader* et se classe n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises avec une très confortable avance grâce à son expérience incomparable auprès de cette cible. HSBC France a en effet dirigé 30 transactions sur 81 en 2014 (et 98 transactions sur 277 depuis 2000). En matière de développement durable il est aussi important de souligner la forte implication de HSBC France dans le développement des *Green Bonds* (voir page 64) que sur le compartiment des collectivités territoriales. HSBC France a codirigé l'émission obligataire verte et socialement responsable record de la Région Ile-de-France pour un montant de 600 millions EUR à 12 ans et les deux émissions vertes et responsables de la Région Limousin pour un montant total de 20 millions EUR. En 2014, HSBC est également arrangeur n° 1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (16 programmes sur un total de 21, dont 3 en 2014). Et depuis 2001, HSBC a arrangé plus de 90 % des programmes de billets de trésorerie des collectivités locales françaises (25 programmes sur 27 au total, dont 6 en 2014).

Le développement durable chez HSBC France

Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général. Composée de sept personnes, elle coordonne la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Il réunit alternativement les directeurs des lignes de métier afin de valider les orientations stratégiques, et les responsables opérationnels en charge de la mise en place de ces orientations.

Depuis 2009, la banque en France a complété ce dispositif par la mise en place d'un comité dédié à la maîtrise de l'empreinte environnementale du Groupe, en charge de définir et suivre les plans d'actions qui contribuent à la stratégie environnementale opérationnelle du Groupe HSBC (stratégie *Reduce*). Il est composé de directeurs des lignes de métier en charge de ces objectifs :

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

achat, informatique, immobilier, voyages, logistique, communication, développement durable.

Travaux et comptes rendus

Pour nourrir son action, HSBC France participe aux travaux de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et au comité d'orientation de l'IMS-Entreprendre pour la cité. Ces deux institutions indépendantes travaillent avec les entreprises adhérentes, les acteurs de la société civile et leurs homologues transnationaux afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine de la responsabilité d'entreprise. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations.

Enfin, pour rendre compte de ses avancées, HSBC France édite, depuis 2011, la Revue de la Fondation HSBC pour l'Education, et diffuse le présent chapitre en format extrait du document de référence. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de HSBC France¹.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Ecoute des parties prenantes

Pour s'adapter aux évolutions en cours et mieux identifier les enjeux clés auxquels les banques se doivent de répondre, HSBC France a souhaité compléter son dispositif d'analyse et d'écoute par une consultation de ses principales parties prenantes. Pour ce faire, elle a réalisé en 2014 :

- une enquête auprès d'un panel de parties prenantes internes et externes afin d'établir une analyse de matérialité de ses principaux enjeux de développement durable ;
- une réunion d'échange entre un panel d'experts resserré de parties prenantes et la Direction Générale de HSBC France pour approfondir deux sujets clés identifiés lors de la première étape.

Ainsi, tout comme pour les autres acteurs du secteur, la responsabilité de HSBC France porte avant tout sur les sujets liés à la gouvernance et à la gestion des risques (voir paragraphe "conformité" page 72). Des thématiques liées aux Ressources Humaines ont été jugées sensiblement plus importantes pour l'interne que pour le panel externe (voir paragraphe "accompagnement des collaborateurs" page 76).

Les aspects liés au rôle de la banque dans le développement économique, social et environnemental ont été clairement soulignés, notamment par l'externe et ont fait l'objet de la réunion avec le panel d'experts.

Ainsi, le panel resserré nous invite implicitement à

- mettre plus en avant les preuves de notre compréhension et attention à la mutation du monde : les études sur "l'Avenir des retraites", "*Value of education*", "*Trade Forecast*", ou celles publiées par le Centre d'Excellence sur le Changement climatique participent déjà à cette attente ;
- faire preuve de pédagogie sur le rôle et le modèle économique des acteurs financiers, gage de confiance ;
- être un facilitateur de la transition énergétique. Notre politique de gestion des risques environnementaux et notre participation au développement des obligations vertes y contribuent (voir paragraphe "événements marquants 2014" page 72).

Ecoute des clients particuliers et entreprises

Expérience client et satisfaction

Pour HSBC France, l'expérience client doit être à la hauteur de leurs attentes, en ligne avec le niveau d'exigence de services du Groupe HSBC. En effet, HSBC a pour objectif d'être la banque de patrimoine de référence et la banque commerciale internationale *leader* et vise l'excellence dans la qualité des services à ses clients.

Des équipes sont dédiées au suivi de l'expérience client.

Pour les clients particuliers, un dispositif "voix du client" permet de mesurer, mensuellement et trimestriellement, la performance de la banque en termes de satisfaction client, et, deux fois par an, de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête sur la qualité de service en agence est également menée régulièrement. Ses résultats (scores et *verbatim* des clients de chaque agence) sont délivrés aux directeurs d'agence et sont inclus, depuis 2011, dans le calcul de la rémunération variable de l'ensemble du personnel en agence, comme le sont les résultats du dispositif des visiteurs mystères au sein du réseau. Ces indicateurs sont utilisés pour proposer des plans d'actions visant à améliorer la satisfaction des clients, et à mettre en exergue et partager les bonnes pratiques.

Fin 2014, la part des clients ayant réellement recommandé HSBC est stable à 36 % (*versus* fin 2013) et continue à positionner HSBC en leader, très au-dessus de la moyenne des banques concurrentes. Les clients Premium confirment cette satisfaction puisqu'ils recommandent leur Conseiller à hauteur de 84 % et affichent une satisfaction du rendez-vous en hausse tendancielle sur l'année (note de 7,7 sur 10 en hausse de +0,2 par rapport à 2013).

Le *Client Engagement Programme*, enquête diligentée dans les 15 marchés prioritaires du Groupe HSBC auprès de la clientèle d'entreprises permet de mesurer la solidité de la relation clients-banque à travers le *Client Engagement Score*, note portant sur sept éléments : satisfaction globale, valeur, confiance, relations, "émotion", fidélité, recommandation.

¹ hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos/developpement-durable/documents-de-reference.

Menée en France pour la quatrième année consécutive, l'édition 2014 a couvert les trois segments de clientèle : *Business Banking* (petites ou moyennes entreprises ou associations), MME ou *Middle Market* pour la première fois (entreprises ayant un chiffre d'affaires situé approximativement entre 50 et 150 millions USD) et *Large Corporate* (entreprises de taille plus importante hors CAC40).

L'engagement des clients *Business Banking* se stabilise à un niveau élevé avec un score qui s'établit à 81 points sur 100 (contre 82 points sur 100 en 2013). La satisfaction vis-à-vis du chargé de clientèle est élevée avec toutefois un écart qui se réduit avec la concurrence.

Sur le segment MME, le score qui doit être considéré comme une première référence, s'établit à 74 points sur 100 et place HSBC en retrait par rapport à la concurrence : une meilleure compréhension des besoins et davantage de proactivité apparaissent comme les principaux leviers de nature à améliorer la performance.

Sur le segment *Large Corporate*, le score est stable par rapport à 2013 (78 points sur 100) avec, pour la première année, une différenciation positive par rapport à la concurrence.

Service client

Le nombre total de réclamations enregistrées en 2014 par le réseau de la Banque des particuliers HSBC France est en progression sensible par rapport à 2013. La clientèle des particuliers et professionnels a vu le nombre de réclamations augmenter de 64 %. Cette progression est principalement le signe d'une meilleure captation de l'insatisfaction client, du fait notamment de changement dans l'organisation de la saisie et du traitement des réclamations et de la mise en place au 4^e trimestre 2014 d'un nouveau canal de communication direct avec nos clients (messagerie sécurisée).

En 2014, les réclamations ont concerné, en tout premier lieu, les moyens de paiement pour 29 % : remises de chèques, virements domestiques et internationaux, cartes bancaires : délais, erreurs. A souligner cette année l'impact de la mise en œuvre de la nouvelle plate-forme de paiement européenne SEPA et de ses adaptations qui ont occasionné un gêne pour les clients.

En second lieu, viennent le fonctionnement du compte courant et la tarification, à hauteur de 24 % : demandes de remboursement de frais divers ou commissions et demandes d'explication sur les relevés de compte.

Ensuite, 12 % des réclamations ont concerné la banque en ligne, et plus particulièrement les évolutions du dispositif sécurisé d'authentification des clients. Ce procédé, précurseur sur le plan de la sécurité informatique et de la protection des clients, a continué à être perçu comme contraignant, notamment au moment de l'installation, par certains clients.

8 % des réclamations sont relatives au suivi et à l'accueil commercial et principalement aux difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur bancaire ou un manque de réactivité et de suivi de leur agence.

A fin 2014, le nombre de réclamations adressées au médiateur de HSBC France a augmenté de 13 % par rapport à 2013, et le nombre de dossiers traités en direct (saisine) par le médiateur de 41 %. Il faut y voir, principalement, le plein effet de la réglementation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution qui oblige depuis 2012 les banques à mentionner dans les réponses partiellement négatives ou négatives aux réclamations les possibilités de recours offertes à leurs clients.

La Banque d'entreprises a enregistré en 2014 une diminution de 2 % du nombre de réclamations saisies dans l'outil RSC (Réclamation Service Client).

Les 10 principaux motifs d'insatisfaction représentent 73 % du total des réclamations. Sur cette base, 67 % des motifs de réclamations portent sur les flux, 17 % sur la vie du compte et 15 % sur les services de Banque à Distance.

Le fait marquant en 2014 est de nouveau la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de paiement européenne SEPA et de ses adaptations qui ont occasionné des gênes pour les clients entreprises.

A partir des réclamations, des plans d'actions ont été mis en place afin d'améliorer les procédures pour augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

Ecoute des collaborateurs

HSBC interroge régulièrement ses collaborateurs, partout dans le monde, au travers d'enquêtes institutionnelles. L'étude *Snapshot* a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer l'avancement des changements en cours. Tous les trimestres, elle interroge, partout dans le monde, un échantillon représentatif de collaborateurs.

Cette enquête complète l'opportunité qui est donnée aux collaborateurs, par le programme *Exchange* lancé en décembre 2012, de faire entendre leur voix. Ce programme consiste, pour les managers, à mettre en place des réunions d'échanges entre les membres de leurs équipes. L'ordre du jour de ces réunions est librement fixé par l'équipe. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Plus d'un an après le lancement de l'enquête, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements qui traversent HSBC.

En parallèle et depuis 7 ans, HSBC conduit, au niveau mondial, des enquêtes institutionnelles régulières auprès de ses collaborateurs afin de mesurer leur engagement et la manière dont ils se sentent soutenus dans leur travail. L'enquête *Global People Survey* (GPS), qui constitue l'élément principal de ce dispositif, s'adresse à tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des dimensions clés de l'entreprise, en particulier la fierté d'appartenance à l'entreprise, la compréhension de la stratégie du Groupe HSBC, l'appréhension de la dimension risque, l'adhésion aux valeurs du Groupe HSBC. Annuelle jusqu'en 2011, cette enquête est désormais organisée tous les deux ans. Ainsi, en 2013, tous les collaborateurs ont été concernés. Le taux de réponse a atteint 54,6 % et le taux d'engagement global 54 %. Le taux d'engagement atteint

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

61 % pour les collaborateurs qui ont participé à une action de bénévolat organisée par HSBC France.

Enfin, l'écoute des collaborateurs est également organisée au travers de l'Observatoire du stress et du dispositif de prévention des risques psychosociaux (voir "Dispositif de prévention des risques psychosociaux" page 79).

Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

Tout au long de l'année 2014, la Direction a présenté aux différentes instances représentatives du Personnel de HSBC France (CCE, Comités d'établissement, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) des projets de réorganisation et d'optimisation des *process*. Ces projets ont principalement concerné les Métiers de Production et de maintenance informatique au sein de la Direction des Opérations et de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, la Direction de la Formation, la Direction de la Communication, la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine. HSBC France a mis en place une base de données économiques et sociales permettant de rassembler les informations relatives aux grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise. HSBC France a également procédé à une consultation du CCE sur les orientations stratégiques de l'entreprise et de leurs conséquences sur l'activité. L'examen des projets, ainsi que les autres travaux menés avec ces instances, et avec les Délégués du Personnel, ont donné lieu à la tenue de plus de 500 réunions, et plus de 4 000 questions ont été traitées en 2014. De plus, la Commission de suivi des grands projets à orientation stratégique s'est réunie à 3 reprises en 2014. La Direction a présenté aux représentants du personnel le point d'avancement actualisé du déploiement du Plan stratégique 2014, pour chacun des métiers concernés, des évolutions organisationnelles de la Direction Financière, de la Direction de l'Immobilier d'Exploitation (DIE), de la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine, et de la Banque d'entreprises, ainsi que leur accompagnement social (départs en congé de fin de carrière et de solidarité (CFCS), retraites aidées, mobilités internes, formation qualifiante).

Les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de neuf accords et de seize avenants à des accords existants :

HSBC France

- Accord de révision HSBC France instituant un régime de garanties collectives de remboursement de Frais Médicaux ;
- Accord portant sur la monétisation des jours de repos acquis au 31 décembre 2014 et épargnés sur les Comptes Epargne Temps.
- Accord sur la sécurisation du dialogue social et des parcours sociaux du CCE et des CE ;
- Accord sur la Diversité et l'Equité au sein de HSBC France ;

- Accord sur la sécurisation du dialogue social et des parcours sociaux des CHSCT ;
- Avenant n° 2 à l'accord HSBC France aux salariés de l'équipe volante ;
- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008 relatif à la durée du travail portant sur l'alimentation des Comptes Epargnes Temps ;
- Avenant n° 1 à l'accord HSBC France concernant le statut applicable aux anciens salariés de HSBC Private Bank ainsi qu'aux salariés HSBC Private Wealth Managers ;
- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008 relatif à la durée du travail portant sur les astreintes ;
- Avenant à l'accord Contrat de Génération HSBC France – HSBC Global Asset Management ;
- Avenant n° 1 à l'accord collectif relatif à la transformation de la caisse de retraite HSBC France en institution de gestion de retraite supplémentaire ;
- Avenant à l'accord relatif à la durée du travail ;
- Avenant n° 1 à l'accord HSBC France sur l'harmonisation des dispositifs de retraite ;
- Avenant n° 2 à l'accord HSBC France instituant un régime de garanties collectives "Incapacité, Invalidité et Décès".

HSBC Assurances Vie (France)

- Accord relatif au Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif ;
- Avenant n° 7 au Plan d'Epargne Entreprise d'HSBC Assurance Vie.

HSBC Global Asset Management (France)

- Accord de Révision HSBC Global Asset Management instituant un régime de garanties collectives de remboursement de frais médicaux ;
- Avenant n° 6 à l'Accord HSBC Global Asset Management (France) instituant un régime de garanties collectives de remboursement des frais médicaux ;
- Avenant n° 2 à l'accord collectif relatif au Plan d'Epargne Entreprise de Groupe (Gestion d'actifs du groupe HSBC en France) ;
- Avenant n° 2 au Règlement de Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe de la gestion d'actifs du groupe HSBC en France ;
- Avenant n° 3 au Règlement de Plan d'Epargne pour la Retraite Collective de la gestion d'actifs du groupe HSBC en France ;
- Accord collectif relatif à la mise en place du dispositif de retraite supplémentaire ;
- Négociation Annuelle sur les Salaires – HSBC Global Asset Management (France) – Exercice 2014 ;
- Avenant n° 3 à l'Accord de Groupe sur le Compte Epargne Temps ;
- Avenant n° 1 à l'Accord Collectif relatif à la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire.

Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs

La politique de développement durable et les pratiques responsables et certifications ISO (*International Standard Organisation*), FSC (*Forest Stewardship Council*), ou Label de Diversité AFNOR (Association française de Normalisation) des sous-traitants et fournisseurs utilisés par HSBC sont et demeurent des critères de sélection utilisés lors des appels d'offres.

En 2014, la Direction des Achats a continué de développer la politique Achats RSE existante chez HSBC France. En 2014, elle a mené la création d'une charte RSE fournisseurs qui devra être signée par tout fournisseur participant à un appel d'offres HSBC France. Cette charte décrit les exigences mutuelles de HSBC envers ses fournisseurs sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux,

Par ailleurs, en 2014, le recours aux plates-formes de *back-office* du Groupe (*Group Service Centres – GSC*) s'est poursuivi pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines, Finance et Direction des Opérations). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Les postes majeurs parmi les prestations confiées aux GSC sont le traitement des paiements (*payment services*) et les opérations de gestion et de vie du compte.

Fin 2014, l'effectif total des GSC HSBC travaillant pour la France est d'environ 800 ETP (Equivalents Temps Plein).

Communications et événements

Pour faire connaître son engagement, HSBC France s'associe à des événements ciblés lui permettant de transmettre, auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs internes et externes, sa vision du développement durable, ainsi que des informations et des données sur sa politique en ce domaine. Cette approche favorise un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes.

Ainsi, HSBC France a été, entre autres, le partenaire du PEXE, association des éco-entreprises de France, du média GreenUnivers sur le financement des écotechnologies par les marchés, et a participé au Forum sur les énergies éoliennes à Lille.

La banque a également participé à la consultation publique lancée par les ministères des Finances et du Développement durable sur le Livre Blanc pour le Financement de la Transition Énergétique, et aux 4 groupes de travail qui ont suivi. Elle a organisé avec le *think tank 2°investing initiative*, dont elle est l'un des sponsors, une conférence avec l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) pour faire connaître les résultats de son rapport *the Outlook for Global Energy Investment*. Elle a réuni ses clients émetteurs et investisseurs pour une conférence sur les émissions obligataires vertes. Enfin, elle a co-organisé avec Paris Europlace, *Responsible Investor* et le Forum pour un Investissement Responsable, une conférence sur l'engagement actionnarial en France et en Angleterre.

Accessibilité des services

Le site Internet www.hsbc.fr, comme tous les sites publics du Groupe HSBC, respecte les "*Web Content Accessibility Guidelines 2.0*" (WCAG 2.0) définies par le *World Wide Web Consortium* (W3C). En complément de ces règles, les sites HSBC sont régulièrement audités par un cabinet indépendant. Ces audits sont directement définis et menés par la Direction du Marketing au niveau du Groupe, pour les sites publics.

Par ailleurs, sur les 286 agences du réseau HSBC France, 157 ont été mises aux normes pour permettre leur accessibilité aux personnes en situation de handicap. Les 129 restantes seront également rendues accessibles progressivement.

Loyauté des pratiques : assurer l'intégrité des activités grâce à la gouvernance, la conformité et au respect des droits de l'Homme

Gouvernance

Pour HSBC France, le gouvernement d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. Depuis son intégration au sein du Groupe HSBC, la banque continue à appliquer les règles de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en tenant compte de son statut de filiale non cotée.

En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, et dont la dernière révision date de juin 2013.

Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas cotés sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés.

Sur certains points, HSBC France applique les règles de gouvernance britanniques (*The UK Corporate Governance Code*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-huit Administrateurs, dont trois exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, trois membres du Comité Exécutif de HSBC France, huit Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte trois femmes et onze hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par deux Comités : un Comité d'Audit et des Risques, composé d'Administrateurs indépendants, et un Comité de Nomination et des Rémunérations, dont le Président est un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration reçoit des mises à jour régulières sur la politique de développement durable de la société et sur la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

En 2014, la fonction de Conformité a évolué dans le cadre du programme *Global Standards* déployé par le Groupe HSBC avec la séparation des filières entre des équipes spécialisées sur la lutte contre la criminalité financière d'une part et la conformité réglementaire d'autre part. Cette évolution a pour objectif notamment la création d'une organisation homogène de la fonction au niveau local, régional et global ainsi qu'un meilleur alignement de la fonction Conformité avec les différentes lignes de métiers et fonctions de la banque.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a déployé un programme de renforcement du dispositif de contrôle du *Conduct Risk* relatif aux dispositifs de protection de la clientèle. Ce programme rappelle les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur les caractéristiques et risques associés aux produits ;
- proposer des produits générant de la valeur pour les clients et qui sont adaptés aux besoins et profils de risque des clients et ce afin d'éviter le risque de *misselling* ;
- assurer une gestion des placements en adéquation avec les engagements tout en facturant les produits de manière juste par rapport aux services fournis et équitable entre les clients.
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité de marché.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le blanchiment, sanctions financières internationales, lutte contre la corruption), le programme *Global Standards* vise à s'assurer que chaque entité du Groupe HSBC se dote des meilleurs standards afin de lutter contre le risque de criminalité financière. Ce programme s'appuie sur les principes suivants :

- Nous voulons uniquement travailler avec les clients que nous connaissons et en qui nous avons confiance.
- Nous allons maintenir, partout où nous opérons, et de façon cohérente, des contrôles élevés en matière de criminalité financière.
- La gestion du risque de criminalité financière doit être une seconde nature, comme l'est la gestion du risque de crédit.
- Chacun de nous doit exercer son jugement. Les règles et les manuels seuls ne suffisent pas.
- Nous nous protégeons de la criminalité financière en travaillant ensemble.

Un important effort de formation accompagne le déploiement de ce programme. Ce sont ainsi plus de 9 600 collaborateurs de la banque en 2014 qui ont été concernés par des formations notamment sur les thèmes de la lutte

contre le blanchiment, les sanctions financières internationales, mais aussi les valeurs de l'entreprise.

La gestion des litiges liés à l'affaire de la Banque privée suisse a été abordée dans la partie "Risques juridiques et gestion des litiges" dès le document de référence d'HSBC France à fin 2013 et à nouveau dans ce document page 113.

Les événements marquants de l'année 2014

Intégration du développement durable dans les métiers

Les trois tendances clés qui structurent l'intégration des enjeux de développement durable dans les métiers bancaires en France sont :

- la nécessité d'anticiper les impacts des changements climatiques sur les activités de la banque ;
- la prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises ; et
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques

La politique de gestion des risques mise en œuvre par HSBC France est déclinée de l'approche du Groupe décrite en page 63.

HSBC mesure, depuis plusieurs années, la conformité de ses clients à ses politiques internes. Le Groupe HSBC a ainsi réalisé en 2014, dans plusieurs pays dont la France, un audit externe piloté par PWC portant sur l'application de sa politique forestière. 239 relations ont été examinées : 20 % n'étaient pas concernées, 36 % respectaient les normes du groupe, 25 % n'y répondaient pas et 19 % des cas requéraient une étude plus approfondie. Suite à cet audit externe, HSBC France a procédé au recensement des clients qui ne respectent pas la nouvelle politique interne sur la forêt rendue publique en mars 2014.

Ainsi au 30 juin 2014, 21 relations ont été identifiées comme non conformes. Depuis, 10 ont fait l'objet d'une régularisation, 4 mises en conformité sont en cours, 1 relation est en cours de clôture et les 6 relations restantes sont à l'étude. En marge des procédures requises par le Groupe, qui impliquent la mise en œuvre des guides sectoriels, les équipes de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont sensibilisées aux risques de développement durable dans le cadre de sessions de sensibilisation, en coordination avec les *Sustainability Risk Managers* des équipes risques crédit de la banque. Côté Banque d'entreprises, des formations *ad hoc* ont été délivrées aux chargés de clientèle.

Opportunités liées aux impacts des changements climatiques

Depuis 2011, HSBC France suit attentivement les secteurs économiques porteurs d'innovation et de solutions en matière de lutte contre le changement climatique, et ce, afin de mieux comprendre comment la banque peut accompagner les entreprises concernées dans leur développement local et international.

Cette initiative “Secteur Climat” se traduit concrètement par différentes actions adaptées aux spécificités de chaque ligne de métier.

Ainsi, sur le marché des entreprises, le projet est suivi par un coordinateur par segment de marché et par la Direction du Crédit. Des référents ont été nommés parmi les chargés de clientèle entreprise dans les principales villes en France et ont reçu une formation spécifique sur le sujet à l’automne. Cette thématique est régulièrement suivie par le comité exécutif de la ligne métier en coordination avec la Direction du Développement Durable. Pour compléter ce dispositif, outre des guides technologiques (solaire, éolien, eau, déchets, éco-industries en France, biomasse, véhicules électriques complétés en 2014 par les villes durables), et des synthèses de marché (financement, concurrence bancaire et environnement législatif), des points marché sont édités régulièrement par le Groupe ainsi que des études par le Centre d’Excellence pour le Changement Climatique HSBC.

Au niveau de la Banque de grande clientèle, HSBC est intervenu en tant qu’expert dans différentes conférences sur des thématiques telles que le financement des énergies renouvelables, les émissions obligataires vertes, le financement de la ville durable... tout au long de l’année 2014 (voir “Communications et événements”, page 71).

L’expertise de HSBC France sur ces domaines a permis par exemple de réaliser avec succès des émissions obligataires vertes pour deux régions françaises et une agence de développement, en levant ainsi 1,620 milliard d’euros notamment auprès d’investisseurs ISR, élargissant ainsi la base d’investisseurs potentiels pour ces émetteurs.

En 2014, HSBC France a poursuivi sa participation au groupe de travail créé en 2013 par l’Institut de la Gestion Déléguée (IGD)¹ sur les “villes durables”, groupe qui analyse les innovations technologiques en cours de gestation dans ce domaine ainsi que les modèles économiques et cadres juridiques permettant de le mettre en œuvre. HSBC, seule banque membre, a l’ambition de contribuer à la faisabilité et à la structuration financière des différents types de projets qui seront identifiés en France ou à l’étranger, notamment dans les marchés émergents.

Prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l’évaluation de la performance des entreprises

L’article 225 de la Loi Grenelle 2, rendant obligatoires l’information et la vérification des informations sociales, sociétales et environnementales, accompagne une tendance de fond marquée par une adhésion croissante aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, par les sociétés de gestion notamment, et une attente croissante des investisseurs pour une prise en compte des enjeux de long terme dans l’évaluation de la performance des entreprises. HSBC France accompagne ces attentes au travers de divers services et produits.

En 2014, l’équipe *cash equity* de HSBC France a poursuivi la mise en relation de ses clients gestionnaires d’actifs ISR (Investissement Socialement Responsable)

avec des responsables développement durable d’entreprises et des experts externes, qui traitent de sujets variés, comme les “actifs surévalués” ou “le financement des besoins énergétiques à horizon 2035 dans la perspective du changement climatique”.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion de portefeuille

HSBC Global Asset Management est signataire des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) depuis juin 2006. Le premier des six principes stipule la prise en compte des “questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans les processus d’analyse et de décision en matière d’investissements”.

Pour satisfaire ces obligations, HSBC Global Asset Management (France) s’appuie depuis 2012 sur une équipe d’analystes actions, crédit et ESG afin d’être alignée avec la philosophie des PRI qui couvre l’ensemble de la gestion. Pour chaque nouveau cas d’investissement, l’objectif est que la recherche interne produise, outre l’analyse financière, une grille d’analyse ESG qui contribue à l’analyse qualitative et à la prise de décision d’investissement.

Un cycle de formation de vingt heures, réalisé sous forme de *e-learning* à destination de tous les responsables de gestion et des champions ESG – soit 61 personnes – lancé en 2013, s’est achevé en 2014. HSBC Global Asset Management (France) a procédé à la révision triennale des fournisseurs de recherche extra-financière externe. Les implémentations sont en cours et seront achevées au 1^{er} trimestre 2015. Il a été décidé d’élargir la couverture de recherche ESG aux émetteurs des pays développés et émergents dans lesquels la gestion d’actifs opère. Au terme d’un processus de sélection rigoureux, *MSCI ESG Research* et *GMI (Global Metrics International)* ont été choisis, et les partenariats avec *Ethix SRI Advisors* élargis, afin d’identifier au mieux les éventuelles violations des dix principes du *Global Compact* par les entreprises. Ces trois agences fournissent des informations ESG sur plus de 6 000 émetteurs. Enfin, avec Oekom, des analyses ESG sur 56 pays contre 28 auparavant ainsi que sur plus de 200 émetteurs non cotés sont désormais disponibles.

Aussi, une réflexion sur l’optimisation des outils de recherche ESG a été initiée afin d’en faciliter l’accès à tout le *Front Office* (plus de 500 personnes) et à l’équipe de recherche. Ce nouveau chantier démarré en 2014 se poursuivra en 2015 jusqu’à son achèvement. Une fois réalisé, gérants et analystes disposeront de moyens accrus qui leur permettront d’intégrer avec plus de pertinence les enjeux ESG dans leur analyse globale.

Point sur les fonds d’investissement socialement responsable (ISR)

L’offre ISR HSBC a été conçue pour répondre aux attentes de tous les segments de clientèle de HSBC Global Asset Management : institutionnels, sociétés de gestion, multigérants, entreprises, associations et clients particuliers. En 2014, l’offre de fonds ISR HSBC a été

¹ L’IGD est une fondation d’entreprises regroupant des entités publiques et privées désireuses de réfléchir à l’optimisation de la production de services d’intérêt général par une bonne association des savoir-faire publics et privés.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

marquée par la publication accrue d'informations financières et extra-financières dans les *reportings* mensuels des deux fonds phares : HSBC Actions Développement Durable et HSBC Oblig Développement Durable.

Les encours

En 2014, HSBC Actions Développement Durable a vu ses encours baisser de 1,3 % à 236 millions EUR et HSBC Oblig Développement Durable a vu les siens croître de 19,7 % à 86 millions EUR. Le fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, réservé à l'épargne salariale, a connu, comme chaque année depuis sa création, une progression de son encours, passant de 52 millions EUR à 67 millions EUR. Comme en 2013, bien que les fonds ISR obligataires, actions et diversifiés aient progressé en 2014, les encours ISR sont globalement en diminution pour la troisième année consécutive. Cette évolution est due au très faible taux de rémunération du marché monétaire, qui a entraîné la poursuite d'une réduction des encours monétaires à laquelle le fonds monétaire ISR n'a pas fait exception.

Les performances

Les performances à fin décembre 2014 sont satisfaisantes et en ligne avec celles de la gestion traditionnelle. Dans la catégorie Morningstar¹ "*Eurozone Large-cap Equity*", le fonds HSBC Actions Développement Durable est classé en 3^e quartile sur un an, en 2nd quartile sur trois ans et en 3^e quartile sur cinq ans. Dans la catégorie obligataire Morningstar "*EUR Diversified Bond*", le fonds Obligataire HSBC Oblig Développement Durable est classé en 1^{er} quartile sur un an, trois ans et cinq ans.

Epargne salariale

En matière d'épargne salariale ISR HSBC, les faits marquants de l'année 2014 sont les suivants :

- Elargissement de l'offre des FCPE Responsables et Solidaires à HSBC EE Oblig Euro Responsables et Solidaire.
- Le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) a renouvelé sa labellisation de la gamme d'épargne salariale ISR HSBC Epargne Entreprise (France) qui comprend quatre fonds multi-entreprises : HSBC EE Actions Responsables, HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, HSBC EE Oblig Euro Responsables et Solidaire et HSBC EE Monétaire Etat.
- Sur un an à fin 2014, le nombre d'entreprises détenant des avoirs dans nos FCPE ISR a augmenté de 6,40 %, le nombre de salariés investis sur des FCPE ISR s'est accru de 14,51 % et les encours ont progressé de 11,78 %. L'encours de la gamme labellisée par le CIES est de 197 millions EUR. L'évolution des encours suit une progression régulière et constante chaque année, et confirme l'intérêt croissant et la pertinence d'une approche ISR appliquée aux solutions d'épargne et de retraite en entreprise.

Développement de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire

L'entreprise sociale met l'Homme et l'impact social au cœur du projet entrepreneurial. Elle se retrouve de fait au croisement de trois mouvements principaux que sont l'économie sociale et solidaire, le *social business* anglo-saxon (entendu comme l'activité d'entreprises visant à être autosuffisantes financièrement, si ce n'est rentables, dans le but d'atteindre un objectif social déterminé), et la marchandisation de l'action sociale (et notamment le passage d'un mode de fonctionnement par subventions à un mode de fonctionnement par appels à projets). HSBC a un rôle à jouer dans son développement au service d'une plus grande équité sociale.

En matière de microfinance, le partenariat initié en 2007 entre HSBC France et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) s'est poursuivi en 2014 avec une mise à disposition annuelle de 2 millions EUR qui a permis à 303 microentrepreneurs de lancer leur activité et à 420 personnes en situation de précarité de retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels.

Par ailleurs, HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque à caractère social : Financités, à hauteur de 1 million EUR depuis 2008, *Business Angels* des Cités, d'un montant de 500 000 EUR depuis 2010, et *Citizen Capital* pour 1 million EUR depuis 2011.

En 2014, l'enveloppe solidaire du fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire a été répartie de la manière suivante : 309 800 EUR pour la SIFA, 1 500 000 EUR pour l'Adie et 2 150 000 EUR pour Habitat et Humanisme, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2013.

En 2014, la Banque privée a poursuivi sa démarche initiée en 2011, qui a consisté à faire évoluer son offre de services philanthropiques. HSBC met à la disposition de ses clients privés, ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir ou développer leurs projets. Dans le cadre de cet accompagnement, la banque propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les trimestres, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert.

1 © 2014 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou à ses fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Maîtrise et amélioration des impacts environnementaux

Objectifs 2012-2020

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC décrite en page 65, qui vise à faire de HSBC la banque la plus efficace énergétiquement d'ici à 2020, en réduisant ses émissions de CO₂ de 3,5 tonnes à 2,5 tonnes par collaborateur et par an, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO₂, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

En 2014, les leviers d'action ont porté sur la rénovation des bâtiments, l'optimisation des surfaces, la promotion du télétravail et l'atteinte pour la seconde fois du niveau "très performant" de l'Attestation Haute Qualité Environnementale d'Utilisation de l'immeuble Cœur Défense, délivrée en août 2014 par Certivéa. Par cette initiative, HSBC France a signé un engagement avec le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble pour participer à l'effort de maîtrise de son empreinte environnementale dans ces locaux. HSBC France est la première entreprise occupante à atteindre ce niveau de certification.

Consommation d'eau

Les chiffres de la consommation d'eau de HSBC France ont diminué essentiellement en raison d'une meilleure collecte des informations. Cet effort d'amélioration de la collecte des informations a permis d'obtenir des résultats plus fiables et plus en ligne avec les objectifs de réduction des consommations.

Rejets de gaz à effet de serre et bilan carbone

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son *reporting*, avec un montant de tonnes d'équivalent CO₂ produites en nette diminution pour la troisième année consécutive.

Les principales sources d'émission de CO₂ de HSBC France sont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

L'édition 2013 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise est accessible sur le site Internet de HSBC France, partie "Développement Durable"¹.

Réduire les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels

Entre 2013 et 2014, les émissions de CO₂ de HSBC France liées aux voyages professionnels ont été réduites grâce à la révision de la politique voyages, le suivi des anomalies liées à son application et à une baisse des kilomètres

parcourus en avion, avec notamment un report vers le train. Plusieurs messages concernant les alternatives aux voyages ont été transmis aux collaborateurs dans le but de réduire significativement le niveau de dépenses des voyages et leurs corollaires. Ainsi, l'usage des conférences téléphoniques, webex et surtout visioconférence (*via Movi* depuis son ordinateur ou une salle de Vidéo Conférence) s'est largement démocratisé. HSBC France fait partie des dix entreprises participant à l'élaboration du Plan de Déplacements Interentreprises (PDIE) de La Défense Seine Arche pour ses trois sites centraux concernés. Une enquête transports, réalisée en 2013 auprès des 30 000 salariés concernés par la démarche, a montré qu'il existe un fort potentiel de développement des modes de transports doux. Un plan d'action a été acté en 2014 par les entreprises et partenaires engagés sur les axes suivants : promotion du télétravail, amélioration de la qualité et des outils numériques d'information sur l'offre de mobilité, incitation à l'usage du vélo et de la voiture partagée (flotte de véhicules libre-service et covoiturage).

Pollution et gestion des déchets

Réduire la production de déchets non recyclés

L'ensemble des sites centraux est équipé de points de collecte des déchets avec tri sélectif. Le taux de recyclage des déchets est en amélioration constante.

Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Les projets de dématérialisation se sont poursuivis en 2014. Un effort tout particulier a été fait sur la rationalisation du courrier envoyé à notre clientèle. Ainsi, 50 % des clients particuliers bénéficient maintenant d'e-relevés pour leurs comptes courants et comptes d'épargne ce qui a permis d'éviter l'utilisation et le transport de 2 610 000 feuilles et 1 740 000 enveloppes en 2014.

Pour les clients entreprises, le passage en recto/verso de la facture mensuelle des frais liés aux services de télétransmission permet d'économiser 125 000 feuilles par an. Aussi, grâce au passage en SEPA le 1^{er} août 2014, l'arrêt de l'édition des avis d'opérations domestiques, aussi bien pour les prélèvements émis que reçus, a permis d'économiser 316 000 feuilles pour 2014.

La suppression ou la dématérialisation des états HSBC est en marche, incluant des développements informatiques pour traiter les tâches sur écran depuis des applicatifs existants. La suppression des états internes a permis d'économiser près de 3 millions de pages en 2014.

Protection de la biodiversité

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. partie "Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat"), l'application des Principes de l'Equateur et des procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (voir "Intégration du développement durable dans les métiers", page 63), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

¹ hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos/developpement-durable/empreinte-environnementale.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions – Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

Les principaux risques environnementaux ou de pollution portés par HSBC France sont ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux tel que stipulé dans la partie "Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques", page 72.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'activité bancaire ne nécessite pas de processus industriel pouvant affecter l'air, l'eau et le sol. Les seuls impacts de l'activité de HSBC France susceptibles d'affecter l'environnement concernent la gestion des déchets essentiellement informatiques et papier.

- Les déchets informatiques sont revalorisés ou recyclés par une entreprise de reconditionnement de matériel informatique, ayant pour particularité d'employer des personnes handicapées psychiques ou en insertion.
- La part de nos déchets recyclés est de 87 % en 2014, soit une progression de 9 points par rapport à 2013.
- Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait historiquement une activité industrielle, qui a pris fin en 1965.

1 DEFRA 2012 (amont et combustion) : 976 kg équivalent CO₂ par tonne de papier.

Conformément à un arrêté préfectoral, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité.

Le suivi de la nappe pour l'année 2013 montre une qualité des eaux souterraines satisfaisante avec la majorité des paramètres sous les référentiels. Cet état est conforme aux résultats des années précédentes.

Les prélèvements réalisés par deux des capteurs (piézomètres) font cependant apparaître certaines anomalies de concentration en hausse, ce phénomène pouvant être lié à la perturbation du milieu lors de forages.

Prise en compte des nuisances sonores

L'activité bancaire est une activité de service sans processus industriel et ne génère donc pas de nuisance sonore particulière.

Utilisation des sols

HSBC France exerce son activité dans des bâtiments existants et n'entreprend pas de nouveaux projets de construction immobilière pouvant générer de nouveaux usages des sols ou nécessitant une extension de son emprise existante sur les sols.

Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Accompagnement des collaborateurs

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

Les effectifs au 31 décembre 2014 et leur évolution par rapport à 2013

Effectifs inscrits

	2014	2013 ¹	2012	2011 ²	2010 ³
Total groupe HSBC France	9 793	9 891	9 851	10 335	10 479
dont HSBC France.....	9 144	9 198	9 424	9 860	9 706
dont filiales et succursales.....	649	693	427	475	773

Effectifs équivalents temps plein

	2014	2013 ¹	2012	2011 ²	2010 ³
Total groupe HSBC France	9 402	9 533	9 570	10 030	10 121
dont HSBC France.....	8 771	8 857	9 152	9 564	9 365
dont filiales et succursales.....	631	676	418	466	756

1 L'année 2013 est caractérisée par l'intégration de HSBC Assurances Vie (France) dans le périmètre des filiales de HSBC France.

2 L'année 2011 est caractérisée par l'intégration de HSBC Private Bank France au sein de HSBC France (via une fusion juridique).

3 L'année 2010 est caractérisée par la cession de l'activité de valorisation de fonds (HSBC Securities Services (France)) à CACEIS.

L'effectif de HSBC France s'est légèrement réduit en 2014
Cette diminution résulte principalement des départs en retraite et des démissions des salariés.

910 embauches ont été effectuées en 2014, dont 502 recrutements en CDI, 408 en CDD, parmi lesquels 258 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation).

961 salariés ont quitté la société, les départs en retraite ont représenté 26 % de ce total, les fins de CDD 40 % et les démissions 18 %.

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 98 %.

La structure de la population reste stable : 68 % des effectifs sont cadres et le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 50 %.

Au 31 décembre 2014, 1 083 salariés travaillaient dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit un peu moins de 12 % de l'effectif inscrit.

Le pourcentage de salariés en situation de handicap selon les définitions retenues dans la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au titre de 2013 était de 2,5 %, pour un objectif à atteindre de 6 %. De ce fait, HSBC France a versé à l'Agefiph un montant de 1,29 million EUR en 2014.

A fin décembre 2014, HSBC France emploie 343 travailleurs en situation de handicap (dont 151 bénéficient d'une dispense d'activité).

Rémunérations et schémas d'intéressement

Les rémunérations et leur évolution

En 2013 pour l'année 2014, en l'absence d'accord collectif dans le cadre de la négociation annuelle des salaires, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement une seule mesure. Cette mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles liées aux situations suivantes :

- pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;
- pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des collaborateurs ayant plus de 50 ans et n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours des cinq dernières années (de 2009 à 2013) ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération, une enveloppe de révision salariale sélective et une enveloppe de variable sont mises à la disposition

des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle.

Schémas d'intéressement du personnel

Un dispositif groupe de participation et d'intéressement a été négocié en 2013. Il couvre l'ensemble des salariés de HSBC France, de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC Assurances Vie (France) et s'applique pour trois ans (exercices 2013, 2014 et 2015).

Il s'agit d'un dispositif "gigogne", où l'accord d'intéressement englobe l'accord de participation. Un plafond global de distribution a été fixé à 8,75 % de la masse salariale au périmètre du "groupe" (hors variables).

La participation est assise sur le dispositif légal tandis que l'intéressement est fonction d'un pourcentage du résultat avant impôt.

Le mode de répartition individuelle, basé à 50 % sur le temps de présence et à 50 % sur un salaire plafonné, vise à favoriser les salaires les moins élevés.

Plan d'épargne entreprise HSBC France (PEE)

HSBC France dispose d'un PEE dans lequel les collaborateurs peuvent investir leur participation, leur intéressement ou effectuer un versement volontaire et bénéficier de l'abondement de l'entreprise plafonné à 2 424 EUR par an.

Ce PEE propose une gamme de 12 fonds parmi lesquels trois prennent en compte des critères de développement durable en complément des critères financiers habituels.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs du groupe HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances individuelles. Des attributions peuvent également être proposées dans le cadre de ce plan pour attirer ou retenir des collaborateurs talentueux. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe HSBC distingue désormais deux catégories d'actions gratuites :

- les “*Group Performance Shares*” qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans,
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné (“*Performance scorecard*”);
- les “*Restricted Shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de un, deux ou trois ans.

Augmentation de capital réservée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France

Du 27 mai au 13 juin 2014, une nouvelle augmentation de capital a été proposée aux salariés du Groupe HSBC en France, dans le cadre attractif du PEE.

A travers cette opération, les salariés ont pu souscrire à des actions HSBC avec une décote de 10 %, dans la limite d'un plafond individuel de 3 000 EUR.

Le nombre total d'actions souscrites à l'occasion de cette opération s'est élevé à 1,76 million pour un investissement total de 11,8 millions EUR.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,2 millions EUR en 2014.

Par ailleurs, HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,05 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

Enfin, HSBC France a consacré 10,5 millions EUR en 2014 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

- sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2014, de 15,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 18,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;
- sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2014, de 10 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 12 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

Heures supplémentaires

88 298 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France en 2014, en diminution de 13 % par rapport à 2013.

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, qui représente 66 % des heures en plus réalisées.

Absentéisme

En 2014, les congés pour cause de maternité ont été moins nombreux qu'en 2013, le cumul des jours d'absence pour maternité diminue de 9 %.

Les absences pour cause de maladie sont plus importantes que l'année précédente. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie ressort à 3,5 % pour 2014 à comparer à 3,2 % pour 2013.

Santé et sécurité

Hygiène et sécurité

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Les accords relatifs aux élections des Comités d'entreprise et des Délégués du personnel de 2013 renforcent les moyens dont disposent les CHSCT, notamment en nombre de représentants.

En 2014, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations relatives à la poursuite des rénovations et aménagements d'agences, ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

Observatoire du stress

Depuis 2004, pour les collaborateurs de la région parisienne, et 2010 pour ceux de province, HSBC France leur propose de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Les résultats 2013 révèlent des niveaux de stress stables, et des niveaux moyens d'anxiété et de dépression en diminution, en comparaison des années précédentes. Ce cabinet d'IPRP constate également que le niveau moyen de stress atteint un niveau inférieur à celui de son propre panel.

Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable se trouvent parmi les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires, les salariés des fonctions centrales, les collaborateurs de 50 ans et plus.

Ces enquêtes ont permis à HSBC France d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers.

Dispositif de prévention des risques psychosociaux

Un comité de pilotage paritaire, regroupant la Direction, les organisations syndicales, des représentants des CHSCT, le Service de Santé au Travail et le cabinet en charge de l'Observatoire Médical du Stress, a poursuivi ses travaux, avec l'appui du Cabinet Technologia, sur les conditions de travail des salariés de HSBC France.

Le Comité de Pilotage, sur le fondement des résultats du 1^{er} baromètre sur la Qualité de vie au Travail, a mis en œuvre un nouveau plan d'action prioritaire, confié à 4 groupes de travail spécifiques, constitués de collaborateurs des métiers concernés.

Ce plan d'action porte sur le renforcement de l'autonomie des collaborateurs des métiers de la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine, et de la Banque d'entreprises, dans un contexte réglementaire renforcé.

La cartographie des risques psychosociaux réalisée en 2012 a été actualisée à 2 reprises, en mars et septembre 2014, par l'envoi d'un questionnaire à un panel de 3 500 salariés.

Cette dynamique vise à suivre la pertinence des actions menées pour renforcer le bien-être des collaborateurs de HSBC France.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les maladies professionnelles touchent un nombre très faible de salariés. Leur pourcentage dans le total des maladies est insignifiant.

En 2014, le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêts/nombre d'heures travaillées x 10⁶) est de 10,5 et le taux de gravité des accidents de travail et de trajet (nombre de journées perdues / nombre d'heures travaillées x 10³) est de 0,3.

Equilibre vie professionnelle – vie personnelle

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Fin 2014, 655 collaborateurs (soit 7 % de l'effectif), principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC. Leur degré de satisfaction moyen est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

A ce sujet, la Direction Générale de la banque a adressé un message à tous les cadres, en octobre 2012, afin d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques managériales, notamment à propos des rythmes de travail : sauf exception ou situation de crise, les collaborateurs ne doivent pas être sollicités durant leurs congés, les week-ends ou hors des heures de travail et, sauf urgence, les réunions ne doivent pas être fixées avant 9 heures et après 18 heures.

Formation

Les actions de formation en 2014 visent en priorité l'accompagnement et le développement des compétences des salariés afin de poursuivre le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC reposant sur le développement de nos activités et de nos revenus, le déploiement des *Global Standards* et la rationalisation des process et des procédures.

Dans la continuité de la *Relationship Manager Proposition* et de l'outil de diagnostic déployé en 2013, l'année 2014 a vu la mise à disposition des 3 niveaux de formation (Fondamentaux, Intermédiaire, Avancé) pour les collaborateurs de la Banque de gestion de patrimoine avec pour finalité de permettre un approfondissement des connaissances techniques et une meilleure compréhension des outils et des process. La première vague a concerné les Conseillers Premier, les Conseillers Premier Patrimoniaux, les Conseillers Professionnels, les Coach Patrimoniaux et les Experts Patrimoniaux avec le lancement des nouveaux parcours obligatoires du niveau "Fondamentaux" pour tous les collaborateurs en prise de poste ou nouveaux entrants ainsi que de nouvelles formations à la carte pour les

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

collaborateurs des niveaux “Intermédiaire” et “Avancé” pour renforcer les compétences techniques.

Les parcours qualifiants se sont poursuivis pour les collaborateurs de la Banque de particuliers.

Les équipes du Centre de Contact ont bénéficié d’un Parcours d’intégration en plusieurs vagues : parcours de formation dédié aux nouveaux entrants et notamment les nouveaux collaborateurs de notre site à Fussy.

Les collaborateurs de la Banque privée ont été formés à la Lutte Anti-Blanchiment et Sanctions, formation déployée pour le Front Office en septembre 2014, suivie d’une Certification de l’*International Compliance Association*.

La Banque d’entreprises a, pour sa part, poursuivi le déploiement de ses formations autour de ses axes stratégiques (développement de la connectivité internationale, gestion du risque, gestion de la relation client) en se focalisant sur la montée en compétence des collaborateurs sur les thèmes de l’international, la gestion du risque et la relation client.

Les équipes commerciales exposées à des clientèles internationales ont pu participer à des formations européennes où ils ont eu l’occasion de travailler sur les axes stratégiques avec des collaborateurs d’autres pays.

Démarrage de la formation “Lutte Anti-blanchiment et Sanctions - AML & Sanctions” (une journée en présentiel) afin d’apporter les compétences et la confiance nécessaires à tous nos collaborateurs en charge d’un portefeuille clients leur permettant d’identifier les risques de criminalité financière et d’y remédier.

Dans la Banque d’investissement, les grandes orientations ont été poursuivies autour des thèmes techniques produits, relations clients, management avec un élargissement de l’offre aux différentes populations et niveaux. Une formation “Lutte Anti-blanchiment et Sanctions - AML & Sanctions” a été organisée pour les collaborateurs particulièrement concernés par cette thématique.

HSBC Technology and Services (HTS) a pour sa part continué en 2014 à développer les compétences techniques des collaborateurs notamment dans les domaines de l’informatique, de la gestion de projet, du changement, du risque, des crédits et de la relation client. Certains collaborateurs ont pu bénéficier d’une formation qualifiante reconnue sur le marché international.

Les formations destinées aux Fonctions Supports ont été concentrées sur les besoins techniques spécifiques de leurs équipes ainsi que sur la montée en compétences de l’anglais.

Les collaborateurs des Ressources Humaines et Risques ont bénéficié d’un programme de formations pour développer les compétences fondamentales clés : impact sur le métier, rôle de conseil, gestion du changement, excellence opérationnelle. L’Académie Finance a déployé une nouvelle offre de formations financières.

HSBC France a par ailleurs continué à investir dans le développement des compétences linguistiques,

principalement l’anglais, pour les collaborateurs travaillant de façon récurrente avec des interlocuteurs internationaux. Pour ce faire, la Direction de la Formation a proposé une offre de formations variées en réponse aux différents besoins (stages intensifs, immersions, cours individuels par téléphone, cours individuels en présentiel). Pour compléter cette offre, une formation interculturelle a été mise en place afin de faciliter le travail collaboratif au sein de notre organisation internationale.

Dans la continuité des actions engagées en 2013 à destination des collaborateurs ayant des responsabilités managériales ou un impact déterminant dans leurs lignes métiers ou fonctions, la formation de 1 jour *Values Led High Performance Culture* (Développer une Culture de la Performance Fondée sur les Valeurs) pour tous les Grades 3 et 4 a démarré sur le dernier trimestre 2014 pour s’achever au plus tard le 31 mars 2015 (environ 1 200 collaborateurs inscrits). Cette formation s’inscrit dans le même cadre que l’action engagée en 2013 et vise à s’assurer de la cohérence, de la diffusion et du partage dans toutes les équipes des messages stratégiques sur les valeurs et l’adoption de comportements en cohérence. Dans le même esprit : à son initiative, la Direction Générale France a souhaité sensibiliser les *senior managers* au thème de la Qualité de Vie au Travail sous la forme d’un module très interactif d’une demi-journée.

La revue des contenus tant présentiels que distanciels du Management de la Performance a été amorcée en 2014 avec des nouveaux contenus sur les entretiens de mi et fin d’année, la nouvelle échelle de notation et la fixation des objectifs.

Les formations à caractère obligatoire pour tous ont été déployées sur un rythme soutenu : 5 contenus en *elearning* pour l’année 2014. Modalité qui sera pérennisée sur les prochains exercices.

L’entreprise a poursuivi également l’accompagnement des collaborateurs qui ont choisi de s’investir dans le domaine de la formation diplômante bancaire en formation continue. Sont concernées les formations du Brevet Professionnel de Banque, BTS Banque Particuliers, Bachelor Conseiller Bancaire Clientèle de Professionnels, ITB, Mastère Spécialisé en Senior Management Bancaire-CESB Management et CESB Gestion de Patrimoine.

Concernant la filiale HSBC Global Asset Management (France), les priorités de formation ont été principalement axées sur les formations suivantes :

- les produits dérivés dans la gestion de taux pour aider les collaborateurs de la direction *Investments* et celle de *Business Development* à analyser et évaluer des stratégies d’investissement à base d’instruments dérivés ;
- négociation commerciale pour l’équipe *Internal Wholesale* afin d’accroître la synergie avec les équipes du Réseau ;
- formations spécifiques à la Gestion d’Actifs (OPCVM…) afin de développer les compétences techniques des équipes ;
- certification AMF.

Concernant la filiale HSBC Assurances Vie, les équipes ont bénéficié notamment des formations suivantes :

- gestion de patrimoine pour l'équipe Wealth/LPI ;
- négociation commerciale pour l'équipe ISM ;
- *Liberty Pilot* et *Insight* et *Dashboard* pour les équipes ITO et *Software Delivery* ;
- formations spécifiques au métier de l'Assurance afin de développer les compétences techniques des équipes.

Concernant la société HSBC Bank plc Paris Branch, les efforts de formation se sont axés :

- sur les formations "Sécurité de l'information", "Sanctions", "Droit de la concurrence", "Lutte contre le blanchiment" et "Risque réputationnel" ;
- les managers GCB 3-4 ont été conviés aux formations "Qualité de vie au travail" et "Développer une culture de la performance fondée sur les valeurs".

Diversité et égalité de traitement

L'accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Équité signé par les partenaires sociaux en 2011 et arrivant à échéance le 22 juillet 2014 a été renégocié. Il couvre 3 thèmes : la diversité d'origine ethnique et sociale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'intégration du handicap dans l'entreprise. En matière de mixité, les objectifs de la banque consistent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière, de rémunération, de formation et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Ainsi, HSBC continue d'améliorer le congé de paternité et a pris des engagements chiffrés afin de faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification cadre où elles sont sous-représentées.

Pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l'évolution des carrières et des rémunérations, les deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont reconduits.

L'un porte sur les carrières et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années.

L'autre porte sur la rémunération et témoigne de l'attention particulière portée à l'équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 7,3 millions EUR. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes en situation de handicap et les salariés de plus de 50 ans.

Avec la même logique, HSBC France a poursuivi, en 2014, la mise en œuvre de son plan d'action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l'accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l'entreprise : *mentoring*, *coaching* individuel et collectif, etc. Cette priorité est partagée par le Groupe HSBC, qui la décline à l'échelle mondiale. Des actions de développement spécifiques destinées aux "femmes talents", initiées en 2012 et en 2013, ont été renforcées en 2014. Leur objectif est de faire évoluer les stéréotypes et de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau.

Une convention a été signée en ce sens avec le ministère des Droits des femmes en 2013.

En outre, HSBC France a continué à mettre l'accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l'élaboration des plans de succession.

Ainsi, au 31 décembre 2014, sept femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 50 % des cadres et 36 % des Directeurs de point de vente (Directeurs d'Agences et Directeurs de Centres *Business Banking*).

Intégration des jeunes et transmission des savoirs

Un Contrat de Génération a été signé par HSBC France et HSBC Global Asset Management (France), en septembre 2013. Il vise à soutenir l'insertion durable des jeunes et à maintenir l'emploi des seniors en facilitant la transmission des savoirs et des compétences au sein de l'entreprise. Ainsi, HSBC s'engage à ce que le recrutement en CDI de "jeunes" de 26 ans et moins représente 25 % de la totalité des recrutements en CDI réalisés d'ici décembre 2015. En 2014, ce sont 184 jeunes de 26 ans et moins qui ont été recrutés en CDI.

Il instaure par ailleurs un "Point d'évolution senior" pour les collaborateurs de 55 à 58 ans. Ce point d'évolution senior a été proposé en décembre 2014 à 881 salariés pour les années 2013 et 2014.

Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales.

En 2014, HSBC France a poursuivi sa campagne de communication interne sur la non-discrimination, par le biais de totems placés sur les lieux de passage au siège et dans les agences. En parallèle, la formation en *e-learning*, destinée aux managers, a été maintenue en 2014.

La formation de sensibilisation, destinée à l'ensemble des collaborateurs, a également été maintenue. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l'on porte sur l'autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. La campagne de sensibilisation et la formation mettent l'accent sur différentes causes de discrimination possibles : l'origine, le sexe, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

La carrière des collaborateurs en situation de handicap bénéficie d'un suivi spécifique.

En parallèle, HSBC France a mené, comme chaque année, une opération "*jobs d'été*", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : IMS – Entreprendre pour la Cité, Mozaik-RH, Sciences Po, Les Orphelins d'Auteuil, Internats d'Excellence et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été. Un total de 108 jeunes, dont trois personnes en situation de handicap, a ainsi été recruté en 2014 pour un "*job d'été*" de un à deux mois, par l'intermédiaire de ces associations.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Handicap

Au 31 décembre 2014, HSBC France comptait 343 salariés en situation de handicap dont 151 bénéficient d'une dispense d'activité (invalidité 2). 30 nouveaux salariés se sont déclarés en situation de handicap en 2014.

En ce qui concerne le maintien dans l'emploi, chaque situation est traitée de manière personnalisée en liaison avec le chargé de mission handicap. Si un aménagement de poste est nécessaire, il est réalisé par la mission handicap sur son budget. Au cours de l'année 2014, 25 aménagements de postes (fauteuils ergonomiques, repose avant-bras, souris adaptées, claviers pour malvoyants, zoom texte, écran 24 pouces, logiciel pour orthographe) ont été installés.

En matière de recrutements, HSBC poursuit sa collaboration avec Handiformabanque, l'association Tremplin et un cabinet de recrutement spécialisé dans les CV de salariés en situation de handicap. Dans ce cadre, 4 collaborateurs ont été recrutés en CDI, 2 en CDD et un en contrat en alternance pour 2014.

Enfin, sur le plan de la vie quotidienne, 398 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et 6 salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat

En 2014, HSBC France a dédié plus de 2,5 millions d'euros à des programmes caritatifs. Plus de 1 440 collaborateurs du groupe en France ont accompli 1 750 missions à titre bénévole, ce qui représente près de 12 000 heures, dont 72 % sur le temps de travail. En ligne avec la politique du Groupe HSBC, 76 % des dons ont été alloués à des projets en lien avec l'éducation (61 %) et l'environnement (15 %).

En matière d'éducation, l'année 2014 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l'Education aux 55 institutions scolaires ou associations en lien avec l'école au bénéfice de plus de 17 700 enfants de milieux défavorisés en France métropolitaine ;
- le soutien renforcé aux projets en faveur de l'égalité des chances pour les jeunes de milieux défavorisés, notamment par le tutorat. La Fondation a ainsi apporté son soutien à trois nouveaux projets :
 - Frateli, qui depuis 10 ans développe un programme d'accompagnement centré sur le parrainage pour la réussite d'étudiants d'origine modeste à fort potentiel ;
 - la Fondation Un Avenir Ensemble, qui propose aux salariés de s'engager aux côtés de jeunes méritants issus de milieux défavorisés pour les aider à accomplir leurs études et à s'insérer dans la vie professionnelle ;
 - la Fondation Croissance Responsable qui propose aux enseignants des "stages d'observation en entreprise" ;

150 collaborateurs se sont ainsi portés volontaires pour être tuteurs de jeunes de milieux défavorisés en 2014 ;

- le développement des programmes d'éducation financière avec :
 - Entrepren' pour Apprendre pour encourager la création d'entreprise,
 - L'Adie pour former ses bénéficiaires au développement de leur activité,
 - CRESUS pour accompagner des personnes en situation de difficultés financières, de surendettement ou d'exclusion bancaire ;
- la sensibilisation des clients HSBC aux actions de la Fondation HSBC pour l'Education lors d'un concert présenté par l'une des associations lauréates.

En matière d'environnement, l'année 2014 a été marquée par le rayonnement du Programme Eau HSBC en France :

- la poursuite des formations aux enjeux de l'eau délivrées à 98 collaborateurs, leur mise à contribution pour collecter des données dans le cadre de la recherche mondiale sur la qualité de l'eau menée par *Earthwatch* ;
- le soutien apporté à Surfrider pour la mise en place du projet pilote *Riverine Input* visant à identifier les déchets aquatiques du bassin versant de l'Adour ainsi que leurs sources ;
- le renouvellement du partenariat avec l'Office National des Forêts jusqu'en 2017 qui permet de contribuer à la préservation et la restauration de 50 sites naturels classés en zones humides et d'impliquer des collaborateurs de HSBC France et des clients dans le cadre de chantiers nature partout en France. En 2014, 34 chantiers nature, organisés avec l'ONF, ont permis à près de 600 collaborateurs de participer à la restauration de milieux naturels en forêts françaises ;
- le soutien aux recherches menées par le *think-tank 2^o Investing Initiative*, sur l'impact du changement climatique sur les métiers de la finance en plus du soutien à la Chaire ISR de l'Institut Paris Europlace ;
- la sensibilisation d'une trentaine de clients aux problématiques de l'eau lors des rendez-vous "club clients" dans leurs agences ;
- le lancement dans 11 pays européens du programme HSBC d'éducation à l'environnement, "Les Explorateurs de l'Eau", mis en place en France aux côtés de notre partenaire l'Office français FEEE (la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe). L'objectif est d'impliquer sur 2 ans 600 écoles pour mener des initiatives permettant d'économiser l'eau et d'en comprendre ses enjeux.

Enfin, le Groupe HSBC en France poursuit sa politique culturelle en faveur des jeunes talents artistes avec la 19^e édition du Prix HSBC pour la Photographie et la 8^e année d'accompagnement des jeunes musiciens de l'académie d'Aix. Ces deux programmes participent à l'ouverture culturelle des bénéficiaires de la Fondation HSBC pour l'Education.

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de *reporting*

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance “développement durable” du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l’indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le Groupe HSBC en France (hors HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch) ou HSBC France, tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France. Les indicateurs sociétaux relatifs à l’“épargne salariale : encours totaux de la gamme ISR” et aux “Investissements du fonds d’épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d’entreprises solidaires” sont communiqués sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France).

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d’année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées dès leur date d’entrée dans le Groupe et jusqu’à leur date de sortie de celui-ci.

Période de *reporting*

La période retenue pour le *reporting* annuel est l’année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, la période de *reporting* est du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. La consommation de papier est calculée sur la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Outils et procédés de *reporting*

Pour les indicateurs environnementaux

L’outil de *reporting* est celui utilisé par le Groupe HSBC, à savoir Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO₂, eau (m³), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO₂, la collecte d’autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs (ETP), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

La base de données RH utilisée par le Groupe HSBC est *Peoplesoft*. Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes effectuées sur cette base.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO₂ liées à l’énergie correspondent aux consommations d’électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO₂ liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L’indicateur “Consommation d’énergie” intègre une part d’estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux

L’effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus.

Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de *reporting*. De même, une personne qui passe d’un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

37 % des heures de formation correspondent aux heures réelles arrêtées au 31 juillet 2014 (périmètre HSBC France), les 63 % restantes correspondent à des estimations. Ces heures seront validées dans le cadre des déclaratifs réglementaires formation fin avril 2015.

Indicateurs sociétaux

Concernant l’indicateur “Investissements du fonds d’épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d’entreprises solidaires”, sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l’agrément

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

“solidaire” de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c’est-à-dire dont l’actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Tableau des indicateurs de performance “développement durable” du Groupe HSBC en France

Indicateur	Evolution			Référentiels		Principe Pacte Mondial
	2014	2013	2012	GRI 3	ISO 26000	
Indicateurs financiers (périmètre groupe HSBC France*)						
1 Résultat avant impôt (M EUR)	232	546	388			
Total des fonds propres (M EUR)	5 732	5 391	5 213			
Coefficient d’exploitation (%)	82	71	76			
Ratio de liquidité (%)	128	123	124			
Ratio ACF (<i>Advances to Core Funding</i>) (%)	101,0	107,5	97,3			
Ratio Core Tier 1 (Bâle 2.5) (%)	ND	13,7	12,6			
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1) (%).....	14,1	12,7	ND ¹			
Economie durable (Indicateurs sociétaux) (périmètre HSBC en France*)						
2 Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne) (M EUR).....	1 351	1 115 ²	556,7	FS 6		
3 Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire	30	24	16			
4 Principes Equateur – Catégorie A - nombre de financements de projets et valeur (M EUR).....	ND ³	0 et 0	0 et 0	FS 3	6.3.5, 6.6.3	2
Principes Equateur – Catégorie B - nombre de financements de projets et valeur (M EUR).....	ND ³	0 et 0	0 et 0			
Principes Equateur – Catégorie C - nombre de financements de projets et valeur (M EUR).....	ND ³	0 et 0	1 et 128			
Conseils (Nombre).....	ND ³	0	3			
5 Lignes de crédit allouées à l’Adie (MEUR).....	2	2	2			
Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat Adie (MEUR)	1 818	1,673	1,570	FS 7		
Nombre de microcrédits décaissés (Adie)	723	605	593			
6 Actifs sous gestion ISR (MEUR).....	699	762	825	FS 10, 11, 12		
Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR (MEUR)....	197	176	150			
7 Investissement du fonds d’épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d’entreprises solidaires (KEUR)	3 960 1 500 Adie, 310 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	3 309 : 850 Adie, 309 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	1 984 : 350 Adie, 309 SIFA, 1 325 Habitat et Humanisme	FS 10, 11, 12		
Prise de participation dans des fonds “sociétaux” au cours de l’année (MEUR).....	–	–	–	FS 7		
8 Nombre de réclamations clients adressées au médiateur	734	647	548	PR 8	6.7	
Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur	164	116	70		6.7	
9 Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant “très satisfaits” (4 ^e trimestre 2012) (%).....	44	48	50			
Recommandation clients au cours des deux dernières années (4 ^e trimestre 2012) (%).....	36	36	40			
Empreinte environnementale ⁴ (périmètre HSBC en France*)						
10 Consommation d’énergie (GWh)	59	64	63	EN 3, EN 4	6.5.5	
Consommation d’énergie en MWh/ETP ⁵	6,25	6,67	6,58			
11 Transports (Millions de km)	39,33	37,33	39,42	EN 16	6.5.5	7 & 8
12 Emissions de CO ₂ directes (Milliers de tonnes éq CO ₂).....	7,50	9,77	10,21			
- émissions de CO ₂ directes (énergie)	3,24	4,95	4,89	EN 16	6.5.5	7 & 8
- émissions de CO ₂ directes (transports)	4,26	4,82	5,32			
13 Consommation d’eau (Milliers de m ³).....	152	158	150	EN 8	6.5.4	7 & 8
Consommation d’eau par ETP ⁵ (m ³).....	16,14	16,53	15,67			
14 Consommation de papier (Tonnes).....	1 336	1 555	1 535	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	
% de papier compliant	93 ¹¹	93	91			
15 Production de déchets (Tonnes).....	1 512	1 490	1 729	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	7 & 8
Production de déchets par ETP ⁵ (kg)	161	156	181			
% de déchets recyclés/déchets totaux (%).....	86	78	72			

* HSBC France est détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.
Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France, la société HSBC Assurances Vie (France), la société HSBC Assurances IARD (France) jusqu’en mai 2013 et la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

Indicateur	Evolution			Référentiels		Principe Pacte Mondial
	2014	2013	2012	GRI 3	ISO 26000	
Ressources humaines et sécurité (périmètre HSBC France*)						
16 Effectifs totaux ⁶ (Nombre):	5 250 F /	5 258 F /	5 410 F /			6
Femme (F) / Homme (H)	3 894 H	3 940 H	4 014 H	LA 14	6.3.7	7 & 8
Embauches	910	642	548			
Licenciements	73	82	85			
17 Organisation du temps de travail						
Absentéisme ⁷ (%)	3,5	3,2	3,4			
18 Egalité de traitement :						
- nombre de personnes handicapées.....	343	334	310		6.3.7	6
- nombre de recrutements via l'IMS et Mozaik RH.....	101	101	88		6.3.7	
- % de collaborateurs de moins de 30 ans.....	13,0	14,0	13,8			
- % de collaborateurs de plus de 50 ans.....	29,0	30,5	29,6			
- % de cadres dirigeants femmes	18,0	16,6	17,5			
19 % d'administrateurs non exécutifs au 31.12 (sans fonction dans le Groupe HSBC).....	44	44	47		6.2	
20 Collaborateurs en télétravail (Nombre).....	655	582	498	LA 7	6.4.6	
21 Santé et sécurité :						
- nombre d'accidents mortels au travail.....	0	0	0	LA 7	6.4.6	
- nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail	137	115	119	LA 7	6.4.6	
- taux de fréquence des accidents de travail et de trajets ⁹	10,5	9,1	9,3			
- taux de gravité des accidents de travail et de trajets ⁹	0,3	0,2	0,2			
22 Effectif par statut, genre et contrat (Nombre) :						
Effectif total.....	9 144	9 198	9 424			
- dont CDI.....	8 686	8 755	9 104			
- dont cadres femmes	3 061	3 012	3 062			
- dont cadres hommes	3 084	3 093	3 187			
- dont techniciens femmes	1 924	2 005	2 156			
- dont techniciens hommes.....	617	645	699			
- dont CDD	458	443	320			
- dont cadres femmes	20	32	24			
- dont cadres hommes	15	35	28			
- dont techniciens femmes	54	68	102			
- dont techniciens hommes.....	10	26	29			
- dont alternants femmes.....	191	141	66			
- dont alternants hommes.....	168	141	71			
23 Formation (Nombre total d'heures).....	306 000	270 812 ¹⁰	284 297			6
Engagement et mécénat (périmètre HSBC en France*)						
24 Budget mécénat (M EUR)	2,5	2,3	2,6		6.8	
% du budget mécénat/résultat avant impôt		0,35	0,46		6.8	
% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole	15	13	20		6.8	
Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail	8 725	9 502	8 621		6.8	

1 Ce ratio est calculé depuis juin 2013.

2 Y compris le leasing.

3 Les chiffres 2014 seront publiés sur le site intranet du Groupe HSBC, partie "Citizenship", en avril 2015.

4 Chiffres calculés sur la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

5 Equivalent Temps Plein.

6 Cf. également page 76.

7 Nombre de jours ouvrés d'absences maladies / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.

8 Taux de fréquence des accidents de travail et de trajet calculé selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre d'heures travaillées)*10⁶.

9 Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre d'heures travaillées)*10³.

10 Chiffre provisoire.

11 Changement méthodologique introduit en 2014. Le Groupe suit désormais la part de papier compliant (FSC, PEFC, Bonsucro) et non plus la part de papier FSC comme en 2012 et 2013.

* HSBC France est détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.
Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France, la société HSBC Assurances Vie (France), la société HSBC Assurances IARD (France) jusqu'en mai 2013 et la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société HSBC France, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie intitulée "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre octobre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1 – Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2 – Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec environ vingt personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 93 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Périmètre de reporting	Indicateurs sociaux et sociétaux
HSBC France	Effectifs total par âge et par sexe Nombre d'embauches et de licenciements Nombre de collaborateurs en télétravail Nombre total d'heures de formation Part des femmes parmi les cadres dirigeants
HSBC Global Asset Management (France)	Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR
HSBC en France (HSBC France, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc à Paris)	Montant destiné au financement des PME Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales réalisés sur le marché obligataire

Périmètre de reporting	Indicateurs environnementaux
HSBC en France (HSBC France, HSBC Assurances Vie (France) et la succursale de HSBC Bank plc à Paris)	Emissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie (électricité/gaz/fioul/chaud/ froid) et aux transports (avion/rail/route) Consommation d'énergie par ETP Part de papier FSC consommé dans la consommation totale de papier

¹ Groupe HSBC en France, HSBC France, HSBC France et filiales Assurances, HSBC Global Asset Management (France).

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)**Informations qualitatives**

Thèmes sociaux	Dialogue social Rémunérations et évolutions Egalité de traitement
Thèmes environnementaux	Politique environnementale Consommation de matières premières Consommation d'énergie
Thèmes sociétaux	Impact sur les populations riveraines ou locales Politique d'achat Les actions engagées pour prévenir la corruption Partenariats et mécénat

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 27 février 2015

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Département Changement Climatique
& Développement Durable

Pascal Brouard
Associé

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement 97-02 (auquel s'est substitué l'arrêté du 3 novembre 2014) et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place¹.

Ce dispositif repose sur une structure en trois lignes de défense.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s'assurer que les risques de la filière qu'elles supervisent, sont gérés dans l'appétence pour le risque. Elles ont la responsabilité d'élaborer les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques, de superviser leur mise en œuvre effective et de suivre et porter un regard objectif sur l'évaluation des risques et des contrôles menés par les métiers, HSBC Technology and Services (HTS) et les autres fonctions, par exemple par des examens critiques des évaluations des risques et des contrôles, des indicateurs de risque clés et d'autres travaux d'examen.

RISQUES LIÉS AU CADRE D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

Risque prudentiel, réglementaire et légal

Les institutions financières font face à des réglementations et des exigences réglementaires croissantes plus exigeantes et parfois coûteuses, notamment concernant la gestion du capital et de la liquidité, la conduite et l'organisation des activités et l'intégrité des opérations avec les contreparties.

L'ampleur des changements au sein du système bancaire, les attentes croissantes des régulateurs et les réformes structurelles font peser un risque d'exécution dans l'adaptation des activités lié au rythme et à l'étendue des changements à mettre en œuvre sous la pression d'un calendrier imposé par le régulateur.

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne est devenu le principal superviseur de HSBC France.

Risque macroéconomique et géopolitique

Les défis liés à l'environnement macro-économique restent importants et sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les revenus et les provisions pour risque de crédit de HSBC France s'ils ne sont pas suffisamment anticipés ou corrigés.

Des conséquences inattendues pourraient provenir de l'issue imprévisible des tensions géopolitiques actuelles, du retrait d'états de la Zone euro, des changements politiques,

des ajustements des cours des devises et des prix des matières premières, des mouvements des taux d'intérêt et de l'efficacité des politiques non conventionnelles des banques centrales. Toutes ces incertitudes, et bien d'autres, sont susceptibles d'affecter les conditions économiques et la confiance des investisseurs et des consommateurs.

LES RISQUES FINANCIERS

Le risque de crédit

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par trois fonctions distinctes au sein des fonctions Risques :

- la Direction des Risques de Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) : celle-ci regroupe les équipes Crédit (décision et recouvrement amiable) affectées aux portefeuilles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, le recouvrement judiciaire pour la clientèle d'entreprises et les équipes de surveillance et d'IEC (Informations et Etudes Commerciales), regroupées en une unité de "Détection et suivi des risques". Enfin, l'équipe "Modèles" est également logée dans l'ensemble *Wholesale Credit Risk* ;
- la Direction des Risques de Crédit aux Particuliers (*Retail Credit Risk*) : outre une fonction de gestion et d'analyse statistique du portefeuille, celle-ci comprend principalement les équipes Crédit (décision) dédiées à la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et à la clientèle de Banque privée, une fonction élargie de Recouvrement "*Retail*" couvrant à la fois le recouvrement amiable (SRA) et le recouvrement judiciaire des dossiers de particuliers et enfin les équipes Systèmes et Moteurs de décision ;
- le Secrétariat Général des fonctions Risques (*Risk Business Management*) incluant la cellule de Stratégie des Risques (*Risk Strategy*) : celui-ci regroupe les fonctions support et de contrôle, soit l'administration des fonctions Risques, le *Reporting*, l'équipe Audit Crédit et *Monitoring* à distance, la Comptabilité et le Contrôle Interne (*Business Risk and Control Management*) de la fonction Risque. Les sujets d'appétence au risque, de scénarios de stress, de risques émergents et de veille réglementaire sont également traités par cette entité.

Indépendantes des métiers, ces directions dépendent hiérarchiquement du Directeur Général Délégué, en charge des risques, et se trouvent rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques "Europe" du Groupe HSBC.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

¹ Cf. Rapport du Président pages 48 à 61.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Gouvernance

HSBC Holdings plc est responsable du dispositif de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centrale des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de Crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-Groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Les comités mensuels dédiés à chacune des lignes de métier, présidés par le Responsable du métier concerné ou son délégué, et auquel participe notamment le Directeur Général Délégué, alimentent le RMC de HSBC France en informations et décisions concernant les risques de crédit.

La gestion des risques de crédit de chacun des principaux métiers (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) est supervisée par le *Risk Management Committee* (RMC) de HSBC France qui se réunit mensuellement, sous la présidence du Directeur Général Délégué. Les comptes rendus de ce comité accompagnés d'une synthèse sont ensuite soumis aux comités mensuels de suivi des risques organisés par la Direction des Risques "Europe".

Le RMC est le principal comité en charge de la politique de crédit et du contrôle permanent de la filière Crédit du groupe HSBC France. Il a pour mission de contrôler les activités de crédit des Directions des Risques de Crédit aux Entreprises et aux Particuliers ainsi que de la filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Il est informé par les deux directions des principales décisions de crédit, de l'état et de l'évolution des différents portefeuilles de crédit, du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit, et des remontées des résultats du contrôle permanent.

Enfin, le RMC est informé des éventuels dysfonctionnements constatés dans la filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du *Operational Risk Working Group* trimestriel.

Organisation du dispositif

Les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit pour le groupe HSBC France sont le Directeur du Risque de Crédit aux Entreprises ainsi que le Directeur du Risque de Crédit aux Particuliers.

Les deux directions constituent la seconde ligne de défense de la filière Crédit. Afin d'assurer une remontée d'information efficiente à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs en fonction des seuils d'intervention de chacun, préalablement définis pour la surveillance, le provisionnement, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient sur des agents dédiés qui interviennent, en contrôle indépendant de deuxième niveau (les services de contrôle interne BRCM – *Business Risk and Control Management* – du Secrétariat Général des fonctions risques, des lignes de métier de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, des réseaux de la Banque d'entreprises, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et des filiales), mais aussi sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (directeurs et analystes crédits, directeurs d'agence, responsables clientèles et les services de surveillance entreprises et particuliers) ainsi que l'équipe Audit des Crédits.

Les deux responsables des fonctions Crédit sont informés de tout dysfonctionnement significatif constaté au titre de ces fonctions sur leur périmètre respectif.

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité en charge du risque de crédit a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques inhérents et résiduels à l'activité de crédit ont été répertoriés dans des cartographies métiers pour chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) et dans les cartographies des fonctions Crédit. Ces cartographies spécifient les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- le *data quality* (qualité des données utilisées) ;
- le *monitoring* Bâle II (appréciation du *Use Test*).

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est au minimum annuelle et validée par les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit par la revue des cartographies, mais aussi à chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau.

Description des procédures d'octroi de crédit

Les pouvoirs de crédit

Le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit : les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France exerce ses pouvoirs dans le cadre de limites déléguées par HSBC Bank plc. Il a délégué ses pouvoirs en totalité au Directeur Général Délégué, qui les a lui-même sous-délégués en totalité (pour le Crédit aux entreprises) ou en partie (pour le Crédit aux particuliers) au sein de chacune des Directions du Crédit. Au-delà de ces limites, les dossiers sont adressés au Département du Crédit de HSBC Bank plc pour confirmation d'accord et, au-delà d'un certain montant, à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "concurrency" (absence d'objection).

En concertation avec le Directeur Général Délégué, le Directeur Général a également délégué partiellement ses pouvoirs, pour des montants limités :

- aux Directeurs Généraux des filiales ;
- aux responsables des entités commerciales du réseau et à leurs collaborateurs.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

- d'anticiper les évolutions défavorables des contreparties du groupe HSBC France de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder ses intérêts ;
- d'identifier dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;
- de réaliser des missions d'audit crédit dans les réseaux.

L'identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Group Standards Manual* et *Functional Instructions Manual*), des directives locales (*Wholesale Credit Local Procedure*) et de la politique définie par les comités RMC (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises et Banque de particuliers et de gestion de patrimoine).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit ; chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité. Toutefois, la responsabilité du suivi d'un crédit incombe, au premier chef, à l'entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d'encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

L'équipe d'Audit des Crédits, appelée également *Credit Review France*, assure un contrôle de seconde ligne de défense des risques de crédit. Depuis le rattachement de l'équipe *Monitoring* à celle d'Audit des Crédits le 1^{er} octobre 2012, cette dernière réalise à la fois des missions d'audit des crédits sur le "terrain" (*Field* ou *Full Scope Reviews*) et des missions "à distance" (*Remote Reviews*) sur l'ensemble de son périmètre. Elle retient le principe d'approche par les risques, à la fois, pour sélectionner les entités à auditer, et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d'un cycle d'audit "terrain" de trois ans maximum pour les entités de la Banque de grande clientèle, *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC). Concernant les *Business Banking Centres* (BBC) et les entités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, le cycle est de deux ans alternativement "à distance" et sur le "terrain". Toutefois, les entités considérées comme les moins risquées seront préférablement auditées à distance. A la demande du Directeur Général Délégué, en charge des risques, l'équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit.

Qualité du crédit¹

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Les entités du Groupe HSBC sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être prudents ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Gestion des risques page 214.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

doivent s'appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché.

Prêts et créances¹

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s'agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de financements du secteur de la promotion immobilière ;
- les nantissements d'instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s'agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit, y compris les *Credit Default Swaps* (CDS), sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du Groupe HSBC.

L'information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n'est pas publiée par le groupe HSBC France, car non disponible.

Autres actifs financiers²

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers, autres que des prêts et créances, dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (*ABS "Asset Backed Securities"*), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Dérivés³

Le Groupe HSBC privilégie les accords-cadres ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) ou, en France, les contrats FBF (Fédération bancaire française), pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits, tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat, en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation.

Le Groupe HSBC privilégie, en outre, la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

Comptes d'encaissement

Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

Risque de concentration²

HSBC France accorde la plus grande attention à la qualité et à l'intégrité de sa base d'actifs risqués (y compris les engagements hors bilan) et a mis en place des garde-fous stricts pour éviter une concentration injustifiée des risques.

La diversification des risques est un principe essentiel au sein du Groupe HSBC. La concentration des risques peut revêtir différentes formes telles que de grands engagements sur une même contrepartie, un engagement excessif sur des zones géographiques ou des secteurs d'activité, ainsi que des risques découlant d'un portefeuille de crédits trop concentré ou présentant des ensembles corrélés.

Le document LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc (HBEU), de HSBC Holdings plc (Groupe) et des exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

L'objet de la LCEP est de veiller à ce que :

- toutes les filiales de HSBC France respectent rigoureusement, en même temps, la politique du moment et les exigences réglementaires locales en ce qui concerne les grands engagements dans les juridictions où elles exercent des activités, ainsi que l'application des règles établies par les organismes de tutelle locaux ;
- il existe un cadre de procédure approprié où les grands engagements et les concentrations de risques soient surveillés et contrôlés ;
- l'engagement sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs entretenant d'étroites relations, ne devienne pas excessif par rapport à la base de fonds propres de HSBC France ou de HSBC Bank plc ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions sont prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques et secteurs d'activité soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués ;

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs* page 208.

² Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Gestion des risques* pages 210 et suivantes.

³ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 21 pages 128 à 130 et Note 14 pages 161 à 167.*

- le *reporting* aux Conseils d'Administration des filiales du groupe HSBC France, aux Directions Générales du groupe HSBC France, de HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc ainsi qu'à tous les organismes de tutelle soit conforme, uniforme et cohérent avec la politique du Groupe HSBC.

Pour faciliter la surveillance et le contrôle effectif, HSBC France, HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc gèrent des bases de données d'information centrales où sont saisis les engagements et veillent à ce que les exigences de la LCEP soient respectées.

Au niveau du Département du Crédit aux Entreprises, le suivi du risque de concentration est réalisé au travers de différents outils de surveillance : CARM et HUB (Vigirisk) qui permettent de récupérer les autorisations et encours issus des systèmes opérants et d'établir les états de suivi.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout prêt enregistré au bilan, et les lignes de financement "*trade*" telles que les garanties émises, et les lettres de crédit standby ;
- catégorie B : risques sur les produits de trésorerie hors-bilan tels que les swaps de devise et de taux d'intérêt ;
- catégorie S : essentiellement risque intrajournalier sur les engagements de paiements et de change avec ou au nom de nos clients.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des établissements financiers et des gouvernements centraux/banques centrales

- Exigences de HSBC Bank plc et de la *Prudential Regulation Authority* (PRA)

Aucune exposition (somme des catégories A et B) ne doit dépasser 25 % des fonds propres applicables, individuels ou consolidés, de HSBC Bank plc sans l'accord préalable de la PRA.

Afin de s'assurer que HSBC Bank plc est en conformité avec les exigences de la PRA et de la LCEP :

- les autorisations (somme des catégories A et B) de HSBC France sur la même contrepartie ou le même groupe de contreparties, dans le cadre normal de ses activités, ne doivent pas dépasser 25 % de ses fonds propres consolidés ;
- HSBC France doit obtenir l'accord de HSBC Bank plc avant de prendre une autorisation supplémentaire dépassant 25 % de ses fonds propres consolidés.

Il peut y avoir des occasions où des opérations dépassant ce montant (au maximum 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France) sont possibles à condition que :

- le risque ait trait à des opérations de change ou des produits de taux d'intérêt ;
- les groupes de contreparties aient un profil de risque acceptable et soient des relations importantes d'un intérêt essentiel pour le Groupe HSBC ;
- le risque soit à court terme.

De plus, les expositions au risque de règlement (catégorie S) dans le cadre normal des activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France. Aucune exposition de catégorie S (règlement) ne doit dépasser 50 % des fonds propres.

Lorsqu'une exposition dépasse 25 % des fonds propres de HSBC France, elle doit être approuvée localement par le Directeur Général Délégué pour le contrôle des grands risques mais doit aussi suivre l'approbation normale des autorités habituelles. Toutefois, pour toute exposition supérieure à 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France, une demande de dispense appropriée doit être soumise pour approbation à la Région. Cette dispense doit être documentée et revue annuellement.

Les directives relatives aux limites de la LCEP sont envoyées par le Groupe HSBC. Elles sont transposées au niveau de HSBC France, puis validées par les Directeurs des Risques de Crédit et le Directeur Général Délégué, en charge des risques.

Un rapport trimestriel de tous les risques (somme des catégories A et B, risque de règlement sur une base individuelle et risque de règlement applicable à ces groupes de contrepartie) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est remis à la direction générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, au RMC de HSBC France, au *Wholesale and Market Risk* RMC de HSBC Bank plc, ainsi qu'aux Conseils d'Administration de HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc. Ce rapport trimestriel est également remis au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

- Exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Les risques nets pondérés (définition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) du groupe HSBC France dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser la limite de 20 % de ses fonds propres pour les contreparties bénéficiant de *ratings* externes et internes "*Investment Grade*" ou assimilés, et de 15 % pour les contreparties, qui ne bénéficient pas d'un rating externe ou (en absence de rating externe) d'une notation interne de niveau "*Investment Grade*".

Dans tous les cas, même si l'engagement est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, aucun engagement du groupe HSBC France n'est autorisé s'il a pour conséquence un dépassement des exigences, soit du Groupe HSBC, soit de la PRA.

En sus du suivi trimestriel, une procédure de contrôle quotidien a été mise en place auprès des chargés de relations clientèle pour s'assurer qu'aucun dépassement ne survienne sur les comptes dont ils ont la charge.

Engagements sur établissements financiers

Les engagements (groupement des catégories A et B) sur des institutions financières ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres de HSBC France après déduction des protections et techniques de réduction du risque de crédit éligibles au BIPRU (*Prudential sourcebook for Banks, Building Societies and Investment Firms*).

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Dans le cadre de ces engagements globaux sur les institutions financières, les engagements des catégories de type A et B sur les expositions suivantes ne doivent pas dépasser, dans le cadre normal de ses activités, 10 % des fonds propres de HSBC France :

- expositions avec une maturité supérieure à un an ;
- expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières.

De plus, les expositions de règlement dans le cadre normal des activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Il y a toutefois la possibilité d'avoir des dispenses lorsqu'il est nécessaire à HSBC France de maintenir des engagements supérieurs aux seuils cités précédemment. Toutefois, chaque situation doit être maintenue au minimum et les demandes de dispenses doivent être envoyées à la Région (*HSBC Bank plc Risk*) pour approbation et être documentées et revues annuellement.

Ces dispenses ne doivent en aucun cas entraîner un non-respect de la politique relative au contrôle des grands risques applicable à HSBC Bank plc.

Comme pour toutes les entités du Groupe, HSBC France a délégué à HSBC Holdings plc la responsabilité d'approuver toutes les limites pour les banques et certains établissements financiers non bancaires, sur la base des recommandations faites par le Directeur du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) et les *Relationship Managers* en charge des Banques.

Tous les engagements sur des Banques, Sociétés de crédit immobilier, établissements financiers non bancaires sont contrôlés *via* l'application *Carm for Banks*. La Direction des Risques de HSBC Holdings plc fixe la limite globale par contrepartie, surveillance et, revoit régulièrement ces limites.

Un état trimestriel des 50 plus grands engagements (catégories A et B confondus) de HSBC France sur les établissements financiers (à l'exclusion des établissements financiers non bancaires) est présenté à la direction générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, au RMC de HSBC France, au *Wholesale and Market Risk* RMC de HSBC Bank, au Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre des mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Certains secteurs d'activité sont néanmoins régis par des limites maximales (*caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC.

L'outil qui permet de suivre le risque de concentration par secteur d'activité est *Vigirisk* qui permet de récupérer les encours auprès des différents systèmes d'information.

Les *Caps* sont suivis de façon trimestrielle et sont communiqués en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en RMC.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché. La prise en compte de la durée de l'exposition est également très importante pour l'établissement de limites globales.

Les engagements (groupement des catégories de type A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France sauf sur certaines expositions spécifiques :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situés dans un pays bénéficiant de pondération nulle selon la méthode standardisée (*Rating S&P = AAA à AA-*) ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme noté dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme noté dans le BIPRU) qui ont une pondération nulle ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale bénéficiant de pondération nulle (BIPRU 3.4.5).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les propositions sont soumises à une approbation individuelle des risques et les autorisations sont enregistrées de façon normale.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou à intervalle plus fréquent selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque de pays transfrontaliers (groupement des catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

Le risque de marché

Dispositif de surveillance des risques de marché
Une politique de risque, fixée par la Direction Générale de HSBC France, qui examine et entérine les propositions émises par le *Market Risk Forum*, encadre les risques de marché *via* des limites globales.

Le Groupe HSBC attribue à HSBC France ces limites globales qui sont ensuite réparties par activité et enfin déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de limite de *Value-at-Risk*, de niveaux de sensibilité, de perte maximale autorisée (*max loss*) et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Forum*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Typologie des limites¹

Les expositions et les risques maximums que HSBC France souhaite porter sont encadrés par un ensemble de limites.

Les limites du mandat local, ou *Room Mandates*

Le Groupe HSBC attribue annuellement à HSBC France et à HSBC Bank plc Paris Branch un mandat local de site par entité. Il couvre les limites les plus significatives en termes de :

- *Value-at-Risk*, globale, *total trading*, sous-limites en VaR de Taux, Change et Actions ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris à différents facteurs dits de *spread* ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit *max-loss* ;
- instruments autorisés, en maturité maximale, marchés/devises, et en catégorie de *pay-off*.

Une version synthétique, dite *one pager*, de chaque *Entity Room Mandate* (HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch), est soumise à l'approbation du Directeur Général Délégué en charge des risques, et revue annuellement lors du *Market Risk Committee* de HSBC France.

Il existe également une version plus détaillée de chaque *Entity Room Mandate*.

Les limites fixées par le *Market Risk Forum* de HSBC France

Ce Comité revoit et fixe annuellement les limites dites *one pager* des mandats d'entité de HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch sur proposition du responsable *Traded Risk* France.

Les limites opérationnelles

Market Risk Management and Control (gouvernance du processus de limites) décline les limites du *Room Mandate* de HSBC France et de HSBC Bank plc Paris Branch en limites opérationnelles détaillées, dites *desk mandates*. Ces limites sont allouées à chaque *Business Unit* (Unité de Gestion) et, si nécessaire, sont réparties par sous-activité ; elles portent sur les indicateurs suivants :

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de *spread* ;
- instruments autorisés :
 - en maturité maximale,
 - en catégorie de *pay-off* ;
- limites complémentaires pour encadrer des activités spécifiques.

Ces limites sont fixées en cohérence avec les limites en VaR attribuées par le *Market Risk Committee* de HSBC France et avec celles attribuées globalement à HSBC France.

Gouvernance à l'échelle du Groupe HSBC

Wholesale and Market Risk (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, *via* l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, lorsqu'elles ont été validées par les instances ALCO et RMC de HSBC Bank plc. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale and Market Risk* comporte un échelon européen.

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au *Global Head Traded Risk* et au *European Head Wholesale Credit and Market Risk*, supervise le processus de revue des *Room Mandates*. Il les soumet à l'approbation de WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable *Traded Risk* France.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés*, Note 14 Instruments dérivés pages 161 à 167 et Note 32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 203 à 207.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Instances et acteurs de HSBC France en charge du suivi des risques de marché

Le *Market Risk Forum* de HSBC France

Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué, en charge des risques. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable *Traded Risk* France, le responsable de *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG) et le Responsable de *Product Control* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Le Directeur financier de HSBC France est également membre.

Traded Risk France assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur les mandats de type "one pager", instruit les demandes de limites permanentes et revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Par ailleurs, ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement ou d'extension des limites.

Le *Risk Management Committee* (RMC)

Le responsable de l'équipe *Traded Risk* présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Forum* à mentionner en matière de risques de marché au RMC de HSBC France.

Réunions d'information avec le Directeur Général Délégué en charge des risques

Des réunions régulières d'information sont organisées avec les différentes fonctions : *Traded Risk*, QRVG, *Product Control* et *Operational Risk*.

Market Risk Management and Control

Chez *Wholesale and Market Risk* (WMR), *Market Risk Management and Control* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux *best practices* ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein du Groupe HSBC compatibles avec sa stratégie et son appétence au risque ;
- l'approbation de nouveaux produits ;

- la consolidation au niveau du Groupe HSBC des expositions aux risques de marché et des calculs de *Value-at-Risk* (VaR).

Le Responsable de MRMaC France est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général Délégué, en charge des risques et responsable du contrôle permanent et fonctionnellement au Responsable de *Traded Risk Europe*.

Le Responsable *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de MRMaC France et celle de *Traded Credit France*. C'est lui qui a la responsabilité du contrôle permanent des risques de marché, au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 ; il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. Il est désigné comme Responsable de MRMaC France dans cette section portant sur le risque de marché.

D'une façon générale, il revient au Responsable de MRMaC France de fournir commentaires et explications à la Direction Générale sur tout dépassement significatif de *max loss* et de limites (*One pager Room Mandate*) et au *Market Risk Forum* de HSBC France, ou sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

Le Responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Forum* de HSBC France, de l'ALCO Bilan de HSBC France et du *Capital Management Committee* de HSBC France. Il participe à la réunion périodique d'information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM) avec sept personnes, et *Market Risk Control* (MRC) avec quatorze personnes.

Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des *Room Mandates* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Forum* de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR via *Traded Risk Europe*.

Le *Market Risk Management* définit par conséquent les *Room Mandates*, *one pager* et détaillés, ainsi que les *desks mandates* qui s'appliquent à chaque *business unit* ou unité de gestion.

Market Risk Control (MRC)

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque

de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du *reporting* des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting*.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues de résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions, violation de *backtesting*, sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Ses résultats sont revus mensuellement dans un comité Groupe HSBC dédié et communiqués trimestriellement au régulateur.

L'organisation de *Market Risk Control* est alignée sur celle des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de *reporting* consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et vers la Consolidation Groupe HSBC. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMC, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable *Traded Risk* France, et sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable *Traded Risk* Europe.

Traded Credit Risk (TCR)

Les équipes de *Traded Credit Risk* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de Marchés de HSBC France.

L'équipe *Traded Credit Risk Management* analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination du senior management, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement.

L'équipe *Data and Reporting* produit et diffuse les états de *reporting* nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de Marchés de HSBC France.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable *Traded Risk* France qui reporte hiérarchiquement au Directeur Général Délégué en charge des risques, et fonctionnellement au responsable *Traded Risk* Europe.

Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)¹

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles ainsi que des modèles de VaR incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG). Son responsable reporte localement au Directeur Général Délégué et fonctionnellement au Responsable QRVG EMEA.

Product Control (PC)

La fonction *Product Control* assure quotidiennement de manière indépendante la valorisation des positions, la production et l'explication des résultats, le contrôle des transactions *off market* et *off margin* ; *Product Control* intervient de surcroît dans le suivi de la résolution de désaccords concernant les collatéraux.

La définition des réserves et rarefaction lui incombent, de même que le suivi de recommandations de QRVG en terme de limitations de modèles. *Product Control* procède également au rapprochement des positions de changes et des résultats avec l'équipe Finance de la Grande Clientèle.

Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA.

Le Comité des Valorisations

Placé sous la direction du Responsable de *Product Control*, il est composé de membres de QRVG, de *Product Control*, de MRMaC, de représentants des fonctions financières de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de représentants du *front office*. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant, pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office*. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibrage et de contrôle des prix. Une revue des opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office* est effectuée : *booking* conservateur, particularités non modélisées dans les systèmes.

Ce Comité examine aussi les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marchés.

Réalité des risques en 2014

Le mandat des risques de marché de HSBC France, pour 2014, s'inscrivait dans la continuité de celui de 2013. Le soutien de la Banque centrale européenne (BCE) aux États périphériques avec la mise en place du programme de rachat d'actifs ciblé (ABS, *Covered Bonds*) a permis de soutenir le marché du crédit et de la dette souveraine dans la Zone euro.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés*, Note 14 *Instruments dérivés* pages 161 à 167 et Note 36 *Gestion des risques* pages 210 et suivantes.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

L'année 2014 a été marquée par l'exercice d'*Asset Quality Review* (AQR) et de *stress test* mené par la BCE sur l'ensemble des banques de la Zone euro. La contribution des activités de Marchés au résultat global est significative, les principaux facteurs correspondant au défaut de la plus grosse contrepartie sur le portefeuille des produits dérivés et au défaut de la plus grosse position de titres obligataires dans les *books* de *trading*.

Tout au long de l'année 2014, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plate-forme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros et en USD.

La contribution quotidienne à l'Euribor est encadrée par une procédure détaillée permettant de respecter les standards fixés par le Code de conduite de l'Euribor édicté par l'EMMI. La séparation des responsabilités au sein de l'unité *Balance Sheet Management* permet d'éviter les conflits d'intérêt, les négociateurs contribuant à l'indice n'étant pas en charge de la gestion de la position de la banque. Les contributions font également l'objet de nombreux contrôles indépendants.

Une attention toute particulière a été portée au suivi des positions de titres gouvernementaux des Etats de la Zone euro qui ont continué, en 2014, à être les principaux éléments de contribution aux variations de résultats des activités de Marchés.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2014 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées.

HSBC France travaille avec le Groupe HSBC sur une amélioration de la méthode actuellement utilisée dans le modèle de VaR afin de mieux prendre en compte l'environnement de marché particulier, et notamment des niveaux de taux très faibles, voire parfois négatifs.

La *Value-at-Risk* (VaR) a sensiblement diminué en 2014 sous les effets conjugués d'une baisse de la volatilité des principaux facteurs de risque et de la réduction des positions dans les *books* de *trading*.

Tout au long de l'année 2014, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur minimum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres.

Le risque de taux structurel

Le risque de taux structurel est géré conformément aux normes du Groupe HSBC et de manière centralisée par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux par la gestion du *gap* de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités).

Le risque de taux structurel provient, principalement, de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque nécessite la formulation d'hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des caractéristiques contractuelles, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Ces caractéristiques comportementales peuvent être impactées par l'environnement macro-économique et l'environnement de taux. L'efficacité de la désensibilisation du résultat à une variation de taux est donc dépendante de ces paramètres. La sensibilité résiduelle du résultat fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gouvernance des risques de la gestion de bilan.

Gouvernance

L'instance de surveillance des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change structurels est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par l'ALCM, qui rapporte au *Risk Management Committee*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général Délégué en charge des risques, le Directeur Financier et les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent, d'approuver annuellement les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance et de vérifier régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt, de liquidité et de change.

Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change, et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan trimestriellement.

HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, *gaps* statiques, calcul de sensibilité des résultats, scénarios de stress, etc.).

L'ALCM coordonne les travaux du TALCO Taux, qui est un sous-comité de l'ALCO Bilan, qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO Taux et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

Dispositif de mesure et de suivi (et méthodologie) du risque de taux

Le processus d'évaluation de ce risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des *gaps* de taux des différents métiers de la Banque commerciale. Chaque mois, un *gap* est calculé qui tient compte d'hypothèses d'évolutions du bilan, à partir duquel les couvertures sont établies.

En effet, sur la base des informations issues indirectement des systèmes centraux et/ou des *reportings* fournis par les entités, l'ALCM assure mensuellement la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à l'ALCM de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque aux départements *Balance Sheet Management* (BSM) ou *Global Markets* (GM).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par BSM et GM grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*). Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés dans le marché. L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée en Note 14 des Etats financiers consolidés.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau *gap* après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier 2 de Bâle II sur le sujet de l'*Economic Value of Equity*, HSBC France mesure également chaque mois l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse et à la baisse. Ces deux indicateurs du risque de taux sont présentés et suivis mensuellement en ALCO Bilan.

Après la mesure du risque, l'ALCM met en œuvre, d'une part, les opérations de couverture nécessaires de manière centralisée et, d'autre part, l'ensemble de contrôles formalisés qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clés et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe HSBC, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

Risque de liquidité et risque de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie. Le risque de financement (qui est une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources nécessaires au financement d'un actif illiquide ne peuvent pas être obtenues selon les termes prévus au moment requis.

La gestion de la liquidité et du financement de HSBC France a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des engagements de financement prévisibles soit honoré à l'échéance, et que l'accès au marché interbancaire puisse se faire de manière coordonnée et économique. A cet effet, HSBC France possède une source de financement diversifiée constituée des dépôts de la clientèle de particuliers et d'entreprises et de dépôts institutionnels. Ces ressources sont complétées par le financement de marché et par des portefeuilles d'actifs très liquides, diversifiés par maturité, qui sont détenus afin de permettre à HSBC France d'honorer rapidement, et dans les meilleures conditions, toute demande imprévue de trésorerie.

HSBC France maintient un niveau élevé de liquidités et gère le profil de liquidité de ses actifs, engagements et garanties, dans le but de s'assurer du bon équilibre de ses flux de trésorerie et d'être toujours en situation d'honorer l'ensemble de ses obligations anticipées lorsqu'elles échoient.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du Groupe HSBC et aux changements des marchés dans lesquels HSBC France opère. Par ailleurs, le Groupe HSBC s'efforce en permanence de faire évoluer et de renforcer sa politique de gestion de la liquidité et du financement.

Le risque de liquidité de HSBC France est géré, de manière centralisée, par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière. Le TALCO Liquidité, présidé par l'ALCM, assure une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonne la gestion à court terme. Ce comité, sous-comité de l'ALCO Bilan, réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (*Balance Sheet Management*), et de l'élaboration des états de *reporting* et de la surveillance (Direction Financière) ainsi que des représentants des lignes métiers. Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Politiques et procédures

La gestion de la liquidité et du financement est assurée principalement au niveau local par HSBC France en conformité avec les pratiques et les limites fixées par l'ALCO Bilan. Le Groupe HSBC a pour politique générale d'assurer l'autosuffisance de chacune de ses entités bancaires pour le financement de ses propres opérations.

La surveillance du risque de liquidité est assurée par le suivi de nombreux indicateurs qui sont mis à jour tous les mois en vue de la tenue du TALCO Liquidité et de l'ALCO Bilan. Ces indicateurs sont les suivants :

- le suivi des ratios de liquidité selon les exigences de la réglementation française ;
- la production des *reportings* réglementaires pour l'organe de tutelle britannique, la *Prudential Regulation Authority* (PRA) ;
- la projection des flux de trésorerie prévisionnels (*Operational Cashflow Projections*) selon différents scénarios de stress prenant en compte le montant des actifs liquides nécessaires pour chacun de ces scénarios ;
- le suivi des indicateurs de liquidité du bilan et de l'*Advances to Core Funding ratio* par rapport aux normes internes et aux exigences réglementaires ;
- le maintien de sources de financement diversifiées avec des lignes de crédit de substitution ;
- la gestion de la concentration et du profil de maturité de la dette ;
- le maintien des engagements de liquidité contingente dans des limites préétablies ;
- le maintien des plans de financement ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre, tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Principales sources de financement¹

Les comptes courants et les comptes d'épargne payables à la demande constituent une part importante du financement de HSBC France, et le Groupe HSBC accorde une très grande importance au maintien de leur stabilité. En ce qui concerne les dépôts, la stabilité est liée à la capacité du Groupe à conserver la confiance des déposants dans la solidité de son capital et de sa liquidité en lien avec sa politique commerciale.

HSBC France a également accès au marché du financement interbancaire moyennant l'émission de dettes senior garanties et de dettes non garanties (marchés publics et privés) et l'emprunt sur les marchés des pensions livrées contre remise de collatéral de bonne qualité, afin d'obtenir un financement pour des filiales non bancaires qui n'acceptent pas de dépôts, de faire concorder les échéances actif-passif ainsi que les monnaies et de maintenir une présence sur les marchés interbancaires locaux.

Compte tenu du besoin de renouvellement de ses emprunts obligataires arrivant à échéance en 2014-2015, HSBC France a émis en 2014 pour 2 milliards EUR d'obligations senior à taux variable à échéance 2 ans. Dans le même temps, les dépôts ont augmenté de 0,7 milliard EUR à 33,6 milliards EUR au 31 décembre 2014 contre 32,9 milliards EUR au 31 décembre 2013.

Conformément à son objectif de diversifier ses sources de financement, HSBC France avait transformé, en 2011, son programme d'obligations sécurisées françaises structurées en un programme d'obligations de financement de l'habitat au sein de HSBC SFH (France), société de financement de l'habitat réglementée par l'ACPR. Au 31 décembre 2014, l'encours d'obligations de financement de l'habitat émis par la structure s'établissait à 4,55 milliards EUR.

Liquidité et financement en 2014

La position de liquidité de HSBC France s'est renforcée en 2014, la banque ayant continué à bénéficier d'un afflux soutenu de dépôts clientèle et conservé un bon accès au marché interbancaire. En 2014, les prêts et avances à la clientèle de HSBC France ont augmenté de 5 % et les dépôts clientèle de 2 %, entraînant toutefois une baisse du ratio *Advances to core funding* ("ACF") de HSBC France à 101 % au 31 décembre 2014 (2013 : 108 %), le financement stable (*core funding*) via la dette ayant augmenté davantage que les créances.

Réglementation applicable en matière de liquidité

Après l'adoption par l'Europe du cadre du Comité de Bâle, les textes législatifs correspondants intitulés *Capital Requirements Regulation* (CRR ou la "Réglementation") et *Capital Requirements Directive* ("CRD IV") ont été publiés en juin 2013. Ces dispositifs font obligation de soumettre les informations relatives au ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio* ou "LCR") et au ratio structurel de liquidité à long terme ("NSFR") aux autorités de régulation européennes à compter de janvier 2014, date qui a ensuite été reportée au 30 juin 2014. On attend à présent les interprétations nécessaires pour procéder à ce type de *reporting* et calculer le ratio LCR tel que défini dans la réglementation CRR car plusieurs domaines n'ont toujours pas été traités dans l'acte délégué sur le LCR, qui a été finalisé début 2015. De plus, le Comité de Bâle continue de travailler sur l'étalonnage du ratio NSFR.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 203 à 207.*

Gestion du risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de la liquidité et du financement de HSBC France recourt à deux mesures principales pour définir, suivre et contrôler le risque de liquidité et de financement. Le ratio *Advances to core funding* sert à assurer le suivi de la position de financement structurel à long terme, et le ratio de couverture de la liquidité stressée, qui intègre les scénarios de stress définis par le Groupe HSBC, sert à surveiller la résilience en cas de crise sévère de liquidité.

Dépôts stables

Le cadre interne se fonde principalement sur la classification des dépôts clientèle en dépôts stables et non stables selon des anticipations de comportement en cas de crise de liquidité. Ce classement tient compte de la catégorisation du risque de liquidité inhérente à l'entité à l'origine du dépôt, de la nature du client ainsi que de la taille et de la valeur du dépôt. Un dépôt n'est entièrement considéré comme un dépôt stable que s'il garantit un prêt par contrat. Les dépôts stables sont considérés comme une source de financement à long terme ; dès lors l'hypothèse est qu'ils ne seront pas retirés dans le scénario de crise de liquidité utilisé pour calculer notre risque de liquidité principal.

Les trois critères utilisés pour savoir si un dépôt est ou non un dépôt stable sont les suivants :

- prix : tout dépôt valorisé à un niveau nettement supérieur au marché ou aux taux de référence est en général traité comme un dépôt complètement non stable ;
- taille : les déposants dont le total des fonds est supérieur à certains seuils monétaires sont exclus. Ces seuils sont établis en fonction de l'activité ; et
- activité : les dépôts restants après application des critères relatifs au prix et à la taille sont évalués en fonction de l'activité à laquelle le dépôt est associé. La proportion des dépôts clientèle pouvant être considérés comme des dépôts stables par application de ce critère, est de 55 % à 90 %.

Les opérations de pension (*repo*) et les dépôts bancaires ne peuvent être classés dans les dépôts stables.

Ratio réglementaire français

HSBC France assure le suivi du ratio réglementaire français à un mois, conformément à la réglementation française. Dans ce cadre, les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio réglementaire supérieur à 100 %, afin de s'assurer de la capacité des actifs liquides à couvrir les passifs exigibles à un mois. Ce ratio est calculé pour HSBC France pris isolément, et chacune de ses filiales qui y sont soumises effectue son propre calcul. Au cours de l'année 2014, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 119 % sur une base individuelle, contre 125 % en 2013, bien au-dessus de l'appétence au risque.

Advances to Core Funding ratio

HSBC France favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et s'efforce de réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe HSBC impose des limites à chacune de ses entités, visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne seraient pas financés par la croissance des dépôts de la clientèle ou par la dette à long terme au travers d'un ratio appelé *Advances to Core Funding ratio*. Les limites de l'*Advances to Core Funding ratio* sont fixées par l'ALCO Bilan et validées par le Groupe HSBC et le Conseil d'Administration de HSBC France.

Ce ratio exprime le rapport des prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure à douze mois. En cas de dépassement de la limite interne, HSBC France pourrait avoir recours à d'autres sources de financement telles que le marché interbancaire ou le marché des titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-dessous montre dans quelle mesure les prêts et avances à la clientèle ont été financés par des sources de financement stables et fiables.

*Ratio Advances to Core Funding*¹

HSBC France (en %)	Au 31 décembre	
	2014	2013
Au 31 décembre	101	108
Maximum	108	114
Minimum	100	102
Moyenne	103	106

Parallèlement à l'*Advances to Core Funding ratio*, le Groupe HSBC a également recours à d'autres indicateurs pour gérer son risque de liquidité. Il effectue notamment des projections de ses besoins de trésorerie selon différents scénarios.

Projections des besoins de trésorerie

A partir de projections de ses flux de trésorerie, HSBC France établit une série de scénarios permettant de représenter des crises de liquidité spécifiques au Groupe ou touchant le marché tout entier. Ces scénarios se fondent sur différentes hypothèses faisant varier, à la fois, l'ampleur et le moment des retraits de dépôts et des tirages sur les lignes de crédit confirmées, et la capacité de la banque à recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme, et à se procurer des fonds à partir de ses actifs en portefeuille. L'ALCM vérifie régulièrement que les hypothèses sur lesquelles repose chaque scénario sont toujours appropriées.

Ratio de couverture de la liquidité stressée

Obtenu à partir de ces scénarios, le ratio de couverture de la liquidité stressée exprime les flux entrants de trésorerie en pourcentage des décaissements à un mois et à trois mois dans un scénario de stress spécifique à HSBC France.

¹ Ce ratio mesure les prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure à douze mois. Plus le pourcentage est faible, plus la position de financement est solide.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les flux entrants de trésorerie stressés comprennent :

- les flux entrants (nets des décotes supposées) devant être générés par la réalisation d'actifs liquides ; et
- les flux entrants de trésorerie contractuels issus d'actifs venant à échéance qui ne sont pas déjà comptabilisés dans les utilisations d'actifs liquides.

Conformément à l'approche adoptée pour l'*Advances to core funding ratio*, l'hypothèse générale est que les prêts à la clientèle ne génèrent pas de flux entrants de trésorerie dans les scénarios de stress et sont dès lors exclus du numérateur du ratio de couverture de la liquidité stressée, quelle que soit la date d'échéance contractuelle.

Un ratio de couverture de la liquidité stressée égal ou supérieur à 100 % indique un flux de trésorerie cumulé positif dans le scénario de stress étudié. Les entités opérationnelles du Groupe sont tenues de conserver un ratio de 100 %, voire plus, à trois mois dans le cadre des scénarios combinés de stress à l'échelle du marché et spécifiques à HSBC.

La conformité aux limites fixées par HSBC France est contrôlée par les équipes ALCM et remontée tous les mois au *Risk Management Meeting*.

Le ratio de couverture de la liquidité stressée indiqué dans le tableau ci-dessous exprime les flux entrants de trésorerie stressés en pourcentage des décaissements stressés à un mois et à trois mois. Les entités opérationnelles sont tenues de conserver un ratio de 100 %, voire plus, à trois mois.

Les flux entrants admis au numérateur du ratio de couverture de la liquidité stressée sont générés par des actifs liquides nets des décotes supposées, et des flux entrants de trésorerie liés aux actifs venant contractuellement à échéance sur la période concernée.

De manière générale, les avances à la clientèle sont supposées devant être renouvelées et, en conséquence, elles ne génèrent pas de flux entrants de trésorerie.

Au 31 décembre 2014, les ratios de couverture de la liquidité stressée à un mois et à trois mois figurant dans le tableau ci-dessous étaient supérieurs à l'objectif de 100 %.

Ratios de couverture à un mois et à trois mois de la liquidité stressée¹

HSBC France (en %)	Ratios de couverture à un mois de la liquidité stressée au 31 décembre		Ratios de couverture à trois mois de la liquidité stressée au 31 décembre	
	2014	2013	2014	2013
Au 31 décembre	117	110	101	102
Maximum	117	112	106	104
Minimum	104	103	101	100
Moyenne	107	107	102	102

¹ Ce ratio mesure les actifs liquides disponibles pour faire face aux décaissements nets sur une période de 30 jours/90 jours. Plus le pourcentage est élevé, plus la liquidité est importante.

Le ratio de couverture à trois mois de la liquidité stressée de HSBC France au 31 décembre a augmenté en raison de la plus forte proportion de dette à court terme pour gérer la position de liquidité à court terme.

Le ratio et les limites de trésorerie dépendent des particularités du marché français, de la diversité des sources de financement disponibles et du risque de concentration lié aux déposants importants. Le respect des limites par chaque entité est contrôlé et remonté régulièrement au Groupe HSBC.

Analyse du scénario de stress

HSBC France établit des scénarios de stress pour le Groupe HSBC permettant de représenter :

- des crises de liquidité combinant le marché tout entier doublé d'une crise spécifique au Groupe HSBC ; et
- des crises de liquidité systémiques.

Les décaissements stressés sont calculés par application d'un jeu standard d'hypothèses de stress prévues pour le modèle de trésorerie du Groupe HSBC. Le cadre mis en place par le Groupe prévoit l'utilisation d'un scénario à l'échelle du marché tout entier et de scénarios de stress complémentaires combinés spécifiques au Groupe HSBC et touchant le marché dans son ensemble, selon une échelle de gravité grandissante.

Les scénarios combinés touchant le marché en général et spécifiques au Groupe HSBC aboutissent à une situation plus grave que celui à l'échelle du marché. Les principales hypothèses intégrées dans les scénarios de stress combinés, spécifiques à HSBC et à l'échelle de l'ensemble du marché, sont résumées comme suit :

- retraits de tous les dépôts non stables dans les trois mois (80 % en l'espace d'un mois) ;
- impossibilité de recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme non garantie pendant la durée du scénario ;
- capacité à se procurer des fonds à partir d'actifs liquides en portefeuille (titrisation et garanties d'emprunt) limitée à 25-75 % des émissions des six derniers mois ou des émissions attendues sur les six prochains mois, si ce volume est inférieur ;
- impossibilité d'accéder au financement des opérations de *repo* pour n'importe quel actif non classé dans les actifs liquides aux termes de notre politique relative à de tels actifs pendant la durée du scénario ;
- les tirages sur les lignes de crédit confirmées doivent être conformes à la gravité des tensions sur le marché modélisées ;

- décaissements déclenchés par un déclassement donné des notations à long terme ;
- prêts à la clientèle supposés renouvelés à l'échéance fixée par contrat ;
- prêts interbancaires et prises en pensions (*reverse repos*) supposés éliminés par contrat ; et
- actifs entrant dans la définition des actifs liquides supposés réalisés sous forme de trésorerie avant leur échéance contractuelle, après application d'une décote stressée donnée.

Actifs liquides

Le tableau des actifs liquides montre la valeur de liquidité estimée (avant décote) des actifs classés dans les actifs liquides utilisés aux fins de calcul du ratio de couverture à trois mois de la liquidité stressée, tel que défini dans la

politique de gestion de la liquidité et du financement du Groupe HSBC (*liquidity and funding risk management framework* ou "LFRF").

Les actifs de premier rang détenus suite à une opération de prise en pension (*reverse repo*) assortis d'une maturité contractuelle résiduelle pendant la période du ratio de couverture de la liquidité stressée et les prêts interbancaires non garantis venant à échéance à trois mois ne sont pas inclus dans les actifs liquides, mais traités comme des flux entrants de trésorerie contractuels. Les actifs liquides comprennent également tous actifs liquides de premier rang détenus hors *Balance Sheet Management* à toute autre fin. La politique de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC confie le contrôle en dernier ressort de tous les actifs de premier rang et sources de liquidité au *Balance Sheet Management*.

Actifs liquides de HSBC France

HSBC France
(en millions d'euros)

Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3

Valeur estimée des liquidités

31.12.2014	31.12.2013
13 907	14 508
309	118
2 850	2 722
17 066	17 348

- Niveau 1 – Administrations centrales, banques centrales, entités supranationales, banques de développement multilatérales ;
- Niveau 2 – Collectivités locales et régionales, entités du secteur public, obligations sécurisées garanties, ABS de type "pass-through" et or ; et
- Niveau 3 – Titres non garantis émis par des sociétés non financières et actions cotées sur des bourses reconnues et au sein d'indices liquides.

Tous les actifs détenus au sein du portefeuille d'actifs liquides sont des actifs de premier rang.

Hypothèses comportementales appliquées à la liquidité

L'ALCM applique des hypothèses comportementales pour évaluer la période pendant laquelle HSBC France est sûr de pouvoir accéder à ses passifs, même dans un scénario de crise de liquidité grave, et la période pendant laquelle la banque doit supposer qu'elle sera dans l'obligation de financer ses actifs. L'ALCM applique ces hypothèses comportementales lorsque les conditions contractuelles ne reflètent pas le comportement attendu. Ces hypothèses comportementales relatives à la liquidité sont examinées et approuvées par l'ALCO local conformément aux politiques établies par le *Risk Management Meeting*. Dans la politique de gestion du risque de liquidité, l'ALCM est amené à appliquer des approches différentes aux actifs et passifs. On peut, par exemple, prendre pour hypothèse une durée plus courte pour les passifs et des besoins de financement à plus long terme pour les actifs. On suppose, dans le cadre des politiques *core/non-core* et *advances to core funding*, que tous les dépôts stables ont une durée supérieure à un an d'après les hypothèses comportementales relatives à la liquidité et qu'ils représentent une source homogène de

financement stable (*core funding*). Les hypothèses comportementales appliquées aux actifs sont de loin plus détaillées et ont pour objet de faire ressortir la période pendant laquelle l'ALCM doit supposer que la banque sera dans l'obligation de financer l'actif.

Engagements hors-bilan

Dans le cadre normal de ses activités, HSBC France fournit à ses clients des lignes de crédit confirmées, notamment des facilités de garantie confirmées à des entités intermédiaires parrainées par le Groupe HSBC ainsi que des lignes de crédit confirmées à sa clientèle d'entreprises. Ces facilités augmentent les besoins de financement de HSBC France lorsque les clients décident d'augmenter les niveaux de tirage au-delà de la normale. Les conséquences du point de vue du risque de liquidité d'une telle augmentation des niveaux de tirage sont analysées par des projections de flux de trésorerie sous différents scénarios de stress.

Sources de financement

Les comptes courants des clients et les comptes d'épargne payables à la demande constituent les principales sources de financement. HSBC France émet des titres (garantis et non garantis) sur les marchés interbancaires pour compléter ses dépôts clientèle et modifier la répartition des monnaies, le profil des échéances ou la localisation des passifs.

Le tableau ci-après ("Sources et emplois des fonds"), qui donne une vue d'ensemble sur la manière dont le bilan de HSBC France est financé, doit être interprété à la lumière de la politique de gestion de la liquidité et du financement du Groupe HSBC (*liquidity and funding risk management framework* ou "LFRF"), qui fait obligation à ce dernier de gérer le risque de liquidité et de financement séparément.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le tableau analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs découlant essentiellement des activités opérationnelles et des sources de financement qui soutiennent essentiellement ces activités. Les actifs et passifs qui ne découlent pas des activités opérationnelles sont inclus dans le solde net des sources et emplois des fonds.

Sources et emplois des fonds

(en millions d'euros)

	2014	2013		2014	2013
Sources			Emplois		
Comptes créditeurs de la clientèle.	33 635	32 883	Prêts et créances sur la clientèle. . .	36 240	34 528
Dettes envers les établissements de crédit	7 021	4 091	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 022	5 707
Opérations de pension de titres – hors activités de trading	15 938	33 525	Opérations de pension de titres – hors activités de trading	14 796	28 012
Titres de dette émise	9 237	9 017	Portefeuille de transaction	38 720	41 601
Dettes subordonnées	276	16	Investissements financiers	24 685	23 690
Passifs financiers sous option juste valeur	6 911	8 129	Caisse, banques centrales et CCP . .	523	5 994
Passifs des contrats d'assurance . . .	20 803	19 354	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	8 046	9 951
Portefeuille de transaction	29 407	37 031			
Total des fonds propres	5 804	5 4037			
Au 31 décembre	129 032	149 483	Au 31 décembre	129 032	149 483

Repos et prêt de titres

La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit à ses clients des services de financement de titres collatéralisés, sous forme de financement de trésorerie ou de titres spécifiques. En cas de remise d'espèces aux clients contre collatéral sous forme de titres, les espèces ainsi remises sont comptabilisées au bilan en *reverse repo*. En cas de remise de titres aux clients contre collatéral espèces, les espèces reçues sont constatées au bilan en *repo* ou, si les titres sont des actions, dans les prêts de titres.

Chaque entité opérationnelle gère le collatéral au moyen d'un pool central collatéralisé, conformément à la politique LFRF. Lorsque des titres spécifiques doivent être remis et que l'entité concernée n'en dispose pas dans le pool central collatéralisé, les titres sont empruntés contre sûretés. Lorsque des titres sont empruntés contre collatéral espèces, les espèces remises sont comptabilisées en *reverse repo* au bilan ou, si les titres sont des actions, en emprunts de titres.

Les entités opérationnelles peuvent également emprunter des espèces contre collatéral sous forme de titres, en utilisant les valeurs disponibles dans le pool central collatéralisé. Les *repos* et le prêt de titres peuvent ainsi servir à financer les besoins de trésorerie découlant des titres directement détenus par les Marchés pour faciliter l'activité du client, et le besoin de trésorerie net découlant du financement de l'activité titres du client.

Les *reverse repos*, emprunts de titres, *repos* et prêts de titres sont comptabilisés pour leur montant net, dès lors que les critères de compensation établis dans les IFRS sont réunis. Dans certains cas, les opérations d'emprunt ou de prêt de titres sont garanties par des titres. Ces opérations sont présentées hors-bilan.

Tout titre accepté à titre de collatéral pour une opération de *reverse repo* ou d'emprunt de titres doit être de très

bonne qualité et sa valeur soumise à une décote appropriée. Les titres empruntés dans le cadre d'opérations de *reverse repo* ou d'emprunt de titres ne peuvent être comptabilisés dans le coussin d'actifs liquides que pour la durée des opérations concernées et uniquement si le titre reçu est éligible aux termes des règles relatives aux actifs liquides de la politique LFRF.

Des contrôles ont été mis en place pour s'assurer que la juste valeur de tout collatéral reçu reste appropriée pour garantir la valeur actualisée ou la juste valeur des titres remis.

Profil des échéances de la dette à terme sur le marché interbancaire

Le tableau ci-dessous "Financement sur le marché interbancaire des flux de trésorerie liés au paiement du principal, à décaisser par HSBC France, pour le règlement de ses passifs financiers avec ventilation par maturité contractuelle restante" présente le profil des échéances des obligations de la dette à terme en grande clientèle.

Le solde présenté dans le tableau ci-dessous ne correspondra pas directement à celui du bilan consolidé car le tableau présente les flux de trésorerie liés au paiement du principal et non la valeur comptable inscrite au bilan, qui inclut les titres de dette et les dettes subordonnées comptabilisés à la juste valeur.

Financement sur le marché interbancaire des flux de trésorerie liés au paiement du principal, à décaisser par HSBC France pour le règlement de ses passifs financiers, avec ventilation par maturité contractuelle restante

(en millions d'euros)

	Exigible à échéance au plus de 1 mois	Exigible à échéance de 1 à 3 mois	Exigible à échéance de 3 à 6 mois	Exigible à échéance de 6 à 9 mois	Exigible à échéance de 9 mois à 1 an	Exigible à échéance de 1 à 2 ans	Exigible à échéance de 2 à 5 ans	Exigible à plus de 5 ans	Total
Titres de dette émise	1 483	2 577	2 780	679	256	2 394	3 459	5 119	18 746
- CD et CP non garantis	1 444	2 161	2 676	395	157	-	-	-	6 833
- obligations senior non garanties (MTN)	28	350	-	7	-	2 187	1 206	1 090	4 867
- titres structurés senior non garantis	11	66	104	108	99	207	293	1 607	2 495
- obligations sécurisées garanties	-	-	-	169	-	-	1 960	2 422	4 551
- ABCP garantis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- ABS garantis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	15	-	-	261	276
- titres de dette subordonnée	-	-	-	-	15	-	-	261	276
- titres privilégiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	1 483	2 577	2 780	679	271	2 394	3 459	5 380	19 022
Titres de dette émise	4 261	1 998	1 539	279	1 109	1 243	3 192	4 651	18 632
- CD et CP non garantis	3 118	1 982	1 485	207	295	-	-	-	7 059
- obligations senior non garanties (MTN)	1 501	-	16	2	740	963	1 246	1 078	5 546
- titres structurés senior non garantis	2	16	19	70	74	117	283	1 771	1 771
- obligations sécurisées garanties	-	-	46	-	-	163	1 663	2 384	4 256
- ABCP garantis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- ABS garantis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	15	-	-	15
- titres de dette subordonnée	-	-	-	-	-	15	-	-	15
- titres privilégiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013	4 621	1 998	1 539	279	1 109	1 258	3 192	4 621	18 647

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le risque de change structurel

L'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Elle concerne quelques investissements non significatifs dans les filiales à l'étranger. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Risk Management Committee*.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves.

La surveillance de ce risque structurel, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de *process* ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;
- l'*Insurance Risk Meeting* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;
- le Comité BRCM est en charge des risques opérationnels, réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Committee* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

La gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de HSBC France est fonction de ses besoins stratégiques et organisationnels. Elle tient compte de l'environnement réglementaire, économique et commercial dans lequel HSBC France évolue.

La politique de HSBC France est de maintenir une structure de capital solide, pour permettre le développement de ses activités et respecter les besoins réglementaires en fonds propres. Dans ce but, HSBC France gère ses fonds propres à travers une planification de son capital ("*capital plan*"), approuvée par le Conseil d'Administration, qui vise à déterminer la structure et le montant optimal de fonds propres requis pour assurer la croissance des activités et répondre aux besoins réglementaires.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion des fonds propres de HSBC France. Pour ce faire, il s'appuie sur différents comités : principalement le Comité Exécutif, le Comité des Risques, le Comité de Gestion du Bilan et le Comité de Gestion des Fonds Propres. La Direction Financière est en charge de la coordination des différentes composantes de la gestion des fonds propres, tels que les rapports réglementaires, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, les tests de résistance ou la gestion de ses ressources en fonds propres.

Régulation et Supervision

Le cadre réglementaire Bâle III, qui s'appuie en Europe sur les réglementations *Capital Requirement Directive IV* (CRD IV) et *Capital Requirement Regulation* (CRR), s'applique depuis le 1^{er} janvier 2014. Les éléments relatifs aux fonds propres et aux risques pondérés présentés dans ce document sont basés sur cette réglementation.

Du point de vue des fonds propres, l'une des principales innovations de Bâle III consiste en la mise en place d'un ratio de levier, qui correspond au rapport entre les instruments de capital de catégorie 1 et l'exposition de l'établissement (résultante des expositions de bilan, des encours de hors-bilan pondérés et d'ajustements prudentiels). Le ratio de levier sera publié à partir de 2015, et deviendra une exigence réglementaire au titre du Pilier I à compter de 2018.

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne (BCE), dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), est devenue le superviseur des banques européennes. HSBC France, en tant qu'établissement significatif du MSU, est supervisé directement par la BCE.

Mesure et allocation du capital

Le cadre réglementaire Bâle III, à l'instar de Bâle II, est structuré autour de 3 piliers : les exigences minimales en fonds propres (Pilier 1), la surveillance prudentielle (Pilier 2) et la discipline de marché (Pilier 3).

Capital réglementaire

La nouvelle réglementation européenne *Capital Requirement Directive IV – Capital Requirement Regulation* (CRDIV – CRR) mise en place depuis janvier 2014 a modifié certaines règles de détermination des fonds propres réglementaires. Elle introduit 3 catégories de fonds propres, respectivement les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1 CET1*), les autres fonds propres de catégorie 1 (*Additional Tier 1 AT1*) et les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*), chaque catégorie de fonds propres résultant de leur pérennité et de leur capacité d'absorption de pertes.

Au 31 décembre 2014, les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent ainsi :

- les fonds propres de base de catégorie 1 (*CET1*), c'est-à-dire ceux de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Les fonds propres de base de catégorie 1 comprennent les capitaux propres part du Groupe, auxquels sont appliqués des retraitements et déductions prudentiels définis par CRD IV ; cela inclut notamment les déductions des écarts d'acquisition (*goodwill*) et actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou l'insuffisance de provisionnement par rapport aux pertes attendues. Les détections en instruments de fonds propres de catégorie 1 dans des entités du secteur financier, dont la filiale d'assurances, sont déduites des fonds propres réglementaires pour leur montant dépassant un seuil prudentiel défini par la réglementation.
- HSBC France ne détient pas d'autres fonds propres de catégorie 1 (*AT1*) puisqu'aucun produit éligible à cette catégorie n'a été émis par HSBC France.
- les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles. Selon CRD IV, les détections en instruments de fonds propres Tier 2 d'une entité du secteur financier, telle qu'une filiale d'assurance, doivent être déduites des fonds propres selon certains critères réglementaires.

Pilier 1 / Exigences minimales en fonds propres

La réglementation Bâle III prévoit trois approches pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit. La méthode dite standard prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des

pondérations de risque type. L'approche, dite *Internal Ratings-Based Foundation (IRBF)*, permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*Probability of Default – PD*), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default – EAD*) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*), ces deux dernières étant cependant soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode dite *IRB Advanced (IRBA)*, permet aux banques d'utiliser leurs propres évaluations internes non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2007, avec l'approbation de l'ACPR, la méthode IRB avancée pour les risques souverains, sur les banques et la clientèle de détail. HSBC France a par la suite reçu l'approbation de l'ACPR pour utiliser la méthode IRB avancée sur les entreprises (LGD en 2009, EAD en 2012). Seules quelques expositions résiduelles restent évaluées par l'approche *foundation* ou standard, par exception.

Les risques de marché sont mesurés en utilisant, avec l'accord de l'ACPR, des modèles *Value at Risk (VaR)* ou les règles standard prescrites par l'ACPR. Pour le risque de contrepartie, quatre méthodes de calcul sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark-to-market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes. Le groupe HSBC France utilise des modèles internes basés sur la VaR pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de marché. L'approche *mark-to-market* est retenue pour les risques de contrepartie.

La réglementation Bâle III a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard, les banques appliquent trois pourcentages différents aux revenus selon huit activités définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a opté pour l'approche standard.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Pilier 2 / Surveillance prudentielle

Le Pilier 2 (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation, à la fois par les banques et les autorités de tutelle, de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non couverts par le Pilier 1. Un aspect majeur du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*) qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1. Cette évaluation donne lieu à un rapport ICAAP régulièrement mis à jour et transmis aux autorités de supervision.

Pilier 3 / Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à rendre la communication financière des banques la plus transparente en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe HSBC en France ne publie pas directement de données Pilier 3 mais celles-ci figurent dans les informations fournies par le Groupe HSBC Holdings plc, disponibles notamment dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet.

Tests de résistance

Les exercices de tests de résistance, demandés par les autorités de tutelle, permettent d'appréhender l'impact sur les fonds propres et la liquidité de scénarios défavorables, et ainsi de proposer des mesures pour atténuer ces effets. Ils sont également un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans leur mission de gestion des fonds propres et de la liquidité, afin de leur permettre d'envisager des actions correctrices si des éléments précurseurs d'un tel scénario se font jour. Le programme de tests réalisé par HSBC France en 2014 a notamment répondu aux exigences de l'autorité de tutelle du Groupe HSBC, la *Prudential Regulation Authority* (PRA) ainsi qu'à celles de la nouvelle autorité de tutelle du groupe HSBC France, la Banque centrale européenne (BCE).

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

Ventilation des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014 Bâle III	31.12.2013 Bâle II
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :		
Capitaux propres part du groupe	5,732	5 391
Intérêts non contrôlant	57	46
Moins : dividendes versés à la société mère	(150)	-
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel	(119)	(57)
Moins : correction de valeur supplémentaire sur les actifs mesurés à la juste valeur	(48)	-
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(374)	(362)
Moins : déductions au titre des pertes attendues	(105)	(57)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier excédant le seuil de 10 % des fonds propres réglementaires	-	-
– dont contributions aux fonds propres de HSBC Assurances Vie (-233)	(269)	(275)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier et impôts différés excédant le seuil de 17,65 % des fonds propres réglementaires	(31)	-
Moins : investissements dans des entités du secteur financier et impôts différés excédant le seuil de 17,65 % des fonds propres réglementaires	-	-
Moins : dettes subordonnées dans des entités du secteur financier	-	-
– dont dettes subordonnées de HSBC Assurances Vie	-	(259)
Total des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 693	4 427
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	-	46
Titres subordonnés et dettes subordonnées	279	22
Moins : déductions au titre des pertes attendues	-	(57)
Moins : dettes subordonnées dans des entités du secteur financier	-	-
– dont dettes subordonnées de HSBC Assurances Vie (270)	(270)	(11)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier excédant le seuil de 10 % des fonds propres réglementaires	(9)	-
Total des fonds propres de catégorie 2	-	-
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	-	-
Total des fonds propres	4 693	4 427
Total des risques pondérés Bâle III (données non auditées)	33 316	32 343
Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers (données non auditées)	33 316	29 487
Ratios prudentiels :		
CET1 ratio	14,1 %	13,7 %
Tier 1 ratio	14,1 %	13,7 %
Total capital ratio	14,1 %	13,7 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la directive européenne CRD IV, au règlement européen CRR, et aux normes prudentielles du superviseur européen et des autorités compétentes. Le groupe HSBC France a respecté, à tout moment, ses exigences de fonds propres réglementaires.

Ratio de solvabilité Bâle III

Le ratio de solvabilité du groupe HSBC France s'élève à 14,1 % au 31 décembre 2014 pour un minimum réglementaire Pilier 1 de 8 %. Pour les seuls fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), le ratio du groupe s'élève à 14,1 % (pour un minimum réglementaire Pilier 1 de 4 %).

Le total des fonds propres réglementaires du groupe HSBC France selon la définition Bâle III s'élève à 4,7 milliards EUR au 31 décembre 2014, intégralement constitués de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus internes, du personnel, ou des systèmes d'information ou à des événements extérieurs, y compris de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte, et inclut les risques de fraude interne et externe.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent relève du Directeur Général Délégué responsable de la fonction de gestion des risques et responsable du contrôle permanent, qui s'appuie sur l'équipe *Operational Risk*, s'agissant des risques opérationnels (Direction en charge de la gestion du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels). L'équipe *Operational Risk* travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle interne indépendant, BRCM (*Business Risk and Control Management*) des métiers, fonctions et HTS ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense.

Cette Direction centralise les travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux relatifs à la supervision du dispositif de contrôle permanent.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, une réunion spécifique dénommée *Operational Risk Working Group* examine, à intervalles réguliers, les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques et HTS, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Des réunions relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels au sein des métiers et des fonctions en charge de risques ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière, et au minimum annuelle, de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting*.

Le Groupe HSBC est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, le Groupe HSBC utilise le même concept, mais appliqué aux

métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire. En revanche, le Groupe HSBC a commencé à travailler en central sur le développement d'un modèle de capital économique. Le Groupe HSBC envisage à moyen terme un éventuel passage en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels.

Identification et évaluation des risques au travers d'une cartographie des risques et contrôles

HSBC France, de par ses métiers, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risques opérationnels liés au processus de conservation des documents et des données clients, ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans des délais rapides ;
- risques liés à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité en particulier dans le cadre de nouvelles exigences réglementaires et la production de nouveaux *reportings* ;
- risques opérationnels et d'exécution liés aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- risques liés à la gestion des prestations déléguées (prestataires externes et au sein du Groupe HSBC) ;
- risques informatiques notamment liés à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ainsi qu'à la gestion des licences ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés à la cybercriminalité (*phishing, malware, cyber-attaques, etc*) ;
- risques de fraude externes, en particulier : fraudes sur carte bancaire, Internet, faux virements, ingénierie sociale ;
- risques d'erreur de traitements des opérations ;
- risques liés aux relations à la clientèle.

Les risques opérationnels incluent le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BCRM) des métiers, fonctions et HTS coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur périmètre. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier. Cette cartographie couvre l'ensemble des risques opérationnels auxquels le métier est exposé, et indique les contrôles clés de premier niveau et les plans de contrôle qui permettent de les maîtriser. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation font l'objet de plans d'actions dont l'avancement

est suivi par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers, fonctions et HTS.

Chaque fonction de gestion de risque procède également à un travail de recensement des risques dont elle est responsable et auxquels elle est exposée dans le cadre de son fonctionnement courant.

Afin d'établir ces cartographies, les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et des fonctions se conforment notamment aux dispositions du manuel Groupe FIM Opérations et HTS.

Analyses et reporting des risques et incidents opérationnels

L'équipe *Operational Risk* prépare les états de reporting mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (ORWG, *Risk Management Committee*, Comité d'Audit et des Risques).

Ces états intègrent notamment :

- un *executive summary* expliquant l'évolution des pertes sur la période écoulée et les principes du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- une *heat map* reprenant les indicateurs d'exposition à chacun des types de risques opérationnels (hors risques de crédit et marchés), accompagnée d'un descriptif des principales problématiques et plans d'action associés pour les principaux types de risques (*Top Current Risks*) ;
- les principaux incidents de la période écoulée et les plans d'actions associés.

Les états de reporting sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du Groupe HSBC, ORION. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels est organisé autour de fonctions risques dont la responsabilité est d'exercer un rôle de seconde ligne de défense sur les grandes catégories de risque auxquelles la banque est exposée. La nature et la surveillance des principaux risques sont détaillées ci-avant et ci-après.

Les risques de non-conformité

La gestion du risque de non-conformité est détaillée dans le Rapport du Président en pages 54 à 57.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la supervision, en tant que deuxième ligne de défense, du risque juridique du groupe HSBC France assiste les différents métiers du groupe en France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure également le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également le Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe également au Comité d'Examen des Produits, aux instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et RMC (*Risk Management Committee*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marché ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ assure également la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le *Chief Risk Officer* (qui est également le Directeur Général Délégué), se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité RMC du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement à l'arrêté du 3 novembre 2014, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'action envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles.

Au niveau de HSBC France, les juristes responsables du risque juridique des différents métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France.

Sur le fondement de ces attestations, le Directeur des Affaires Juridiques de HSBC France délivre, chaque semestre, l'attestation générale de contrôle permanent de la fonction juridique.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire régulièrement actualisée.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC¹

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel par un comité présidé par le *Chief Risk Officer* et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués ci-après les dossiers en cours au 31 décembre 2014 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait si nécessaire l'objet de provisions appropriées.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseau, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux douze membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamné à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

L'audience devant la Cour de cassation est fixée au 17 mars 2015.

Enquête de l'Autorité de la concurrence sur les commissions sur tous les moyens de paiement autres que le chèque

Le 16 avril 2009 et le 22 septembre 2010, HSBC France, comme une dizaine d'autres banques et le GIE Cartes Bancaires CB, a reçu de l'Autorité de la concurrence, des questionnaires relatifs aux commissions interbancaires appliquées aux moyens de paiement utilisés en France, à la suite d'une plainte de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD). L'Autorité de la concurrence a décidé de conduire des recherches sur les pratiques des banques françaises les plus importantes et les réseaux de cartes présents en France (Visa Europe, Mastercard Europe SPRL, Mastercard France, Mastercard International Inc., le GIE Cartes Bancaires CB et le GIE Carte Bleue Visa) au regard des commissions interbancaires payées et reçues pour tous les moyens de paiements utilisés en France entre 2000 et 2008 (prélèvements, virements, cartes de débit et de crédit).

S'agissant des paiements par carte bancaire, le 7 juillet 2011, l'Autorité de la concurrence a annoncé sa décision de rendre obligatoires les engagements finalement proposés par le GIE Cartes Bancaires CB.

S'agissant des commissions interbancaires appliquées aux autres moyens de paiement que les chèques et les cartes, l'Autorité de la concurrence a validé en juillet 2013 les propositions d'engagements des banques et décidé une étude complémentaire visant les opérations exceptionnelles des moyens de paiement SEPA. Cette étude et les offres d'ajustements des banques doivent lui être remises dans le courant du premier semestre 2015, ce qui devrait mettre un terme à ce dossier.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC France a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires pages 242 et 244 relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC.*

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Enquêtes liées à l'Euribor

Voir Note 40 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires significatives concernant des entités HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. En avril 2013, la presse française a mentionné l'ouverture d'une information judiciaire contre X des chefs allégués de démarchage illicite pour des services bancaires et financiers, de blanchiment en bande organisée de fonds provenant du démarchage illicite et de blanchiment en bande organisée à des fins d'évasion fiscale dans une affaire impliquant le vol de données de clients de HSBC en Suisse et concernant des résidents français. En novembre 2014, une entité du Groupe HSBC, sans lien avec HSBC France, HSBC Private Bank Suisse S.A., a fait l'objet d'une mise en examen par des magistrats en France.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France, qui supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du groupe HSBC France est directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des risques fiscaux majeurs et à l'établissement de sa cartographie. Certaines positions fiscales font l'objet de discussions avec les autorités.

Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la Direction des Affaires Juridiques ainsi qu'aux Comité des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et WMOC (*Wealth Management Oversight Committee*) du groupe HSBC France.

Dispositif de surveillance du risque fiscal

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement à l'arrêté du 3 novembre 2014, établit annuellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, des certificats fiscaux.

Sur le fondement de ces certificats et de la connaissance acquise dans le cadre de son intervention directe, le Directeur des Affaires Fiscales de HSBC France confirme chaque semestre au Groupe HSBC la conformité fiscale du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire.

Le risque comptable

Le dispositif de contrôle du risque comptable est détaillé dans le Rapport du Président en pages 57 à 58.

Les risques informatiques

Enjeu de la gestion du risque informatique

Les conséquences du risque informatique portent principalement sur quatre plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;
- légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, SOX *Act*, LSF, etc.) ;
- projets : une mauvaise conception des projets ou une mauvaise conduite du projet peuvent avoir de graves conséquences et peser lourdement sur l'avenir des opérations.

Les risques informatiques sont cartographiés selon la méthodologie du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques (CMM, ITIL, COBIT) utilisés tout à la fois dans l'environnement des services financiers et dans l'industrie.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Missions et couverture

La fonction Informatique de HSBC France fait partie de *HSBC Technology and Services* (HTS) et repose sur quatre directions pour supporter les prestations informatiques délivrées aux métiers et fonctions de HSBC France.

A savoir :

- *IT Operations* (ITO), direction qui est responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes et des infrastructures sur lesquels sont hébergées les fonctionnalités bancaires déployées pour les métiers et les fonctions de HSBC France ;
- *Software Delivery* (SwD), direction qui est responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles, internes au groupe ou tierces ;
- *Change Delivery* (CD), direction qui est en charge du pilotage des programmes de changements majeurs au sein de l'organisation sous la responsabilité du *Chief Operating Officer* (COO) en France ;
- *Risk and Administration* (RA), direction qui est responsable de la supervision et du pilotage des risques opérationnels des activités de HTS en France.

Les missions de la fonction Informatique s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, que sont :

- *Group Standards Manual* (GSM) : 10.6 *Information Technology* ;
- *Functional Instruction Manual* de HTS (FIM HTS).

La fonction Informatique vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Celle-ci vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Cette fonction est amenée à suivre les risques selon la typologie suivante :

- le risque de perte d'intégrité du système d'information ;
- le risque de perte de confidentialité sur des données sensibles ;
- le risque de perte de ressources clés ;
- le risque de non-respect des obligations légales dans la conduite de projet, dans la gestion des actifs informatiques ou dans la mise en œuvre d'infrastructures ;
- le risque lié aux erreurs humaines ou aux erreurs de codes ;
- le risque de perte de compétence sur des projets stratégiques et/ou des technologies qui supportent des services essentiels de HSBC en France ;
- le risque d'indisponibilité ou d'altération des performances et des capacités du système d'information ou de services critiques ;
- le risque de vulnérabilités des infrastructures techniques et/ou du logiciel aux menaces internes et externes ;
- le risque de perte ou d'absence de contrôle sur des fonctions/processus sensibles externalisés au sein d'autres entités du Groupe HSBC dans le monde ou

auprès de partenaires/prestataires de services extérieurs au Groupe ;

- le risque de perte ou d'altération des pistes d'audit sur les ressources informatiques critiques, éligibles à l'exploitation des journaux d'événements ;
- le risque de perte de continuité de services critiques, ou d'altération de la qualité de service pour cause de défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;
- le risque de fraudes internes ou externes.

Dispositif de contrôle des risques informatiques

L'identification de l'ensemble des risques et contrôles informatiques est effectuée selon la méthodologie RCA (*Risk and Control Assessment*) du Groupe. Pour refléter l'organisation, les risques des directions informatiques sont identifiés autour des quatre services cartographiés que sont RA, CD, ITO et SwD.

Chaque cartographie des risques informatiques est actualisée à minima une fois par an et mise à jour pour refléter les principales modifications du profil de risque, telles que :

- le niveau global de risque perçu de la fonction Informatique ;
- les incidents internes ou externes et/ou les modifications réglementaires importantes ;
- les activités de la fonction Informatique ayant subi des changements importants ou de nouveaux processus ou systèmes ;
- l'identification d'un problème de contrôle important *via* des processus tels que le suivi et la supervision des contrôles, SOX ou des questions soulevées par les autorités de tutelle, l'audit interne ou externe.

Pour chaque risque informatique important recensé, les fonctions informatiques identifient et documentent les contrôles clés permettant d'atténuer le risque. En outre, une description de la surveillance actuelle concernant chaque contrôle clé est identifiée.

Les informations de contrôle permanent informatique (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficacité des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiquées mensuellement à l'instance de gouvernance de HTS (Comex). Les travaux et les résultats du contrôle permanent sont également communiqués sur une base mensuelle au *Risk Management Committee* (RMC) et sur une base trimestrielle au *Operational Risk Working Group*.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

Surveillance des risques

Les fonctions informatiques HTS élaborent annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. La surveillance de ceux-ci, par les fonctions informatiques HTS, est effectuée au moyen d'une évaluation détaillée des contrôles, un suivi des indicateurs clés ou des études thématiques.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel.

Tout problème informatique important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HTS et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (équipe *Operational Risk*).

Politique de sécurité de l'information

La sécurité de l'information inclut l'information au format électronique, mais également l'information papier, et doit couvrir les risques technologiques, organisationnels et humains.

Les risques liés à la sécurité de l'information figurent au premier plan des préoccupations du Groupe HSBC et de HSBC en France. A cet effet, de nombreuses directives ont été rédigées ces dernières années et sont régulièrement rappelées auprès de l'ensemble des collaborateurs de HSBC en France, afin de réduire les risques dans ce domaine.

Les mesures de sécurité applicables au sein du Groupe HSBC sont décrites dans un référentiel normatif, composé de différents documents tels que les *Functional Instructions Manuals* et les *Security Secondary Standards*. Ces normes s'appliquent à tous les employés de HSBC France et s'appuient sur les bonnes pratiques de la profession, lorsqu'elles ne sont pas plus restrictives. Chaque entité, métier ou département a la responsabilité d'appliquer ces normes et de les intégrer dans le travail quotidien de ses collaborateurs.

Le suivi et la gouvernance des risques de sécurité des systèmes d'information relèvent de la responsabilité d'une équipe appelée *Information Security Risk (ISR)*. Cette équipe fait partie de la Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (*Security and Fraud Risk – SFR*), sous la responsabilité du *Chief Risk Officer*.

Les objectifs de ISR sont notamment de :

- maîtriser les risques de sécurité de l'information supportés par l'entreprise ;
- réduire les risques de sécurité à un niveau de risque acceptable et/ou accepté par la Direction Générale (notion de *risk appetite*) ;
- protéger la marque HSBC et sa réputation ;
- minimiser les pertes liées à d'éventuels incidents de sécurité ;
- assurer la cohérence des mesures de sécurité dans toutes les entités.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- définir les besoins de sécurité de l'information dans les politiques et procédures locales ;
- assurer la sensibilisation des métiers sur la sécurité de l'information et s'assurer que les métiers intègrent les besoins de sécurité de l'information dans leur travail quotidien ;
- à ce titre, contrôler l'activité des *Business Information Risk Officers (BIRO)*, chargés de mettre en œuvre les politiques de sécurité au sein des métiers ;
- déployer une seconde ligne de défense permettant de garantir la conformité de la banque avec les normes de sécurité du Groupe ;
- fournir une assistance "d'expert" sur les sujets ISR auprès de toutes les entités.

Les différents domaines d'activités d'ISR visent à assurer l'intégrité et la confidentialité des informations de HSBC et de ses clients :

- contrôle de la gestion des accès utilisateurs aux applications et systèmes d'exploitation de la banque, et politique de gestion des mots de passe ;
- sécurité des applications, visant à s'assurer que les applications utilisées au sein de l'entreprise ont été développées dans les règles de l'art et sont conformes aux politiques de sécurité de la banque ;
- contrôles métiers, visant à s'assurer que les métiers se conforment à la politique du Groupe HSBC en matière de traitement des données sensibles ;
- sécurité de l'infrastructure, domaine chargé de réaliser des tests de pénétration et de s'assurer du niveau de sécurité des infrastructures techniques de la banque ;
- risques liés aux prestataires, domaine chargé de vérifier que les prestations que la banque délègue à certains partenaires sont bien assurées avec le niveau de sécurité requis ;
- incidents et menaces, domaine en charge de gérer les menaces au sein de HSBC France et de gérer d'éventuels incidents de sécurité, en établissant et suivant les plans d'actions de correction ;
- communication et formation, en charge d'établir les plans de communication et de formation annuels et de les mettre en œuvre.

Prévention de la fraude

Au sein de la Direction des Risques de Sécurité et Fraude (*Security and Fraud Risk – SFR*), la cellule anti-fraude a pour objectif principal de s'assurer de l'exhaustivité, de la pertinence et de l'efficacité des mesures destinées à protéger le groupe des fraudes internes et externes.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Ceci recouvre :

- la prévention, avec l'inclusion de contrôles dédiés à la fraude dans les procédures définies comme sensibles au risque de fraude ;
- la détection, avec la mise en œuvre de logiciels ou d'états destinés à la détection de la fraude ;
- les investigations et réalisation d'enquêtes, lorsqu'une fraude interne ou externe est identifiée.

En termes de gouvernance, la prévention de la fraude requiert une coordination entre tous les acteurs : métiers, équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, Conformité, Crédit et Ressources Humaines. A ce titre, un représentant de SFR siège dans les Comités BRCM métiers.

En cas de fraude qualifiée de majeure, un groupe de réponse aux fraudes a vocation à se réunir exceptionnellement, notamment en cas de fraude interne ou d'attaques ciblées sur les plates-formes Internet client de HSBC France.

Parmi les activités conduites régulièrement au sein de la cellule figurent :

- l'implication, en amont, dans la mise en place des systèmes et la conception des processus afin de diminuer la vulnérabilité à la fraude ;
- les actions de sensibilisation du personnel et des clients ;
- l'analyse des tendances et du mode opératoire en matière de fraude et le recueil de renseignements ;
- des investigations sur la base des déclarations reçues, des alertes générées par des systèmes ou autres modes de détection ;
- les actions de recouvrement de fonds ;
- l'assistance au dépôt de plainte ;
- le suivi des actions correctrices lors de la détection d'une fraude.

Parmi les domaines couverts prioritairement au sein de la cellule figurent les systèmes, procédures et contrôles relatifs :

- au recrutement de collaborateurs permanents ou temporaires, incluant les prestataires ;
- à l'identification et l'authentification client quel que soit le canal : Internet, agences, centre d'appels, mobiles ;
- à la collecte et la mise à jour de données sensibles clients dans les bases ;
- aux instructions liées aux moyens de paiements ;
- à l'ouverture de comptes quel que soit le canal, et ce, en collaboration avec les services Conformité et Risque de Crédit ;
- à l'existence d'un principe de séparation des tâches et de traçabilité des opérations afin de dissuader les fraudes internes quel que soit le processus.

Dans la continuité des actions menées depuis 2012, la priorité a été donnée en 2014 à la prévention et la détection des fraudes Internet avec la mise en place du système 2FA pour nos clients de la Banque de particulier et de gestion de

patrimoine (2FA pour "2 Factors Authentication", c'est-à-dire l'utilisation d'un support physique pour générer des mots de passe non "rejouables").

Cette mise en place s'est accompagnée du suivi des connexions client douteuses au travers d'un logiciel permettant la surveillance experte du comportement de connexions de nos clients.

HSBC France propose par ailleurs à ses clients de télécharger "Trusteer", outil de protection contre le vol d'identité en ligne permettant notamment de détecter les programmes malveillants.

L'importance des fraudes documentaires en matière de prêts immobiliers (notamment, dans un contexte d'environnement économique détérioré, une surévaluation des revenus du ménage), constatée par l'ensemble des acteurs de la place, a conduit HSBC France à revoir l'ensemble de son dispositif de contrôle de premier niveau en la matière.

Le *rogue trading* et la fraude de contrepartie sont couverts par les équipes de contrôles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et n'entrent donc pas directement dans les domaines couverts par la cellule anti-fraude, dont l'intervention est cependant requise au stade des investigations lors d'une fraude interne détectée ou suspectée dans le cadre du risque de contrepartie.

Bilan chiffré 2014

Le coût total des fraudes internes et externes, représente environ 80 % du total des pertes opérationnelles typiques, soit 6,5 millions EUR. Ce montant est en diminution au regard de 2013 grâce à une fraude internet et aux paiements contenus. Le nombre de dossiers reste peu ou prou constant, soit environ 1 394 investigations annuelles dont 262 fraudes et 502 tentatives.

Fraude perpétrée par les clients

Les fraudes perpétrées par nos clients sont définies comme la volonté délibérée du client de tromper la banque par tous moyens : cavalerie, tirage après remises de chèques ou effets revenant impayés, crédits obtenus sur base de faux documents.

En 2014, ces fraudes représentent environ 1,0 million EUR, soit 16 % du montant total des fraudes.

Ce poste a largement diminué en particulier grâce à la mise en place de la consultation impôt.gouv.fr qui permet de vérifier les revenus déclarés par un emprunteur lors de la demande de crédit.

Fraude externe

Il s'agit de fraudes commises par des tiers sur le compte des clients ou au détriment de la banque : fraude à la carte bancaire, ouverture de compte avec usurpation/vol d'identité, présentations de chèques falsifiés ou faux, faux virements.

En 2014, ces fraudes représentent environ 5,3 millions EUR, soit 82 % du total des fraudes. Les fraudes à la carte bancaire sont en forte hausse au regard de l'année dernière à la même période.

En revanche, le nombre de faux virements a diminué. La politique de contre-appel reste le principal outil de prévention concernant les fraudes sur les faux paiements.

Les pertes sur prise en main par virus sur connexion Internet ont été contenues en nombre de cas comme en montant grâce à la mise en place de nouveaux systèmes d'authentification clientèle et de pilotage de la fraude Internet.

Fraude interne

Il s'agit de fraudes commises par un collaborateur avec ou sans complicité extérieure, y compris les fraudes commises par nos prestataires et intérimaires.

Le nombre et le volume de ces fraudes sont constants d'une année sur l'autre et représentent environ 1 à 2 % du montant total des fraudes.

Continuité d'activité

Le plan de continuité d'activité

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) a pour objectif de permettre la continuité d'activité ou la reprise de l'activité minimale jugée nécessaire à la sauvegarde des intérêts de l'entreprise, du personnel et des clients, et ce en cas de sinistre majeur ou de perturbation susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de HSBC France, et/ou de ses filiales ou de générer une dégradation significative de l'image de l'entreprise.

Le FIM *Global Risk* du Groupe HSBC (Manuel d'Instructions Fonctionnelles) spécifie : "Chaque service ou unité commerciale doit entreprendre une planification de la continuité d'activité, qui tienne compte des risques pour l'activité, de l'analyse de l'impact, des exigences en termes de ressources, etc., et résultant dans la création d'un Plan continuité d'activité devant être mis à jour, testé et approuvé par la direction au moins une fois par an (et plus fréquemment si des changements importants se produisent). Ce plan doit décrire comment l'activité normale peut reprendre suite à un événement néfaste ou à une interruption de l'activité".

Une liste de quatre types d'interruption d'activités est ainsi proposée dans le FIM :

- perte de locaux (ex. : incendie, inondation, accès bloqué, etc) ;
- perte de personnel (ex. : maladie contagieuse, etc) ;
- perte de systèmes (ex. : virus informatique, arrêt des systèmes centraux, etc) ;
- perte de fournisseur et dépendance interne critique.

Ces différents types d'interruption ont été retenus pour les analyses d'impact préalables à la mise en place des PCA de HSBC France.

Ces quatre types d'interruption d'activité permettent de couvrir les scénarios FBF suivants :

- crue centennale ;
- accidents attentats NRBC ;
- risque sanitaire (ex. : pandémie) ;
- attentats explosifs multiples ;

- panne générale d'électricité ;
- grève générale des transports ;
- défaillance prestataire ;
- conséquences d'une cyber-attaque.

L'arrêté du 3 novembre 2014, impose que chaque implantation principale ait établi un plan de continuité de l'activité, devant être mis à jour et testé régulièrement.

Les normes du Groupe HSBC (GSM section 10.5 et FIM *Global Risk*) prévoient que chaque direction ou entité se dotent à minima d'un PCA qui est mis à jour et testé au moins annuellement (plus fréquemment en cas de changement important). Le plan doit décrire le mode de reprise de l'activité normale après un incident "majeur".

Compte tenu de la taille de HSBC en France et de la diversité des implantations géographiques et des activités à couvrir, chaque métier, filiale et direction centrale a donc établi un ou plusieurs PCA adapté(s) à son activité en fonction de son analyse de l'impact du risque d'indisponibilité d'un immeuble mais également d'absence de tout ou partie du personnel, d'un système informatique ou d'un prestataire interne ou externe.

Au sein de chacune des unités et en fonction de la taille de celles-ci, la gouvernance suivante a été établie :

- un Champion (RPCA ou Sponsor) qui peut être un responsable de service, de direction, de département, un directeur de filiale ou un autre responsable, nommément désigné. Il doit généralement faire partie du comité de direction de l'entité. Il a la charge d'affecter ou de faire affecter les ressources nécessaires à la mise en place du dispositif, contrôler et approuver les différents livrables requis, promouvoir la continuité d'activité au sein de son périmètre ;
- un correspondant PCA (coordonnateur), dédié ou non, est nommément désigné. Il intervient sous la responsabilité d'un responsable nommé (RPCA, Champion ou Sponsor). Il a la charge de la coordination globale du dispositif au sein de l'entité. Il organise et supervise la mise en œuvre des moyens techniques et des tests annuels. Il contrôle l'établissement ou établit les procès-verbaux des tests et lance les procédures adéquates de correction ou d'évolution si nécessaire. Il est en charge de la communication et du support méthodologique au sein de son entité, de la conservation des plans et différents livrables, de leur sauvegarde sur l'espace mis à disposition par l'équipe centrale ainsi que de la déclaration des actions réalisées au sein de son entité ;
- depuis fin 2012, un rédacteur PCA par activité, est nommément désigné. Il intervient sous la responsabilité hiérarchique du responsable de l'activité concernée et fonctionnelle du coordonnateur de son entité. Il a la charge de la réalisation des analyses d'impact (utilisation des outils groupe) et de la rédaction et de la révision des PCA.

Une structure centrale d'animation et pilotage (*Business Continuity Management*), située au sein de la Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (SFR), s'assure de la complétude de l'exercice, de la centralisation

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

des copies des plans pour en permettre l'accessibilité par les différents services chargés de participer à leur mise en œuvre et veille à la cohérence globale du dispositif.

Elle a notamment la responsabilité d'organiser les comités de coordination et de pilotage de la continuité d'activité et de communiquer sur les stratégies d'organisation, techniques et de test.

L'ensemble des documents de référence, les PCA détaillés des directions et filiales, et les documents techniques nécessaires figurent dans une base documentaire centrale, accessible aux collaborateurs habilités depuis tous les sites de l'entreprise. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une copie sur les espaces sécurisés et dédiés à ces entités.

Le Groupe Incident Majeur

L'activation de la mise en œuvre des PCA s'appuie sur un dispositif de pilotage à plusieurs niveaux :

- par le comité de crise métier lorsque l'incident initiateur est circonscrit à l'entité seule ou de gravité limitée ;
- par un comité situé au niveau de la direction générale du groupe HSBC France et appelé GIM (Groupe Incident Majeur).

Le GIM peut s'activer selon deux modes en fonction de la gravité de l'incident et du risque à couvrir :

- Le GIM de niveau 2 est composé d'une quinzaine d'adjoints de responsables métiers ou de Fonctions opérationnelles recouvrant les filières transversales nécessaires à la gestion d'un incident majeur ou d'une crise (Communication – Ressources humaines – Immobilier – Informatique – Marchés – Opérations – Sécurité – Logistique). Il est présidé par le *Chief Operating Officer* secondé par quatre groupes de travail dédiés (Communication – Ressources humaines – Immobilier et Informatique – Reprise d'activité). Ce comité, activé par un processus d'alerte en cascade initié par un poste de sécurité (Poste de Contrôle Technique – PCT : actif 24/24 – 7/7), déclenche si nécessaire après analyse, tout ou partie du processus de PCA.
- Le GIM de niveau 3 est composé des responsables métiers et des fonctions et est présidé par le Directeur général de HSBC France et bénéficie des mêmes supports.

L'organisation détaillée du GIM et des groupes de travail, les principes et l'organisation définis, la description des contacts et cascades, les coordonnées des intervenants, les fiches "réflexes" à mettre en œuvre en cas de déclenchement sont contenus dans un document de référence appelé MIM (Manuel Incident Majeur) et mis à jour en continu par le responsable SFR/BCM. Ce manuel ainsi qu'une carte référentielle (carte d'incident majeur) sont régulièrement fournis aux membres du dispositif de crise.

Des mesures d'urgence sont prévues pour la gestion de l'incident dès sa survenance afin d'assurer la protection des personnes, la communication, la sauvegarde et la reconstitution des biens.

Ressources et site de repli

La Direction de HSBC France a validé une solution interne de site de repli et accordé les moyens de mise en œuvre.

Un site principal de repli, aujourd'hui situé en région parisienne et doté de positions de travail mutualisées, est équipé de postes banalisés dont des postes pour les activités de marché.

Ce site sécurisé est ouvert et accessible au personnel sur décision du GIM, sur demande des métiers lors de tests programmés et validés par le BCM dans le cas de grève de transport. Il se présente comme un site d'exploitation classique du groupe, et comprend plusieurs plateaux en *open-space* ainsi que les ressources techniques nécessaires (postes informatiques, téléphones, imprimantes, télécopieurs et équipements spécifiques – scanners – lecteurs dédiés) à la reprise d'activité des métiers telles que définies dans les annexes de leurs PCA.

Sont prioritaires en cas de crise, les activités de Marchés, la Gestion d'Actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production ainsi que les métiers ou fonctions dont le *Business Impact Analysis* (BIA) a été évalué critique.

Toutes les activités essentielles sont couvertes par des plans de continuité de l'activité.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2014, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de taxes de personnel.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (*Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Committee*.

Institué en 2009, le *People Risk Committee* se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du

dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH et le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques.

Le Comité examine l'état d'avancement des points d'amélioration précédemment relevés et des points d'audit non clos, ainsi que les résultats des contrôles et les nouveaux plans d'actions qui en découlent. Il valide les *due diligences* et les résultats des revues suivant la mise en œuvre de nouveaux processus ou produits. Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux au ORWG.

Les comités

Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* a pour objet de permettre aux principaux dirigeants de HSBC France (Directeur Général, Directeur Général Délégué en charge des risques, Secrétaire Général et Directeur des Ressources Humaines) d'aborder mensuellement toutes les questions de ressources humaines de portée stratégique, au regard de la politique RH du Groupe HSBC et de ses évolutions.

En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les métiers.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe HSBC et des métiers globaux et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées soit localement, soit par les métiers globaux aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre salaire fixe et variable, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC (notamment, en matière de différé) et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Il examine et valide la cohérence des rémunérations de la population visée par l'arrêté du 13 décembre 2010 (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les métiers globaux.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque de crédit, de conformité et d'image.

A l'issue du Comité, la Direction des Ressources Humaines prépare une synthèse sur les décisions prises en matière de rémunération. Cette synthèse fait l'objet d'une présentation lors du premier Comité de Nomination et des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

Rôle du Comité de Nomination et des Rémunérations

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération.

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Group Standards Manual* – GSM et *Functional Instruction Manual* – FIM), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Ainsi, dès l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles de procédures internes, identifiées par les fonctions de risques et de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- communiquer les cas répertoriés au responsable du métier concerné ou son délégué ainsi qu'au Directeur de la Conformité et de la Déontologie de HSBC France ;
- informer les responsables RH concernés des cas répertoriés susceptibles de conduire à une sanction disciplinaire ;
- répertorier et synthétiser tous les problèmes d'infraction aux règles de conformité et/ou procédures internes et/ou de risque et les communiquer au Responsable de la filière Risque ;
- garder trace de chacune des infractions et de leur éventuelle résolution ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces infractions.

Plus particulièrement, durant le processus de révision salariale, le Directeur de la Conformité et de la Déontologie devra organiser et participer aux Comités de revue des défaillances en présence du responsable Métier ou Fonction concerné, du responsable Ressources Humaines et du Directeur Général Délégué en charge des risques. Ces Comités doivent permettre d'évaluer la gravité des cas en fonction des remontées des fonctions risques et des éléments communiqués par le métier ou par la DRH.

Pour tous les cas de défaillance mais encore plus pour les cas considérés comme importants ou très importants le Comité devra statuer sur :

- l'incidence éventuelle en matière de note de performance ;
- l'impact (significatif, marginal ou nul) sur la rémunération variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité de l'application de la règle du "*clawback*" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement en fonction de la gravité des faits.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s'assure que l'ajustement validé en Comité est bien pris en compte dans l'outil d'enregistrement des décisions salariales (GPRS) et est assorti d'un commentaire d'explication de la défaillance.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un *business case* précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

Les risques environnementaux

La gestion des risques environnementaux est détaillée dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale en pages 72 à 73.

Situation de dépendance

HSBC France externalise des prestations hors du Groupe et en intra-Groupe et a mis en place une gouvernance et un dispositif permettant d'assurer le contrôle de ces activités, notamment celles identifiées comme "essentielles" en regard de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

En 2013, HSBC France a notamment basculé une partie de sa production, de ses développements et tests informatiques des métiers, hors Banque de financement, d'investissement et de marchés, sur les deux centres informatiques européens du Groupe HSBC au travers du projet *Data Center Integration*.

En tant que filiale à plus de 99,9 % du Groupe HSBC, HSBC France est susceptible d'être impacté par les conséquences d'éventuels sujets, par exemple réputationnels ou de non-conformité, rencontrés par d'autres entités du Groupe.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc pour la couverture des risques majeurs (risques bancaires, fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Les montants de garanties prennent en compte une hypothèse de sinistre de type catastrophe impactant les activités du Groupe HSBC.

Les montants de rétention permettent une politique robuste de prévention des risques.

Certains programmes *Masters* sont souscrits avec une émission de police locale en France, notamment l'assurance des dommages aux biens immobiliers et préjudices d'exploitation associés. Les montants de garantie fixés en valeur de remplacement varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit, des programmes locaux, notamment assurances de responsabilité civile des activités réglementées, de flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2014.

La majorité des programmes, notamment internationaux, incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité.

Actifs grevés et non grevés

En application de la directive EBA/GL/2014/03, les actifs grevés et non grevés de HSBC France se présentent comme suit au 31 décembre 2014 :

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant :				
Instrument de capitaux	–	–	208 370	207 836
Titres de créances	24 885 229	24 885 229	15 515 730	15 515 730
Autres actifs	6 374 038	–	133 621 587	–

Garanties reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés
Garanties reçues par l'institution concernée :		
Instrument de capitaux	–	–
Titres de créances	27 436 509	16 200 419
Autres garanties reçues	–	–
Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	–	–

Actifs grevés/ garanties reçues et passifs associés

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	27 851 504	60 347 677

L'exercice en bref*

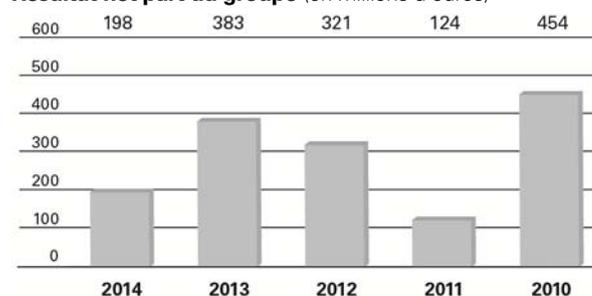
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat avant impôt.....	232	546	388	59	512
Résultat net part du groupe	198	383	321	124	454
Résultat avant impôt des activités du Groupe HSBC en France ¹	252	654	559	191	628
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du Groupe	5 733	5 391	5 213	4 820	4 832
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	42 262	40 235	76 486 ³	82 984 ³	95 291 ³
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.....	40 656	36 974	75 356 ⁴	75 234 ⁴	86 055 ⁴
Total du bilan.....	201 018	208 893	225 208	221 390	210 836
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	9 402	9 533	9 570	10 030	10 121
Ratios prudentiels					
Total des fonds propres ²	14,1 %	13,7 %	12,6 %	10,7 %	12,0 %
Ratio <i>Common Equity Tier One</i> ²	14,1 %	13,7 %	12,6 %	10,7 %	12,1 %
Coefficient d'exploitation.....	82,2 %	70,9 %	75,9 %	90,6 %	73,0 %

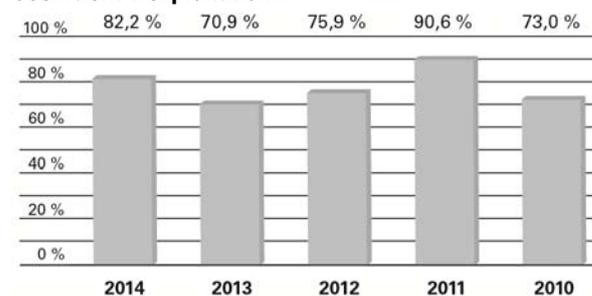
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2010 : cession par HSBC France de HSBC Securities Services (France) à CACEIS ;
- en 2011 : cession par Sinopia Asset Management de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited et de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Cession par HSBC Private Bank France de LGI à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA ;
- en 2013 : acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) de HSBC Bank plc Paris Branch.

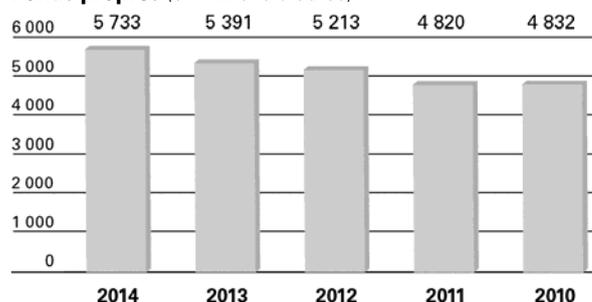
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1 La contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc laquelle inclut le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France, c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

2 Ratios en norme Bale II en 2010 et 2011, ratios en norme Bale 2.5 en 2012 et 2013 et ratios en norme Bale III en 2014.

3 Y compris titres pris en pension.

4 Y compris titres mis en pension.

Notations

HSBC France est noté par trois principales agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Notations long terme.....	AA -	A1	AA -
Perspective.....	Sous revue pour dégradation	Négative	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	3 février 2015	3 septembre 2014	27 novembre 2014

Les notations de HSBC France ont été revues par l'ensemble des agences au cours de l'année et sont restées inchangées en dépit de la persistance d'une conjoncture économique peu porteuse et du renforcement constant des exigences réglementaires applicables aux établissements financiers. Compte tenu de la forte intégration de la France au sein du Groupe HSBC, les notations de HSBC France évoluent en complète cohérence avec celles de sa maison mère, HSBC Bank plc. En 2014 Moody's a placé HSBC France et les autres principales banques de la Zone euro sous perspective négative en raison de sa ré-évaluation du support de la part des états.

En février 2015, en raison de l'avancement de la réglementation sur les mécanismes de résolution au Royaume-Uni, l'agence Standard and Poor's a abaissé d'un cran la note des principales banques britanniques parmi lesquelles figure HSBC Holdings plc. Cette action est conduite au titre de la diminution probable du support de la part de l'Etat et l'agence a placé plusieurs des filiales opérationnelles de HSBC sous revue (*Creditwatch*) en vue d'une dégradation dans les 90 jours. Parmi ces filiales figurent HSBC Bank plc et HSBC France dont la notation est alignée avec celle de sa maison mère.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2014, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 127,6 millions EUR, dont 38 % sont à échéance inférieure à 30 jours.

Au 31 décembre 2013, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 65,5 millions EUR, dont 21 % sont à échéance inférieure à 30 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts et produits assimilés ¹		1 960	1 508
Intérêts et charges assimilées		(348)	(405)
Marge nette d'intérêt		1 612	1 103
Commissions (produits)		868	949
Commissions (charges)		(209)	(216)
Commissions nettes		659	733
Opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt		(272)	220
Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction		212	160
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		(60)	380
Variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés		(50)	(39)
Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur ¹		349	8
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		299	(31)
Résultat net de cession des investissements financiers		43	11
Dividendes reçus		4	3
Primes d'assurance nettes ¹		1 926	-
Autres produits d'exploitation ¹		(133)	23
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		4 350	2 222
Engagements nets des sinistres et variation des dettes aux assurés ¹		(2 421)	-
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/libération et des autres provisions pour risque de crédit		1 929	2 222
Dépréciations pour risques de crédit		(112)	(97)
Produit net bancaire	4	1 817	2 125
Frais de personnel ¹	5	(948)	(921)
Frais généraux et administratifs ¹		(584)	(597)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19	(45)	(48)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	18	(8)	(9)
Total des charges d'exploitation		(1 585)	(1 575)
Résultat d'exploitation		232	550
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-	(4)
Résultat avant impôt		232	546
Impôt sur les bénéfices	7	(33)	(163)
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	-
Résultat net		199	383
Résultat net part du Groupe		198	383
Part des intérêts non contrôlant		1	-

1 L'acquisition de HSBC Assurances Vie (France) au 13 décembre 2013 a été détaillée à la page 138 du Rapport Annuel 2013. HSBC Assurances Vie (France) a été consolidée par la méthode de l'intégration globale au sein du périmètre HSBC France à la fin de l'année 2013. Concernant le résultat réalisé, l'intégralité du résultat de l'année 2013 a été conservée dans les comptes de HSBC Bank plc. Le compte de résultat consolidé de HSBC France au 31 décembre 2014 inclut pour la première fois le résultat réalisé par HSBC Assurances Vie (France). La contribution de HSBC Assurances Vie (France) au résultat de HSBC France au 31 décembre 2014 s'élève à (39) millions EUR (résultat de l'exercice après impôt).

(en euros)

Résultat non dilué par action ordinaire	9	2,94	5,68
Résultat dilué par action ordinaire	9	2,94	5,68
Dividende par action ordinaire	9	2,23	1,78

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net (a)	199	383
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres		
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :		
Titres disponibles à la vente : (b)	32	8
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	80	19
– cessions comptabilisées en compte de résultat	(43)	(7)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	12	(1)
– impôt différé net passé en capitaux propres	(17)	(3)
Couvertures de flux de trésorerie : (c)	109	(132)
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	259	(111)
– cessions comptabilisées en compte de résultat	(90)	(93)
– impôt différé net passé en capitaux propres	(60)	72
Différence de change (d)	11	(7)
Total variation d'actifs et de passifs pouvant être reclassés en compte de résultat sous certaines conditions (b) + (c) + (d) = (e)	152	(131)
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	(3)	(3)
– bénéfices avant intérêt et impôts	(6)	(5)
– impôt différé net passé en capitaux propres	3	2
Total variation d'actifs et de passifs ne pouvant être reclassés par la suite en compte de résultats (f)	(3)	(3)
Total du résultat global (a) + (e) + (f)	348	249
Total des produits et charges :		
– part du Groupe	342	251
– part des intérêts non contrôlant	6	(2)
	348	249

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2014

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Caisse, banques centrales et CCP		523	5 994
Comptes d'encaissement		367	607
Portefeuille de transaction	12	38 720	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur	13	6 156	6 239
Instruments dérivés	14	70 567	59 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	32	6 022	5 707
Prêts et créances sur la clientèle ¹	32	36 240	34 528
Opérations de prise en pension – hors-trading ¹	26	14 796	28 012
Investissements financiers disponibles à la vente	15	24 672	23 690
Autres actifs ²		283	265
Impôt courant ²	7	99	77
Comptes de régularisation		1 021	1 141
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	17	1	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles ¹	18	709	869
Immobilisations corporelles	19	706	594
Actifs d'impôt différé	24	136	61
TOTAL DE L'ACTIF		201 018	208 893

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit ¹	32	7 021	4 091
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	32	33 635	32 883
Opérations de prise en pension – hors-trading ¹	26	15 938	33 525
Comptes d'encaissement		368	585
Portefeuille de transaction	29	29 407	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur	22	6 911	8 129
Instruments dérivés	14	69 583	56 591
Dettes représentées par un titre		9 237	9 017
Autres passifs	23	989	996
Impôt courant	7	24	15
Passifs des contrats d'assurance ¹	27	20 803	19 354
Comptes de régularisation		714	897
Provisions pour risques et charges	25	147	163
Passifs d'impôt différé	24	3	2
Provisions pour retraites	5	158	161
Dettes subordonnées	28	276	16
TOTAL DES DETTES		195 214	203 456
Fonds propres			
Capital social appelé	34	337	337
Primes d'émission		16	16
Autres réserves ³		1 701	1 561
Report à nouveau et résultat de la période ³		3 679	3 477
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		5 733	5 391
Part des intérêts non contrôlant		71	46
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 804	5 437
TOTAL DU PASSIF		201 018	208 893

1 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1er janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

2 Au 31 décembre 2013, l'impôt courant (77 millions EUR) était inclus dans le poste "Autres actifs". Il est désormais présenté sur une ligne distincte au bilan au 31 décembre 2014.

3 Au 31 décembre 2013, "les autres réserves" et le "report à nouveau et résultat de la période" étaient présentés de manière agrégée dans le compte "Réserves résultat de la période".

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

	31.12.2014							Total des capitaux propres		
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Autres réserves		Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant
Au 1^{er} janvier 2014	337	16	3 477	101	(54)	(26)	1 540	5 391	46	5 437
Résultat net.....	-	-	198	-	-	-	-	198	1	199
- Titres disponibles à la vente.....	-	-	-	32	-	-	-	32	-	32
- Couvertures de flux de trésorerie.....	-	-	-	-	109	-	-	109	-	109
- Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies.....	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	-	(3)
- Ecart de change.....	-	-	-	-	-	6	-	6	5	11
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres.....	-	-	(3)	32	109	6	-	144	5	149
Total du résultat global.....	-	-	195	32	109	6	-	342	6	348
Dividendes.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements à base d'actions.....	-	-	(12)	-	-	-	-	(12)	-	(12)
Coûts des accords de paiement à base d'actions.....	-	-	11	-	-	-	-	11	-	11
Autres mouvements.....	-	-	(10)	-	-	-	11	1	(1)	-
Transferts.....	-	-	18	-	-	-	(18)	-	-	-
Acquisition et cession de filiales / entreprises.....	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20
Total autres.....	-	-	7	-	-	-	(7)	-	19	19
Au 31 décembre 2014	337	16	3 679	133	55	(20)	1 533	5 733	71	5 804

Etats financiers consolidés (suite)

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

	31.12.2013								
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Autres réserves			Total des capitaux propres	
(en millions d'euros)				Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	
Au 1 ^{er} janvier 2013	337	16	3 172	68	2	1 540	5 213	48	5 261
Résultat net	-	-	383	-	-	-	383	-	383
- Titres disponibles à la vente	-	-	-	8	-	-	8	-	8
- Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(132)	-	-	(132)	-	(132)
- Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-	(3)	-	-	-	(3)	-	(3)
- Ecart de change	-	-	23	-	(28)	-	(5)	(2)	(7)
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	20	8	(28)	-	(132)	(2)	(134)
Total du résultat global	-	-	403	8	(28)	-	251	(2)	249
Dividendes	-	-	(360)	-	-	-	(360)	-	(360)
Paiements à base d'actions	-	-	(39)	-	-	-	(39)	-	(39)
Coûts des accords de paiement à base d'actions	-	-	16	-	-	-	16	-	16
Autres mouvements	-	-	285	25	-	-	310	-	310
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition et cession de filiales / entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total autres	-	-	(98)	25	-	-	(73)	-	(73)
Au 31 décembre 2013	337	16	3 477	101	(26)	1 540	5 391	46	5 437

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		232	546
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	-
- éléments non monétaires inclus dans le résultat net	35	125	(36)
- variation des actifs d'exploitation	35	(4 841)	(20 776)
- variation des passifs d'exploitation	35	(13 965)	15 965
- variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie)		-	-
- écarts de change		5	(498)
- (gain)/perte net sur activités d'investissement		(47)	(17)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	(4)
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- impôts (versés/reçus)		(173)	(180)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(18 664)	(5 000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(4 988)	(3 859)
Produits sur cessions d'investissements financiers		5 086	2 133
Acquisition d'actifs corporels		(141)	(340)
Produits sur ventes d'actifs corporels		2	3
Acquisition de goodwill d'actifs incorporels		(7)	(6)
Acquisition de filiales et/ou augmentation des parts détenues dans les filiales consolidées		-	275
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		-	-
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		-	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		-	2
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(48)	(1 792)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		20	-
Actions propres achetées		-	-
Variation des intérêts non contrôlant (actions privilégiées)		-	-
Prêts/emprunts subordonnés émis		260	-
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		-	(150)
Dividendes versés		-	(360)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		280	(510)
Variation nette de la trésorerie		(18 432)	(7 304)
Trésorerie en début de période		22 507	29 820
Effet de change sur la trésorerie		52	(9)
Trésorerie en fin de période		4 127	22 507

Etats financiers consolidés (suite)**Notes annexes aux comptes consolidés**

Page

131	Note 1 – Base d'établissement et principales méthodes comptables
135	Note 2 – Principes comptables significatifs
141	Note 3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales
142	Note 4 – Produit net bancaire (éléments significatifs)
143	Note 5 – Salaires et avantages au personnel
146	Note 6 – Paiements à base d'actions
149	Note 7 – Impôt sur les bénéfices
151	Note 8 – Dividendes versés en 2014 et 2013
151	Note 9 – Bénéfice et dividende par action
152	Note 10 – Ventilation des résultats par métier
156	Note 11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
159	Note 12 – Portefeuille de transaction (Actif)
159	Note 13 – Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat
161	Note 14 – Instruments dérivés
168	Note 15 – Investissements financiers disponibles à la vente
169	Note 16 – Transfert d'actifs financiers
170	Note 17 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
171	Note 18 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
176	Note 19 – Immobilisations corporelles
179	Note 20 – Liste des sociétés consolidées
182	Note 21 – Informations relatives aux implantations pays par pays
182	Note 22 – Passifs financiers sous option juste valeur
183	Note 23 – Autres passifs
184	Note 24 – Impôts différés
184	Note 25 – Provisions pour risques et charges
184	Note 26 – Opérations de pension
185	Note 27 – Passifs des contrats d'assurance
186	Note 28 – Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
187	Note 29 – Portefeuille de transaction (Passif)
187	Note 30 – Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
202	Note 31 – Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur
203	Note 32 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
208	Note 33 – Actifs remis en garantie d'instruments financiers de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'instruments financiers d'actifs
208	Note 34 – Capital social appelé
209	Note 35 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
210	Note 36 – Gestion des risques
238	Note 37 – Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif
240	Note 38 – Engagements de financement et de garantie
241	Note 39 – Opérations de location-financement
242	Note 40 – Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC
244	Note 41 – Entités structurées
247	Note 42 – Transactions avec des parties liées
249	Note 43 – Honoraires des Commissaires aux comptes
249	Note 44 – Résultat de l'examen de la qualité des actifs
252	Note 45 – Evénements postérieurs à la clôture

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 février 2015.

a Conformité avec les normes comptables internationales “International Financial Reporting Standards”

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) regroupent les normes comptables publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ainsi que les interprétations formulées ou adoptées par l'*IFRS Interpretations Committee* (IFRIC).

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2014, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Au 1^{er} janvier 2014, le Groupe HSBC et HSBC France ont adopté les nouvelles normes et les amendements aux normes existantes décrits ci-dessous. Leur impact sur les états financiers présentés dans ce document est non significatif :

- L'amendement à la norme IAS 32 “Compensation des actifs/passifs financiers”, qui vise à clarifier les exigences applicables à la compensation des instruments financiers et à corriger les incohérences constatées dans l'application courante des critères de compensation de la norme IAS 32 “Instruments financiers – Présentation”. Ces amendements ont été appliqués avec effet rétroactif.
- L'interprétation IFRIC 21 qui précise la comptabilisation des droits et taxes prélevés par les autorités publiques. Sont visées par cette interprétation, les taxes (hors amendes et pénalités) qui entrent dans le champ d'application de la norme IAS 37 “Provisions et autres passifs éventuels”. HSBC France a fait le choix d'appliquer, de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2014, cette interprétation dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015. A noter que selon IFRIC 21, c'est l'exigibilité de la taxe qui constitue le fait générateur de la comptabilisation de la charge et de la dette dans sa totalité.
- L'amendement à la norme IAS19 qui clarifie le traitement comptable des cotisations des membres du personnel (ou de tiers) des régimes à prestations définies.

b Evolution des principes comptables

Outres les projets évoqués ci-dessous, l'IASB continue de travailler sur des projets relatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des opérations de crédit-bail, qui pourraient induire des changements significatifs pour les obligations comptables futures.

Les normes et amendements suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas encore été validés par l'UE :

- En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 “Produits provenant de contrats avec les clients”. Cette norme s'applique pour les périodes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption par anticipation étant autorisée. La norme IFRS 15 fournit des principes de comptabilisation des produits et introduit le concept de constatation des produits lorsque les obligations de performance envers le client sont satisfaites. HSBC France examine actuellement l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur ses états financiers.
- En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 “Instruments financiers”, qui constituera la norme complète appelée à remplacer la norme IAS 39 “Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation”. Cette norme introduit de nouvelles exigences relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

Classification et évaluation

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle économique utilisé par l'entité pour la gestion de ses actifs et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie ; il s'ensuit que les actifs financiers sont évalués au coût amorti (*at amortised cost*), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*Fair Value through Other Comprehensive Income - FVOCI*) ou à la juste valeur par le compte de résultat (*fair value through profit or loss*). Dans de nombreux cas, la classification et l'évaluation seront similaires à celles de IAS 39, moyennant quelques différences. Par exemple, sous IFRS 9 le concept de dérivé incorporé ne s'appliquera plus aux actifs financiers et les instruments de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou, dans certains cas, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie pourra avoir des incidences sur le traitement de certains actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par rapport à IAS 39. La classification des passifs financiers reste essentiellement inchangée, à l'exception de la variation de juste valeur au titre du risque de crédit propre des instruments enregistrés à la juste valeur sur option qui devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliquent aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Un montant correspondant aux pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisé à l'origine. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument.

Pour apprécier si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il convient de prendre en considération la probabilité de défaillance sur la durée de vie restant à courir de l'instrument financier plutôt que l'augmentation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, sont objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiennent compte des meilleures informations raisonnablement disponibles, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections plausibles et justifiables des événements et de la situation économique futurs à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prend en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation ont vocation à être plus prospectives que sous IAS 39 et auront tendance à être plus volatiles. Une augmentation du montant total des provisions est attendue, dans la mesure où tous les actifs financiers seront évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue sur la durée de vie restante sera probablement plus important que celui pour lequel il existe une indication objective de dépréciation conformément à IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques. La norme ne porte pas explicitement sur les stratégies de macro-couverture, qui feront l'objet d'un projet séparé. Pour éviter tout risque de conflit entre les pratiques actuelles de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles conditions générales de la comptabilité de couverture, IFRS 9 prévoit la possibilité de conserver la comptabilité de couverture de IAS 39 dans le cadre d'un choix de convention comptable.

Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation seront appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, sans obligation de retraitement des périodes comparables. La comptabilité de couverture sera appliquée de manière prospective à compter de cette date.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de la norme dans son ensemble est fixée au 1^{er} janvier 2018, mais la présentation révisée pourra être appliquée à certains passifs évalués à la juste valeur à une date antérieure. HSBC entend modifier la présentation des variations de juste valeur induites par le risque de crédit propre à l'entité sur certains passifs dès que la législation de l'UE l'y autorisera.

HSBC France examine actuellement l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

c Nouvelle présentation des états financiers et des notes aux états financiers

- Afin de faciliter la compréhension des états financiers et des notes qui les accompagnent, le Groupe HSBC et HSBC France ont modifié l'emplacement de certains principes comptables et changé l'ordre de certains sections. Les principes comptables ont été décrits, lorsque cela était possible, dans les notes annexes aux états financiers correspondantes. Ces changements de forme ne reflètent en aucun cas une modification des pratiques comptables ;
- Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les Opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1er janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan. Cette présentation harmonise la communication de ces opérations avec les pratiques du marché et fournit des informations plus pertinentes sur les prêts et créances.

d Utilisations d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France concernent :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir la note 36 ;
- Impôts différés actifs : voir la note 7 et 24 ;
- Évaluation des instruments financiers : voir la note 30 ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la note 18 ;
- PVIF : voir la note 18 ;

La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation sincère du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France, ont été effectués.

e Consolidation

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

Méthodes de consolidation

HSBC France contrôle et par conséquent consolide une entité dès lors que les 3 critères suivants sont réunis :

- HSBC France détient le pouvoir sur l'entité ;
- est exposée aux rendements variables de l'entité ;
- et à la capacité d'agir sur ces rendements.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont mises en évidence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

En cas de regroupement d'entreprises en plusieurs étapes, les participations précédemment détenues sont réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition et la plus-value ou la moins-value en découlant est constatée en compte de résultat.

Si le montant de l'actif net acquis excède la somme du montant ou de la juste valeur de la participation, la différence est immédiatement portée en compte de résultat.

Tous les changements de participation de la société mère dans une filiale, n'entraînant pas une perte de contrôle, sont comptabilisés comme des transactions entre actionnaires et inscrits en capitaux propres.

Les entités contrôlées par le groupe sont consolidées de la date à laquelle le groupe obtient le contrôle à celle à laquelle le groupe perd le contrôle de l'entité.

Le groupe procède à une revue du périmètre de consolidation dès lors qu'apparaissent des changements dans les faits et circonstances déterminant le contrôle des entités.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

2 Principes comptables significatifs

a Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêté comptable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Toute composante de gain ou de perte sur un élément non monétaire rattachée aux taux de change est comptabilisée au compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, ainsi que les engagements des succursales, filiales et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

2 Principes comptables significatifs tables (suite)

b Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

c Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'il existe un indice de dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ; et
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables significatifs (suite)

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucun indice de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ; et
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, les conditions du marché, le comportement de la clientèle, les informations sur la gestion des portefeuilles, les techniques de gestion, de recouvrement et de redressement du marché. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Passage en pertes

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises des dépréciations

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

Prêts renégociés

Les prêts ayant fait l'objet d'un test de dépréciation collectif et dont les conditions auraient été renégociées ne sont plus considérés à des fins d'évaluation comme étant en souffrance, mais comme des créances à jour, une fois reçu le nombre minimum de paiements requis en vertu des nouvelles conditions négociées. Les prêts renégociés sont pris en compte lors du calcul des provisions pour dépréciation collective en les séparant du reste du portefeuille de prêts, pour mettre en valeur le fait que ce segment du portefeuille est souvent associé à des taux de perte plus élevés. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et dont les conditions auraient été renégociées sont soumis à un examen permanent en vue de déterminer s'ils continuent de faire l'objet d'une dépréciation ou s'ils doivent être considérés comme étant en souffrance. La valeur comptable des prêts comptabilisés comme étant renégociés reste dans cette catégorie jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la sortie des prêts du bilan. Les intérêts des prêts renégociés sont comptabilisés sur la base des nouvelles conditions contractuelles issues de la renégociation.

Un prêt renégocié sort du bilan en cas d'annulation de la convention existante et de signature d'une nouvelle convention reposant sur des conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié en devienne un instrument financier sensiblement différent.

2 Principes comptables significatifs (suite)

d Dépréciations sur investissements financiers disponibles à la vente

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes, afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

- Un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les autres capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, la dépréciation sera reprise via le compte de résultat lors de la comptabilisation de l'appréciation de la juste valeur ;
- Pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation sont comptabilisées *via* le compte de résultat. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables significatifs (suite)

e Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent. La méthode du taux d'intérêt effectif consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier (ou de groupes d'actifs ou passifs financiers) et à ventiler les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

f Autres produits

Commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts" (voir Note 2 e).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

2 Principes comptables significatifs (suite)

g Contrats d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements. Les primes de ces contrats sont enregistrées en tant que chiffre d'affaires et la hausse de la valeur comptable des engagements qui en résulte est comptabilisée en charge.

Les primes brutes de l'assurance prévoyance correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renonciation, en respectant la césure de l'exercice. Le poste "primes à recevoir" est mouvementé des primes émises et non encaissées à la date de clôture. Les primes couvrant une période postérieure à la date du bilan sont constatées d'avance au prorata temporis.

Les primes de réassurance sont comptabilisées pour la même période comptable que les primes des contrats d'assurance directe auxquels elles se réfèrent.

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Des provisions pour sinistres à payer sont constituées en fonction des événements connus et en cours de traitement, d'autres provisions existent pour tenir compte de sinistres avérés mais non encore connus. Ces dernières sont calculées par la direction de l'actuariat, d'après des statistiques historiques de sinistralité.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils réfèrent.

Engagements au titre des contrats d'assurance

Les engagements au titre des contrats d'assurance-vie en unités monétaires correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Dans les comptes IFRS, les actifs pris en représentation de ces contrats sont valorisés au prix de de marché. Les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat financier. Une participation aux bénéfices différée est alors enregistrée en charge et vient augmenter les engagements futurs de la compagnie d'assurance vis-à-vis de ses assurés.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles il aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements des assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables significatifs (suite)

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au Code des Assurances les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait via un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85% du solde financier doit être respectée.

Valeur actualisée des contrats d'assurances existants

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurance HSBC Assurances Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

La PVIF est un actif incorporel dont les variations de valeurs sont comptabilisées en résultat.

Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire

Bien que les contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent comptabilisés en tant que contrats d'assurance, comme le permet la norme IFRS 4. Les primes de ces contrats sont enregistrées en tant que chiffre d'affaires et la hausse de la valeur comptable des engagements qui en résulte est comptabilisée en charge.

En cas de plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont la participation discrétionnaire aux bénéfices reflète principalement la performance actuelle du portefeuille de placements, la hausse correspondante des engagements est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global, en fonction du traitement accordé aux plus-values latentes sur les actifs correspondants. Dans le cas de moins-values nettes latentes, une participation différée active ne peut être comptabilisée que si son recouvrement est fortement probable. Les variations des engagements issus des plus- ou moins-values réalisées sur les actifs concernés sont inscrites au compte de résultat.

2 Principes comptables significatifs (suite)

h Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la “Juste valeur par résultat” dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n’ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la “Juste valeur par résultat” si le groupe a l’intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu’à l’échéance ;
- les actifs financiers (à l’exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la “Juste valeur par résultat” dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s’effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l’actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

i Prêt/Emprunt de Titres

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d’espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

3 Regroupement d’entreprises et cession de filiales

Le 13 décembre 2013, HSBC France a racheté 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. L’opération a été réalisée moyennant un règlement en numéraire de 514 millions EUR, sans aucune plus-value ou moins-value réalisée par HSBC Bank plc.

A des fins comptables, HSBC Assurances Vie (France) a été consolidée par intégration globale au sein du périmètre de HSBC France au 31 décembre 2013. Par mesure de simplification, le compte de résultat généré en 2013 par l’activité d’Assurance a été intégralement maintenu au sein de HSBC Bank plc.

Cette opération d’acquisition ayant eu lieu au sein du même Groupe, elle ne relève pas de la norme IFRS 3 “Regroupement d’entreprises” et n’a pas, en conséquence, été soumise à l’exercice de juste valeur des actifs et passifs identifiables. L’opération a généré un écart d’acquisition négatif de 275 millions EUR qui a été comptabilisé dans les capitaux propres consolidés de HSBC France. Les entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2013 suite à ce rachat sont énumérées à la Note 20 “Liste des sociétés consolidées”.

En dehors de l’acquisition de HSBC Assurances Vie (France), HSBC France a poursuivi la simplification de sa structure juridique, détaillée en Note 20. L’impact de ces opérations de déconsolidation est non significatif au 31 décembre 2014.

La contribution de HSBC Assurances Vie (France) au résultat de HSBC France au 31 décembre 2014 s’élève à (39) millions EUR (résultat de l’exercice après impôt) et à titre indicatif à (79) millions EUR au 31 décembre 2013.

Etats financiers consolidés (suite)**4 Produit net bancaire (éléments significatifs)**

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 1 817 millions EUR (2013 : 2 125 millions EUR) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Produits		
Commissions perçues sur actifs financiers ou dettes financières non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif ²	701	683
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	209	213
Revenus sur titres cotés	1 318	820
Revenus sur titres non cotés ¹	11	5
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur ²	(348)	(405)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif ²	(209)	(216)
Commissions versées sur fonds de placements et autres activités fiduciaires où HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	-	-
Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non financiers	14	3
Résultat net de cession des investissements financiers	43	11
- plus et (moins) values de cession sur actions et autres titres à revenu variable	(4)	(1)
- plus et (moins) values de cession sur obligations et autres titres à revenu fixe	28	(3)
- pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe	19	15
Dépréciation pour risques de crédit	(112)	(97)
- (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	(104)	(95)
- dotations nettes pour dépréciations des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe	(8)	-
- dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risque de crédit des provisions	-	(2)

1 Dividendes et intérêts.

2 Les montants de marges d'intérêt et de commissions versées ont été revus par souci de rapprochement avec le compte de résultat.

5 Salaires et avantages au personnel

a Montant de la masse salariale¹

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Salaires	692	671
Charges salariales	184	183
Avantages postérieurs à l'emploi	72	67
	948	921

1 Y compris HSBC Assurances Vie en 2014.

Les effectifs inscrits du groupe HSBC France à la fin de l'exercice se répartissent comme suit¹ :

	31.12.2014	31.12.2013
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.....	3 831	3 831
Banque commerciale.....	1 470	1 551
Banque de financement, d'investissement et de marchés	710	660
Banque privée	107	118
Fonctions support et autres ²	3 675	3 731
Total³	9 793	9 891

1 Afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC, les effectifs au 31 décembre 2013 et 2014 sont désormais présentés par ligne métier.

2 Y compris les personnes en CFCS et les expatriés.

3 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France et ses deux filiales HSBC Global Asset Management et HSBC Assurances Vie.

b Engagements de retraites et autres avantages assimilés

1. Principes

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuariels par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

2. Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2014, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2015, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Réévaluation différée	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de morbidity
Au 31.12.2014						
France	2,0	2,0 ¹	1,5	1,5	2,7	- ²
Au 31.12.2013						
France	3,0	3,0 ¹	2,0	2,0	3,0	- ²

1 Taux de rendement attendu des fonds propres.

2 HSBC France utilise la table de mortalité TGH/TGF05.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

3. Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Actions	-	-
Obligations	11	12
Immobilier	-	-
Autres	-	-
Juste valeur des actifs des régimes	11	12
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	(169)	(173)
Engagements à prestations définies	(169)	(173)
Coût des services passés non encore comptabilisés	-	-
Passif net	(158)	(161)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Au 1 ^{er} janvier	173	168
Coût des services de la période	4	5
Charges d'intérêt	5	4
Cotisations des salariés	-	-
Pertes/(gains) actuariels	6	6
Prestations versées	(9)	(11)
Coût des services passés	-	-
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements ¹	(10)	1
Au 31 décembre	<u>169</u>	<u>173</u>

1 L'obligation relative à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 10 millions EUR a été sortie du périmètre de cette annexe.

Les pertes et gains actuariels de l'année se décomposent en :

- 9 millions EUR de changement d'hypothèses actuarielles : ces effets des changements d'hypothèses actuarielles sont dus à la baisse du taux d'actualisation (20 millions EUR) et à la mise à jour des taux de charges patronaux et compensées pour partie de l'hypothèse d'évolution des salaires et de revalorisation des pensions (11 millions EUR) ;
- (3) millions EUR liés à l'expérience : les effets liés à l'expérience proviennent des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qu'il s'est effectivement produit durant l'exercice.

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

(en millions d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Au 1 ^{er} janvier	12	12
Rendement attendu	1	1
Cotisations employeur	-	-
Cotisations des salariés	-	-
Gains actuariels	-	-
Prestations versées	(1)	(1)
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	(1)	-
Au 31 décembre	<u>11</u>	<u>12</u>

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

Régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Coût des services de la période	4	5
Charges d'intérêt	5	4
Marge nette d'intérêts sur régimes d'avantages d'actifs à prestations définies	-	-
Coût des services passés	-	-
Charge globale nette	<u>9</u>	<u>9</u>

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions

a Principes comptables

Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Plans d'attribution d'options sur actions

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Parmi les conditions d'acquisition figurent des critères de service et de performance. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies.

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

6 Paiements à base d'actions (suite)

b Déclinaison opérationnelle

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (The HSBC Share Plan) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "Group Performance Share Plan" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

1. Plan d'options de souscription d'actions du Groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Options de souscription d'actions sans conditions de performance

Des options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2003 sont devenues caduques en 2013 et celles attribuées en 2004 sont devenues caduques en 2014.

	2014		2013	
	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	15 832		24 178	
Options attribuées durant l'exercice	–	–	–	–
Options levées durant l'exercice	–	–	(5 968)	6,05
Options transférées durant l'exercice	–	–	–	–
Options devenues caduques durant l'exercice	(9 417)	7,22	(2 378)	6,14
Attributions nettes au 31 décembre	6 415		15 832	

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France ainsi qu'à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2003 sont devenues caduques en 2013 et celles attribuées en 2004 sont devenues caduques en 2014.

	2014		2013	
	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	1 320	–	1 320	–
Options attribuées durant l'exercice	–	–	–	–
Options levées durant l'exercice	–	–	–	–
Options transférées durant l'exercice	–	–	–	–
Options devenues caduques durant l'exercice	(1 320)	7,22	–	–
Attributions nettes au 31 décembre	–	–	1 320	–

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

L'amortissement de ces Plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

2. Plan d'actions gratuites du Groupe

Le Plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”.

Les “Group Performance Shares”

	2014	2013
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	–	–
Augmentation de capital	–	–
Actions attribuées durant l'exercice	45	–
Actions levées durant l'exercice	–	–
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	–	–
Attributions nettes au 31 décembre	45	–

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les “Restricted Shares”

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants (à l'exception des actions non qualifiées attribuées aux impatriés, lesquelles sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivantes et de trois ans pour les 34 % restantes).

	31.12.2014	31.12.2013
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	3 934	8 717
Actions attribuées durant l'exercice	1 888	1 431
Actions acquises durant l'exercice	(2 119)	(6 145)
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	(43)	(69)
Augmentation de capital	–	–
Attributions nettes au 31 décembre	3 660	3 934

Cette catégorie d'actions gratuites ne peut faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2014, un montant de 9,8 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours.

6 Paiements à base d'actions (suite)

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées

en 2014 au titre de la performance de l'année 2013 est réputée débiter au 1^{er} janvier 2013. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

3. Augmentation de capital réservée aux employés

En 2014, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 1 763 449 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 11,8 millions EUR.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 1,6 million EUR pour le groupe.

7 Impôt sur les bénéfices

a Charge d'impôt courante et différée

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1er janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2014 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

Charge d'impôt courante différée

(en millions d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts courants	186	161
Impôts différés	(153)	2
Total de la charge d'impôt	33	163
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	14,1	29,6

La forte variation des impôts différés entre 2013 et 2014 s'explique par la baisse du résultat IFRS en particulier sur les émissions de *Covered Bonds*, générant un produit d'impôt différé.

Etats financiers consolidés (suite)

7 Impôt sur les bénéfices (suite)

Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	Charge d'impôt globale	%	Charge d'impôt globale	%
Impôt à taux normal	88	38,0	208	37,8
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger ..	0	0,1	1	0,1
Opérations imposées à taux réduit en France.....	(1)	(0,6)	(3)	(0,6)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(54)	(23,4)	(43)	(7,7)
Charge d'impôt globale	33	14,1	163	29,6

Bien que devant être appliquée temporairement jusqu'à fin 2012, la Loi de Finances 2013 a augmenté la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 % pour les exercices 2013 et 2014. La Loi de Finances 2014 a prorogé cette contribution d'un an, jusqu'au 30 décembre 2016. En pratique, elle sera donc applicable pour les exercices 2014 et 2015 (cependant, le taux d'impôt différé ne tient pas compte de cette contribution).

En conséquence, le taux d'imposition en France en 2014 est maintenu à 38 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions EUR.

b CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Comme mentionné ci-dessus la CVAE comptabilisée en 2014 a été classée dans la ligne "Impôt sur le bénéfice". L'impact de cette décision est un classement, en 2014, d'une charge de 28,6 millions EUR (2013 : 41 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 1,6 million EUR (2013 : -1 million EUR).

c Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2014, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat. A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le Groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,2 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2014.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinées à améliorer la qualité des produits et services proposées à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique et la rénovation des locaux administratifs ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses ont été notamment réalisées afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, l'optimisation des plateformes monétiques, l'amélioration continue de nos processus et la réponse à des besoins réglementaires ;

7 Impôt sur les bénéfices (suite)

- formation : plus de trois cent dix milles heures de formation. Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2014 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de sécurité et santé au travail ;
- recrutement : le CICE a également permis de faire croître de manière très significative le nombre de recrutements par rapport à l'année précédente.

8 Dividendes versés en 2014 et 2013

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	EUR par action	Montant	EUR par action	Montant
1 ^{er} acompte sur dividende pour l'année en cours	–	–	1,78	120
Dividende versé au titre de l'année précédente	–	–	3,56	240
		–		360

Dividendes au titre de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration du 6 février 2015 va proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015, de distribuer un dividende de 2,23 EUR par action au titre de l'exercice 2014.

Dividendes au titre de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2013 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2013 de 1,78 EUR par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 21 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration du 14 février 2014 a également proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2014, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2013.

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31.12.2014	31.12.2013
Bénéfice par action	2,94	5,68
Bénéfice par action après dilution	2,94	5,68
Dividende par action	2,23	1,78

Le bénéfice par action Part du Groupe est calculé en divisant le résultat de 198 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2013, le bénéfice était de 383 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2013).

Aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise en 2014.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier

Le Groupe HSBC en France inclut, d'une part, le groupe HSBC France, et d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions.

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de métiers suivantes :

- La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris les métiers Assurance et Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.

Au sein du Groupe HSBC, l'activité Assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de *l'embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants. La PVIF est calculée à partir d'une projection des flux de trésorerie attendus, retraités d'une série d'hypothèses afin de prendre en compte les conditions locales de marché et le jugement de la direction sur les tendances futures. Il s'agit principalement d'hypothèses économiques et non économiques, ainsi que d'anticipations sur le comportement des titulaires de contrats. Ces hypothèses sont sujettes à des incertitudes et peuvent contribuer à la volatilité des résultats de l'activité d'Assurance (cf. Note 18, pages 171 à 176).

- La Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de Banque d'investissement et de financement ainsi que de Banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

La colonne "Autres" comprend, principalement, la variation de la juste valeur liée au risque de crédit propre à HSBC France de la dette émise classée en option juste valeur.

HSBC France s'appuie sur des fonctions centrales et support dont le coût est réparti analytiquement entre les métiers.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Bénéfice/(perte) de l'exercice

31.12.2014

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
	Marge nette d'intérêt	904	416	301	29	1	(36)
Commissions	307	216	113	21	0	0	657
Activité de trading et de couverture	(273) ¹	0	260	4	9	36	36
Autres produits d'exploitation	(282) ²	23	47	(14)	(56)	0	(282)
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	656	655	721	40	(46)	0	2 026
Dépréciations pour risques de crédit	(21)	(79)	(12)	(0)	(0)	–	(112)
Produit net bancaire	635	576	709	40	(46)	0	1 914
Total charges d'exploitation	(778)	(395)	(437)	(40)	(12)	0	(1 662)
Résultat d'exploitation	(143)	181	272	–	(58)	–	252
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	(143)	181	272	–	(58)	–	252
Impôt sur les bénéfices							(36)
Résultat net – périmètre France							216
Ajustement périmètre ³							(17)
Résultat net – périmètre légal							199

1 Principalement l'impact des couvertures non éligibles du portefeuille de crédits immobiliers. L'ensemble des résultats sont commentés dans la partie "Rapport de gestion".

2 Principalement l'impact de la PVIF.

3 Principalement HSBC Bank plc Paris Branch.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

31.12.2013

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter-segment</i>	<i>Total</i>
Marge nette d'intérêt	896	415	274	29	4	(35)	1 583
Commissions	289	228	115	19	1	0	652
Activité de trading et de couverture	58 ¹	(1)	366	3	(7)	35	454
Autres produits d'exploitation	(229)	9	15	(8)	(20)	(1)	(234)
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	1 014	651	770	43	(22)	(1)	2 455
Dépréciations pour risques de crédit	(24)	(73)	–	–	–	–	(97)
Produit net bancaire	990	578	770	43	(22)	(1)	2 358
Total charges d'exploitation	(776)	(386)	(501)	(27)	(11)	1	(1 700)
Résultat d'exploitation	214	192	269	16	(33)	–	658
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	(4)	–	–	–	(4)
Résultat avant impôt	214	192	265	16	(33)	–	654
Impôt sur les bénéfices							(202)
Résultat net – périmètre France							452
Ajustement périmètre ²							(69)
Résultat net – périmètre légal							383

1 Principalement l'impact des couvertures non éligibles du portefeuille de crédits immobiliers. L'ensemble des résultats sont commentés dans la partie "Rapport de gestion".

2 Principalement HSBC Bank plc Paris Branch.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Autres informations sur le résultat sur le périmètre dit managérial (HSBC en France)

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2014							
Produit net bancaire	635	576	709	40	(46)	0	1 914
– externe	672	501	700	25	(55)	26	1 869
– inter-segment	(37)	75	9	15	9	(26)	45
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants	(143)	181	272	0	(58)	(0)	252
– dépréciations, amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(53)	0	(53)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties	(21)	(79)	(12)	(0)	(0)	0	(112)
– provisions sur instruments financiers	–	(0)	(4)	0	0	0	(4)
31 décembre 2013							
Produit net bancaire	990	578	770	43	(22)	(1)	2 358
– externe	1 024	521	714	23	(7)	29	2 304
– inter-segment	(34)	57	56	20	(15)	(30)	54
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants	214	192	265	16	(33)	–	654
– dépréciations, amortissements et provisions	(3)	–	–	–	(53)	–	(56)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties	(24)	(73)	–	–	–	–	(97)
– provisions sur instruments financiers	–	–	(1)	–	–	–	(1)

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Informations sur le bilan

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	Total
31 décembre 2014							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations ¹	17 034	10 017	8 393	795	0	0	36 240
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint ..	1	—	—	—	—	—	1
Total Actif	44 660	9 983	156 192	577	18	(10 412)	201 018
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	13 518	10 230	9 388	499	—	—	33 635
Total Passif	44 660	9 983	156 192	577	18	(10 412)	201 018
31 décembre 2013							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations ¹	15 870	9 427	8 723	706	—	—	34 726
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint ..	1	—	—	—	—	—	1
Total Actif	42 087	10 442	165 000	725	321	(9 682)	208 893
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	13 191	10 103	9 117	472	—	—	32 883
Total Passif	42 087	10 442	165 000	725	321	(9 682)	208 893

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les Opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1er janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans les notes annexes décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instruments financiers et par méthode d'évaluation.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2014

	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
Actifs financiers								
(en millions d'euros)								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	523	-	-	523
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	367	-	-	367
Portefeuille de transaction	38 720	-	-	-	-	-	-	38 720
Actifs financiers sous option juste valeur	-	6 156	-	-	-	-	-	6 156
Instruments dérivés	69 980	-	-	-	-	26	561	70 567
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	-	-	6 022	-	-	-	-	6 022
Prêts et créances sur la clientèle ¹	-	-	36 240	-	-	-	-	36 240
Opérations de prise en pension – hors trading ¹	-	-	14 796	-	-	-	-	14 796
Investissements financiers disponibles à la vente	-	-	-	24 672	-	-	-	24 672
Autres actifs	-	-	-	-	283	-	-	283
Créances rattachées	-	-	-	-	1 021	-	-	1 021
Total des actifs financiers	108 700	6 156	57 058	24 672	2 194	26	561	199 367
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	1 651
Total de l'actif								201 018
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit ¹	-	-	-	-	7 021	-	-	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	-	-	-	-	33 635	-	-	33 635
Opérations de mise en pension de titres – hors trading ¹	-	-	-	-	15 938	-	-	15 938
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	368	-	-	368
Portefeuille de transaction	29 407	-	-	-	-	-	-	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur	-	6 911	-	-	-	-	-	6 911
Instruments dérivés	68 750	-	-	-	-	645	188	69 583
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	9 237	-	-	9 237
Passif d'assurance	-	-	-	-	20 803	-	-	20 803
Autres passifs	-	-	-	-	989	-	-	989
Dettes subordonnées	-	-	-	-	276	-	-	276
Dettes rattachées	-	-	-	-	714	-	-	714
Total des passifs financiers	98 157	6 911	-	-	88 981	645	188	194 882
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	6 136
Total du passif								201 018

1 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1er janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Etats financiers consolidés (suite)

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

	31.12.2013							
(en millions d'euros)	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	5 994	-	-	5 994
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	607	-	-	607
Portefeuille de transaction	41 601	-	-	-	-	-	-	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur	-	6 239	-	-	-	-	-	6 239
Instruments dérivés	59 137	-	-	-	-	15	354	59 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	5 707	-	-	-	-	5 707
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	34 528	-	-	-	-	34 528
Opérations de prise en pension – hors trading ¹	-	-	28 012	-	-	-	-	28 012
Investissements financiers disponibles à la vente	-	-	-	23 690	-	-	-	23 690
Autres actifs	-	-	-	-	260	-	-	260
Créances rattachées	-	-	-	-	1 130	-	-	1 130
Total des actifs financiers	100 738	6 239	68 247	23 690	7 991	15	354	207 274
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	1 619
Total de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	208 893
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	4 091	-	-	4 091
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	32 883	-	-	32 883
Opérations de mise en pension de titres – hors trading ¹	-	-	-	-	33 525	-	-	33 525
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	585	-	-	585
Portefeuille de transaction	37 031	-	-	-	-	-	-	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur	-	8 129	-	-	-	-	-	8 129
Instruments dérivés	55 614	-	-	-	-	460	517	56 591
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	9 017	-	-	9 017
Passif d'assurance	-	-	-	-	19 354	-	-	19 354
Autres passifs	-	-	-	-	857	-	-	857
Dettes subordonnées	-	-	-	-	16	-	-	16
Dettes rattachées	-	-	-	-	897	-	-	897
Total des passifs financiers	92 645	8 129	-	-	101 225	460	517	202 976
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 917
Total du passif	-	-	-	-	-	-	-	208 893

1 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1er janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

12 Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classées comme “Portefeuille de transaction” les actifs financiers acquis dans l’intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d’un portefeuille d’instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d’une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont vendus. Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d’une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs sont comptabilisés au compte de résultat au poste “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction”.

(en millions d’euros)	31.12.2014	31.12.2013
Actifs de transaction		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	20 763	26 337
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	17 957	15 264
	38 720	41 601

(en millions d’euros)	31.12.2014	31.12.2013
Effets publics et valeurs assimilées	639	2 375
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 866	30 274
Titres de participation	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 869	6 474
Prêts et créances sur la clientèle	3 346	2 478
	38 720	41 601

Sont inclus dans le tableau ci-dessus pour HSBC France, les titres de créances délivrés par les banques et autres institutions financières pour un montant de 4 646 millions EUR (2013 : 5 851 millions EUR) et par différents gouvernements pour un montant de 2 281 millions EUR (2013 : 2 538 millions EUR) et qui sont garantis.

13 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

Au 31 décembre 2014, les actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat sont intégralement détenus par HSBC Assurances Vie (France).

Un instrument financier, autre qu’un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s’il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s’il est désigné comme tel à l’initiation de l’opération. Le Groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l’évaluation ou la comptabilisation des actifs financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d’instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d’assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis de clients aux termes de contrats liés sont calculés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds liés, les variations étant constatées en compte de résultat. A défaut de désignation, les actifs liés aux engagements vis-à-vis de la clientèle seront classés dans les actifs disponibles à la vente et la variation de juste valeur sera comptabilisée directement dans les Capitaux Propres. Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l’information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;
- s’applique à un groupe d’actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d’instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

Etats financiers consolidés (suite)**13 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat** (suite)

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Actifs financiers sous option juste valeur :		
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	6 156	6 239
	6 156	6 239
Effets publics et valeurs assimilées	–	–
Obligations et autres titres à revenus fixes	907	1 118
Actions et autres titres à revenus variables	5 247	5 118
	6 154	6 236
Titres sous option de juste valeur	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	3
	2	3

14 Instruments dérivés

a Principes Comptables

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle que l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultanément à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues par le Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restante à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur.

Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

14 Instruments dérivés (suite)

b Emploi des instruments dérivés

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, pour gérer le portefeuille de risques résultant d'opérations avec la clientèle et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés (excepté les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture efficaces tels que définis dans l'IAS 39) sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, avec les opérations correspondantes utilisées pour y parvenir le cas échéant. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

31.12.2014						
(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Change	4 547	–	4 547	(4 506)	(1)	(4 507)
Taux d'intérêt.....	136 899	587	137 486	(135 849)	(832)	(136 681)
Actions	195	–	195	(50)	–	(50)
Dérivés de crédit	–	–	–	(6)	–	(6)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	141 641	587	142 228	(140 411)	(833)	(141 244)
Compensations.....			(71 661)			71 661
Total net			70 567			(69 583)

31.12.2013						
(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Change	3 637	4	3 641	(3 748)	–	(3 748)
Taux d'intérêt.....	122 835	365	123 200	(119 270)	(977)	(120 247)
Actions	101	–	101	(29)	–	(29)
Dérivés de crédit	(3)	–	(3)	–	–	–
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	126 570	369	126 939	(123 047)	(977)	(124 024)
Compensations.....			(67 433)			67 433
Total net			59 506			(56 591)

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

1. Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés, intérêt contractuel compris, non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les "Charges d'intérêts", avec les intérêts dus sur les créances émises. La quasi-totalité des produits dérivés souscrits par des entités du groupe sont gérés en lien avec les engagements financiers comptabilisés à leur juste valeur.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Change	153 241	139 967
Taux d'intérêt	4 135 613	5 640 972
Actions	4 103	8 042
Dérivés de crédit	158	126
Total des produits dérivés	<u>4 293 115</u>	<u>5 789 107</u>

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 158 millions EUR (2013 : 126 millions EUR) correspond à des achats de protection. HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

14 Instruments dérivés (suite)

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Solde non amorti au 1^{er} janvier	4	4
Nouvelles opérations	-	-
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	-	-
– paramètres inobservables devenus observables	-	-
– échéance ou fin, ou dérivés de compensation	-	-
Solde non amorti au 31 décembre	4	4

2. Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2014 et 2013, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>		<u>31.12.2013</u>	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Taux de change	-	133	-	211
Taux d'intérêt	49 199	9 269	60 470	9 246

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille AFS (*Available for sale*) et d'opérations de *lease*. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 26 millions EUR à l'actif et à 645 millions EUR au passif (au 31 décembre 2013 : 15 millions EUR à l'actif et 460 millions EUR au passif).

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Sur instruments de couverture	(255)	(41)
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert	259	35

Au 31 décembre 2014, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 4 millions EUR (au 31 décembre 2013 : une perte de 6 millions EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 561 millions EUR à l'actif et à 188 millions EUR au passif (au 31 décembre 2013 : 354 millions EUR à l'actif et 517 millions EUR au passif).

Juste valeur des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	<i>Actifs</i>	<i>Passifs</i>	<i>Actifs</i>	<i>Passifs</i>
Change	-	-	-	-
Taux d'intérêt	561	(188)	354	(517)
	561	(188)	354	(517)

Échéanciers des flux de trésorerie attendus

(en millions d'euros)	31.12.2014			
	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Actifs	19 172	11 636	3 762	270
Passifs	(16 046)	(10 758)	(7 247)	(2 736)
Exposition aux flux nets de trésorerie	3 126	878	(3 485)	(2 466)
(en millions d'euros)	31.12.2013			
	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Actifs	24 371	16 227	4 693	1 092
Passifs	(16 254)	(7 250)	(7 133)	(5 376)
Exposition aux flux nets de trésorerie	8 117	8 977	(2 440)	(4 284)

14 Instruments dérivés (suite)

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	2014	2013
Au 1^{er} janvier	(54)	78
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	259	(111)
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	(90)	(93)
Impôts différés	(60)	72
Au 31 décembre	55	(54)

Au 31 décembre 2014, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 4,5 millions EUR (au 31 décembre 2013 : une perte de 10,5 millions EUR).

3. Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêt :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2014, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 4,9 millions EUR (au 31 décembre 2013 : un passif de 9,2 millions EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

15 Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 13) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d'investissement financier classé en instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2014 et 2013.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en "Titres disponibles à la vente : – profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers" ;

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	1 543	3 317
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	23 129	20 373
	24 672	23 690

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeurs assimilées	205	205	–	–
– titres disponibles à la vente	205	205	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 259	24 259	23 470	23 470
– titres disponibles à la vente	24 259	24 259	23 470	23 470
Actions	208	208	220	220
– titres disponibles à la vente	208	208	220	220
Total des investissements financiers	24 672	24 672	23 690	23 690

16 Transfert d'actifs financiers

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures ad hoc. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les *cash-flows* d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces *cash-flows* sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue.
- (iii) Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :
 - soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré ;
 - soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en gardant le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

Dans un petit nombre d'opérations de titrisation, le groupe n'a ni transféré, ni conservé l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des actifs transférés, et il a gardé le contrôle de ces derniers. Parmi les circonstances pouvant amener le groupe à rester impliqué dans les actifs transférés se trouve la conservation de droits de gestion sur les actifs transférés, la participation à une transaction sur dérivé avec le véhicule de titrisation ou le maintien d'une participation dans ce dernier. Lorsque le groupe reste impliqué dans les actifs transférés, il continue de comptabiliser ces derniers à hauteur de son implication continue, tout en comptabilisant un engagement associé. La valeur comptable nette des actifs transférés et des engagements associés représente les droits et obligations conservés par le groupe.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé.

	31.12.2014		31.12.2013	
	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>
(en millions d'euros)				
Opération de pension de titres	22 200	22 200	29 653	29 653
Opération de prêt de titres ¹	2 158	2 158	–	–
Total	24 358	24 358	29 653	29 653

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2014, HSBC France réalise des opérations de prêt/emprunt de titre.

Etats financiers consolidés (suite)**17 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint**

Au 31 décembre 2014, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'une seule entité sur laquelle elle exerce un contrôle conjoint. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	<u>31.12.2014</u>		
	<i>Participation du groupe</i>		
	<i>Activité</i>	<i>dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	 Holding	 51 %	–
	<u>31.12.2013</u>		
	<i>Participation du groupe</i>		
	<i>Activité</i>	<i>dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	Holding	51 %	–

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(Chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Actif circulant	2	2
Actif immobilisé	–	–
Passif court terme	–	–
Passif long terme	2	2
Produits	–	–
Charges	–	–

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Coût		
Ecarts d'acquisition – valeur nette comptable	337	337
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable	38	38
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ('PVIF')	<u>334</u>	<u>493</u>
	<u>709</u>	<u>869</u>

a Ecarts d'acquisition

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, en ce compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

(en millions d'euros)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Coût		
Au 1^{er} janvier	370	370
Acquisitions	–	–
Cessions	–	–
Ecart de conversion	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–
Au 31 décembre	<u>370</u>	<u>370</u>
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(33)	(33)
Cessions	–	–
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–
Au 31 décembre	<u>(33)</u>	<u>(33)</u>
Valeur comptable au 31 décembre	<u>337</u>	<u>337</u>

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation, à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste-valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Au 31 décembre 2014, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT ont été réalisés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière a été déterminée selon l'approche dite du *Discounted Cash Flow* (DCF) qui consiste à valoriser une activité en actualisant, au coût des fonds propres, les *cash-flows* disponibles pour l'actionnaire. Lorsque cela s'est avéré pertinent, HSBC France a utilisé une approche multi-critères en combinant à la méthode dite du DCF, une méthode analogique. Cette méthode dite des comparables consiste à valoriser une UGT en appliquant à ses paramètres d'activité, différents multiples.

Le choix des paramètres financiers traduit la stratégie de détention à long terme des UGT par HSBC France. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe HSBC France alloue aux différentes UGT. Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs découle d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de variables financières et économiques, dont le taux sans risque ainsi qu'une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces paramètres financiers sont définis par la Direction selon les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Les valeurs d'utilité ainsi obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés, ainsi qu'aux hypothèses de normalisation dans le temps de ces flux. La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition implique nécessairement que la Direction recoure dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

Au 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. En 2014 et 2013, le groupe HSBC France n'a pas comptabilisé de dépréciation sur ses écarts d'acquisition.

	Ecart d'acquisition au 31.12.2014		Ecart d'acquisition au 31.12.2013		Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale	
	En millions d'euros	Taux d'actualisation %	En millions d'euros	Taux d'actualisation %	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale %	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale %
Banques d'entreprises	169	10	169	10	2,00	2,00
Gestion d'actifs	66	8	66	10	2,00	2,00
Banque de détail	64	9	64	9	2,00	2,00
Banque privée	63	9	63	8	2,00	2,00
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus ¹	362	—	362	—	2,00	2,00

¹ Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs et 4 millions EUR pour la Banque de détail. Sont également inclus les droits au bail pour un montant de 12 millions EUR pour la Banque de détail.

b Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

Marques commerciales	10 ans
Droits au bail	généralement entre 5 et 12 ans
Logiciels créés	entre 3 et 5 ans
Logiciels achetés	entre 3 et 5 ans
Fonds de commerce	entre 3 et 10 ans
Autres	généralement 10 ans

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Fonds de commerce</i>	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût					
Au 1^{er} janvier 2014	21	18	70	14	123
Acquisitions	–	–	6	1	7
Cessions	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	6	1	7
Au 31 décembre 2014	21	18	82	16	137
Cumul des amortissements					
Au 1^{er} janvier 2014	(9)	(18)	(57)	(1)	(85)
Charges d'amortissement de l'année	–	–	(8)	–	(8)
Dépréciations de l'année	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–	–
Dotations liées aux dépréciations	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	(6)	–	(6)
Au 31 décembre 2014	(9)	(18)	(71)	(1)	(99)
Valeur comptable au 31 décembre 2014	12	–	11	15	38

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

(en millions d'euros)	Fonds de commerce	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2013	21	142	66	12	241
Acquisitions	–	–	7	1	8
Cessions	–	–	–	(1)	(1)
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	–	(124)	(3)	2	(125)
Au 31 décembre 2013	<u>21</u>	<u>18</u>	<u>70</u>	<u>14</u>	<u>123</u>
Cumul des amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2013	(6)	(142)	(52)	(2)	(202)
Charges d'amortissement de l'année	–	–	(8)	1	(7)
Dépréciations de l'année	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–	–
Dotations liées aux dépréciations	–	–	–	–	–
Reprises de dépréciations	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	(3)	124	3	–	124
Au 31 décembre 2013	<u>(9)</u>	<u>(18)</u>	<u>(57)</u>	<u>(1)</u>	<u>(85)</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2013	<u>12</u>	<u>–</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>38</u>

c PVIF

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Mouvements de la PVIF

(en millions d'euros)	2014	2013
Au 1 ^{er} janvier	<u>493</u>	<u>458</u>
Augmentation liée aux affaires nouvelles de l'année en cours	<u>53</u>	<u>59</u>
Mouvement des contrats existants (dont écarts de rendement des placements et changements d'hypothèses d'investissement)	<u>(209)</u>	<u>(21)</u>
Écart de change et autres mouvements	<u>(3)</u>	<u>(3)</u>
Au 31 décembre	<u>334</u>	<u>493</u>

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés¹

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Taux moyen pondéré sans risque.....	1,21 %	2,38 %
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	1,73 %	4,69 %
Hypothèse d'inflation des frais	2,00 %	2,00 %

¹ Pour 2014, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,73 %, auquel s'ajoute une marge pour risque de 49 millions EUR. En 2013, un taux global de 4,6 % a été utilisé. Ce taux équivaut à un taux d'actualisation en valeur de marché de 3,08 % plus une marge pour risque de 43 millions EUR.

Les marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont (en millions d'euros)¹.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Risque opérationnel.....	7	7
Risque de modèle	15	15
Risque de volatilité.....	27	21

¹ Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF en millions EUR pour HSBC Assurances Vie.

	<u>PVIF au 31.12.2014</u>	<u>PVIF au 31.12.2013</u>
+ 100 points de bases du taux sans risque	111	(4,6)
- 100 points de bases du taux sans risque ¹	(389)	(53,3)
+ 100 points de bases du taux d'actualisation	(19,5)	(27,9)
- 100 points de bases du taux d'actualisation	22,7	32,5

¹ Lorsqu'une baisse de - 100 points de base du taux sans risque aboutit à un taux négatif, l'effet de la PVIF est calculé sur un taux sans risque de 0 %.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer l'impact de ces stress.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

La PVIF est également basée sur des hypothèses non économiques dont la mortalité, la morbidité, les taux de rachat et les niveaux de frais.

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2013, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renoncations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF après impôt

	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2014¹	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2013 ¹
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	(12,0)	(13,2)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	13,0	13,7
Hausse de 10 % des taux de rachat	(28,0)	(27,6)
Baisse de 10 % des taux de rachat	31,0	30,5
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(25,0)	(23,7)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	24,0	23,7

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2014 et 2013.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

19 Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

19 Immobilisations corporelles (suite)

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2014	423	583	1 006
Acquisitions	108	33	141
Ajustements de juste valeur	16	–	16
Cessions	(2)	(1)	(3)
Différences de change et autres variations	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	3	(9)	(6)
Au 31 décembre 2014	548	606	1 154
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2014	(25)	(387)	(412)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(43)	(45)
Cessions	–	1	1
Ecart de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	8	8
Au 31 décembre 2014	(27)	(421)	(448)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	521	185	706
(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2013	104	422	526
Acquisitions	2	27	29
Ajustements de juste valeur	6	–	6
Cessions	–	(1)	(1)
Différences de change et autres variations	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	311	135	446
Au 31 décembre 2013	423	583	1 006
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2013	(24)	(206)	(230)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(1)	(46)	(47)
Cessions	–	1	(1)
Ecart de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(136)	(136)
Au 31 décembre 2013	(25)	(387)	(412)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	398	196	594

Etats financiers consolidés (suite)**19 Immobilisations corporelles** (suite)**b Immeubles de placement**

L'immeuble de placement est détenu par HSBC Assurances Vie (France)¹

(en millions d'euros)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Juste valeur		
Au 1 ^{er} janvier	319	313
Acquisitions	105	0
Ajustements de juste valeur	13	6
Change et autres variations	0	-
Au 31 décembre	<u>437</u>	<u>319</u>

¹ Inclus dans les terrains et constructions.

Cet immeuble est valorisé sur la base de sa valeur vénale au 31 décembre de chaque année par des experts professionnels indépendants qui peuvent se prévaloir d'une expérience récente dans l'évaluation de biens du même type et situés dans le même secteur.

20 Liste des sociétés consolidées

a Filiales de HSBC France

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2014	% 2013
Réseaux bancaires					
COPARI	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Financière d'Uzès ¹	France	MEE	Sté financière	–	34,0
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Banque	99,9	99,9
SARL Neuilly Valeurs	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 22	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 23	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 24	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 25	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 3	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 8	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgium)	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubai	IG	Sté financière	85,0	85,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

¹ Cession le 10 février 2014.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2014	% 2013
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	99,8	100,0
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities (France))	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France)) (ex-Hervet Participations)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)/OT de Place ¹	France	IG	Sté financière	25,0	—
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Leasing Holding (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi ba (ex-DEM 20)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu (ex-DEM 21)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

¹ Acquisition le 02/04/2014.

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2014	% 2013
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG Contrôle	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	conjoint	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Service Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	18,5	18,5
HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France))	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
Sinopia TRS1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG	Allemagne	IG	Sté financière	90,0	90,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	100,0	100,0
SCI HSBC Assurances Immo ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM3 - HSBC Objectif 3-6-8 FCP3DEC	France	IG	Sté financière	73,4	72,8
OPCVM6 - Elysées Ecrins FCP	France	IG	Sté financière	99,9	99,9
OPCVM8 - Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 - Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC	France	IG	Sté financière	85,5	85,1
HSBC US Equity CL.H-USD C.3DEC	France	IG	Sté financière	85,9	54,7
HSBC Horizon 2013-2015 FCP	France	IG	Sté financière	55,0	52,2
HSBC Horizon 2016-2018 FCP	France	IG	Sté financière	58,4	56,8
HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC	France	IG	Sté financière	93,0	92,4
HSBC Multimanager DEF.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	75,5	72,6
HSBC Multimanager EXPA.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	83,1	80,1
HSBC Multimanager HARM.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	74,1	72,5
HSBC Multimanager OFF.FCP3DEC	France	IG	Sté financière	60,7	62,3
HSBC Oblig. Monde C FCP ²	France	IG	Sté financière	51,9	51,9
HSBC Japane eq. CL.H EUR C.3DEC	France	IG	Sté financière	64,5	60,8
HSBC Multialp. Japan eq. A C3DEC	France	IG	Sté financière	59,1	50,9
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	56,1	52,0
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Enership ³	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Excofina ⁴	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
FinanCités ²	France	MEE	Sté de capital risque	15,4	15,4
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

² Changement de nom en 2014.

³ Liquidation.

⁴ Cession.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Entrées du périmètre

Euro Secured Notes Issuer (ESNI) / OT de Place.

Déconsolidation

HSBC OBLIG.MONDE C FCP (51,9 %).
FinanCités (15,4 %).

Cessions ou liquidations

Financière d'Uzès a été cédée.
Enership a été liquidée.

21 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-2, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Ces informations seront mises à disposition sur le site du Groupe HSBC (www.hsbc.com) avant le 1^{er} juillet 2015, ce qui exempt le Groupe HSBC France de publier ces informations de façon isolée.

22 Passifs financiers sous option juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des passifs financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe sont les suivantes :
 - **Emissions de titres de dette long terme**
Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les *swaps* de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, la variation de juste valeur sera également comptabilisée en compte de résultat.
 - **Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte**
La désignation sous option juste valeur des passifs financiers dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- s'applique à un groupe de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

22 Passifs financiers sous option juste valeur (suite)

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Dettes envers la clientèle ¹	97	208
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers ¹	19	19
Dettes représentées par un titre	6 780	7 887
Dettes subordonnées	15	15
	6 911	8 129

¹ Au 31 décembre 2013, les engagements vis-à-vis des clients aux termes des contrats financiers étaient présentés de manière agrégée avec les dettes envers la clientèle.

Au 31 décembre 2014, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 531 millions EUR pour le groupe HSBC France (164 millions EUR au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 123 millions EUR pour le groupe HSBC France (62 millions EUR au 31 décembre 2013).

En 2014, HSBC France a comptabilisé en résultat une perte de (61) millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (perte de (3) millions EUR en 2013).

23 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	406	450
Dettes sur paiements à base d'actions	22	28
Autres éléments de passif d'assurance	2	2
Autres éléments de passif	559	516
	989	996

Etats financiers consolidés (suite)

24 Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite . . .	42	–	(42)	39	–	(39)
– crédit-bail	94	–	(94)	89	2	(87)
– réévaluation des immobilisations	(12)	–	12	(11)	–	11
– autres différences temporaires	12	3	(9)	(56)	–	56
– déficits reportables	–	–	–	–	–	–
	136	3	(133)	61	2	(59)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Couverture de flux de trésorerie	30	(29)
Réserve des titres disponibles à la vente	84	67
Ecart actuariels	(20)	(10)

25 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'évènement passé ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

(en millions d'euros)	2014	2013
Au 1^{er} janvier	163	97
Dotations aux provisions	39	107
Provisions utilisées	(37)	(22)
Reprise de provisions	(21)	(21)
Acquisition/cession de filiales/entreprises	0	0
Variations de change, différences et autres mouvements	3	2
Au 31 décembre	147	163

26 Opérations de pension

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension sont considérées comme détenues au coût amorti ou à des fins de transaction.

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues à des fins de transaction sont incluses dans les portefeuilles de transaction à l'actif et au passif.

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues au coût amorti, ou hors portefeuille de transaction, sont présentées dans des lignes distinctes du bilan.

Cette présentation séparée a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2014 et s'applique également aux données comparatives.

Auparavant, les opérations de prises en pension hors portefeuille de transaction étaient incluses dans les "Prêts et créances aux établissements de crédit" et les "Prêts et créances à la clientèle", et les opérations de mises en pension hors portefeuille de transaction étaient incluses dans les "Dettes envers les établissements de crédit" et les "comptes créditeurs de la clientèle".

La répartition des opérations de mises en pension et des opérations de prises en pension en lien avec les prêts à la clientèle ou aux établissements de crédit est présentée dans le tableau suivant.

26 Opérations de pension (suite)

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Actif		
Banques	9 935	17 379
Clientèle	<u>4 861</u>	<u>10 633</u>
Total	<u>14 796</u>	<u>28 012</u>
Passif		
Banques	13 926	18 498
Clientèle	<u>2 012</u>	<u>15 027</u>
Total	<u>15 938</u>	<u>33 525</u>

27 Passifs des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	<u>Montant Brut</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant Net</u>
2014			
Contrats d'assurance-vie en unités monétaires			
Au 1 ^{er} janvier	115	(3)	112
Prestations versées	(20)	1	(19)
Augmentation des dettes aux assurés	20	(1)	19
Variations de change et autres mouvements	<u>4</u>	<u>-</u>	<u>4</u>
Au 31 décembre	119	(3)	116
Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire			
Au 1 ^{er} janvier	19 189	-	19 189
Prestations versées	-	-	-
Augmentation des dettes aux assurés	2 397	-	2 397
Variations de change et autres mouvements	<u>(950)</u>	<u>-</u>	<u>(950)</u>
Au 31 décembre	20 636	-	20 636
Contrats d'assurance-vie en unités de compte			
Au 1 ^{er} janvier	51	-	51
Prestations versées	(4)	-	(4)
Augmentation des dettes aux assurés	3	-	3
Variations de change et autres mouvements	<u>(2)</u>	<u>-</u>	<u>(2)</u>
Au 31 décembre	48	-	48
Total des engagements envers les assurés	<u>20 803</u>	<u>(3)</u>	<u>20 800</u>

Etats financiers consolidés (suite)

27 Passifs des contrats d'assurance (suite)

(en millions d'euros)	<u>Montant Brut</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant Net</u>
2013			
Contrats d'assurance-vie en unités monétaires			
Au 1 ^{er} janvier	110	–	110
Prestations versées	(17)	(1)	(18)
Augmentation des dettes aux assurés	22	(2)	20
Variations de change et autres mouvements	<u>0</u>	<u>–</u>	<u>0</u>
Au 31 décembre	115	(3)	112
Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire			
Au 1 ^{er} janvier	18 479	–	18 479
Prestations versées	(1 734)	–	(1 734)
Augmentation des dettes aux assurés	2 765	–	2 765
Variations de change et autres mouvements	<u>(322)</u>	<u>–</u>	<u>(322)</u>
Au 31 décembre	19 188	–	19 188
Contrats d'assurance-vie en unités de compte			
Au 1 ^{er} janvier	50	–	50
Prestations versées	(3)	–	(3)
Augmentation des dettes aux assurés	3	–	3
Variations de change et autres mouvements	<u>1</u>	<u>–</u>	<u>1</u>
Au 31 décembre	51	–	51
Total des engagements envers les assurés	<u>19 354</u>	<u>(3)</u>	<u>19 351</u>

L'augmentation des passifs d'assurance représente l'ensemble des événements ayant donné lieu à une augmentation des obligations vis-à-vis des titulaires ed polices au cours de l'exercice.

Parmi les principaux facteurs influant sur la variation de ces éléments figurent les déclarations de décès, les résiliations, les arrivées à échéance, les engagements envers les assurés créés à la souscription du contrat d'assurance, la participation aux bénéfices déclarée et tous les autres montants revenant aux assurés.

28 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 13).

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	276	16
– sous option juste valeur	15	15
	<u>291</u>	<u>31</u>

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
260 millions EUR ¹ Taux variable – échéance 2029	260	–
15 millions EUR Taux variable – échéance 2015	15	15
16 millions EUR Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
	<u>291</u>	<u>31</u>

¹ HSBC France a réalisé en décembre 2014 un emprunt subordonné de capital éligible au Tier 2 sous CRD4 pour un montant de 260 millions d'euros de maturité 15 ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par HSBC Holdings Plc.

29 Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme “Portefeuille de transaction” s’ils ont été acquis dans l’intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s’ils font partie d’un portefeuille d’instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d’une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d’une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d’intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction”.

(en millions d’euros)	31.12.2014	31.12.2013
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	13 974	21 125
Dépôts interbancaires	8 770	9 192
Dépôts clientèle	4 349	4 790
Autres dettes représentées par un titre	2 314	1 924
Total	29 407	37 031

En 2014, le groupe a comptabilisé une perte de (33) millions EUR au titre de la réévaluation de son *spread* de crédit sur la dette comptabilisée en *trading* (perte de (8,3) millions EUR en 2013).

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

a Principes comptables

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait payé pour la cession d’un actif ou le transfert d’un passif lors d’une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d’évaluation. La juste valeur initiale d’un instrument financier est égale au prix de transaction.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d’un instrument sera déterminée d’après d’autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, ou selon une méthode d’évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables. Lorsqu’il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte (“Day 1”) qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données de marché inobservables ont un impact significatif sur l’évaluation des instruments financiers, l’écart initial entre la juste valeur issue du modèle d’évaluation et le prix de transaction (“Day 1”) n’est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l’opération.

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée à partir de chaque instrument pris séparément. Toutefois, lorsque le HSBC France gère un groupe d’actifs et d’engagements financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, HSBC France évalue la juste valeur du groupe d’instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu’ils ne répondent aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans la Note 37.

b Estimations et jugements comptables critiques liés à la valorisation des instruments financiers

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où le marché est inactif, et où les techniques d’évaluation reposent seulement sur des données de marché observables, la fiabilité de l’évaluation à la juste valeur est élevée. Toutefois, si les techniques d’évaluation reposent fortement sur des données de marché inobservables, elles dépendent dans une plus large mesure de l’appréciation de la Direction. En l’absence de données observables, dans la mesure où les transactions similaires sont trop peu nombreuses, voire inexistantes, l’appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer le prix auquel s’effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. Pour ce faire, la Direction peut fonder son jugement sur les prix historiques de cet instrument financier particulier, ou sur les prix cotés récemment pour des instruments similaires.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les hypothèses et estimations principales que la Direction peut prendre en compte pour appliquer un modèle d'évaluation sont les suivantes :

- la probabilité et la date prévue des flux de trésorerie futurs sur cet instrument ; l'appréciation peut s'avérer nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à assurer le service de l'instrument conformément à ses obligations contractuelles. Les flux de trésorerie futurs peuvent être sensibles aux variations des taux du marché ;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument : l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer la prime qu'un acteur du marché serait prêt à payer pour un instrument par rapport au taux sans risque ;
- cette appréciation est également nécessaire pour choisir le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans des domaines où ce choix relève de critères particulièrement subjectifs, tels que la valorisation de produits dérivés complexes.

Lorsque le modèle s'appuie sur des données de marché inobservables, un certain nombre d'estimations doivent être réalisées pour prendre en compte l'incertitude liée à l'absence de données de marché résultant par exemple du manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation à la juste valeur est moins fiable. Les valorisations fondées sur des données de marché inobservables comportent un degré inhérent d'incertitude en raison du nombre très limité, voire de l'absence de transactions courantes observables sur le marché permettant de déterminer le niveau auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. En règle générale, toutefois, il est possible d'obtenir des données de marché pour déterminer la juste valeur, par exemple les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers comportent une part de données observables même lorsque la part des données de marché inobservables est significative.

c Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché.

d Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

- a “Level 1” – *Cotation de marché* : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.
- b “Level 2” – *Evaluation utilisant des données de marché observables* : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c “Level 3” – *Evaluation utilisant des données de marché non observables* : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour (“l'actualisation du taux d'intérêt au jour le jour”).

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme “non observable”, dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de *cash-flow* sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation BOR de la devise considérée. Les écarts de valorisation proviennent de l'écart de crédit du groupe lui-même. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap* – CDS).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

e Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables			
Au 31 décembre 2014						
Actifs						
Portefeuille de transaction.	29 406	8 688	–	38 094	626	38 720
Actifs financiers sous option juste valeur.	5 567	136	–	5 703	453	6 156
Instruments dérivés	9	50 324	283	50 616	19 951	70 567
Titres disponibles à la vente	24 174	78	74	24 326	346	24 672
Passifs						
Portefeuille de transaction.	13 645	14 535	–	28 180	1 227	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur.	5	6 906	–	6 911	–	6 911
Instruments dérivés	3	49 998	41	50 042	19 541	69 583

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables			
Au 31 décembre 2013						
Actifs						
Portefeuille de transaction.	38 191	1 615	–	39 806	1 795	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur.	5 424	142	–	5 566	673	6 239
Instruments dérivés	11	42 533	102	42 646	16 860	59 506
Titres disponibles à la vente	23 535	56	99	23 690	–	23 690
Passifs						
Portefeuille de transaction.	29 935	5 852	–	35 787	1 244	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur.	208	7 921	–	8 129	–	8 129
Instruments dérivés	12	39 550	38	39 599	16 992	56 591

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste-valeur :

(in millions of euros)	Actifs				Passifs		
	Disponible à la vente	Détenu à fin de transaction	Déterminé à la juste valeur par l'intermédi aire d'un profit ou d'une perte	Produits dérivés	Détenu à fin de transaction	Déterminé à la juste valeur par l'intermédi aire d'un profit ou d'une perte	Produits dérivés
Au 31 décembre 2014							
Transfert de Level 1 à Level 2 ¹	—	7 153	—	—	8 617	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2013							
Transfert de Level 1 à Level 2	—	1 415	—	—	1 601	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	—	—	—	—	—	—	—

¹ Le cash collatéral est désormais déclaré en Level 2.

f Ajustements de juste valeur

Les ajustements de juste valeur sont adoptés lorsque HSBC identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC classe les ajustements de juste valeur soit comme “liés aux risques” soit comme “liés au modèle”. La majeure partie de ces ajustements concernent la Banque de financement, d’investissement et de marchés.

Ajustements liés aux risques

Bid-offer

L'ajustement *bid-offer* reflète le coût *bid-offer* qui serait supporté si la quasi-totalité des risques de marché résiduels du portefeuille net étaient neutralisés grâce à l'utilisation des instruments de couverture disponibles ou à la vente ou le dénouement de la position.

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie (“CVA”))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC (“DVA”))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que le groupe fasse défaut, ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Ajustements liés au modèle

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Méthode d'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA")

HSBC France calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC France, à l'exposition positive attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. La DVA est obtenue en appliquant la probabilité de défaut propre à HSBC France, et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition positive de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Les approximations tiennent compte des pratiques de marché, de données pertinentes telles que les cotations de CDS, les données relatives aux changements de notation et les caractéristiques des CSA (Credit Support Annex) définis pour chaque contrepartie.

Pour la plupart des produits, le groupe utilise une méthode de simulation pour calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie, identifiant les risques potentiels au sein du portefeuille de transactions avec la contrepartie sur la durée de vie du portefeuille. La méthode de simulation prend en compte les différentes caractéristiques contractuelles atténuant le risque de crédit tels que des conventions de compensation, de collatéralisation et des contrats de garantie avec la contrepartie. En règle générale, une hypothèse standard de perte en cas de défaut de 60 % de l'exposition est adoptée sur les marchés développés, et de 75 % de l'exposition pour les marchés émergents. D'autres hypothèses de perte en cas de défaut peuvent être adoptées si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient.

Pour certains types d'instruments financiers dérivés exotiques pour lesquels il n'est pas possible actuellement de réaliser une simulation, ou pour les expositions aux produits dérivés négociés sur les places financières plus petites où aucun outil de simulation n'est encore disponible, HSBC France adopte des méthodes alternatives. Par exemple, HSBC France peut cartographier les résultats pour des produits similaires à partir de l'outil de simulation ou, si une telle cartographie n'est pas possible, il peut utiliser une méthode simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthode de simulation. Le calcul est appliqué au niveau de l'opération, avec une prise en compte plus limitée des facteurs d'atténuation du risque de crédit tels que les accords de la compensation ou de garantie ou ceux qui servent dans la méthode de simulation.

En règle générale, cette méthode ne prend pas en compte le risque de corrélation ("*wrong-way risk*"). Ce dernier apparaît lorsqu'il existe une corrélation positive entre la valeur du sous-jacent de l'instrument dérivé avant "CVA" et la probabilité de défaut de la contrepartie. Lorsque le risque de corrélation est significatif, HSBC France applique une approche au cas par cas pour intégrer ce risque dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice, HSBC France a perfectionné les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA afin de mieux prendre en compte l'impact des abaissements de notation sur les facteurs d'atténuation du risque de crédit. HSBC France vérifie et perfectionne en permanence les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA.

Funding Fair Value Adjustment

Au 31 décembre 2014, HSBC France a comptabilisé une nouvelle réserve afin de prendre en compte pour les dérivés non-collatéralisés (ou imparfaitement collatéralisés) le coût de financement réel de la banque dans la valorisation. Cette première application s'est traduite par la comptabilisation d'une charge s'élevant à 21 millions EUR.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

g Focus Level 3

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

(en millions d'euros)	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
Investissements							
en <i>private equity</i>	74	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i>	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement à effet de levier	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés <i>monolines</i>	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés	–	–	–	283	–	–	41
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	74	–	–	283	–	–	41
Investissements							
en <i>private equity</i>	99	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i>	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement à effet de levier	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés <i>monolines</i>	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés	–	–	–	102	–	–	38
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	99	–	–	102	–	–	38

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Titres adossés à des actifs (ABS)

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Parmi les données non observables figurent par exemple les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les produits dérivés évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données de marché observables, notamment certains types de produits de corrélation tels que les options sur un panier de taux de change, les options sur un panier d'actions, les transactions hybrides sur les taux d'intérêt et sur les taux de change et les transactions sur des options à long terme. Il s'agit par exemple d'options sur actions, d'options de taux d'intérêt et d'options de change et de certains dérivés de crédit. Les dérivés de crédit comprennent notamment certains CDS en tranches.

Prêts

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Au 1^{er} janvier 2014	99	–	–	102	–	–	38
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(8)	–	–	286	–	–	56
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	286	–	–	56
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(8)	–	–	–	–	–	–
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	14	–	–	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente : profits / (pertes)	14	–	–	–	–	–	–
Achats	1	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	(33)	–	–	(105)	–	–	(53)
Sorties	–	–	–	–	–	–	–
Entrées	–	–	–	–	–	–	–
Différences de conversion	1	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	74	–	–	283	–	–	41
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	1	–	–	283	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	283	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	1	–	–	–	–	–	–

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

(en millions d'euros)	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
Au 1 ^{er} janvier 2013.....	97	–	–	47	–	–	57
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	6	–	–	29	–	–	(43)
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt.....	–	–	–	29	–	–	(43)
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	6	–	–	–	–	–	–
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres.....	1	–	–	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente : profits / (pertes).....	1	–	–	–	–	–	–
Achats	5	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance.....	(10)	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–
Entrées.....	–	–	–	26	–	–	24
Différences de conversion.....	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2013	99	–	–	102	–	–	38
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat.....	1	–	–	102	–	–	38
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt.....	–	–	–	102	–	–	38
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	1	–	–	–	–	–	–

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Sensibilité des juste-valeurs des instruments classés en level 3 à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

(en millions d'euros)	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	Au 31 décembre 2014			
Dérivés/ Portefeuille de transaction ¹	8	(8)	–	–
Titres disponibles à la vente	–	–	4	(7)
Au 31 décembre 2013				
Dérivés/ Portefeuille de transaction ¹	1	(1)	–	–
Titres disponibles à la vente	–	–	10	(10)

¹ Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

(en millions d'euros)	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	Au 31 décembre 2014			
Investissements en private equity	–	–	4	(7)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–
Dérivés	8	(8)	–	–
Autres portefeuilles	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013				
Investissements en private equity	–	–	10	(10)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	–	–	–	–
Autres portefeuilles	–	–	–	–

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

(en millions d'euros)	Juste valeur		Evaluation technique	Principales données non observables	Gamme complète des données		Coeur des données	
	Actifs	Passifs			Basse	Haute	Basse	Haute
Au 31 décembre 2014								
Private equity including strategic investments	74		Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Asset-backed securities								
– CLO/CDO ¹			Market proxy	Bid quotes				
– autres ABSs								
Structured notes								
– Equity-linked notes			Model – Option model	Equity volatility				
– Fund-linked notes			Model – Option model	Equity correlation				
– FX-linked notes			Model – Option model	Fund volatility				
– autres			Model – Option model	FX volatility				
Dérivés	283	41						
Interest rate derivatives :								
– securitisation swaps			Model – DCF ²	Prepayment rate				
– long-dated swaptions			Model – Option model	IR volatility				
– autres	283	41						
Foreign exchange derivatives :								
– foreign exchange options	0	0	Model – Option model	FX volatility	5,25 %	9,41 %	6,41 %	7,89 %
Equity derivatives :								
– long-dated single stock options			Model – Option model	Equity volatility				
– autres								
Credit dérivés :								
– autres								
Autres portefeuilles								
	<u>357</u>	<u>41</u>						

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

(en millions d'euros)	<u>Juste valeur</u>		<u>Evaluation technique</u>	<u>Principales données non observables</u>	<u>Gamme complète des données</u>		<u>Coeur des données</u>	
	<u>Actifs</u>	<u>Passifs</u>			<u>Basse</u>	<u>Haute</u>	<u>Basse</u>	<u>Haute</u>
Au 31 décembre 2013								
Private equity including strategic investments	99	–	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Asset-backed securities								
– CLO/CDO ¹			Market proxy	Bid quotes				
– autres ABSs								
Structured notes	–	–						
– Equity-linked notes			Model – Option model	Equity volatility				
– Fund-linked notes			Model – Option model	Equity correlation				
– FX-linked notes			Model – Option model	Fund volatility				
– autres			Model – Option model	FX volatility				
Derivatives	102	34						
Interest rate derivatives :								
– securitisation swaps	–	–	Model – DCF ²	Prepayment rate				
– long-dated swaptions	68	6	Model – Option model	IR volatility	4,20%	18,45%	4,93%	17,89%
– autres	34	28						
Foreign exchange derivatives :								
– foreign exchange options		4	Model – Option model	FX volatility	4,42%	10,86%	6,37%	6,37%
Equity derivatives :								
– long-dated single stock options			Model – Option model	Equity volatility				
– autres								
Credit dérivés :								
– autres								
Autres portfolios	–	–						
	<u>201</u>	<u>38</u>						

1 Collateralised loan obligation/collateralised debt obligation.

2 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Les investissements de l'activité de capital risque, y compris stratégiques de HSBC sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé mesurent le rythme futur prévu auquel un portefeuille de prêts sera remboursé par anticipation sur la date d'échéance. Les taux de remboursement anticipé constituent une variable importante dans les modèles d'estimation de valeur des titres adossés à des actifs (ABS). Le prix peut être déterminé par modélisation lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observables pour permettre de déterminer directement un prix de marché. Les taux de remboursement anticipé constituent également une variable importante dans l'évaluation des instruments financiers dérivés liés aux titrisations. Par exemple, la valeur notionnelle des "swaps de titrisation" est liée à la taille du portefeuille de prêts titrisés, qui est susceptible de diminuer en cas de remboursements anticipés. Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macro économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence. Par exemple, dans les opérations de titrisation de prêts (*Collateralised Loan Obligations*, CLO), il peut être possible de déterminer une fourchette de prix pour les titres notés "A", et d'isoler les facteurs clés qui influencent la position des titres au sein de cette fourchette. L'application de cette méthode à un titre particulier noté "A" dans le portefeuille de HSBC permet de lui attribuer un prix.

Par conséquent, la fourchette de prix utilisée comme variable dans la méthode d'estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être large. Toutefois, la largeur de cette fourchette n'est pas révélatrice du degré d'incertitude associé au prix obtenu pour un titre particulier.

Volatilité

La volatilité mesure la variabilité future anticipée d'un prix coté. Elle tend à augmenter dans les phases de tensions sur les marchés, et à diminuer lorsque les marchés sont plus stables. La volatilité est une variable importante dans l'évaluation du prix d'une option. En règle générale, plus la volatilité est élevée, plus le prix de l'option sera élevé, en raison de la probabilité accrue d'une hausse du rendement de l'option, et des coûts potentiellement plus élevés que pourrait subir HSBC pour couvrir les risques associés à cette option. Si le prix des options venait à augmenter de manière excessive, cela augmenterait la valeur des positions longues (acheteuses) sur options de HSBC, tandis que HSBC subirait des pertes sur ses positions courtes (vendeuses) sur options.

La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

La fourchette des volatilités non observables présentées dans le tableau ci-après reflète l'amplitude des variations des variables de volatilité selon le prix de marché de référence. Par exemple, la volatilité des taux de change pour une devise à cours fixe peut être très faible, tandis que pour les devises non ancrées, la volatilité peut être plus élevée. De même, les volatilités pour les options sur actions profondément dans la monnaie ou profondément hors de la monnaie peuvent être sensiblement plus élevées que pour les options à la monnaie du fait d'un "skew de volatilité". Pour une même volatilité non observable, le degré d'incertitude qui intervient dans le calcul de la volatilité est sensiblement moins élevé dans la fourchette évoquée plus haut.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

La corrélation sert à évaluer des instruments plus complexes lorsque le dividende dépend de plusieurs cours du marché. Par exemple, une option sur panier d'actions a un dividende qui dépend des performances d'un panier d'actions individuelles et la corrélation entre les variations du cours de ces actions représentera une donnée pour l'évaluation. C'est ce que l'on appelle une corrélation actions/actions. La corrélation représente une variable pour un très large éventail d'instruments. Par conséquent, un grand éventail de corrélations d'actifs identiques (une corrélation actions/actions par ex.) et de corrélations d'actifs croisés (une corrélation taux de change/taux d'intérêt par ex.) est utilisé. En général, l'éventail des corrélations d'actifs identiques sera plus petit que celui des corrélations d'actifs croisés.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Les corrélations non observables figurant dans le tableau reflètent la grande variation des données de corrélation en fonction de la paire de prix du marché. Pour une corrélation non observable, l'incertitude dans la détermination de la corrélation est probablement moindre que celle pour les corrélations indiquées ci-dessus.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corrélérer des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macro-économiques ou autres. Par exemple, l'amélioration de la conjoncture économique risque d'entraîner un marché "à risque" dans lequel les prix des actifs risqués, tels que les actions et les obligations à rendement élevé, augmenteront et les valeurs refuges, telles que l'or et les bons du trésor américains, connaîtront une baisse. En outre, l'impact des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position en risque nette de HSBC pour chaque variable. Par exemple, l'augmentation des prix des obligations à rendement élevé bénéficiera aux positions longues sur obligations à rendement élevé, mais la valeur des protections sur dérivés de crédit détenues en contrepartie de ces obligations connaîtra une baisse.

Etats financiers consolidés (suite)

31 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2014				Total	31.12.2013	
	Valeur comptable	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables		Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	6 022	–	6 022	–	6 022	5 707	5 709
Prêts et créances sur la clientèle ¹	36 240	–	–	35 839	35 839	34 528	34 076
Opérations de prise en pension - hors trading ¹	14 796	–	14 796	–	14 796	28 012	28 012
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit ¹	7 021	–	7 021	–	7 021	4 091	4 091
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	33 635	–	33 656	–	33 656	32 883	32 900
Opérations de mise en pension - hors trading ¹	15 938	–	15 938	–	15 938	33 525	33 525
Dettes représentées par un titre	9 237	–	9 489	–	9 489	9 017	9 058
Dettes subordonnées	276	–	276	–	276	16	16

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les Opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agisse par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :

Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

31 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur (suite)

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publiant leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le solde représenté dans le tableau ci-dessous ne correspondra pas directement à celui du bilan consolidé. En effet, ce tableau intègre, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

Les flux de trésorerie non actualisés potentiellement exigibles en vertu de garanties financières et de contrats similaires sont classés en fonction de leur première date d'utilisation possible.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement, tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

Etats financiers consolidés (suite)

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	3 574	1 140	497	1 709	101	7 021
Opérations de mise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading ¹	–	11 527	2 668	–	–	14 195
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	27 219	4 638	1 468	242	71	33 638
Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading ¹	–	885	1 128	–	–	2,013
Portefeuille de transaction	29 407	–	–	–	–	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur	–	5	201	3 155	3 811	7 172
Instruments dérivés	68 754	–	–	829	–	69 583
Dettes représentées par un titre	16	3 968	3 236	2 277	–	9 497
Dettes subordonnées	–	–	–	–	280	280
Autres passifs financiers	–	731	420	172	558	1 881
Engagements de financement	1 141	1 049	1 884	15 766	2 296	22 136
Total au 31 décembre 2014	130 311	23 943	11 502	24 150	7 117	196 823

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2013					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ²	578	2 725	149	764	168	4 384
Opérations de mise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading ^{1,2}	–	16 239	2 259	–	–	18 498
Comptes créditeurs de la clientèle ²	23 822	7 390	1 595	211	134	33 152
Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading ^{1,2}	–	6 116	8 911	–	–	15 027
Portefeuille de transaction	37 031	–	–	–	–	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur	1 868	–	–	3 346	4 131	9 345
Instruments dérivés	55 616	–	–	975	–	56 591
Dettes représentées par un titre	3 081	2 020	2 723	1 194	24	9 042
Dettes subordonnées	–	–	–	–	35	35
Autres passifs financiers	350	642	509	143	635	2 279
Engagements de financement	–	1 676	2 321	13 991	2 395	20 383
Total au 31 décembre 2013	122 346	36 808	18 467	20 624	7 522	205 767

1 Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle incluent le netting effectué sur les opérations de pension, dans la mesure où les flux de trésorerie non actualisés contractuels doivent être présentés sur la base de règlements nets. Le netting de ces éléments était exclu des précédentes publications.

2 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Etats financiers consolidés (suite)

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

(en millions d'euros)	31.12.2014						Total
	A moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	Sous-total à moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans	Sous-total après plus de 1 an	
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	8	23	31	306	5 819	6 125	6 156
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . .	2 009	550	2 559	3 161	302	3 463	6 022
Opérations de prise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading ¹	5 607	3 976	9 583	352	–	352	9 935
Prêts et créances sur la clientèle	4 421	6 062	10 483	13 092	12 665	25 757	36 240
Opérations de prise en pension sur la clientèle – Hors trading ¹	2 751	2 110	4 861	–	–	–	4 861
Investissements financiers disponibles à la vente	303	2 039	2 342	11 372	10 958	22 330	24 672
Autres actifs financiers	26	218	244	7	25	32	276
	15 125	14 978	30 103	28 290	29 769	58 059	88 162
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit . . .	4 583	628	5 211	1 709	101	1 810	7 021
Opérations de prise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading ¹	10 361	3 564	13 925	–	–	–	13 925
Comptes créditeurs de la clientèle	29 531	3 794	33 325	242	68	310	33 635
Opérations de prise en pension sur la clientèle – Hors trading ¹	772	1 241	2 013	–	–	–	2 013
Passifs financiers sous option juste valeur	–	206	206	3 105	3 600	6 705	6 911
Dettes représentées par un titre	1 472	5 492	6 964	2 273	–	2 273	9 237
Autres passifs financiers	169	274	443	59	21 139	21 198	21 641
Dettes subordonnées	–	–	–	–	276	276	276
	46 888	15 199	62 087	7 388	25 184	32 572	94 659

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

31.12.2013

(en millions d'euros)	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	<i>Total</i>
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	2	38	40	398	5 801	6 199	6 239
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	1 553	484	2 037	3 320	350	3 670	5 707
Opérations de prise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading ¹	12 008	4 513	16 521	858	–	858	17 379
Prêts et créances sur la clientèle ¹	4 153	5 757	9 910	12 954	11 664	24 618	34 528
Opérations de prise en pension sur la clientèle – Hors trading ¹	7 289	3 344	10 633	–	–	–	10 633
Investissements financiers disponibles à la vente	445	2 046	2 491	10 487	10 712	21 199	23 690
Autres actifs financiers	14	233	247	1	12	13	260
	25 464	16 415	41 879	28 018	28 539	56 557	98 436
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit ¹	2 312	1 049	3 361	614	116	730	4 091
Opérations de mise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading ¹	14 481	4 017	18 498	–	–	–	18 498
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	28 704	3 908	32 612	212	59	271	32 883
Opérations de mise en pension sur la clientèle – Hors trading ¹	3 889	11 138	15 027	–	–	–	15 027
Passifs financiers sous option juste valeur	1 490	–	1 490	3 005	3 634	6 639	8 129
Dettes représentées par un titre	3 118	4 697	7 815	1 179	23	1 202	9 017
Autres passifs financiers	156	179	335	17	19 828	19 845	20 180
Dettes subordonnées	–	–	–	–	16	16	16
	54 150	24 988	79 138	5 027	23 676	28 703	108 841

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 99 et 105.

Etats financiers consolidés (suite)**33 Actifs remis en garantie d'instruments financiers de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'instruments financiers d'actifs**

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Effets publics et valeurs assimilées	206	1 597
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 207	4 027
Prêts et créances sur la clientèle	17 223	19 249
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 170	29 588
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
	45 806	54 461

Le tableau ci-dessus représente les actifs dont une sûreté réelle légale garantit les engagements. Le montant de tels actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en nantissement à des fins de financement ou de couverture des engagements. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations garanties lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers disponibles à des fins de financement ou de nantissement dans le groupement d'actifs concerné.

Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

La méthode d'allocation des opérations de mise en pension a été modifiée au 31 décembre 2014. Désormais, les titres utilisés pour les mises en pension proviennent du collatéral reçu des prises en pension, des emprunts de titres puis des positions longues à savoir le portefeuille de transaction et le portefeuille d'investissements financiers disponible à la vente hors portefeuille servant au *buffer* de liquidité

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 43 146 millions EUR au 31 décembre 2014 (55 676 millions EUR au 31 décembre 2013).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 38 146 millions EUR au 31 décembre 2014 (52 081 millions EUR au 31 décembre 2013). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

34 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2014 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
Au 1^{er} janvier 2014	67 437 827	337
Actions émises	-	-
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337
Au 1 ^{er} janvier 2013	67 437 827	337
Actions émises	-	-
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337

35 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Amortissements	53	56
Paiements à base d'actions	14	(26)
Réévaluations sur les immeubles de placement	–	6
Dépréciation de créances	99	97
Passages en pertes nets de récupérations de créances	–	(125)
Provisions pour risques et charges	18	86
Provisions utilisées	–	(22)
Dépréciation d'investissements financiers	12	5
Amortissements des surcotes/décotes	10	(19)
Autre	(81)	(94)
	125	(36)

Variation des actifs d'exploitation¹

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation	120	(276)
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	(3 023)	(1 935)
Variation des créances envers les établissements de crédit	(6 062)	(1 362)
Variation des créances envers la clientèle	3 957	3 206
Variation des investissements financiers ¹	–	(13 660)
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	83	(6 234)
Variation des autres actifs	84	(515)
	(4 841)	(20 776)

¹ La "variation des investissements financiers" n'est plus présentée dans la variation des actifs d'exploitation au 31 décembre 2014.

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation	(183)	(246)
Variation des dettes envers les établissements de crédit	(662)	(10 403)
Variation des dettes envers la clientèle	(12 784)	5 546
Variation des dettes représentées par un titre	220	(1 638)
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	(1 217)	2 476
Variation des autres éléments de passif	661	20 230
	(13 965)	15 965

Etats financiers consolidés (suite)**35 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles** (suite)**Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Caisse et banques centrales.....	523	5 995
Valeurs à l'encaissement (actif).....	367	607
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins.....	3 525	16 197
Effets publics certificats de dépôt à moins de trois mois.....	80	293
Déduction : comptes d'encaissement (passif).....	(368)	(585)
	4 127	22 507

36 Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 89 à 121.

1. Gestion des risques de crédit**a Principes généraux et dépréciations***Activité déployée et risques identifiés*

La gestion des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 89 à 94.

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, de défaut de paiement et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 c.

Prêts dépréciés – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'un prêt est déprécié incluent :

- les difficultés connues de trésorerie éprouvées par l'emprunteur ;
- le capital ou les intérêts impayés depuis plus de 90 jours (la période atteint plus de six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier ; plus de neuf mois pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier ;
- une concession accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à la difficulté financière de l'emprunteur qui résulte de l'abandon ou du rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais pour lesquels la concession est significative ; et
- la détérioration de la situation ou perspective financière de l'emprunteur de telle sorte que sa capacité à rembourser est considérée comme douteuse.

36 Gestion des risques (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-après.

(en millions d'euros)	31.12.2014		
	Plafond d'exposition	Montants pouvant être juridiquement compensés	Risque de crédit net total
Caisse, banques centrales et CCP	523	–	523
Comptes d'encaissement	367	–	367
Actifs de transaction	38 720	–	38 720
– bons du Trésor et assimilés	639	–	639
– obligations et autres titres à revenu fixe	28 866	–	28 866
– prêts et créances	9 215	–	9 215
Actifs sous option juste valeur	909	–	909
– obligations et autres titres à revenu fixe	907	–	907
– prêts et créances	2	–	2
Produits dérivés	70 567	(68 047)	2 520
Prêts et créances au coût amorti	42 262	–	42 262
– prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	6 022	–	6 022
– prêts et créances sur la clientèle ¹	36 240	–	36 240
– particuliers	12 851	–	12 851
– sociétés non financières	21 824	–	21 824
– financier	1 565	–	1 565
Pensions hors trading¹	14 796	(6 268)	8 528
Investissements financiers	24 464	–	24 464
– bons du Trésor et assimilés	205	–	205
– obligations et autres titres à revenu fixe	24 259	–	24 259
Autres actifs	1 279	–	1 279
Hors-bilan	28 538	–	28 538
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	2 285	–	2 285
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	26 253	–	26 253
Total	222 425	(74 315)	148 110

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2013		
	Plafond d'exposition	Montants pouvant être juridiquement compensés	Risque de crédit net total
Caisse, banques centrales et CCP	5 994	–	5 994
Comptes d'encaissement	607	–	607
Actifs de transaction	41 601	–	41 601
– bons du Trésor et assimilés	2 375	–	2 375
– obligations et autres titres à revenu fixe	30 274	–	30 274
– prêts et créances	8 952	–	8 952
Actifs sous option juste valeur	1 121	–	1 121
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 118	–	1 118
– prêts et créances	3	–	3
Produits dérivés	59 506	(58 513)	993
Prêts et créances au coût amorti	40 235	–	40 235
– prêts et créances sur les établissements de crédit	5 707	–	5 707
– prêts et créances sur la clientèle ¹	34 528	–	34 528
– particuliers	11 871	–	11 871
– sociétés non financières	20 693	–	20 693
– financier	1 964	–	1 964
Pensions hors trading ¹	28 012	(12 005)	16 007
Investissements financiers	23 470	–	23 470
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	23 470	–	23 470
Autres actifs	1 390	–	1 390
Hors-bilan	27 019	–	27 019
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	2 384	–	2 384
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	24 635	–	24 635
Total	228 955	(70 518)	158 437

¹ Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

36 Gestion des risques (suite)

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2014		31.12.2013	
	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>
Particuliers	12 952	35,08	11 981	34,00
– prêts hypothécaires à l'habitat	2 399	6,50	1 932	5,48
– crédit logement ¹	8 315	22,52	7 221	20,49
– autres prêts ¹	2 238	6,06	2 828	8,03
Sociétés non financières	22 356	60,53	21 233	60,26
– commerce, industrie et commerce international	11 350	30,74	10 913	30,97
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	5 784	15,66	5 881	16,69
– autre immobilier	260	0,70	249	0,71
– gouvernement	268	0,73	207	0,59
– autres	4 694	12,70	3 983	11,30
Financier	1 619	4,39	2 020	5,74
– institutions financières hors banques	1 619	4,39	2 019	5,74
– comptes de règlement	–	–	1	–
Total prêts et créances à la clientèle	36 929	100,00	35 234	100,00

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2014, HSBC France détaille séparément la ligne "crédit logement" précédemment incluse dans la ligne "autres prêts".

Prêts et créances à la clientèle par zone géographique (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2014, 88 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (89 % au 31 décembre 2013).

Les opérations de pension sont réalisées à hauteur de 57 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 43 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

Qualité du crédit des instruments financiers

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Classement par qualité du crédit

	Obligations/autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
		Note de crédit externe	Note de crédit interne	Probabilité de défaut %	Note de crédit interne
Strong	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	EL 1 à EL 2	0 – 0,999
Good	BBB+ to BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	EL 3	1,000 – 4,999
Satisfactory	BB+ to B+ et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	EL 4 à EL 5	5,000 – 19,999
Sub-standard	B et inférieur	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	EL 6 à EL 8	20,000 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	EL 9 à EL 10	100+ ou défaut ¹

¹ Le pourcentage d'EL est obtenu par une combinaison de probabilités de défaut ("PD") et de Probabilités de pertes données ("PPD") et peut excéder 100 % dans les circonstances où le PPD est au-dessus de 100 % en reflétant le coût de recouvrement.

Définitions des catégories de notation

"Strong" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

"Good" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

"Satisfactory" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

"Sub-standard" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

"Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

Echelles fines de notation du risque

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande "CRR" (Customer Risk Rating ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit. À l'issue du dernier test de qualité de crédit, la notation "B-" a été attribuée à la bande CRR5. Par conséquent, les notations "B-" correspondent désormais à la catégorie "Satisfactory". Ce nouveau classement n'est pas dû à une évolution du profil de crédit de la contrepartie.

Pour les besoins du classement, les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus ne figurent pas dans la catégorie "EL" à laquelle elles correspondent, mais sont classées séparément comme impayées mais non dépréciées. Les tableaux ci-après présentent la répartition des instruments financiers du groupe selon le classement par qualité du crédit.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir "Principes comptables", Note 2 d page 137.

36 Gestion des risques (suite)

Prêts à la grande clientèle

(en millions d'euros)	<i>Prêts et créances</i>	<i>Prêts douteux</i>	<i>Prêts douteux %</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Dépréciations / prêts douteux</i>	<i>Dépréciations pour risques de crédit</i>	<i>Taux de perte de prêt %</i>
Au 31 décembre 2014							
Sociétés non financières	22 357	1 129	5%	534	47%	90	0,40%
Financier - hors établissements de crédit	1 620	75	5%	54	72%	7	0,42%
Asset-backed securities reclassés	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 022	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2013							
Sociétés non financières	21 233	1 174	6%	541	46%	67	0,32%
Financier - hors établissements de crédit	2 020	106	5%	54	51%	4	0,22%
Asset-backed securities reclassés	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 707	—	—	—	—	—	—

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	31.12.2014							Total
	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	
(en millions d'euros)	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard				
Caisse, banques centrales et CCP	523	–	–	–	–	–	–	523
Comptes d'encaissement	367	–	–	–	–	–	–	367
Portefeuille de transaction actif	28 739	6 854	3 118	9	–	–	–	38 720
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	22 980	5 485	1 034	6	–	–	–	29 505
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	3 070	1 001	1 795	3	–	–	–	5 869
Prêts et créances sur la clientèle	2 689	368	289	–	–	–	–	3 346
Actifs financiers sous option juste valeur	815	86	8	–	–	–	–	909
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	815	86	6	–	–	–	–	907
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	–	–	2	–	–	–	–	2
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés	66 132	3 485	912	38	–	–	–	70 567
Prêts et créances au coût amorti	27 009	8 356	5 239	572	246	1 529	(689)	42 262
– prêts et créances sur les établissements de crédit ...	5 434	368	202	18	–	–	–	6 022
– prêts et créances sur la clientèle	21 575	7 988	5 037	554	246	1 529	(689)	36 240
– particuliers	11 915	483	56	–	174	324	(101)	12 851
– sociétés non financières	9 028	7 058	4 540	531	70	1 130	(534)	21 823
– financier	632	447	441	23	2	75	(54)	1 566
Pensions hors trading ¹	13 175	25	1 596	–	–	–	–	14 796
Investissements financiers	21 577	2 021	849	17	–	–	–	24 464
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	21 577	2 021	849	17	–	–	–	24 464
Autres actifs	–	–	1 279	–	–	11	(11)	1 279
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	1 279	–	–	11	(11)	1 279
Total	158 337	20 827	13 001	636	246	1 540	(700)	193 887
Hors bilan	13 904	9 050	5 294	202	–	84	4	28 538
Garanties financières et autres contrats similaires	681	1 095	439	36	–	33	1	2 285
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	13 223	7 955	4 855	166	–	51	3	26 253
Total	172 241	29 877	18 295	838	246	1 624	(696)	222 425

1 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

36 Gestion des risques (suite)

31.12.2013

(en millions d'euros)	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	Total
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard				
Caisse, banques centrales et CCP	5 994	–	–	–	–	–	–	5 994
Comptes d'encaissement	607	–	–	–	–	–	–	607
Portefeuille de transaction actif	29 608	8 106	3 866	21	–	–	–	41 601
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	25 108	6 837	704	–	–	–	–	32 649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 460	750	2 242	21	–	–	–	6 473
Prêts et créances sur la clientèle	1 040	519	920	–	–	–	–	2 479
Actifs financiers sous option juste valeur	1 034	78	9	–	–	–	–	1 121
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	1 034	78	6	–	–	–	–	1 118
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	3	–	–	–	–	3
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés	56 330	2 371	763	42	–	–	–	59 506
Prêts et créances au coût amorti	24 826	8 178	5 370	723	242	1 602	(705)	40 236
– prêts et créances sur les établissements de crédit	4 903	398	400	6	–	–	–	5 707
– prêts et créances sur la clientèle	19 923	7 780	4 970	717	242	1 602	(705)	34 529
– particuliers	11 011	559	7	–	82	322	(110)	11 871
– sociétés non financières	8 791	6 650	3 812	659	147	1 174	(540)	20 693
– financier	121	571	1 151	58	13	106	(55)	1 965
Pensions hors trading ¹	25 942	498	1 572	–	–	–	–	28 012
Investissements financiers	21 316	1 690	449	15	–	4	(4)	23 470
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	21 316	1 690	449	15	–	4	(4)	23 470
Autres actifs	–	–	1 389	–	–	–	–	1 389
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	1 389	–	–	–	–	1 389
Total	165 656	20 921	13 418	801	242	1 606	(709)	201 935
Hors bilan	11 968	10 029	4 545	390	–	–	–	26 932
Garanties financières et autres contrats similaires	454	1 365	454	85	–	–	–	2 358
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit endos et avals	11 514	8 664	4 091	305	–	–	–	24 574
Total	177 624	30 950	17 963	1 191	242	1 606	(709)	228 867

1 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Les créances impayées mais non dépréciées sont celles sur lesquelles le client se trouve au début du défaut de paiement après avoir manqué une échéance, ou faute de ne pas l'avoir honorée en totalité conformément aux conditions contractuelles du contrat de prêt. En règle générale, cette situation correspond à un impayé de moins de 90 jours lorsqu'aucun autre élément ne justifie une dépréciation.

Les créances impayées mais non dépréciées comprennent également par exemple les prêts hypothécaires évalués individuellement en souffrance depuis plus de 90 jours, mais sans qu'aucun autre élément ne justifie une dépréciation, lorsque la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser à la fois le principal et l'ensemble des intérêts éventuels pendant au moins un an, ou les facilités commerciales à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques telles qu'un retard dans les procédures de documentation, mais pour lesquelles le profil de crédit de la contrepartie ne suscite aucune inquiétude.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

(en millions d'euros)	<i>Inférieur à 29 jours</i>	<i>De 30 à 59 jours</i>	<i>De 60 à 89 jours</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2014				
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	196	39	11	246
– particuliers	131	33	10	174
– sociétés non financières	63	6	1	70
– financier	2	–	–	2
Au 31 décembre 2013				
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	150	48	43	241
– particuliers	48	24	10	82
– sociétés non financières	94	20	33	147
– financier	8	4	–	12

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2014		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1^{er} janvier	(620)	(85)	(705)
Reprises de dépréciations utilisées	115	–	115
Reprises de dépréciations disponibles	101	11	112
(Dotations) de l'exercice	(218)	(1)	(219)
Variations de change et autres mouvements	8	–	8
Au 31 décembre	(614)	(75)	(689)

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2013		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1^{er} janvier	(676)	(76)	(752)
Reprises de dépréciations utilisées	127	–	127
Reprises de dépréciations disponibles	85	5	90
(Dotations) de l'exercice	(174)	(13)	(187)
Variations de change et autres mouvements	18	(1)	17
Au 31 décembre	(620)	(85)	(705)

36 Gestion des risques (suite)

Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹		
– dépréciations de prêts évalués individuellement	1,66	1,76
– dépréciations de prêts évalués collectivement	0,20	0,24
Total	1,86	2,00

1 Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes	218	174
(Reprises) de dépréciations disponibles	(101)	(85)
Récupérations sur créances amorties	(3)	(3)
Reprises de dépréciations utilisées	115	127
Pertes couvertes	(115)	(127)
	114	86
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	1	13
(Reprises) de dépréciations	(11)	(4)
Récupérations sur créances amorties	–	–
	(10)	9
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation	104	95
– établissements de crédit	–	–
– clientèle	104	95
Autres dépréciations pour risques de crédit	(1)	2
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	9	–
Coût du risque	112	97
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture ²	0,30 %	0,28 %

Encours de la clientèle et établissements de crédit

Créances douteuses	1 529	1 603
Dépréciations individuelles	614	620
Créances brutes		
– banques ¹	6 022	23 086
– clientèle ¹	36 929	45 866
Total	42 951	68 952
Taux de couverture des créances douteuses²	40,17 %	38,68 %

1 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

2 Les pourcentages de l'année 2013 ont été modifiés en cohérence avec la nouvelle présentation des opérations de mise en pension et de prise en pension.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Collatéraux et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Bien que les collatéraux soient un levier important d'amélioration du risque de crédit, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer de la capacité de ses clients à rembourser leurs prêts par rapport à leur situation financière plutôt que de s'appuyer sur leurs garanties. Pour certains prêts, une garantie est demandée et influe sur la décision de crédit et sa tarification. En cas de défaut de paiement, HSBC France pourra faire valoir ses droits sur ce collatéral comme source de remboursement.

Selon la forme qu'ils peuvent prendre, ces collatéraux peuvent avoir un impact financier significatif sur l'exposition au risque de crédit du groupe HSBC France. La valeur de ces collatéraux est basée sur celle des droits de premier rang dont le groupe HSBC France dispose sur les actifs de ses clients.

Au 31 décembre 2014, le montant des collatéraux acceptés par HSBC France en garantie s'élève à 18 300 millions EUR (42 415 millions EUR en 2013 y compris les opérations de prise en pension). Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan et ne sont pas incluses dans le montant 2013.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe HSBC France peut également être amené à utiliser d'autres types de collatéraux et d'autres facteurs d'amélioration du risque de crédit, tels que des garanties de second rang, ou d'autres formes de garanties, mais l'évaluation de ce type de dispositifs d'amélioration du risque de crédit est moins certaine et leur impact financier n'est pas quantifiable.

b Actifs grevés et non grevés

Ces informations visent à permettre de mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

(en millions d'euros)	31.12.2014
Total actifs du bilan.....	201 018
Moins :	
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés.....	(85 467)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie.....	(34 797)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie.....	80 754
Plus : actifs hors bilan :	
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres pouvant être recédés ou redonnés en garantie.....	43 146
– juste valeur des garanties reçues au titre des instruments financiers dérivés pouvant être recédés ou redonnés en garantie.....	150
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie.....	124 050
Moins :	
– actifs du bilan donnés en garantie.....	(30 932)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres.....	(38 146)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des instruments financiers dérivés.....	–
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie.....	54 972

36 Gestion des risques (suite)

L'effet de la gestion active des garanties

Les garanties sont gérées par chaque entité opérationnelle en accord avec la politique de gestion des liquidités et des financements du groupe. Les garanties disponibles détenues par chaque entité opérationnelle sont gérées dans le cadre d'un portefeuille unique de garanties. Dans le choix des garanties à déposer, chaque entité opérationnelle s'efforce d'optimiser l'utilisation du portefeuille de garanties disponibles dans les limites imposées par le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement (*Liquidity and Funding Risk management Framework*, 'LFRF'), que les garanties grevées soient ou non comptabilisées au bilan ou reçues au titre d'opérations de prise en pension, d'emprunts de titres ou d'instruments dérivés.

Une telle gestion des garanties affecte la présentation des actifs grevés dans la mesure où elle permet au groupe de grever ses actifs au bilan tout en gardant disponibles les actifs non grevés hors bilan, même s'il ne cherche pas à financer directement les actifs donnés en garantie au bilan.

Une analyse est effectuée pour chaque titre particulier afin de quantifier dans quelle mesure les titres négociables sont grevés. Lorsqu'un titre particulier est grevé et qu'il est détenu à la fois au bilan et hors bilan et pouvant être redonné en garantie, le groupe suppose pour les besoins de ces informations que le hors bilan reçu de tiers est donné en garantie avant les actifs au bilan.

Par exemple, un actif sera grevé au bilan et non grevé au hors bilan si le groupe reçoit un titre spécifique dans le cadre d'une opération de prise en pension/emprunt de titre, mais qu'il finance les fonds prêtés en nantissant un panier générique de sûretés, même si le titre reçu est éligible au panier de sûretés donné en garantie. Cette situation se produira également si le groupe reçoit un panier générique de sûretés dans le cadre d'une opération de reverse repo mais qu'il finance les fonds prêtés en nantissant des titres spécifiques, même si les titres donnés en garantie sont éligibles au panier de sûretés.

c Prêts renégociés et concession ("forbearance")

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Une mesure de concession peut être décidée amenant à modifier les conditions contractuelles d'un prêt en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels des concessions ont été accordées en réponse aux difficultés financières d'un emprunteur sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles. En cas de renégociation, lorsqu'un contrat existant est annulé et remplacé par un nouveau contrat assorti de conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'un contrat existant sont modifiées au point que le prêt renégocié devienne un instrument financier sensiblement différent, le prêt est décomptabilisé et comptabilisé comme un nouveau prêt pour les besoins de la comptabilité.

Toutefois, l'actif financier nouvellement comptabilisé conservera la classification de prêt renégocié. Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation aux clauses financières ou d'adossement, qui n'accordent pas directement de concessions atténuant les difficultés financières de la clientèle en améliorant leur capacité à honorer leurs échéances, ne figurent donc pas dans cette classification.

Pour les prêts pour les particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Classification des prêts renégociés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts pour les particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins six mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requises peut être sensiblement plus longue. La vérification des périodes de respect des échéances permet de s'assurer que les échéances restent appropriées compte tenu du niveau de récurrence observé au sein du portefeuille. En plus de ces périodes de respect des échéances, deux paiements doivent avoir été reçus au minimum dans un délai de 60 jours pour que l'emprunteur soit initialement admissible à la renégociation. Un nombre minimal de paiements est requis pour démontrer que les conditions renégociées sont gérables pour l'emprunteur. Pour les prêts de la banque d'entreprises, qui sont évalués individuellement en vue de leur dépréciation et pour lesquels des échéances non mensuelles sont communément accordées, l'historique du respect des échéances prévues dépendra de la structure sous-jacente des paiements convenue dans le cadre de la restructuration.

Les prêts renégociés sont classés comme non dépréciés quand la renégociation résulte de doutes sérieux sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses échéances contractuelles mais que les conditions renégociées se fondent sur les conditions de marché actuelles et qu'il est prévu que les flux de trésorerie contractuels seront collectés en totalité à l'issue de la renégociation. Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont affiché une performance satisfaisante pendant une certaine durée ou qui, sur la base de l'ensemble des éléments disponibles, ne présentent plus aucun indice de diminution de valeur.

Les prêts identifiés comme renégociés conservent cette désignation jusqu'à l'échéance ou leur décomptabilisation. Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de "forbearance" et que la restructuration aboutit à la décomptabilisation du prêt existant, comme cela se produit dans certains cas de consolidation de dette, le nouveau prêt est comptabilisé comme renégocié. Pour déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un prêt restructuré pour en comptabiliser un nouveau, le groupe vérifie si les changements apportés aux conditions contractuelles initiales transforment le prêt renégocié, considéré dans sa globalité, en un instrument financier complètement différent. La liste ci-après présente quelques exemples de situations susceptibles de conduire à la satisfaction de ce critère et à la décomptabilisation du prêt :

- un prêt non garanti devient pleinement garanti ;
- l'addition ou la suppression de clauses de garanties croisées ;
- consolidation de plusieurs lignes de crédit en une seule ligne nouvelle ;
- la suppression ou l'addition de clauses de conversion liées au contrat de prêt ;

36 Gestion des risques (suite)

- une variation de la devise dans laquelle le principal ou les intérêts sont libellés ;
- un changement dans l'ordre de priorité ou du rang de l'instrument en cas de liquidation ; ou
- le contrat est modifié de toute autre façon de sorte que les conditions prévues par le contrat nouveau ou modifié sont très différentes de celles du contrat initial.

La liste ci-après présente quelques exemples de facteurs qui, pour le groupe, peuvent indiquer que le prêt révisé est un instrument financier complètement différent, mais qui, par eux-mêmes, ont peu de chances d'être considérés comme déterminants :

- changement des garanties ou des clauses associées au contrat de prêt ;
- des changements moins significatifs dans les conditions de garantie ; ou
- l'addition de clauses de remboursement ou d'une prime de remboursement anticipé.

Prêts renégociés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts pour les particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments. Lorsque les données empiriques indiquent un risque accru de défaut et des pertes plus élevée sur ces comptes, l'utilisation de la méthode du taux de roulement ("roll rate") garantit que ces facteurs sont pris en compte dans le calcul des dotations pour dépréciation en appliquant les taux de roulement calculés spécifiquement sur le portefeuille de prêts faisant l'objet d'une "forbearance". Lorsque le portefeuille est de petite taille ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour adopter la méthode du taux de roulement, une approche normée fondée sur la proportion historique de créances douteuses est utilisée. La méthode du "roll rate" conduit le groupe à comptabiliser des dotations pour dépréciations collectives sur des groupes de prêts homogènes, incluant les prêts renégociés, lorsqu'il existe des données historiques indiquant que les prêts de ces groupes traverseront les différentes étapes de la défaillance jusqu'à devenir irrécouvrables à cause d'événements survenant avant la date d'arrêté des comptes. Ce traitement est appliqué que ces prêts soient présentés ou non comme dépréciés conformément à la convention de publication des prêts dépréciés. Lorsque le groupe considère que certains autres facteurs de risque inhérents aux portefeuilles ne sont pas pleinement pris en compte dans les taux de roulement statistiques ou dans les données historiques, ces facteurs sont pris en compte au moyen d'un ajustement des dotations aux provisions pour créances douteuses ou contentieuses obtenues exclusivement à partir des données statistiques ou historiques.

Dans la banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("Distressed restructuring") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances renégociées à la clientèle

	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Echéances passées		Créances dépréciées	Total	Echéances passées		Créances dépréciées	Total
(en millions d'euros)	Créances saines	mais non dépréciées			Créances saines	mais non dépréciées		
Prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	
Autres prêts personnels	–	–	–	–	5	–	5	
Sociétés non financières	104	–	298	402	285	–	189	474
Financier	–	–	–	–	–	–	–	
Total des prêts et créances renégociées	104	–	298	402	290	–	189	479
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes .	–	–	–	1,09 %	–	–	–	1,36 %

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

d Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Overall exposure

(en millions d'euros)

	2014	2013
– Juste valeur <i>via</i> bénéfices et pertes	–	–
– Disponible à la vente	28	44
– Détenu jusqu'à échéance	–	–
– Prêts et créances recouvrables	190	345
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	218	389

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS "Asset-Backed Securities" :

(en millions d'euros)	31.12.2014			
	<i>Exposition brute</i> ²	<i>CDS protection brute</i> ³	<i>Exposition nette</i> ⁴	<i>Valeur comptable</i> ⁵
– Qualité supérieure ¹	210	–	210	210
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	14	–	14	8
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	224	–	224	218
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle ⁶	190	–	190	190
– titres disponibles à la vente	34	–	34	28

(en millions d'euros)	31.12.2013			
	<i>Exposition brute</i> ²	<i>CDS protection brute</i> ³	<i>Exposition nette</i> ⁴	<i>Valeur comptable</i> ⁵
– Qualité supérieure ¹	379	–	379	380
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	20	–	20	9
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	399	–	399	389
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle ⁶	345	–	345	345
– titres disponibles à la vente	54	–	54	44

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est un partnership créé en 2010 et détenu à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

36 Gestion des risques (suite)

	31.12.2014			31.12.2013		
	<i>Variation juste valeur par capitaux propres</i> ²	<i>Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements</i> ³	<i>Dépréciations</i> ⁴	<i>Variation juste valeur par capitaux propres</i> ²	<i>Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements</i> ³	<i>Dépréciations</i> ⁴
(en millions d'euros)						
– Qualité supérieure ¹	(1)	1	–	2	(2)	–
– Notation de C à A	–	–	–	–	–	–
– Non notés	1	1	–	–	(1)	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	–	2	–	2	(3)	–

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

3 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.

4 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette des titres disponibles à la vente.

2. Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Les outils du contrôle permanent des risques de marché

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarios de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarios de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR *Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

En outre, depuis le 31 décembre 2011, HSBC France reporte une VaR stressée. De même que la VaR, cette dernière est calculée en utilisant des simulations historiques, et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la VaR stressée se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données stressées. Un équivalent 1 jour de la VaR stressée est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

La VaR 1 jour utilisée dans le calcul du capital réglementaire des activités de marché, s'élevait à :

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>VaR 1j (Add-On exclu)</i>
Au 31 décembre 2014	3,48
Au 31 décembre 2013	11,95

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Var 1j (Add-On exclu)</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Au 31 décembre 2014	7,68	2,78	13,25
Au 31 décembre 2013	13,25	9,96	16,46

On peut noter une baisse des niveaux de VaR en 2014 par rapport à 2013, qui s'explique par deux effets combinés : la volatilité observée du marché était raisonnable et les expositions limitées.

Contrairement à la VaR, la VaR stressée est calculée pour une période fixe d'un an soumise à des difficultés financières significatives. La VaR stressée est également en baisse par rapport à 2013 principalement à cause d'expositions limitées dans les books de *Trading*.

La VaR stressée en équivalent 1 jour s'élevait à :

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>VaR stressée en équivalent 1 jour</i>
Au 31 décembre 2014	4,53
Au 31 décembre 2013	13,24

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>VaR stressée en équivalent 1 jour</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Au 31 décembre 2014	11,17	4,53	19,45
Au 31 décembre 2013	12,48	7,49	18,02

Backtesting

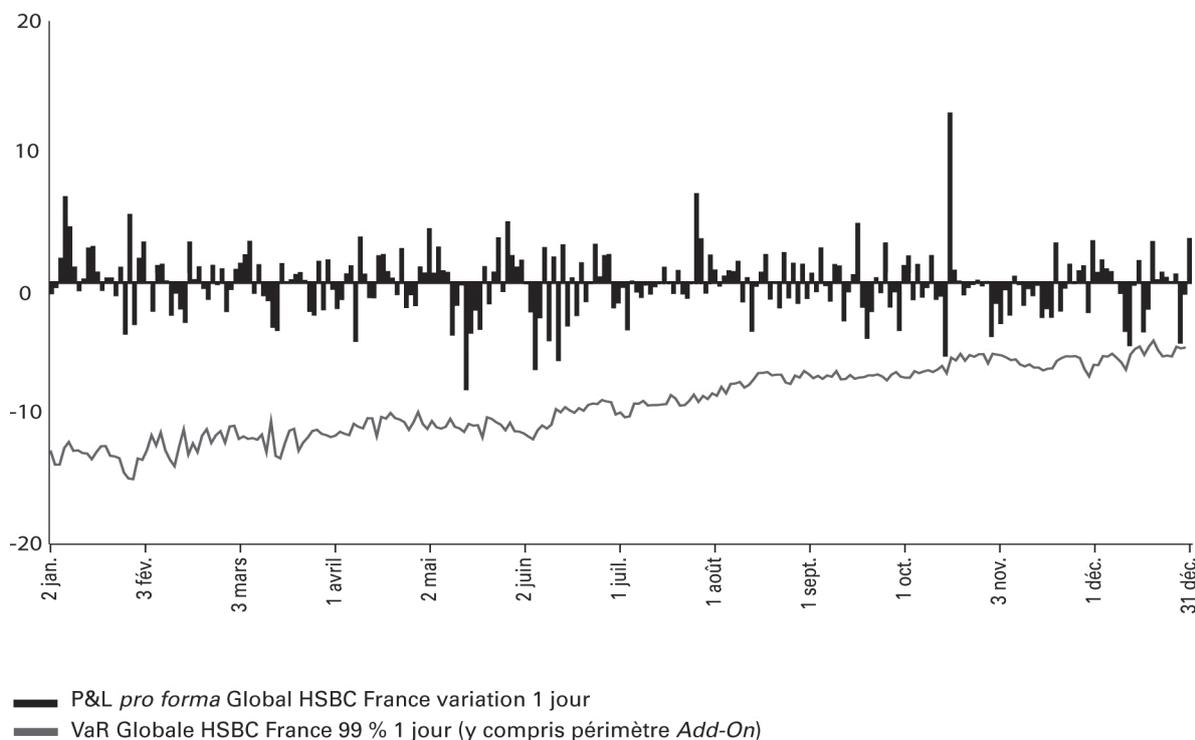
Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "*pro forma*" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

36 Gestion des risques (suite)

Backtesting pro forma janvier 2014 – décembre 2014

(en millions d'euros)



En conséquence de la gestion rigoureuse du faible pourcentage de positions risquées, combinée à la faible volatilité observée du marché, aucune exception de *backtesting* n'a été enregistrée.

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité ainsi que de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Wholesale and Market Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produits et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

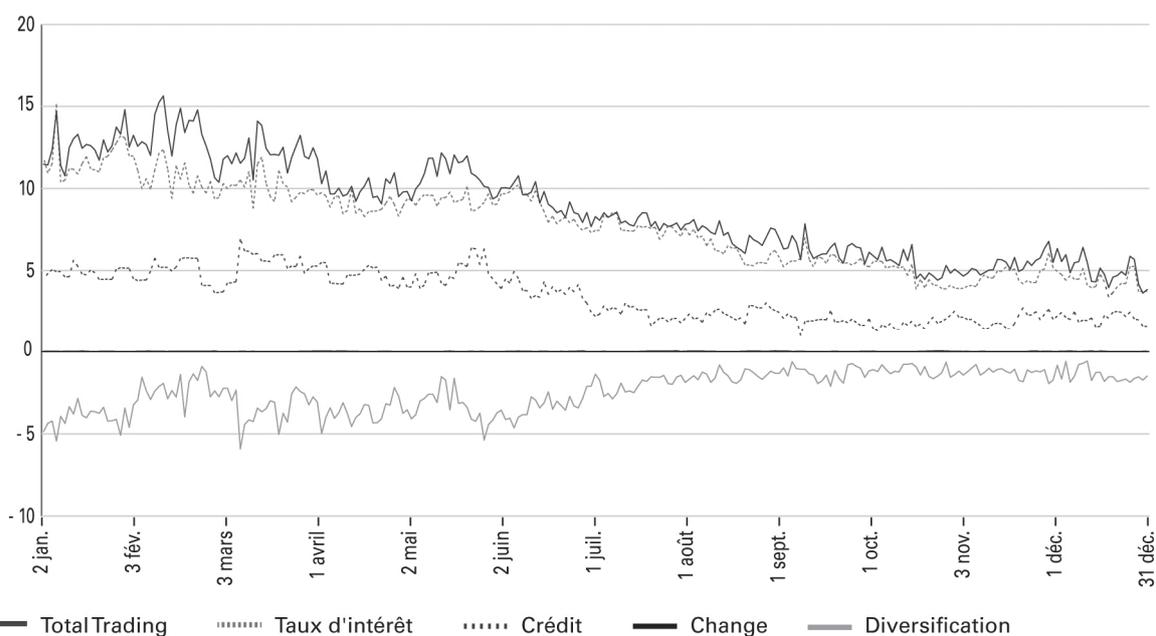
Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par position prise avec intention de négociation et par position prise sans intention de négociation :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

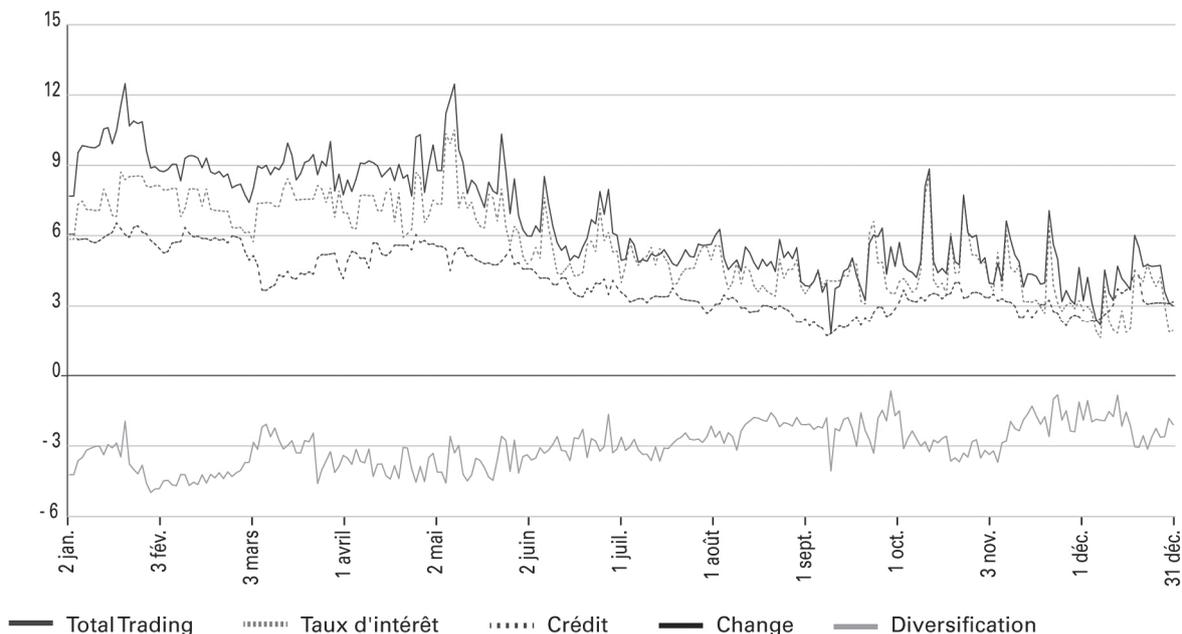
(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Diversification	Total
Au 31 décembre 2014	0,02	3,72	-	1,59	(1,49)	3,84
Moyenne.....	0,02	7,72	-	3,42	(2,38)	8,77
Maximum	0,04	15,14	-	6,91	(5,91)	15,64
Au 31 décembre 2013.....	0,02	11,86	-	4,46	(5,11)	11,48
Moyenne.....	0,02	13,28	-	4,81	(3,22)	14,86
Maximum	0,07	16,35	-	8,33	(5,91)	18,26



VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Diversification	Total
Au 31 décembre 2014	-	3,12	-	1,71	(2,20)	2,64
Moyenne.....	-	4,04	-	5,60	(2,99)	6,64
Maximum	-	6,55	-	10,52	(4,98)	12,48
Au 31 décembre 2013.....	-	6,07	-	5,85	(4,22)	7,42
Moyenne.....	-	6,07	-	6,50	(2,72)	9,86
Maximum	-	9,31	-	7,93	(5,03)	13,44

36 Gestion des risques (suite)



Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2014, la Banque de marchés de HSBC France est avant tout exposée au risque de taux, en pente et en *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les courbes *swap* et de titres, dénommés en EUR, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la Zone euro, d'émetteurs de types supranationaux, agences d'Etats ou d'émetteurs de type "covered bonds". Dans la continuité de la politique de réduction des risques menée par HSBC France en 2011, les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la périphérie, ont été réduites tout au long de l'année écoulée. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux ont été diminuées en conséquence.

La Banque de marchés de HSBC France est également soumise aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises EUR et USD.

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards habituellement utilisées par le secteur.

Une représentation agrégée des risques est donnée par la VaR globale 99 % 1 jour de la Banque de marchés de HSBC France qui s'élève à (3,48) millions EUR au 31 décembre 2014.

Outre ses activités de *trading*, HSBC France a développé, depuis 2011, un portefeuille de titres de placement. Les titres acquis dans ce cadre sont couverts par des *swaps* de sorte à minimiser l'exposition directionnelle nette au risque de taux. Par ailleurs, le portefeuille est centré sur des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains bénéficiant d'une très bonne qualité de crédit.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	BRI	CAD	BRI	CAD
Modèle interne VaR¹ :	64,623	64,623	145,170	145,170
Risque de change	0,204	0,204	0,140	0,140
Risque général de taux	64,594	64,594	145,160	145,160
Risque global action	-	-	-	-
Effet de compensation risque global	(0,176)	(0,176)	(0,130)	(0,130)
Modèle interne Stress VaR¹ :	149,719	149,719	135,660	135,660
Risque de change	0,823	0,823	0,310	0,310
Risque général de taux	149,390	149,390	135,680	135,680
Risque global action	-	-	-	-
Effet de compensation risque global	(0,493)	(0,493)	(0,320)	(0,320)
Risques forfaitaires :	72,732	72,732	67,300	67,300
Risque de change	-	-	-	-
Risque général de taux	23,057	23,057	14,420	14,420
Risque spécifique de taux	49,675	49,675	52,880	52,880
Risque global action	-	-	-	-
Risque spécifique action	-	-	-	-
Total	287,074	287,074	348,130	348,130

1 Y compris périmètre Add-On.

On notera que du fait d'évolutions réglementaires (Bâle 2.5), les exigences de fonds propres de HSBC France depuis le 31 décembre 2011, sont majorées d'un montant de *stressed* VaR. La *stressed* VaR est un indicateur de risque de marché calibré sur des données historiques correspondant à une période de fort stress. Elle est calculée sur une période de dix jours en tenant compte d'un intervalle de confiance de 99 %.

3. Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Union européenne :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non-Investment Grade" ;

Pour HSBC France au 31 décembre 2014, 17 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (16 groupes au 31 décembre 2013).

Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2014 couvrent à hauteur de 40,2 % (2013 : 38,7 %) l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2014 à 119,4 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité internationale Bâle II

Le ratio de solvabilité internationale Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 14,1 % au 31 décembre 2014 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 14,1 %.

Le total des fonds propres du groupe HSBC France, selon la définition Bâle II, s'élève à 4 693 millions EUR au 31 décembre 2014, dont 4 693 millions EUR au titre du noyau dur.

36 Gestion des risques (suite)

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Risques de crédit	25,9	21,6
Risques de marché	3,6	4,3
Risques opérationnels	3,8	3,6
Condition supplémentaire	–	2,8
Total	33,3	32,3

Les variations sont expliquées dans le chapitre Facteurs de risque en page 109.

4. Entités ad hoc

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities* – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc* font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe, de changement des règles de gouvernance, de modification des accords contractuels ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance* – ASF) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens physiques ainsi que d'actifs financiers. Ces transactions sont le plus souvent détenues par des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

5. Gestion des risques dans les activités d'assurance

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance d'HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués à travers l'ensemble des entités du groupe dans le monde, notamment par les entités RBWM (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) et CMB (Banque d'entreprises), à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, et de contrats d'assurance à terme et de crédit vie. Le groupe se concentre sur les branches particuliers et PME, ce qui lui permet d'optimiser les volumes et de diversifier les risques d'assurance individuels.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec la politique d'Assurance du Groupe, HSBC Assurance Vie définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le RMC (*Risk Management Committee*) de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur introduction.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente les actifs détenus par la société d'assurance du groupe HSBC France, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers. Concernant les contrats liés, qui versent des avantages aux assurés, calculés d'après la valeur des investissements sur lesquels se fondent les politiques, le groupe HSBC France comptabilise en règle générale les actifs sous option juste valeur ; pour les contrats non liés, le classement des actifs est fonction de la nature du contrat sous-jacent.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

(en millions d'euros)	31.12.2014			Total
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
– contrats de taux d'intérêt	–	907	–	907
– contrats en action	67	4 770	409	5 247
	67	5 678	409	6 154
Investissements financiers – disponibles à la vente	–	–	–	–
– titres de créances	–	13 367	914	14 281
– contrats en action	–	–	–	–
	–	13 367	914	14 281
Dérivés	–	83	57	140
Autres actifs financiers	–	941	(174)	767
	67	20 069	1 206	21 342

36 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2013			Total
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
– contrats de taux d'intérêt	–	1 118	–	1 118
– contrats en action	70	4 603	445	5 118
	70	5 721	445	6 236
Investissements financiers – disponibles à la vente.	–	–	–	–
– titres de créances	–	12 840	980	13 820
– contrats en action	–	–	–	–
	–	12 840	980	13 820
Dérivés	–	156	36	192
Autres actifs financiers	–	537	(206)	331
	70	19 254	1 255	20 579

Environ 71 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2014 et 25 %, en actions.

En assurance-vie, les primes perçues moins les charges prélevées sont investies dans un portefeuille d'actifs. Le groupe gère les risques financiers de ce produit pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés sur des fonds distincts ou des portefeuilles auxquels les passifs sont liés. Ces actifs représentaient une faible part du total des actifs financiers de HSBC Assurances Vie (France) au 31 décembre 2014.

Les autres risques financiers sont gérés soit uniquement pour le compte des actionnaires, soit collectivement pour celui des actionnaires et des assurés lorsqu'il y a participation aux bénéfices discrétionnaires.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police ou de la laisser expirer à n'importe quel moment. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux des primes pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ;
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable ; et
- en réévaluant les primes appliquées aux assurés.

La société d'assurance du groupe surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à la division Assurance du Groupe. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de la division Assurance du Groupe.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs polices. Le groupe couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

(en millions d'euros)	<i>Effets sur les capitaux propres</i>	
	31.12.2014	31.12.2013
+ 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	60	(13)
– 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux.....	(245)	(23)
10 % de hausse dans le prix des actions	10	8
10 % de baisse dans le prix des actions	(13)	(9)
50 points de base sensibilité à la hausse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit	33	11
50 points de base sensibilité à la baisse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit	(42)	(22)

36 Gestion des risques (suite)

Les variations de la PVIF aux stress de taux est principalement liée à la baisse des taux d'intérêts. La baisse historique des taux sur l'année (autour de 140pb) et le plus bas niveau atteint (0.82% sur le taux swap 10 ans) ont limité significativement la capacité du groupe HSBC France à transférer le risque potentiel de perte aux assurés. La baisse continue des taux d'intérêt pèse sur le coût des taux garantis du portefeuille générant une PVIF plus volatile.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit, principalement sur le portefeuille d'obligations non liées de 13,4 milliards EUR.

La sensibilité est calculée à l'aide d'hypothèses simplifiées basées sur la variation des *spreads* de crédit au cours d'une séance et ce, sur une période de deux ans. Un niveau de confiance de 99 %, conforme à la VaR (*Value at Risk*) du Groupe, a été retenu.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risques de crédit – Assurance Groupe. La division Assurance du Groupe soumet les risques de crédit des placements à des stress tests en s'appuyant sur les sensibilités de spread de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de l'Assurance du Groupe et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations au sein du métier de l'assurance du groupe selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 214.

Seuls les actifs couvrant les passifs aux termes des contrats de placement et d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 86 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "*Strong*".

Bons du Trésor et assimilés, obligations de la société d'assurance du groupe

	31.12.2014		
	<i>Strong</i>	<i>Good / Satisfactory</i>	<i>Total</i> ²
Actifs financiers sous option juste valeur ¹	816	92	907
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	816	92	907
Investissements financiers disponibles à la vente	12 236	2 046	14 281
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	12 236	2 046	14 281
	13 052	2 138	15 188

¹ Les dépréciations ne sont pas mesurées pour les obligations sous option juste valeur, comme les actifs dans certains portefeuilles revus d'après les mouvements en juste valeur, et les mouvements en juste valeur sont directement intégrés dans le compte de résultat.

² Le total est l'exposition maximum au risque de crédit sur les bons du trésor et assimilés et obligations de la société d'assurance du groupe.

Etats financiers consolidés (suite)

36 Gestion des risques (suite)

	31.12.2013		
	Strong	Good / Satisfactory	Total ²
Actifs financiers sous option juste valeur ¹	1 034	84	1 118
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	1 034	84	1 118
Investissements financiers disponibles à la vente	11 844	1 976	13 820
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	11 844	1 976	13 820
	12 878	2 060	14 938

1 Les dépréciations ne sont pas mesurées pour les obligations sous option juste valeur, comme les actifs dans certains portefeuilles revus d'après les mouvements en juste valeur, et les mouvements en juste valeur sont directement intégrés dans le compte de résultat.

2 Le total est l'exposition maximum au risque de crédit sur les bons du trésor et assimilés et obligations de la société d'assurance du groupe.

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurance Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à la division Assurance du Groupe aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncements supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance et l'échéance contractuelle résiduelle des passifs des contrats de placement au 31 décembre 2014. L'exposition au risque de liquidité est supportée conjointement avec les titulaires de polices pour la majorité des contrats, et supportée en totalité par les titulaires de polices dans le cas des contrats en unités de compte.

Le profil de l'échéance prévue des contrats d'assurance au 31 décembre 2014 est resté comparable à celui de 2013.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Liquidités attendues (inescomptables)				
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	Total
Assurances non liées ¹	3	76	23	17	119
Assurances liées ¹	–	48	–	–	48
Total	–	167	–	–	167

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Liquidités attendues (inescomptables)				
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	Total
Assurances non liées ¹	–	57	–	58	115
Assurances liées ¹	–	51	–	–	51
Total	–	108	–	58	166

1 Les assurances non liées incluent les activités de non vie en cours.

36 Gestion des risques (suite)

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'émetteur dudit contrat (l'entité Assurance du Groupe HSBC). Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2014 malgré l'augmentation des engagements vis-à-vis des titulaires de polices sur ces contrats jusqu'à 17,9 milliards EUR (2013 : 19,2 milliards EUR). Cette augmentation du passif résulte en grande partie de l'appréciation des actifs financiers sous-jacents ainsi que des nouvelles affaires générées durant l'année 2014.

Le principal risque rencontré par le groupe HSBC France est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements d'avantages peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements d'avantages peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat et, si le contrat comprend un volet épargne, la performance des actifs détenus pour couvrir les engagements.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

(en millions d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	–	–
Crédit vie	46	55
Rentes	58	56
Assurance à terme et autres contrats long terme	15	4
Assurance non-vie	–	–
Total des assurances non liées ²	119	115
Assurance-vie (liée)	67	51
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	20 636	19 188
Passifs sous contrats d'assurance	20 822	19 354

1 Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

2 L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

3 Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS 4.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 18.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Etats financiers consolidés (suite)

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers à l'actif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	Montant brut des actifs financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensée au bilan			Valeur nette
				Instru- ments financiers	Autres dépôts de garanties	Dépôts garantie espèces	
Au 31 décembre 2014							
Dérivés.....	142 228	(71 661)	70 567	59 943	146	8 103	2 520
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires....	44 237	(29 337)	14 900	6 268	8 219	413	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché.....	104	–	104	–	104	–	–
– actifs non liés aux activités de marché.....	44 133	(29 337)	14 796	6 268	8 115	413	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	1 181	(138)	1 043	–	–	–	1 043
– aux banques.....	–	–	–	–	–	–	–
– à la clientèle.....	1 181	(138)	1 043	–	–	–	1 043
	187 646	(101 136)	86 510	66 066	8 365	8 516	3 563
At 31 December 2013							
Dérivés.....	126 939	(67 433)	59 506	48 995	699	8 819	993
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires....	53 244	(25 128)	28 116	12 202	15 875	39	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché.....	105	–	–	105	105	–	–
– actifs non liés aux activités de marché.....	53 139	(25 128)	28 011	12 202	15 770	39	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	1 041	(157)	884	–	–	–	884
– aux banques.....	–	–	–	–	–	–	–
– à la clientèle.....	1 041	(157)	884	–	–	–	884
	181 224	(92 718)	88 506	61 197	16 574	8 858	1 877

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif (suite)

Instruments financiers au passif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	Montant brut des actifs financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensée au bilan			Valeur nette
				Instru- ments financiers	Autres dépôts de garanties	Dépôts garantie espèces	
Au 31 décembre 2014							
Dérivés	141 244	(71 661)	69 583	59 816	1 292	7 720	755
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires	47 954	(29 337)	18 617	6 268	12 233	116	–
classés comme :							
– passifs liés aux activités de marché	2 680	–	2 680	–	2 680	–	–
– passifs non liés aux activités de marché	45 274	(29 337)	15 937	6 268	9 553	116	–
Dépôts des banques hors opérations de mise en pension . .	–	–	–	–	–	–	–
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	138	(138)	–	–	–	–	–
	189 336	(101 136)	88 200	66 084	13 525	7 836	755
At 31 December 2013							
Dérivés	124 024	(67 433)	56 591	49 507	187	5 250	1 647
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires	61 224	(25 128)	36 096	23 230	12 718	148	–
classés comme :							
– passifs liés aux activités de marché	2 571	–	2 571	–	2 571	–	–
– passifs non liés aux activités de marché	58 653	(25 128)	33 525	23 230	10 147	148	–
Dépôts des banques hors opérations de mise en pension . .	–	–	–	–	–	–	–
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	157	(157)	–	–	–	–	–
	185 405	(92 718)	92 687	72 737	12 905	5 398	1 647

Les instruments financiers à l'actif et au passif sont compensés et le montant net est reporté au bilan quand il existe une obligation légale de compensation de la valeur comptabilisée et quand il existe une intention de solder au net ou de céder l'actif et solder les positions au passif simultanément.

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

- la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfait ; et
- les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

HSBC France compense certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations ou la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

Etats financiers consolidés (suite)

38 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Montants notionnels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Garanties et actifs donnés en garantie.....	3 933	4 260
Autres	—	—
	<u>3 933</u>	<u>4 260</u>
 <i>Engagements de financement donnés</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux.....	557	631
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins ¹	9 222	9 266
– à plus d'un an	18 062	16 386
	<u>27 841</u>	<u>26 283</u>

1 Afin de se conformer aux méthodes du Groupe HSBC, les engagements confirmés révocables sans conditions ont été inclus dans la ligne "Autres engagements de financement à un an ou moins" en 2013.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Etant donné qu'une part significative des garanties et engagements doit arriver à expiration sans être utilisée, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidités futurs.

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Type de garantie		
Garanties financières ¹	704	610
Substituts de crédit ²	1 626	1 834
Autres garanties ³	1 603	1 816
Total	<u>3 933</u>	<u>4 260</u>

1 Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

2 Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

3 Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

38 Engagements de financement et de garantie (suite)

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Cautions, avals et garanties.....	-	-
Autres garanties	4	4

39 Opérations de location-financement

a Principes comptables

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autres qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats, après déduction des charges non acquises, est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs".

Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

b Engagements et opérations de location-financement

Au 31 décembre 2014, les opérations de location-financement s'élèvent à 16 millions EUR pour HSBC France.

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

c Créances à recevoir au titre des crédits-bails financiers

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les preneurs à bail peuvent toucher une participation à tout produit éventuellement réalisé sur la vente. Les redevances touchées pendant la durée du crédit-bail seront soit d'un montant fixe, soit variables pour rendre compte de l'évolution, entre autres, de la fiscalité ou des taux d'intérêt. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

Etats financiers consolidés (suite)

39 Opérations de location-financement (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements à recevoir :						
– à moins de 1 an.....	458	(74)	384	497	(51)	446
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans.....	1 670	(214)	1 456	1 386	(179)	1 207
– à plus de 5 ans.....	1 099	(129)	970	976	(177)	799
Total	3 227	(417)	2 810	2 859	(407)	2 452

Au 31 décembre 2014, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 131 millions EUR (2013 : 149 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrable.

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits dans la partie Facteurs de risques du Document de référence 2014, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part d'HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2014.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un *deferred prosecution agreement* de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le "DANY DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB - *Federal Reserve Board*).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC"). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l'oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d'examen de l'OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" - *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, maintenant la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC (suite)

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l'engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Le 1^{er} juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une "personne qualifiée", selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers – *Financial Services and Markets Act*) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

HSBC Holdings a rempli l'ensemble de ses obligations qui lui étaient imposées par la DANY DPA qui a pris fin en décembre 2014 à l'issue de la période de deux ans qui avait été fixée. Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l'ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, les charges contre ces entités seront abandonnées à l'issue de la période de cinq ans prévue dans le cadre de ce US DPA. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l'objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA.

L'accord conclu avec les autorités américaines et britanniques a donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'exclut pas d'autres procédures contentieuses de droit privé au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("*London Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros et/ou aux dérivés de taux en yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre les entités HSBC suivantes : HSBC Holdings Plc, HSBC Bank Plc et HSBC France, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission. Le 21 mai 2014, ces entités HSBC ont reçu une notification de griefs de la Commission, alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. Le 14 novembre 2014, HSBC a partiellement répondu à la notification de griefs de la Commission. HSBC aura la possibilité de compléter sa réponse à une date qui reste à fixer par la Commission, une fois que diverses questions de procédure auront été résolues.

Chacune de ces enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui pourraient être infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat. Le 2 mai 2014, les plaignants ont déposé une deuxième plainte modifiée. Le 3 octobre 2014, les plaignants ont déposé une troisième plainte modifiée. HSBC entend répondre à cette troisième plainte modifiée à l'issue d'un sursis à statuer en cours (qui doit expirer le 12 mai 2015).

Etats financiers consolidés (suite)

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC (suite)

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délais, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission Européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC. A l'issue de cette audience, la Commission européenne a décidé de prolonger sa phase d'enquête afin de déterminer la suite à donner à cette affaire. HSBC coopère à cette phase d'enquête.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

41 Entités structurées

a Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France fait appel à des entités structurées pour titriser des prêts et avances à la clientèle dans l'objectif de diversifier ses sources de financement. Les prêts et avances sont transférés par HSBC France aux entités structurées en échange d'espèces, et les entités structurées émettent en contrepartie des titres souscrits par des investisseurs.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

41 Entités structurées (suite)

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

On considère que HSBC France est le sponsor d'une autre entité si, outre le maintien d'une participation dans ladite entité, il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées lors d'une transaction structurée. HSBC France n'est pas considéré comme un sponsor si son unique participation consiste à fournir des services et il cesse d'être un sponsor dès lors qu'il n'a plus de participation dans ladite entité structurée.

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

b Entités structurées consolidées par HSBC France

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

(en millions d'euros)	Fonds gérés par le groupe HSBC			Total
	Titrisation	France	Autres	
Au 31 décembre 2014	243	2 414	4 004	6 661
Au 31 décembre 2013	–	2 806	3 323	6 129

c Entités structurées non consolidées par HSBC France

La notion d'"entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles HSBC France détient un intérêt à la date du reporting, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

L'exposition maximale de HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence. Ces intérêts dans des entités structurées non consolidées sont liés aux transactions et peuvent résulter de l'octroi de liquidités ou d'un financement apporté par HSBC France aux entités structurées non consolidées.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de reporting.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

Etats financiers consolidés (suite)

41 Entités structurées (suite)

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

(en millions d'euros)	Fonds gérés par HSBC France	Fonds non gérés par HSBC France	Autres	Total
Au 31 décembre 2014				
Total actifs	31 167	241 173	3 077	275 416
Participation du groupe – actifs :				
Trésorerie	–	–	–	–
Actifs de transaction	–	–	–	–
Actifs financiers sous option de juste valeur	2 468	966		3 434
Dérivés	–	–	144	144
Prêts et créances à la clientèle			10	10
Investissements financiers	12	–	59	71
Autres actifs	263	69	–	332
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	2 743	1 035	213	3 991
Participation du groupe – passifs :				
Comptes de la clientèle	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	(16)	(16)
Exposition maximale du groupe	2 743	1 035	197	3 975
Total des revenus liés à la participation du groupe ¹	–	12	(7)	5
Au 31 décembre 2013				
Total actifs	39 050	174 554	4 319	217 922
Participation du groupe – actifs :				
Trésorerie	–	–	–	–
Actifs de transaction	–	–	–	–
Actifs financiers sous option de juste valeur	2 310	593	–	2 903
Dérivés	–	–	119	119
Prêts et créances à la clientèle	–	–	238	238
Investissements financiers	4	90	48	143
Autres actifs	–	–	–	–
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	2 314	683	406	3 403
Participation du groupe – passifs :				
Comptes de la clientèle	–	–	(7)	(7)
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	(7)	(7)
Exposition maximale du groupe	2 314	683	399	3 396
Total des revenus liés à la participation du groupe ¹	–	5	–	5

¹ Les revenus comprennent les commissions récurrentes et non récurrentes, les intérêts, dividendes, gains ou pertes liés à la réévaluation ou à la décomptabilisation des participations dans les entités structurées, tous gains/pertes comptabilisés à la valeur de marché sur base nette et les gains ou pertes liés au transfert d'actifs et de passifs à l'entité structurée.

42 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	31.12.2014			31.12.2013		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹
Prêts.....	18	24 149	25 267	3	1 383	898
Cartes de crédit.....	18	83	32	3	27	21
Garanties.....	18	7 490	7 490	3	–	–

¹ Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Avantages à court terme.....	184	134
Avantages postérieurs à l'emploi.....	165	147
Avantages à long terme.....	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail.....	217	140
Paiements en actions.....	2 373	1 618
	2 939	2 039

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2014 ¹	31.12.2013 ¹
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées).....	–	286 882
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées).....	1 606 446	1 360 370 ²

¹ Le nombre de dirigeants principaux (incluant les directeurs et les directeurs employés) est de sept personnes au 31 décembre 2014. Les directeurs employés n'étaient pas inclus au 31 décembre 2013.

² Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 36 à 38).

Etats financiers consolidés (suite)

42 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir de HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Actif		
Portefeuille de transaction	626	1 795
Instruments dérivés	19 951	16 860
Prêts et créances sur les établissements de crédit ²	1 901	1 432
Prêts et créances sur la clientèle ²	-	-
Opérations de prises et mises en pension de titres ²	3 404	3 145
Investissements financiers	346	297
Autres actifs ¹	289	252
Comptes de régularisation	46	73
Actifs financiers sous option juste valeur	453	673
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit ²	558	908
Comptes créditeurs de la clientèle ²	89	100
Opérations de pension ²	8 419	14 262
Portefeuille de transaction	1 227	1 244
Instruments dérivés	19 541	16 992
Autres passifs ¹	210	192
Comptes de régularisation	90	98
Dettes subordonnées	260	-
Garanties		
Garanties financières	6	6
Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières	39	44
Autres garanties	204	255
	249	305
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés ¹	64	98
Intérêts et charges assimilées ¹	9	28
Commissions (produits)	67	59
Commissions (charges)	78	84
Résultat net de cession des investissements financiers	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Dividendes reçus	-	-
Frais généraux et administratifs	79	52

1 Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 0,1 million EUR en 2014 (1 million EUR en 2013).

2 Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

43 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG				BDO France – Léger & Associés				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 439	1 273	64 %	62 %	552	544	98 %	98 %	67	63	100 %	100 %
– émetteur	898	897	–	–	388	388	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement ...	541	376	–	–	164	156	–	–	67	63	–	–
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ...	807	788	36 %	38 %	12	11	2 %	2 %	–	–	–	–
– émetteur	478	635	–	–	–	6	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement ...	329	153	–	–	12	5	–	–	–	–	–	–
Sous-total	2 246	2 061	100 %	100 %	564	555	–	100 %	67	63	100 %	100 %
Autres prestations rendues												
Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	2 246	2 061	100 %	100 %	564	555	100 %	100 %	67	63	100 %	100 %

44 Résultats de l'examen de la qualité des actifs

L'examen de la qualité des actifs (*asset quality review*, AQR), qui a commencé en février et s'est achevé en juillet 2014, a consisté en une évaluation détaillée des activités de crédit et de marché de la Banque ainsi que de celles de la Direction Financière, portant autant sur l'évaluation des politiques et processus internes, que sur une revue de dossiers de crédit sélectionnés et de certains modèles de marché. Concernant les activités de crédit, cinq portefeuilles relatifs à notre exposition en France ont été examinés par le régulateur, à savoir deux portefeuilles "Entreprises" (Grandes entreprises et Grandes PME) et trois portefeuilles "Particuliers" (PME, Immobilier de détail et Autres crédits aux particuliers – ces derniers comprennent les prêts immobiliers garantis par Crédit Logement).

Pour HSBC France, l'ensemble des conclusions AQR se sont traduites par des ajustements quantitatifs prudentiels limités, qui ont porté sur quatre points :

- Provisions individuelles suite à l'examen des dossiers de crédit ;
- Projection des résultats de l'examen des dossiers sur les provisions individuelles ;
- Provisions collectives ;
- Réserve CVA.

Etats financiers consolidés (suite)

44 Résultats de l'examen de la qualité des actifs (suite)

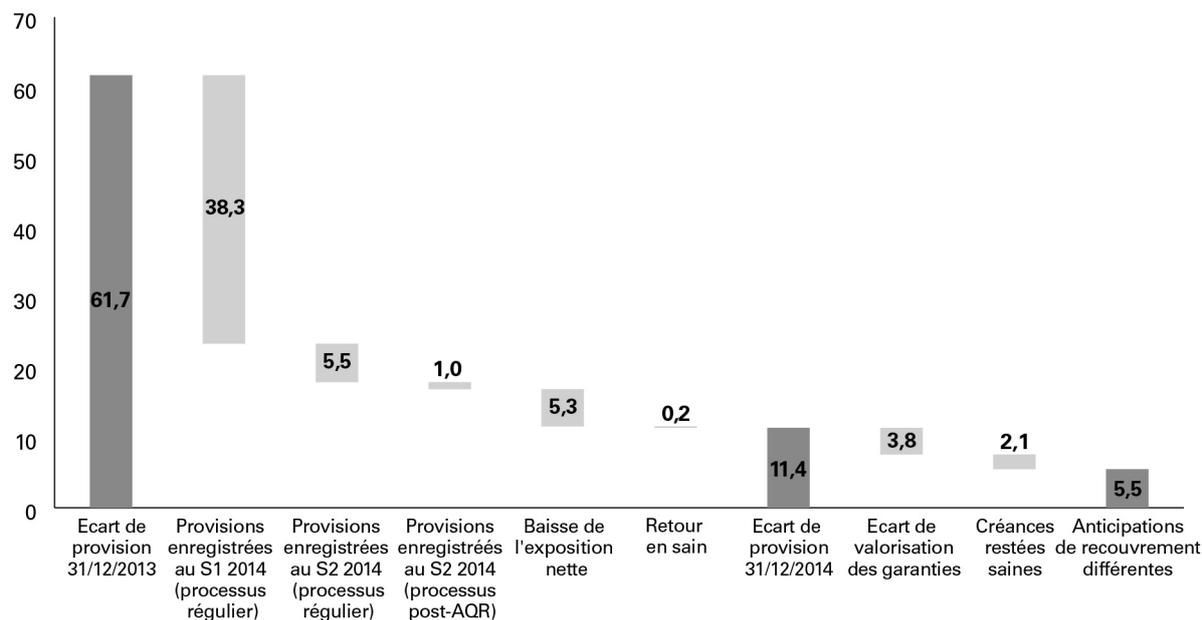
Ajustements quantitatifs détaillés de l'AQR

(en millions d'euros)	<i>Provisions individuelle s suite à l'examen des dossiers de crédit</i>	<i>Projection des résultats de l'examen sur les provisions individuelles</i>	<i>Provisions collectives</i>	<i>Réserves CVA</i>	<i>Total</i>
PME (Retail SME).....	–	–	23,4	nd	23,4
Immobilier de détail (Retail Residential Real Estate).....	–	–	–	nd	–
Autres crédits aux particuliers (Retail Other).....	–	–	–	nd	–
Grandes entreprises (Large corporates).....	36,9	(0,1)	0	nd	36,8
Grandes PME (Large SME).....	20,3	11,7	0	nd	32,0
Activités de marché (réserve CVA).....	nd	nd	nd	13,1	13,1
Total ajustements.....	57,3	11,6	23,4	13,1	105,5

Selon la méthodologie AQR, ces ajustements ne devaient pas être automatiquement intégrés dans les comptes de HSBC France. Néanmoins, HSBC France a étudié dans quelle mesure il convenait de refléter lesdits ajustements dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, au cas par cas, en tenant compte des règles comptables, des politiques de HSBC France et du Groupe HSBC ainsi que des meilleures pratiques du marché.

Provisions individuelles suite à l'examen des dossiers de crédit

Selon l'examen des dossiers de crédit individuels, l'écart de provisionnement net a été estimé à 57,3 millions EUR au 31 décembre 2013, soit la différence entre un déficit de provision brut de 61,7 millions EUR et un excédent de provision brut de 4,4 millions EUR.



44 Résultats de l'examen de la qualité des actifs (suite)

L'ajustement brut demandé par l'AQR de 61,7 millions EUR peut être ventilé de la manière suivante :

- 50,3 millions EUR - Ecart expliqué par rapport aux résultats AQR :
 - 27,4 millions EUR avaient déjà été comptabilisés dans les comptes du premier trimestre 2014 avant le début de l'exercice AQR et 10,9 millions EUR ont été comptabilisés au deuxième trimestre 2014 avant la fin de l'AQR ;
 - Une provision supplémentaire de 5,5 millions EUR a été comptabilisée au deuxième semestre, portant le stock total des provisions individuelles sur le périmètre soumis à l'AQR à 43,8 millions EUR au 31 décembre 2014. Ces dotations aux provisions reflètent l'évolution négative du risque de crédit sur certains dossiers au cours de l'année 2014 et non sur l'exercice antérieur. Elles ont été comptabilisées à la suite d'une analyse approfondie dossier par dossier, réalisée selon les politiques de crédit de HSBC France et du Groupe HSBC et en conformité avec les principes comptables applicables en France ;
 - Les expositions de crédit relatives aux dossiers qui ont fait l'objet d'une demande d'ajustement par l'AQR ont baissé en 2014 à la suite de remboursements contractuels ou à une moindre utilisation du crédit. 5,3 millions EUR de provisions demandées par l'AQR sont par conséquent devenues caduques ;
 - A l'issue de la publication des résultats de l'AQR, une revue individuelle détaillée de tous les dossiers de crédit concernés a été réalisée. Cette revue a amené la comptabilisation de 1 million EUR de provision supplémentaire, afin de retranscrire dans les comptes d'HSBC France les ajustements prudentiels demandés par l'AQR qui pouvaient trouver à s'appliquer en vertu des normes IFRS.
- 11,4 millions EUR - Ecart résiduel par rapport aux résultats AQR.

En revanche, à l'issue de cette revue individuelle détaillée, 11,4 millions EUR résiduels n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation par HSBC France au 31 décembre 2014, pour les raisons suivantes :

- 3,8 millions EUR correspondent à une différence de méthodologie quant à l'évaluation de la valeur des garanties (ex : application de décotes différentes) ou quant au calcul des provisions (ex : adoption d'une approche de type "situation liquidative" (*gone concern*) versus une approche de type "continuité de l'exploitation" (*going concern*) ;
- 2,1 millions EUR concernent des dossiers qui sont restés classés en créances saines en 2014, soit parce qu'aucun indicateur de perte de valeur n'a été constaté, soit en raison de la survenance d'un événement majeur aux conséquences positives (ex : la reprise par un groupe de qualité et de plus grande taille) ;
- 5,5 millions EUR concernent des créances dont la perspective de recouvrement était différente et sont restées classées en créances saines en 2014.

Projections des résultats de l'examen des dossiers sur les provisions individuelles

L'"ajustement dû à la projection des résultats" s'est élevé à 11,6 millions EUR. Selon la méthodologie AQR, cet ajustement est une extrapolation des résultats de la revue de crédit à l'ensemble des portefeuilles Entreprises de HSBC France. Cet ajustement n'étant pas lié à des dossiers de crédit en particulier, il ne peut être par conséquent reflété dans les comptes de HSBC France en conformité avec les normes IFRS.

Provisions collectives

Les provisions collectives, telles qu'évaluées par HSBC France, ont été vérifiées par la Banque centrale européenne par application d'un modèle construit sur des paramètres standard (*challenger model*). Les estimations de ce modèle ont confirmé que le montant global des provisions collectives sur les prêts performants de HSBC France était conforme aux anticipations de la BCE. Le montant total de ces provisions, calculé par HSBC France sur les cinq portefeuilles examinés était cohérent, voire légèrement supérieur au montant calculé dans le cadre de l'exercice AQR.

Etats financiers consolidés (suite)

44 Résultats de l'examen de la qualité des actifs (suite)

Les calculs du modèle Challenger ont été réalisés au niveau de chaque portefeuille sans compensation d'un portefeuille à l'autre. HSBC France a, globalement, un niveau de provisionnement collectif supérieur aux résultats du modèle AQR. Cependant, l'application du Challenger modèle aboutit à un montant de provisions supérieur sur le portefeuille PME (retail SME), que HSBC France a décidé de ne pas comptabiliser au 31 décembre 2014 pour les raisons suivantes :

- La majeure partie de l'ajustement découle de la méthodologie d'allocation des provisions collectives, qui avait été faite par HSBC France au cours des travaux préparatoires de l'AQR. Il avait alors été décidé d'allouer proportionnellement lesdites provisions aux expositions individuelles au titre des prêts performants. Dans la pratique, HSBC France ne procède pas à une allocation des provisions collectives au titre des prêts performants des emprunteurs individuels. Les provisions collectives sont calculées par secteur d'activité, sur les divers segments de clientèle. Par conséquent, l'allocation artificielle faite par HSBC France pour les besoins de l'AQR ne reflétait pas le risque présenté par chaque portefeuille ;
- Le solde de l'ajustement correspond à des expositions non performantes et est donc couvert par HSBC France dans le cadre des provisions individuelles.

Ajustement de l'évaluation du crédit (Credit Valuation Adjustment, CVA)

Les activités de marché ont fait l'objet d'un ajustement prudentiel limité sur la CVA, correspondant aux écarts entre la réserve calculée par HSBC France et la réserve théorique calculée par la BCE. Cet ajustement s'élevait à 13,1 millions EUR au 31 décembre 2013 et correspond à :

- Des différences entre le calcul de CVA par HSBC France et le modèle de l'AQR :
Les différences ont été calculées par comparaison de la réserve CVA de HSBC France et du modèle "Challenger" de l'AQR par type de classe d'actifs et notation des contreparties. Il s'agit d'un mode de calcul conservateur car seuls les écarts négatifs en comparaison avec les montants de HSBC France ont été retenus pour calculer l'ajustement total. Les différences mineures découlant du modèle AQR s'expliquent, entre autres, comme suit :
- Des probabilités de défaut différentes utilisées dans les deux approches ;
- Des courbes d'actualisation différentes : le modèle AQR a retenu la courbe de swaps OIS alors que HSBC France a recours à la courbe Libor ;
- La probabilité de survie de HSBC est prise en compte dans le calcul des CVA France alors que ce n'est pas le cas dans le modèle AQR.

Comme en témoigne le Core Process Review de l'AQR, les calculs de CVA par HSBC France sont conformes aux règles comptables et aux pratiques du marché. Aussi HSBC France n'a pas jugé pertinent de passer des réserves supplémentaires au titre de ces écarts spécifiques non significatifs.

- L'inclusion des contreparties internes non prises en compte dans le calcul des CVA par HSBC France : cet ajustement découlant de l'exposition aux risques de contreparties internes est spécifique à HSBC France dans le cadre de l'AQR, qui est en effet l'une des rares grandes banques de la zone Euro à faire partie d'un groupe bancaire plus important. A ce titre, les positions de HSBC France à l'égard du reste du Groupe ont été incluses dans le périmètre de l'exercice AQR. Alors qu'elles en auraient été exclues, en leur qualité de positions intra-groupe, si tout le Groupe avait été soumis à un tel exercice. HSBC France n'a pas non plus jugé pertinent d'inclure ces calculs dans ses comptes 2014 pour les raisons suivantes :
 - la CVA intra-groupe est calculée et suivie mois par mois par HSBC France;
 - des *Credit Support Annexes* (CSA) bilatéraux quotidiens existent entre HSBC France et d'autres entités intra-groupe, qui garantissent le maintien de la CVA intra-groupe à un niveau bas ;
 - selon les règles du Groupe HSBC, des transactions bilatérales sont régulièrement effectuées entre les entités du Groupe HSBC avec une CVA nulle et la juste valeur ne fait dès lors l'objet d'aucune réserve de CVA au titre des transactions internes.

45 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2014.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 aux états financiers qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 2.c et 36 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 2.d, 12, 13, 14, 15, 22, 28, 29 et 30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (note 30 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (note 40 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.
- Votre société comptabilise un actif incorporel qui représente la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance en portefeuille (PVIF ou *Present Value of In-Force*) (notes 2.g et 18 de l'annexe). Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Comme indiqué dans la note 18 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses économiques et non économiques qui ont, par nature, un caractère volatile et incertain sur la durée de projection du portefeuille de contrats. En conséquence, l'évolution dans le temps de ces paramètres peut conduire à des variations à la hausse ou à la baisse de la valeur du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Etats financiers consolidés (suite)**III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 27 février 2015

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2014-2013

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Caisse, banques centrales, CCP		215 276	484 330
Effets publics et valeurs assimilées	4	34 484 932	33 261 445
Créances sur les établissements de crédit	2	32 809 408	41 905 501
Opérations avec la clientèle	3	52 293 914	55 092 317
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	8 486 764	9 003 203
Actions et autres titres à revenu variable	4	18 731	4 636
Participations et autres titres détenus à long terme	5	89 260	95 137
Parts dans les entreprises liées	5	1 642 173	1 709 289
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	341 520	237 550
Immobilisations incorporelles	6	244 680	244 487
Immobilisations corporelles	7	216 030	224 234
Autres actifs	9	25 818 360	22 447 878
Comptes de régularisation	10	138 403 630	119 097 320
TOTAL DE L'ACTIF		<u>295 064 678</u>	<u>283 807 327</u>
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	23 389 566	21 619 446
Engagements de garantie donnés	21	4 044 246	4 371 652
Engagements sur titres donnés		28 307 482	33 022 031

Etats financiers sociaux (suite)

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2014		31.12.2013
		Avant affectation	Après affectation ¹	Après affectation
Banque Centrale, CCP.....		104	104	–
Dettes envers les établissements de crédit	11	40 432 643	40 432 643	38 932 997
Opérations avec la clientèle	12	52 394 114	52 394 114	63 183 023
Dettes représentées par un titre	13	14 016 031	14 016 031	14 441 756
Autres passifs.....	15	44 730 100	44 730 100	45 691 238
Comptes de régularisation	16	137 645 839	137 645 839	116 361 411
Provisions	14	387 467	387 467	391 188
Dettes subordonnées	17	291 465	291 465	31 375
Capital souscrit.....	18	337 189	337 189	337 189
Primes d'émission		16 139	16 139	16 139
Réserves.....		1 042 891	1 042 891	1 042 970
Provisions réglementées.....		19 665	19 665	20 128
Report à nouveau.....		3 357 913	3 600 645	3 357 913
Résultat de l'exercice		393 118	–	–
Acompte sur dividende		–	–	–
TOTAL DU PASSIF		<u>295 064 678</u>	<u>294 914 292</u>	<u>283 807 327</u>
Hors bilan				
Engagements de financement reçus	21	3 549 574	3 549 574	5 426 299
Engagements de garantie reçus.....	21	11 722 453	11 722 453	10 064 213
Engagements sur titres reçus.....		30 747 021	30 747 021	26 481 821

1 Affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

La contre-valeur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 34,7 milliards EUR au 31 décembre 2014.

La contre-valeur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 22,5 milliards EUR au 31 décembre 2013.

Comptes de résultats sociaux comparés 2014-2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 639 412	1 831 335
Intérêts et charges assimilées	23	(603 562)	(841 056)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		61 451	40 470
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(61 106)	(37 256)
Revenus des titres à revenu variable	24	96 346	45 265
Commissions (produits)	25	751 260	776 203
Commissions (charges)	25	(170 142)	(187 093)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	318 406	346 672
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	21 684	10 915
Autres produits d'exploitation bancaire		14 032	12 054
Autres charges d'exploitation bancaire		(3 477)	(327)
Produit net bancaire		2 064 304	1 997 182
Charges générales d'exploitation	28	(1 374 174)	(1 422 305)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(49 860)	(53 773)
Résultat brut d'exploitation		640 270	521 104
Coût du risque	8	(119 061)	(86 898)
Résultat d'exploitation		521 209	434 206
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(7 490)	9 951
Résultat courant avant impôt		513 719	444 157
Résultats exceptionnels		(5)	(5)
Impôt sur les bénéfices	30	(121 061)	(118 872)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		465	6 094
Résultat net		393 118	331 374

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Résultats comptables		
– globaux	393 117,6	331 373,9
– par action (<i>en euros</i>) ^{1,2}	5,83	4,91
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2014) (après affectation du résultat pour 2013)		
– variation de l'écart de réévaluation	(78,9)	(141,5)
– variation des réserves et du report à nouveau	211 334,6	361 111,3
– affectation du résultat de l'exercice précédent	331 373,9	601 190,0
– répartition des bénéfices	(120 039,3)	(240 078,7)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	(463,2)	(6 092,9)
Variation de la situation nette globale	210 792,5	354 876,9
– par action (<i>en euros</i>) ^{1,2}	3,13	5,26
Dividende proposé		
– global	150 386,4	120 039,3
– par action (<i>en euros</i>) ^{1,2}	2,23	1,78

1 Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2014 et 2013.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort 2,23 EUR pour 2014 (67 437 827 actions) et à 1,78 EUR pour 2013 (67 437 827 actions).

Etats financiers sociaux (suite)

Répartition et affectation des bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	3 357 913	3 146 578
– bénéfice de l'exercice	393 118	331 374
TOTAL (A)	3 751 031	3 477 952
Affectation des bénéfices		
– dividendes	150 386	120 039
– réserve légale	–	–
– réserve libre	–	–
TOTAL (B)	150 386	120 039
Report à nouveau (A - B)	3 600 645	3 357 913

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013	2012	2011	2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	337 189	337 189	337 189	337 189	337 189
Nombre d'actions émises	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 347 820
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	2 902 591	3 062 914	3 263 800	3 316 395	3 402 924
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	697 821	643 612	799 099	146 388	873 707
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	393 118	331 374	601 190	26 504	819 731
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	8,6	7,9	8,6	4,4	12,2
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	5,8	4,9	8,9	0,4	9,2
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier. ...	2,23	1,78	3,56	1,75	10,67
Personnel (France)					
Nombre de salariés ¹	9 144	9 198	9 424	9 860	9 694
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ²	9 158	9 207	9 645	9 748	9 615
Montant de la masse salariale	533 636	553 982	559 888	577 016	535 533
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	257 461	266 903	289 322	244 808	247 908
Taxe sur les salaires et taxes diverses	69 723	59 794	62 784	72 650	96 763
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ³	27 237	37 520	–	29 560	39 500

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Dont 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012, 6 322 cadres et 3 426 non-cadres en 2011, 6 116 cadres et 3 499 non-cadres en 2010.

3 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2014 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014
A – Titres d'investissement	470 314
Valeurs à revenu fixe	470 314
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	470 000
Créances rattachées	314
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	9 609 391
Valeurs à revenu fixe	9 590 660
Bons du trésor	1 184 570
Autres effets publics	5 346 684
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds communs de créances	–
Obligations et assimilés	2 990 933
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de crédit	–
Créances rattachées	68 473
Valeurs à revenu variable	18 731
Actions et assimilés	18 731
Parts ou actions d'OPCVM	–
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	10 079 705

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	89 260
Valeurs cotées à la cote officielle	432
Valeurs françaises non cotées	88 828
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	1 642 173
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 623 897
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	18 276
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 731 433

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %)					
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds) . . . 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250 EUR	1 063 EUR	100,00
HSBC Factoring (France) 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240 EUR	62 854 EUR	100,00
COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184 avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	SAS	Marchand de biens	50 EUR	1 129 EUR	99,96
Société Française et Suisse 64 rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599 EUR	7 849 EUR	100,00
FDM 6 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SAS	Société de portefeuille	139 053 EUR	5 663 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619 EUR	1 561 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000 EUR	16 688 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) 4 place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050 EUR	67 876 EUR	93,67
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities) . . . 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	12 626 EUR	13 206 EUR	100,00
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) 109 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	72 000 EUR	28 100 EUR	100,00
SAF Palissandre 64 rue Galilée – 75008 Paris (France)	SAS	Société financière	42 033 EUR	873 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
113 239 EUR	113 239 EUR	-	-	110 730 EUR	1 412 EUR		-
39 236 EUR	39 236 EUR	1 437 EUR	-	37 483 EUR	9 060 EUR	-	-
36 370 EUR	1 172 EUR	-	-	3 EUR	(10) EUR	-	-
60 384 EUR	9 368 EUR	-	-	38 EUR	(119) EUR	2 013 EUR	-
128 916 EUR	128 916 EUR	-	-	356 EUR	229 EUR	-	-
16 260 EUR	9 190 EUR	-	-	22 EUR	11 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	8 574 EUR	(3 950) EUR	-	-
134 546 EUR	134 546 EUR	331 EUR	-	198 680 EUR	29 298 EUR	31 106 EUR	-
55 988 EUR	25 873 EUR	-	-	140 EUR	19 EUR	-	-
116 376 EUR	116 376 EUR	-	-	55 916 EUR	13 574 EUR	9 245 EUR	-
41 617 EUR	41 617 EUR	-	-	101 EUR	55 EUR	66 EUR	-

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2014 (suite)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %) (suite)					
HSBC Leasing (France) 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SAS	Crédit-bail	168 528 EUR	59 EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société de participation	40 000 EUR	51 082 EUR	100,00
Foncière Elysées. 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043 EUR	14 119 EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou. 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)	SA	Société immobilière	13 412 EUR	9 967 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	2 196 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Crédit bail immobilier	38 255 EUR	35 216 EUR	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd. 8 Canada Square London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holdings d'investissement	5 000 GBP	5 576 GBP	100,00
HSBC Assurances Vie (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000 EUR	270 060 EUR	100,00

2 – Participations (10 à 50 %)**B – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France****1 – Filiales non reprises au paragraphe 1**

a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble).	–	–	–	–

2 – Participations non reprises au paragraphe 2

a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	35 949 EUR	(24 653) EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	3 253 EUR	(2 854) EUR	2 800 EUR	-
44 478 EUR	37 614 EUR	-	-	1 645 EUR	1 459 EUR	8 344 EUR	-
49 385 EUR	33 232 EUR	-	-	11 960 EUR	2 131 EUR	29 889 EUR	-
12 839 EUR	12 839 EUR	-	-	44 EUR	(24) EUR	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	182 168 EUR	8 740 EUR	6 098 EUR	-
5 438 EUR	5 438 EUR	-	-	19 EUR	12 EUR	-	-
513 985 EUR	513 985 EUR	270 000 EUR	-	1 930 EUR	61 EUR	-	-
50 EUR	50 EUR	-	-	-	-	2 864 EUR	-
1 819 EUR	1 316 EUR	-	-	-	-	-	-
4 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

Etats financiers sociaux (suite)**Transactions avec les filiales et autres entreprises liées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	
	<i>Filiales</i>	<i>Autres entreprises liées</i>
ACTIF		
Effets publics et valeurs assimilés	–	3 716,3
Créances sur les établissements de crédit	2 991,7	5 222,4
Opérations avec la clientèle	173,2	547,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	525,0	–
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	4 569,4	10 197,5
Opérations avec la clientèle	1 052,5	95,0
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	3 716,3
Dettes subordonnées	–	260,0
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	1 331,3	1 587,6
Engagements de garanties donnés	118,5	249,4
Engagements sur titres donnés	–	550,2

Notes annexes aux comptes sociaux

Page

267	Note 1 – Principes, règles et méthodes comptables
276	Note 2 – Créances sur les établissements de crédit
277	Note 3 – Crédits à la clientèle
278	Note 4 – Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
280	Note 5 – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
281	Note 6 – Immobilisations incorporelles
283	Note 7 – Immobilisations corporelles
284	Note 8 – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
284	Note 9 – Autres actifs
284	Note 10 – Comptes de régularisation actif
285	Note 11 – Opérations de trésorerie et interbancaires
285	Note 12 – Dépôts de la clientèle
286	Note 13 – Dettes représentées par un titre
286	Note 14 – Provisions
286	Note 15 – Autres passifs
287	Note 16 – Comptes de régularisation passif
287	Note 17 – Dettes subordonnées
288	Note 18 – Capital social
288	Note 19 – Capitaux propres
289	Note 20 – Pensions, plan de retraite
290	Note 21 – Hors bilan
291	Note 22 – Opérations sur instruments financiers à terme
293	Note 23 – Marge d'intérêts
293	Note 24 – Ventilation des revenus des titres à revenu variable
293	Note 25 – Ventilation des commissions
294	Note 26 – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
294	Note 27 – Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
294	Note 28 – Ventilation des charges générales d'exploitation
295	Note 29 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés
295	Note 30 – Impôt sur les bénéfices
296	Note 31 – Procédures judiciaires et affaires réglementaires
298	Note 32 – Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

Etats financiers sociaux (suite)

Faits significatifs de l'exercice 2014

Activité

L'année 2014 a été marquée par un contexte de faible croissance économique en France et en Europe avec, en particulier, une nouvelle baisse de l'investissement des entreprises dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.

Le produit net bancaire, à 2 064 millions EUR, s'inscrit en hausse de 3 % par rapport à l'année 2013. Cette variation s'explique par une bonne performance d'ensemble des métiers dans un contexte difficile, notamment les activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine. La Banque de financement d'investissement et de marchés a souffert d'un manque de volatilité et d'une faiblesse de la demande de la clientèle. La répartition des revenus reste équilibrée entre les différents métiers.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 374 millions EUR, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, sont bien maîtrisées en dépit de la réalisation d'investissements en matière de conformité, rendus nécessaires par des réglementations de plus en plus rigoureuses.

Le coût du risque de crédit s'établit à 119 millions EUR contre 87 millions EUR l'année précédente. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2014, à 514 millions EUR, en hausse de 16 %.

Le résultat net s'affiche à 393 millions EUR contre 331 millions EUR en 2013. Au titre de l'exercice 2014, il est prévu de verser un dividende de 150 millions EUR.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de HSBC France s'élève à 295,1 milliards EUR contre 283,8 milliards EUR au 31 décembre 2013. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation de la juste valeur des instruments dérivés du portefeuille de négociation et de la nouvelle activité de prêts emprunts de titres.

Targeted Long Term Refinancing Operations (TLTRO)

HSBC France a participé au TLTRO (*Targeted Long Term Refinancing Operation*) à hauteur de 1,1 milliard EUR afin de pouvoir continuer d'accompagner le développement de ses clients en leur proposant des crédits à taux compétitifs.

Emissions

HSBC France a également renforcé son capital réglementaire fin 2014 sous forme d'une dette subordonnée Tier 2 de 260 millions EUR intégralement souscrite par HSBC Holdings plc.

Afin de financer le développement de ses activités, HSBC France a émis 2 milliards EUR de titres de créance négociables moyen terme à 2 ans (28 points de base au-dessus de l'Euribor 3 mois).

Prêts emprunts de titres

Dans le cadre des opérations de marché, HSBC France a traité pour la première fois en septembre 2014 des prêts/emprunts de titres avec la contrepartie HBEU. Au 31 décembre 2014, les opérations de prêts/emprunts de titres s'élèvent à 2,2 milliards EUR.

Mise en place du Mécanisme de Supervision Unique

Dans la perspective du lancement du Mécanisme de surveillance unique (MSU), entré en vigueur le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne a réalisé une évaluation complète (*comprehensive assessment*) des plus grandes banques de la zone euro, placées désormais sous sa supervision. Cette évaluation comprend notamment la réalisation d'un examen de la qualité des actifs (*Asset Quality Review*, AQR) et des tests de résistance (*stress tests*) ces derniers étant menés en coopération avec l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'exercice a porté sur 128 banques de 18 Etats membres représentant 85 % des actifs bancaires de la Zone euro. En sa qualité d'établissement de crédit relevant du mécanisme MSU, HSBC France, comme HSBC Malte, a fait l'objet de cette évaluation. Le reste du Groupe HSBC n'a pas été soumis à cet examen.

Dans ce contexte, HSBC France a maintenu l'application de ses principes et méthodes comptables inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat détaillé de l'examen de la qualité des actifs est présenté dans le rapport de gestion en pages 10 et 11 ainsi que dans la note 44 des comptes consolidés en pages 249 à 252.

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes d'HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

a Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Durées et modes d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans, linéaire
Gros œuvre	25 ans, linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans, linéaire
Installation électrique lourde	10 ans, linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans, linéaire
Installation sécurité	10 ans, linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans, linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées et modes d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3 à 5 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférant à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

b Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres, frais exclus.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Lorsque le marché devient inactif, la banque a recours à des techniques de valorisation qui tiennent compte de la nouvelle qualification du marché. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrés dans la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciation sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "Buy and sell back" et "Sell and buy back".

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur la ligne "engagements sur titre" entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

c Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans l'établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut sera classée dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et de crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion et, le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-5 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-7 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé de crédit répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées, chaque année, en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés, à dire d'expert, en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille. Les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

d *Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle*

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f *Provisions*

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires à prestations définies.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages postérieurs à l'emploi, à savoir : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies, corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans d'Epargne Logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc qui prévoient des attributions d'options et d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC, entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

g Position de change

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

h Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

i Instruments financiers à terme

Le Groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors-bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement n° 2014-07 de l'ANC (Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, articles 2511-1 à 2516-1), les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts (futures, etc.)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps*, de taux négociés dans le cadre de la macro-couverture.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction au titre du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marché, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors-bilan.

Etats financiers sociaux (suite)**1 Principes, règles et méthodes comptables** (suite)*Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme*

La valeur de marché des contrats doit tenir compte des risques de contreparties afférents aux contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

j Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition prévisionnels applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

k Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (voir Note 10 page 152).

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
A vue ¹	14 848,7	21 505,9
A terme	17 949,4	20 383,9
≤ 3 mois	8 232,7	13 914,5
> 3 mois et ≤ 1 an	5 477,5	1 565,5
> 1 an et ≤ 5 ans	3 885,9	4 436,2
> 5 ans	353,3	467,7
Créances rattachées	11,3	15,7
Total	32 809,4	41 905,5
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>	23 781,8	28 343,4
<i>Dont prêts subordonnés</i>	61,9	61,9

1 Y compris pensions au jour le jour.

3 Crédits à la clientèle

Encours de fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Créances commerciales	430,0	166,4
Comptes ordinaires débiteurs	1 487,0	1 423,9
Autres concours à la clientèle ¹	50 376,9	53 502,0
Total	52 293,9	55 092,3
<i>Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France</i>	14 178,1	15 475,0
¹ <i>Dont crédits à durée indéterminée</i>	20,3	12,0

Ventilation des encours par qualité

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013	
	<i>Encours sains</i>	<i>Encours douteux</i>	<i>Dépréciation sur encours douteux</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Crédits aux particuliers	11 947,9	270,6	(78,9)	12 139,6	11 314,9
Crédits à la clientèle financière	693,8	13,6	(3,4)	704,0	615,8
Crédits à la clientèle non financière	18 254,1	1 189,8	(522,4)	18 921,5	18 186,0
Titres reçus en pension livrée	20 451,2	–	–	20 451,2	24 896,7
Créances rattachées	77,6	–	–	77,6	78,9
Total	51 424,6	1 474,0	(604,7)	52 293,9	55 092,3
<i>Dont prêts subordonnés</i>				7,1	8,6
<i>Dont créances douteuses non compromises brutes</i>				732,5	778,4
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>				741,1	773,7
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes</i>				(132,7)	(124,7)
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>				(472,0)	(487,3)
<i>Dont crédits restructurés</i>				402,6	473,9

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
A vue ¹	8 798,5	9 223,7
A terme	43 417,8	45 789,7
≤ 3 mois	14 818,4	18 566,1
> 3 mois et ≤ 1 an	6 025,4	5 625,9
> 1 an et ≤ 5 ans	11 133,2	11 112,9
> 5 ans	11 440,8	10 484,8
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	77,6	78,9
Total	52 293,9	55 092,3

¹ *Y compris pensions au jour le jour.*

Etats financiers sociaux (suite)**3 Crédits à la clientèle** (suite)**Ventilation par secteurs d'activité économique**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	31.12.2013
Particuliers.....	12 858,7	11 895,4
Industries.....	1 631,3	1 519,5
Commerce et Services.....	8 170,9	8 063,2
Immobilier.....	5 956,0	6 018,1
Finance.....	22 100,6	26 188,4
Autres.....	1 576,4	1 407,7
Total	<u>52 293,9</u>	<u>55 092,3</u>

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	31.12.2013
	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	<u>comptable</u>	<u>comptable</u>
Effets publics et valeurs assimilées	<u>34 484,9</u>	33 261,4
Titres de transaction.....	27 909,2	26 579,8
Titres de placement.....	6 531,3	6 622,8
Titres d'investissement.....	-	-
Créances rattachées.....	44,4	58,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	<u>8 486,8</u>	9 003,2
Titres de transaction.....	5 001,5	6 136,9
– obligations et autres titres cotés.....	5 001,5	6 136,9
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables.....	-	-
Titres de placement.....	2 990,9	2 568,6
– obligations cotées.....	2 990,9	2 568,6
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables.....	-	-
Titres d'investissement.....	470,0	271,3
– obligations cotées.....	470,0	271,3
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables.....	-	-
Créances rattachées.....	24,4	26,4
<i>Dont titres subordonnés</i>	270,0	304,2
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	<u>18,7</u>	4,6
Titres de transaction.....	-	-
– actions cotées.....	-	-
– actions et autres titres non cotés.....	-	-
Titres de placement.....	-	-
– actions cotées.....	-	-
– actions et autres titres non cotés.....	-	-
Titres de l'activité de portefeuille (TAP).....	18,7	4,6
– TAP cotés.....	-	-
– TAP non cotés.....	18,7	4,6
Total	<u>42 990,4</u>	<u>42 269,2</u>

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement (suite)

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	4 095,5	1 716,5
> 3 mois et ≤ 1 an	1 560,9	3 363,0
> 1 an et ≤ 5 ans	10 526,3	11 137,5
> 5 ans	18 257,8	16 985,6
Créances rattachées	44,4	58,8
Total	34 484,9	33 261,4
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	415,7	238,0
> 3 mois et ≤ 1 an	499,4	809,3
> 1 an et ≤ 5 ans	5 063,6	5 302,6
> 5 ans	2 483,7	2 626,9
Créances rattachées	24,4	26,4
Total	8 486,8	9 003,2

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Effets publics et valeurs assimilées	6 531,3	7 049,8	6 622,8	7 010,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 990,9	3 130,4	2 568,6	2 633,4
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	18,7	20,6	4,6	5,0
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	9 540,9	10 200,8	9 196,0	9 649,0

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en pages 268 à 270.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2014		
	Avant provisions	Provisions	Plus-values/moins-values nettes
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	658,6	1,3	659,9
– effets publics et valeurs assimilées	518,4	0,1	518,5
– obligations et autres titres à revenu fixe	138,3	1,2	139,5
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	1,9	–	1,9
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	6,0	6,0	–
– effets publics et valeurs assimilées	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	0,3	0,3	–
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	5,7	5,7	–

¹ Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : - 572,1 millions EUR.

Etats financiers sociaux (suite)**4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement** (suite)**Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC**

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucun titre d'investissement n'a été cédé.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 18,4 millions EUR pour 2014 et à 90,0 millions EUR pour 2013.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2014 ou en 2013.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
(en millions d'euros)		
Titres de participation	78,7	84,6
Titres cotés	0,4	0,7
– établissements de crédit	–	–
– autres	0,4	0,7
Titres non cotés	78,3	83,9
– établissements de crédit	45,0	49,6
– autres	33,3	34,3
Autres titres détenus à long terme	10,6	10,5
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	10,6	10,5
– établissements de crédit	–	–
– autres	10,6	10,5
Parts dans les entreprises liées	1 642,2	1 709,3
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	1 642,2	1 709,3
– établissements de crédit	570,1	570,7
– autres	1 072,1	1 138,6
Créances rattachées	–	–
Total (y compris la réévaluation légale de 1976)	1 731,5	1 804,4

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	1 949,0	1 629,5
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres/augmentations de capital	–	572,5
– cessions/réductions de capital ¹	(56,9)	(247,6)
– incidence des différences de conversion	1,2	–
– autres mouvements/fusions	(1,4)	(5,4)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 891,9	1 949,0
Dépréciations au 1^{er} janvier	(144,5)	(145,9)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	(18,0)	–
– reprises de dépréciations	1,3	1,8
– autres mouvements	0,8	–
– incidence des différences de conversion	–	(0,5)
Dépréciations au 31 décembre	(160,4)	(144,6)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 731,5	1 804,4

1 Concernant principalement la réduction de capital de VME pour 51,7 millions EUR et de SFEF pour 4,7 millions EUR.

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	497,0	490,9
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	6,8	6,1
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(0,3)	–
Valeurs brutes au 31 décembre	503,5	497,0
Amortissements au 1^{er} janvier	252,5	245,9
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	6,5	7,0
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(0,2)	(0,4)
Amortissements au 31 décembre	258,8	252,5
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	244,7	244,5

Conformément à l'article 745-3 du règlement n° 2014-03 de l'ANC, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008 et lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011.

Etats financiers sociaux (suite)**6 Immobilisations incorporelles** (suite)

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf articles 214-1 à 214-27 du règlement n° 2014-03 de l'ANC).

Concernant HSBC Herve

Le mali technique, d'un montant initial de 139,5 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au *pro rata* des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)

Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	47,7
Plus-values latentes sur immobilisations	9,6
Plus-values latentes sur titres	0,2
Fonds de commerce (non affecté)	<u>82,0</u>
Total	<u>139,5</u>

A fin 2014, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), et en l'absence de dépréciation, le mali s'élève à 89,4 millions EUR.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2014, le mali technique, d'un montant de 72,0 millions EUR, a été intégralement affecté en fonds de commerce.

7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	782,3	755,9
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	(0,1)
– acquisitions d'immobilisations	35,4	27,8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(12,5)	(1,3)
Valeurs brutes au 31 décembre	805,2	782,3
 Amortissements au 1^{er} janvier	 558,1	 512,3
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	41,7	46,8
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(10,6)	(1,0)
Amortissements au 31 décembre	589,2	558,1
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	216,0	224,2

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Terrains et constructions d'exploitation	11,9	12,5
Terrains et constructions hors exploitation	0,8	0,8
Autres immobilisations corporelles	203,3	210,9
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	216,0	224,2

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisation en cours	1,5	0,3
Valeurs brutes ¹	450,5	278,2
Amortissements	(110,5)	(40,9)
Créances rattachées	–	–
Total	341,5	237,6

¹ Principaux biens en stock en 2014 : routier pour 203,8 millions EUR, BTP pour 57,9 millions EUR, et machines outils pour 37,8 millions EUR.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 314 millions EUR (223,4 millions EUR en 2013) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 33 millions EUR (13,8 millions EUR en 2013).

Etats financiers sociaux (suite)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	<i>Encours au 31.12.2013</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises disponibles</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Encours au 31.12.2014</i>
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	612,3	205,5	(96,3)	(99,6)	(17,1) ¹	604,8
Dépréciations sur titres	13,7	10,1	(3,8)	(1,7)	0,1	18,4
Provisions pour engagements par signature	4,0	2,3	–	(2,7)	0,1	3,7
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque.	630,0	217,9	(100,1)	(104,0)	(16,9)	626,9

1 Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire

(8,2)

Dont effet de variation du taux de change

0,7

Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux) ¹	(114,7)	(77,9)
– risques de contrepartie sur titres	(8,4)	(9,4)
– engagements par signature ²	(0,5)	(2,1)
– récupération sur créances amorties	3,3	2,4
Total coût du risque hors risque pays	(119,3)	(87,0)
Risques pays	0,2	0,1
Total coût du risque³	(119,1)	(86,9)

1 Dont pertes non couvertes sur créances douteuses et douteux compromis

(18,0)

(18,8)

2 Dont pertes non couvertes

–

(0,1)

3 Dont pertes couvertes par des provisions

(96,4)

(106,6)

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	391	99
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	25 427	22 349
Total	25 818	22 448

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes d'encaissement	360	602
Autres comptes de régularisation ¹	138 044	118 495
Total	138 404	119 097

1 Dont valeur de marché des dérivés : 127 883 millions EUR en 2014, contre 114 176 millions EUR en 2013.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
A vue	12 305,2	8 994,4
A terme	28 061,0	29 869,8
≤ 3 mois	16 232,7	22 194,6
> 3 mois et ≤ 1 an	6 496,9	3 339,8
> 1 an et ≤ 5 ans	3 081,4	1 892,5
> 5 ans	2 250,0	2 442,9
Dettes rattachées	66,4	68,8
Total	40 432,6	38 933,0
<i>Dont titres donnés en pension livrée</i>	29 569,2	30 999,5

12 Dépôts de la clientèle

Encours de fin de période

Nature des opérations

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Dépôts à vue	20 387,0	17 873,7
Comptes à régime spécial à vue	7 072,5	7 338,4
Comptes à régime spécial à terme	646,3	667,9
Comptes à terme	6 382,6	7 679,0
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	34 488,4	33 559,0
Titres donnés en pension livrée	17 895,1	29 602,5
Dettes rattachées	10,6	21,5
Total des comptes créditeurs de la clientèle	52 394,1	63 183,0

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
A vue	27 459,6	32 737,2
A terme	24 923,9	30 424,3
≤ 3 mois	20 003,7	17 822,8
> 3 mois et ≤ 1 an	4 567,0	12 330,6
> 1 an et ≤ 5 ans	210,2	212,8
> 5 ans	143,0	58,1
Dettes rattachées	10,6	21,5
Total	52 394,1	63 183,0

Etats financiers sociaux (suite)**13 Dettes représentées par un titre**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 611	7 481
Emprunts obligataires	6 382	6 868
Dettes rattachées	23	93
Total	14 016	14 442

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Dettes représentées par un titre	13 993	14 349
≤ 3 mois	4 062	6 631
> 3 mois et ≤ 1 an	3 570	2 894
> 1 an et ≤ 5 ans	3 887	2 682
> 5 ans	2 474	2 142
Dettes rattachées	23	93
Total	14 016	14 442

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 8,1 millions EUR au 31 décembre 2014, contre 11,7 millions EUR au 31 décembre 2013.

14 Provisions

(en millions d'euros)	<i>Encours au 31.12.2013</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises disponibles</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Encours au 31.12.2014</i>
Provisions pour engagements par signature et litiges	92,5	4,3	(7,2)	(7,0)	0,1	82,7
Autres provisions ¹	298,7	89,6	(62,8)	(21,8)	1,1	304,8
Total	391,2	93,9	(70,0)	(28,8)	1,2	387,5

¹ Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite") et pour actions gratuites.

Provision sur PEL/CEL

(en millions d'euros)	31.12.2014				CEL
	PEL			Total	
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans		
Encours collectés	90,0	132,1	409,1	631,2	103,8
Encours de crédit	0,1	1,1	1,3	2,5	6,9
Provisions	(2,4)	(0,7)	(1,7)	(4,8)	(0,1)
Dotations/reprises nettes aux amortissements	(1,8)	0,6	4,6	3,4	0,8

15 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	274	7
Créditeurs divers et autres ¹	8 580	8 897
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	35 876	36 787
Total	44 730	45 691

¹ Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2014 : 8 310 millions EUR, contre 8 686 millions EUR en 2013.

16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes d'encaissement	316	522
Autres comptes de régularisation ¹	137 330	115 839
Total	137 646	116 361

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 128 115 millions EUR en 2014 et 111 782 millions EUR en 2013.

17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Titres subordonnés remboursables	15,0	15,0
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16,2	16,2
Emprunts subordonnés	260,0	–
Dettes rattachées	0,3	0,2
Total	291,5	31,4

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers, mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés remboursables

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2014	31.12.2013
Titres subordonnés remboursables	15.12.2000	15.12.2015	Taux variable	EUR	15,0	15,0
Dettes rattachées					–	–
Total des émissions de HSBC France (y compris les dettes rattachées)					15,0	15,0

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux de référence	Devise d'émission	31.12.2014	31.12.2013
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	TMO – 0,25	FRF	16,2	16,2
Dettes rattachées				0,1	0,2
Total (y compris dettes rattachées)				16,3	16,4

Emprunts subordonnés

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2014
Emprunts subordonnés	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260,0
Dettes rattachées					0,2
Total (y compris dettes rattachées)					260,2

Etats financiers sociaux (suite)**18 Capital social**

	31.12.2014		31.12.2013	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>
(actions de 5 euros)				
Au 1 ^{er} janvier	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– augmentation de capital – fusion	–	–	–	–
– réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189

Droits de vote

Au 31 décembre 2014, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19 Capitaux propres

	31.12.2014		31.12.2013	
	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>
(en millions d'euros)				
Capital souscrit	337,2	337,2	337,2	337,2
Prime d'émission, fusion, etc.	16,1	16,1	16,1	16,1
Réserves	1 042,9	1 042,9	1 043,0	1 043,0
– réserve légale	38,1	38,1	38,1	38,1
– réserve des plus-values à long terme	405,5	405,5	405,5	405,5
– réserve de réévaluation	4,9	4,9	5,0	5,0
– réserve extraordinaire et autres	304,8	304,8	304,8	304,8
– réserve libre	294,1	294,1	294,1	294,1
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(4,5)	(4,5)	(4,5)	(4,5)
Report à nouveau	3 357,9	3 751,0	3 146,6	3 358,0
Acomptes sur dividende	–	–	(120,0)	–
Provisions réglementées	19,7	19,7	20,1	20,1
Résultat de la période	393,1	–	331,4	–
Capitaux propres	5 166,9	5 166,9	4 774,4	4 774,4

Variation des capitaux propres en 2014

(en millions d'euros)	2014
Solde au 1^{er} janvier	4 774,4
Résultat de la période	393,1
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Réduction de capital	–
Acompte sur dividendes	–
Autres	(0,6)
Solde au 31 décembre	5 166,9

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

19 Capitaux propres (suite)

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'IS au titre d'exercices clos depuis 5 ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Provision pour engagements sociaux ¹	153,9	156,9

¹ Incluant le régime complémentaire à prestations définies des membres du Comité Exécutif pour 5,8 millions EUR en 2014 et 5,3 millions EUR en 2013.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de morbidité
Au 31 décembre 2014	2,00	2,00 ¹	1,50	1,50	2,70	- ²
Au 31 décembre 2013	3,00	3,00 ¹	2,00	2,00	3,00	- ²

¹ Taux de rendement attendu des fonds propres.

² HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	165,2	168,6
Juste valeur des actifs des régimes	(11,3)	(11,7)
Passif net comptabilisé	153,9	156,9

Etats financiers sociaux (suite)**21 Hors bilan**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	<u>23 390</u>	<u>21 619</u>
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 259	2 323
En faveur de la clientèle	21 131	19 296
– ouvertures de crédits confirmés	21 074	19 249
– acceptations à payer et divers	57	47
Engagements reçus	<u>3 550</u>	<u>5 426</u>
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	3 550	5 426
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	<u>4 044</u>	<u>4 372</u>
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	991	1 093
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	3 053	3 279
Engagements reçus	<u>11 722</u>	<u>10 064</u>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	11 722	10 064
Autres valeurs données en garantie		
(en millions d'euros)		<u>31.12.2014</u>
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>		6 098
Créances données en garantie 3G et TRICP		3 386
Créances données en garantie CCBM		4 694
Titres donnés en garantie		<u>3 116</u>
Total		<u>17 294</u>

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31.12.2014		31.12.2013	
	Juste valeur nette au 31.12.2014	Opérations de couverture ¹ de marché ¹	Opérations de couverture ¹ de marché ¹	Juste valeur nette au 31.12.2013
(en milliards d'euros)		Total ¹		Total ¹
Opérations fermes		3 885,4		5 422,9
Opérations sur marchés organisés	(0,5)	3 802,1	(7,4)	5 417,0
- contrats de taux	-	122,1	-	132,6
- contrats de change	-	122,1	-	132,6
- indices et actions	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	(0,5)	3 680,0	(7,4)	5 284,4
- futures de taux	-	236,8	-	338,6
- swaps de taux	(0,8)	3 262,8	(2,6)	4 775,0
- swaps de devises et swaps cambistes	0,1	44,4	(5,1)	50,2
- autres contrats à terme	0,3	136,1	0,3	120,6
Opérations conditionnelles		519,4		486,4
Opérations sur marchés organisés	-	40,9	-	35,0
Options de taux	-	3,3	-	4,3
Options de change	-	37,6	-	30,7
Autres options	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	(0,6)	478,2	(1,6)	451,4
Caps et floors	-	0,2	-	0,1
Swaptions et options	(0,6)	118,5	(1,6)	140,5
- achetés	-	58,6	-	70,6
- vendus	-	301,1	-	240,3
Total des opérations sur instruments financiers à terme	83,7	4 321,1	6,5	5 903,4
		4 404,8		5 909,9

1 Montant des notionnels.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine. Au 31 décembre 2014, les dérivés de taux de micro couverture ont été identifiés en "Contrats de couverture individualisée" alors qu'ils étaient reportés dans les "Contrats permettant une gestion spécialisée du portefeuille de transaction" au 31 décembre 2013.

3 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intrêt de l'établissement sur les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2014, les dérivés de taux en macro-couverture ont été identifiés en "Contrats de couverture globale", alors qu'ils étaient reportés dans "les contrats permettant une gestion spécialisée du portefeuille de transaction" au 31 décembre 2013.

Etats financiers sociaux (suite)

22 Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Contrats de couverture individualisée	13,6 ¹	0,3
Contrats de couverture globale	68,3 ²	-
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	3 262,8	4 775,0
Opérations de marché en position isolée	-	-

1 Cf note 22.2 page 291.

2 Cf note 22.3 page 291.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31.12.2014			Total
	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments financiers de :				
Devises	12,2	15,8	17,1	45,1
Taux	1 676,0	1 505,1	1 042,7	4 223,8
Autres	135,1	0,8	-	135,9
Total	1 823,3	1 521,7	1 059,8	4 404,8

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	13 290,8	5 383,0
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	13 241,1	5 335,2
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	49,7	47,8
B – Autres contrats	926,1	448,1
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	895,2	409,9
– contrats sur taux d'intérêts	839,7	350,7
– contrats sur devises	36,5	59,2
– contrats sur actions	19	-
– contrats sur produits de base	-	-
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	30,9	38,2
– contrats sur taux d'intérêts	21,9	32,3
– contrats sur devises	9,0	5,9
– contrats sur actions	-	-
Total des équivalents risques de crédit ¹	14 216,9	5 831,1
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de	2 839,4	1 639,0

1 Hausse significative liée à l'implémentation de CRD IV (intégration des expositions face aux chambres de compensation).

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Equivalents risques avant compensation	165 647,9	69 364,6
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(144 045,2)	(55 663,2)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(7 385,8)	(7 870,3)
Equivalents risques après compensation	14 216,9	5 831,1

23 Marge d'intérêts

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	166,4	231,5
Clientèle	996,0	970,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	477,0	629,3
Total	<u>1 639,4</u>	<u>1 831,3</u>
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	239,4	299,8
Clientèle	152,8	170,8
Dettes subordonnées	1,5	1,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	209,9	368,6
Total	<u>603,6</u>	<u>841,1</u>

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	–	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées	96,3	45,3
Total	<u>96,3</u>	<u>45,3</u>

25 Ventilation des commissions

(en millions d'euros)	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Commissions		
Produits	<u>751,3</u>	<u>776,2</u>
Sur opérations avec les établissements de crédit	3,4	4,4
Sur opérations avec la clientèle	96,0	109,8
Sur opérations de change	1,9	2,5
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	53,6	42,6
Sur prestations de services pour compte de tiers	434,8	451,1
Sur engagements	114,7	114,9
Autres commissions	46,9	50,9
Charges	<u>(170,1)</u>	<u>(187,1)</u>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(6,5)	(9,2)
Relatives aux opérations sur titres	(25,6)	(23,7)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(10,4)	(12,3)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(114,5)	(129,3)
Sur engagements	(5,0)	(5,5)
Autres commissions	(8,1)	(7,1)
Total des commissions	<u>581,2</u>	<u>589,1</u>

Etats financiers sociaux (suite)**26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultats		
Titres de transaction	1 928,9	(251,1)
Opérations de change	56,2	71,4
Instruments financiers à terme	(1 666,7)	526,4
Total	318,4	346,7

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	18,5	5,9
Dépréciation	(1,1)	4,7
– dotations	(4,4)	(3,0)
– reprises	3,3	7,7
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	3,8	(0,6)
Dépréciation	0,5	0,9
– dotations	(0,1)	(0,5)
– reprises	0,6	1,4
Total	21,7	10,9

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération ¹	(762,8)	(784,8)
Charges de retraite	(98,1)	(95,9)
Participation	(6,3)	(9,9)
Intéressement	(21,5)	(20,0)
Sous-total frais de personnel	(888,7)	(910,6)
Autres frais administratifs	(485,5)	(511,7)
Total des charges générales d'exploitation	(1 374,2)	(1 422,3)

¹ Dont 18,8 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,3 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2014 et de 14,8 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,3 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2013.

Plans d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan 2011, 66 % pour le plan 2012 et 33 % pour le sous plan anglais 2012, 33 % pour le sous-plan anglais 2013, en contrepartie de la remise des actions pour 16,2 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le *trust*.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, la provision s'élève à 3,4 millions EUR sur le plan 2012, à 8,5 millions EUR sur le plan 2013 et à 7,4 millions EUR sur le plan 2014.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation (suite)

Plans d'actions gratuites 2015

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2014, la provision s'élève à 1,9 million EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Gains ou pertes sur titres d'investissement	–	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	7,7	2,6
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	(15,2)	7,4
Total	(7,5)	10,0

1 En 2014, plus-value de cession de l'agence de Saint-Ferréol pour 6,9 millions d'EUR et de l'agence Ballande pour 1,0 million d'EUR. En 2013, plus-value de cession de l'agence de Jussieu pour 1,4 millions EUR et de l'agence de Saint-Raphaël pour 1,0 million EUR.

2 En 2014, dotation de provision sur Malesherbes-Anjou pour 16,2 millions EUR. En 2013, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 2,7 millions EUR, plus-value de cession d'actions LAFARGE pour 1,0 million EUR, plus-value de cession d'actions EUROFIN CAPITAL PARTNER pour 0,9 million EUR, complément de prix de vente de 2011 des actions LOUVRE GESTION INTERNATIONAL pour 1,5 million EUR, reprises de provisions sur filiales et participations pour 0,6 million EUR, diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,6 million EUR.

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Impôts courants		
A taux normal	(107,1)	(112,8)
A taux réduit	–	–
Impôts différés	(14,0)	(6,1)
Total	(121,1)	(118,9)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 276.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	Echéance 2015	Echéance 2014	Echéance 2013
Impôts courants	33,33	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	4,00	4,00	4,00
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,00	19,00	19,00
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,00	15,00	15,00
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	10,7	10,7	5,0
Impôts différés			
ID taux normal	33,30	33,33	33,33
ID taux réduit	4,00	4,00	4,00
Contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs sont réalisés ou les passifs réglés			

Au 31 décembre 2014, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Etats financiers sociaux (suite)

30 Impôt sur les bénéfices (suite)

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2014, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 73,6 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 33,3 millions EUR.

Au titre de 2013, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 61,9 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 40,3 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2014 à 94,7 millions EUR contre 108,8 millions EUR au 31 décembre 2013.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2014 en un impôt différé actif de 124,8 millions EUR contre 136,1 millions EUR au 31 décembre 2013 et en un impôt différé passif de 30,1 millions EUR contre 27,3 millions EUR au 31 décembre 2013.

Remploi du CICE

Le Groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,2 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2014.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinées à améliorer la qualité des produits et services proposées à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique et la rénovation des locaux administratifs ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses ont été notamment réalisées afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, l'optimisation des plateformes monétiques, l'amélioration continue de nos processus et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : plus de trois cent dix milles heures de formation. Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2014 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de sécurité et santé au travail ;
- recrutement : le CICE a également permis de faire croître de manière très significative le nombre de recrutements par rapport à l'année précédente

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Des entités du groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 112 à 113 du Document de référence 2014, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part d'HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2014.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires (suite)

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc (“HSBC Holdings” ou “HSBC”), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings (“HNAH”) et HSBC Bank USA, N.A. (“HBUS”) ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice (“DoJ” - *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le “US DPA”). HSBC Holdings a conclu un *deferred prosecution agreement* de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le “DANY DPA”). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d’une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l’*Office of the Comptroller of the Currency* (“OCC”). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l’oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d’examen de l’OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l’OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l’OCC, par lequel HSBC Bank USA s’oblige à adopter un programme de conformité à l’échelle de l’entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (“OFAC” – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l’OFAC, et un engagement avec l’Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* (“FCA”), de se conformer à certaines obligations pour l’avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s’assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l’engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Le 1^{er} juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l’application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une “personne qualifiée”, selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers – *Financial Services and Markets Act*) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l’efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

HSBC Holdings a rempli l’ensemble de ses obligations qui lui étaient imposées par la DANY DPA qui a pris fin en décembre 2014 à l’issue de la période de deux ans qui avait été fixée. Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l’ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, les charges contre ces entités seront abandonnées à l’issue de la période de cinq ans prévue dans le cadre de ce US DPA. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l’objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA.

L’accord conclu avec les autorités américaines et britanniques a donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n’exclut pas d’autres procédures contentieuses de droit privé au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d’autres mesures d’application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Etats financiers sociaux (suite)

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires (suite)

Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("*London Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros et/ou aux dérivés de taux en yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre les entités HSBC suivantes : HSBC Holdings Plc, HSBC Bank Plc et HSBC France, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission. Le 21 mai 2014, ces entités HSBC ont reçu une notification de griefs de la Commission, alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. Le 14 novembre 2014, HSBC a partiellement répondu à la notification de griefs de la Commission. HSBC aura la possibilité de compléter sa réponse à une date qui reste à fixer par la Commission, une fois que diverses questions de procédure auront été résolues.

Chacune de ces enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui seront infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat. Le 2 mai 2014, les plaignants ont déposé une deuxième plainte modifiée. Le 3 octobre 2014, les plaignants ont déposé une troisième plainte modifiée. HSBC entend faire répondre à cette troisième plainte modifiée à l'issue d'un sursis à statuer en cours (qui doit expirer en mai 2015).

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délais, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission Européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC. A l'issue de cette audience, la Commission européenne a décidé de prolonger sa phase d'enquête afin de déterminer la suite à donner à cette affaire. HSBC coopère à cette phase d'enquête.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de HSBC France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.b et 1.i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (notes 1.f et 31 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Etats financiers sociaux (suite)**III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 27 février 2015

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2014

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
Société Financière et Mobilière (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)
HSBC Leasing (Belgium) (100 %)
CCF Charterhouse GmbH (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)
Société Immobilière Malesherbes Anjou (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2014

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
HSBC Factoring (France)	2 037 425	1 900 483	81 154	72 094	9 060	9 582	100,0	100,0

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 19 % en 2014, avec un chiffre d'affaires brut acheté de 12,6 milliards EUR à fin décembre 2014. La croissance d'HSBC Factoring France reste donc supérieure en 2014 à celle du marché.

Le produit net bancaire comptable avant provisions s'élève à 28,2 millions EUR, en légère baisse par rapport à 2013 (-1%), les coûts sont stables entre décembre 2013 et décembre 2014, le coût du risque reste dans les normes basses de la profession à 0,020 % et la contribution avant impôts affiche un montant de 13,3 millions EUR.

Au 31 décembre 2014, le coefficient d'exploitation comptable de la structure est de 44% contre 43% en 2013.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

HSBC SFH (France)	4 447 942	4 440 204	115 726	114 314	1 412	518	100,0	100,0
--------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	--------------	-----	--------------	-------

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (*pool* collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010 pour un montant de 1,5 milliard EUR, suivie par trois émissions de 200 millions CHF au cours de la même année. Au cours de l'année 2013, la société a procédé à deux émissions : en avril, pour un montant de 1,25 milliard EUR et en octobre, pour un montant de 1 milliard EUR.

Au 31 décembre 2014, le montant global des émissions s'élève à 4,2 milliards EUR pour un montant de *pool* collatéralisé de 6,1 milliards EUR.

HSBC Leasing (France)	2 033 283	1 915 688	143 933	168 587	(24 653)	(20 479)	100,0	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	-----------------	----------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2014 s'élève à 1,93 milliard EUR, en augmentation de 8% comparativement à 2013.

De part la structure de l'activité, le résultat d'exploitation est principalement composé d'intérêts sur les emprunts levés pour capitaliser les filiales et des dividendes versés par les filiales. En raison de la stratégie actuelle de remontée des dividendes, une faible part du résultat des filiales est distribuée. Il en ressort un résultat avant impôt négatif dans les comptes sociaux.

HSBC Real Estate Leasing (France)	1 249 662	1 137 605	82 211	81 002	8 740	7 930	100,0	100,0
--	------------------	-----------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

La maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse permettent une progression significative du résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier.

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

HSBC Global Asset Management (France)	158 479	153 987	75 926	79 835	29 298	19 625	100,0	100,0
--	----------------	---------	---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------

Le résultat avant impôt s'inscrit en hausse, reflétant l'impact de la collecte sur les produits long-terme et la hausse des marchés.

Les encours gérés et distribués s'élèvent à 73 milliards EUR contre 65 milliards EUR à fin 2013, soit une hausse de 10 %. Cette hausse est due à une collecte de 4,2 milliards EUR sur les produits de taux, une collecte de 713 millions EUR sur les produits monétaires ainsi qu'une décollecte de 431 millions EUR sur les actions et les diversifiés et un effet prix positif de 4,8 milliards EUR.

La clientèle institutionnelle et la clientèle de la Banque de détail du groupe ont largement contribué à ce développement, particulièrement sur les produits obligataires. HSBC Global Asset Management (France) a développé son expertise en gestion obligataire au sein du Groupe HSBC, ce qui a permis de développer la clientèle internationale. En 2014, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi son organisation visant à mutualiser et à renforcer la robustesse des systèmes et des processus de gestion ainsi que le contrôle des risques.

* Avant affectation du résultat.

Gestion d'actifs (suite)
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2014	2013	2014	2013	2014	2012	2014	2013
	HSBC Epargne Entreprise (France)	69 562	59 314	32 688	36 563	(3 950)	(3 876)	100,0

HSBC Epargne Entreprise (France), établissement de crédit spécialisé teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 8 100 entreprises et gère 280 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 30 juin 2014, cet encours s'élevait à 4,0 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.

Assurance
(en milliers d'euros)

HSBC Assurances Vie (France)	21 721 677	20 699 840	516 636	516 283	60 837	47 118	100,0	100,0
-------------------------------------	-------------------	------------	----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------

HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance vie, retraite, prévoyance et dommages. Avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard EUR en 2014 (en hausse de 3 % par rapport à 2013), HSBC Assurance Vie a poursuivi son développement en 2014 avec une collecte nette positive de 109,7 millions EUR (dont 381,1 millions EUR dans le réseau HSBC en France) et un encours qui s'établit à 18,5 milliards EUR à fin 2014 (+3 % par rapport à 2013). Le résultat net avant impôt s'élève à 101,4 millions EUR en normes françaises (+31 % par rapport à 2013).

Activités de portefeuille
(en milliers d'euros)

Société Française et Suisse (SFS)	8 337	10 471	8 329	10 461	(119)	(22)	100,0	100,0
--	--------------	--------	--------------	--------	--------------	------	--------------	-------

En 2014, la Société Française et Suisse a réalisé une perte de -119 411 EUR à comparer à une perte de -22 381 en 2013. Le résultat 2014 s'explique principalement par l'impact négatif :

- de la liquidation de Bianca Finance
- de la provision d'un compte détenu en Tunisie.

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment Nobel)	126 586	172 986	113 674	161 185	13,574	9 380	100,0	100,0
--	----------------	---------	----------------	---------	---------------	-------	--------------	-------

Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de *Private Equity*. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en *Private Equity* ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du *Private Equity* et des valeurs cotées représentait 106 millions EUR en janvier 2014 et ne représente plus que 75 millions EUR fin décembre 2014.

Les plus-values réalisées sur les fonds sont de 9,81 millions EUR et de 6,28 million EUR sur les valeurs cotées.

* Avant affectation du résultat.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Politique d'investissement

2009

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Visa.
Montant de la cession : 2,8 millions EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 13,6 millions EUR.

2010

- Cession par HSBC France de son activité dépositaire d'OPCVM et de sa filiale HSBC Securities Services (France).
Montant de la cession : 8 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Servair.
Montant de la cession : 3,3 millions EUR.
- Réduction de capital de Nobel.
Montant de la cession : 46,9 millions EUR.

2011

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.
Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.
Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.
Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.
Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.
Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 20 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 15 millions GBP.

2012

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Factoring (France).
Montant de l'investissement : 34 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 6,7 millions EUR.
- Réduction de capital de SAF Palissandre.
Montant de la cession : 458,4 millions EUR.
- Augmentation par HSBC France de sa participation dans le capital de Oséo SA.
Montant de l'investissement : 1,3 million EUR.

2013

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 58,5 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) détenus par HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 514 millions EUR.

2014

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France à l'augmentation de capital de Beau Soleil Limited Partnership.
Montant de l'investissement : 22,1 millions EUR.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 116,2 millions EUR.
- Réduction de capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
Montant de la cession : 4,7 millions EUR.
- Réductions de capital de HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG, filiale à 90 % de Société Financière et Mobilière, elle-même filiale à 100 % de HSBC France.
Montant des cessions : 299,7 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 23 avril 2015

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2014

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2014.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2014

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2014.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc, concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marchés du groupe HSBC France, a poursuivi ses effets en 2014.

Les conventions de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclues en 2005, ont également poursuivi leurs effets au titre de l'exercice 2014.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2014 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2014.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2014.

La convention conclue en 2009 avec HSBC Global Asset Management (France) relative à la délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France) a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et poursuivi ses effets en 2014.

La convention conclue en 2012 avec Monsieur Christophe de Backer, fixant les termes et conditions relatifs à la démission de Monsieur de Backer de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2014, en ce qui concerne le bénéfice des actions non encore acquises et des *stock-options* non encore exercés à la date de sa démission.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 23 avril 2015 (suite)**Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

II - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Filippi et Denoyel.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2014 pour un montant de 0,5 million EUR.

Avec Monsieur Christophe de Backer

La convention adoptée en janvier 2012, fixe les termes et conditions relatifs à la démission de Monsieur de Backer de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France. Elle précise, notamment, qu'en application des règles du Groupe, aucun bonus, au titre de l'année 2011, ne lui sera versé et que ses droits à retraite, au titre du régime complémentaire de retraite à prestations définies des cadres dirigeants de HSBC France, sont perdus.

Par ailleurs, cette convention mentionne qu'est maintenu le bénéfice des actions non encore acquises et des stock-options non encore exercées à la date de sa démission, sous réserve de la non sollicitation, pendant un an à compter de la date de sa démission, de la clientèle Patrimoniale ou de Banque Privée de HSBC France, ainsi que des collaborateurs occupant un poste critique au sein de HSBC France.

Avec HSBC Holdings plc

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Holdings plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc, conformément à la convention conclue en 2005. Au titre de cette convention, une charge de 13 millions GBP a été comptabilisée en 2014.
- Convention “Group Software” : HSBC Holdings plc facture des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention conclue en 2006. Au titre de cette convention, une charge de 25 millions USD a été comptabilisée en 2014.
- Convention, renouvelée en 2007, assurant l’usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

Avec HSBC Bank plc

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Bank plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d’HSBC Bank plc, conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n’a pas eu d’incidence financière sur l’exercice.
- Convention concernant la refacturation de prestations de services portant sur les activités de marché : HSBC Bank plc facture à HSBC France des prestations de services portant sur l’ensemble des activités de marché, conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n’a pas eu d’incidence financière sur l’exercice.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2014 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l’exercice 2014 a représenté 14,7 millions d’euros.

- Convention d’intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France. Au titre de cette convention, un produit d’impôt de 33,3 millions d’euros a été comptabilisé en 2014.

Avec HSBC Global Asset Management (France)

Convention, approuvée en 2009 et prenant effet au 1er janvier 2010, concernant la délégation à HSBC Global Asset Management (France) de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France. Au titre de cette convention, une charge de 3.6 millions d’euros a été comptabilisée en 2014.

Paris-La Défense et Paris, le 27 février 2015

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 23 avril 2015 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	393 117 648,00 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 357 913 364,26 EUR
Soit au total	3 751 031 012,26 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires :	
2,23 EUR par action	150 386 354,21 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 600 644 658,05 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 23 avril 2015.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2011	1,75 EUR
2012	3,56 EUR
2013	1,78 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, ratifie la cooptation de Monsieur Andrew Wild en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2015, en remplacement de Monsieur Peter Shawyer démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Anne Méaux arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Pontet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, décide de nommer Administrateur Madame Carola Gräfin Von Schmettow, pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017, en adjonction aux Administrateurs actuellement en fonctions.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, prenant acte de la démission de KPMG Audit FS II de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de KPMG Audit FS I de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, nomme pour succéder à ces derniers :

- Commissaire aux comptes titulaire :
PricewaterhouseCoopers Audit,

- Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit : Monsieur Jean-Baptiste Deschryver,

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs soit pour une durée de trois exercices, venant à expiration lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Jean Beunardeau, Directeur Général, tels que présentés dans le Document de référence 2014 pages 36 à 38.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2014 pages 36 à 38.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2014, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 46 390 607 EUR.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de cent millions d'euros, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de cent millions d'euros ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulteraient de levées d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. Instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.
2. Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le conseil prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 30 avril 2013.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions d'euros.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 23 avril 2015 (suite)**Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions de l'Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés et du Décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales.

Elle décide en conséquence d'apporter aux articles 18 et 22 des statuts les modifications suivantes :

ARTICLE 18 – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le dernier alinéa de cet article est modifié ainsi :

“Les dispositions ci-dessus ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce.”

ARTICLE 22 - ACCES AUX ASSEMBLEES

Le premier alinéa de cet article est modifié ainsi :

“Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.”

Seizième résolution

L'Assemblée Générale statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

Date de constitution

1894.

Siège social

103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il

s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société
HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

Décembre 2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien
du droit préférentiel
de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	30 avril 2013
Date d'échéance de l'autorisation	30 juin 2015
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Le renouvellement de cette autorisation à hauteur de 100 millions EUR jusqu'au 23 juin 2017 sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1^{er} janvier 2014	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2013	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2012	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2012	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2011	67 437 820	337 189 100	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	7 ¹	35 ¹	-
Au 31 décembre 2011	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2010	67 437 820	337 189 100	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2010	67 437 820	337 189 100	-

¹ Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2011 du projet de fusion-absorption de HSBC Private Bank France par HSBC France.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'actions au 31 décembre	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 820
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 822	67 437 820
BNA consolidé part du Groupe ¹	2,94 EUR	5,68 EUR	4,75 EUR	1,83 EUR	6,73 EUR
Dividende net	2,23 EUR	1,78 EUR	3,56 EUR	1,75 EUR	10,67 EUR
Dividende exceptionnel	-	-	-	-	-
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	-	-
Payout ²	75,9 %	31,3 %	74,9 %	95,6 %	158,5 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2015, la mise en distribution d'un dividende de 2,23 EUR par action de 5 EUR nominal.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2014, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Principaux événements postérieurs à la clôture

Suite à la nomination de Gilles Denoyel en qualité de *Président International Institutional Relations, Europe* du Groupe HSBC, ont été nommés Andrew Wild en tant que Directeur Général Délégué et Adjoint du Directeur Général de HSBC France et Emmanuel Rémy en tant que *Chief Risk Officer*, à compter du 1^{er} mars 2015.

Perspectives d'avenir

Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenue depuis le 31 décembre 2014, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

- dynamiser l'activité et accroître les dividendes, à travers une forte croissance internationale et en s'appuyant sur la connectivité au sein du Groupe HSBC ;
- investir de façon stratégique et en limitant les risques, grâce à la mise en place des *Global Standards* ;
- simplifier les processus et les procédures, en optimisant le modèle de distribution au sein de la Banque de réseau tout en améliorant la qualité du service offert à nos clients.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à développer la connectivité entre les entités du Groupe HSBC et à préserver la solidité du bilan.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 13 et en page 266 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés, figurant en pages 299 à 300 et 253 à 254 du présent Document, et respectivement aux pages 263 à 264 et 220 à 221 du Document de référence 2013 déposé à l'AMF sous le n° D14-0103.

Les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2013, figurant en pages 220 et 221 du Document de référence 2013 et sur les comptes consolidés 2014, figurant en pages 253 et 254 du présent Document de référence, contiennent une observation.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels 2014, figurant en pages 299 et 300 du présent Document de référence, contient une observation.

Paris, le 2 mars 2015

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG Audit FS II ¹ Représenté par Pascal Brouard ⁴ 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2012 ²	–	2018 ³
BDO France – Léger & Associés ⁵ Représenté par Fabrice Chaffois ⁶ 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
Suppléants			
KPMG Audit FS I ¹ Représenté par Isabelle Goalec ⁷ 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2012	–	2018 ³
François Allain ¹ 2, rue Hélène Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² Première nomination de KPMG : 2001.

³ Suite à la démission de KPMG Audit FS II de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de KPMG Audit FS I de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015 de nommer PricewaterhouseCoopers Audit en tant que Commissaire aux comptes titulaire et Jean-Baptiste Deschryver en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

⁴ KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

⁵ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

⁶ BDO représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.

⁷ Nommée en 2014 en remplacement de Jean-Luc Decornoy.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2014 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 43 des Etats financiers consolidés, page 249.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l’annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	316
2. Contrôleurs légaux des comptes	317
3. Facteurs de risques	89 à 121 et 210 à 237
4. Informations concernant l’émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	313
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 13 et 266
5.2. Principaux marchés	2 à 13 et 266
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	Couverture intérieure 2 à 13, 260 à 263 et 301 à 303
6.2. Dépendance de l’émetteur vis-à-vis d’autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	315
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d’administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d’administration et de direction	14 à 26
9.2. Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction	47
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle de l’émetteur	27, 314
10.2 Accord connu de l’émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l’émetteur	
11.1. Informations financières historiques	122
11.2. Etats financiers	124 à 252 et 255 à 298
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	253 à 254 et 299 à 300
11.4. Date des dernières informations financières	122
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d’arbitrage	112 à 113
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	315
12. Contrats importants	313
13. Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts	–
14. Documents accessibles au public	311

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 112 à 219 et 220 à 221 du Document de référence n° D.14-0103 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2014 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 222 à 262 et 263 à 264 du Document de référence n° D.14-0103 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2014.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Etats financiers sociaux pages 255 à 298
- Etats financiers consolidés pages 124 à 252
- Rapport de gestion pages 2 à 13 et 266
- Responsabilité sociale, environnementale et sociétale pages 63 à 85
- Attestation du responsable page 316
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes pages 253 à 254 et 299 à 300

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION**HSBC Factoring (France)**

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)

4 place de la Pyramide – La Défense 9
92800 Puteaux
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 39 44

ASSURANCE

HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 02 40 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

HSBC Global Asset Management (France), succursale espagnole

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 914 566 979

ITALIE

HSBC Global Asset Management (France), succursale italienne

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496

SUEDE

HSBC Global Asset Management (France), succursale suédoise

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435

SUISSE

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

Bederstrasse 49
CH-8027 Zürich
Téléphone : 41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2015
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Fabrication : PARAGON

Impression : Axiom-Graphic, Cormeilles en Vexin, France, sur du papier Cocoon Offset FSC

Fabriqué en France, ce papier est composé à partir de pâte 100% recyclée.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council®.



Photographies

Jean Beunardeau : Tina Merandon

Andrew Wild, Philippe Pontet : HSBC France

